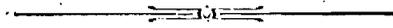


III^e SYMPOSIUM INTERNATIONAL D'ÉCONOMIE RURALE TROPICALE
PARIS 1956

LES
CAPITAUX AUTOCHTONES
ET LEUR MOBILISATION
DANS L'ÉCONOMIE RURALE

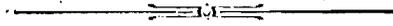


MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER
DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DES FORÊTS
OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

1957

III^e SYMPOSIUM INTERNATIONAL D'ÉCONOMIE RURALE TROPICALE
PARIS 1956

LES
CAPITAUX AUTOCHTONES
ET LEUR MOBILISATION
DANS L'ÉCONOMIE RURALE



MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER
DIRECTION DE L'AGRICULTURE, DE L'ÉLEVAGE ET DES FORÊTS
OFFICE DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE OUTRE-MER

1957

INTRODUCTION

Pendant longtemps c'est sur l'Agriculture que reposera l'économie de la plupart des pays d'Afrique. Malgré les grands projets qui visent à capter la force gigantesque des fleuves tropicaux, malgré l'apparition grâce à l'énergie hydroélectrique à bon marché de grands ensembles industriels, la vie économique de l'Afrique, continent de « paysans », reposera encore pendant bien des années sur ses ressources agricoles.

Animer l'Economie Rurale africaine, la vivifier par l'introduction des méthodes modernes nées de la Recherche et de la Technique sans perdre le bénéfice de ses traditions millénaires, doit être pour les élites locales, comme pour les Européens qui aiment ce continent, la tâche la plus urgente. Sans une économie rurale vivante il sera impossible de résoudre le déséquilibre entre la production des denrées vivrières et l'accroissement de la population, qu'accélère le recul des endémies et des épidémies, qui pendant des siècles ont ravagé le continent. C'est également par une économie rurale en expansion que la Balance des différents territoires africains restera ou deviendra positive.

Rien ne montre mieux que ces vérités évidentes l'intérêt de ces réunions qu'est chaque symposium d'Economie Rurale africaine.

Il est heureux et il est nécessaire que des hommes, dont la compétence ne peut être discutée, se réunissent pour étudier, en dehors de toute préoccupation politique, les formules qui permettront de résoudre les grands problèmes de l'économie rurale de l'Afrique : problème fondamental du régime foncier qui fut le sujet du symposium d'Amsterdam en 1950, problème de la coopération qui anima le symposium de Gand en 1952 et, l'an dernier en 1956 à Paris, la question primordiale de la capitalisation en milieu autochtone.

Dans le domaine de l'Agriculture comme dans tous les secteurs de l'économie on peut espérer que l'effort financier accompli par les différentes nations qui participent au développement de l'Afrique se poursuivra dans les années à venir. Ce sera longtemps encore une nécessité pour les territoires africains. On peut aussi espérer que l'Afrique Tropicale évoluant politiquement dans le calme continuera à bénéficier de nombreux investissements privés dans le secteur agricole comme dans celui de l'Energie et de l'Industrie. Il n'en est pas moins souhaitable qu'à la tâche commune de mise en valeur donc de relèvement du niveau de vie des populations participent les capitaux autochtones.

On ne peut que féliciter ceux qui se sont penchés sur les problèmes que pose cette participation. Tous ceux qui connaissent le continent africain mesurent combien est délicate la capitalisation en milieu autochtone. Ne peut-on se demander en dehors de quelques régions privilégiées si elle est même possible.

Nous ne pouvons donc que nous réjouir qu'aient été rassemblés les travaux désintéressés d'hommes dont l'autorité en matière de politique agricole est le gage de la valeur de ces travaux indispensables à tous ceux, hommes politiques, administrateurs, hommes d'affaires, techniciens qui travaillent en Afrique. Dans cette introduction qu'il me soit permis de les remercier.

J.-J. JUGLAS,
Ancien Ministre
Directeur de l'Office
de la Recherche Scientifique
et Technique outre-mer.

III^e SYMPOSIUM INTERNATIONAL

PARIS, 1956

Le troisième Symposium d'Economie rurale tropicale, organisé par l'Office de la Recherche Scientifique et Technique outre-mer ainsi que par la Direction de l'Agriculture, du Ministère de la France d'outre-mer, s'est tenu à Paris, au Ministère de la F. O. M. les 23-24 et 25 octobre 1955.

Il a été ouvert le 23 à 10 h. dans la grande salle des Conférences, au nom du Ministre de la France d'outre-mer, par M. le Gouverneur Général PIGNON, qui a prononcé l'allocution suivante :

MESSIEURS,

Le Ministre de la France d'outre-mer, qui regrette infiniment de ne pouvoir présider lui-même à l'ouverture de vos travaux, m'a délégué auprès de vous pour vous transmettre la cordiale bienvenue du Gouvernement de la République, ainsi que l'assurance du très grand intérêt qu'il porte personnellement à vos recherches.

C'est, en effet, à la France que revenait l'organisation de ce troisième Symposium d'Economie rurale. C'est ce qu'elle vient de réaliser avec un peu de retard involontaire dont nous nous excusons.

Le sujet proposé à vos discussions a tenu compte de l'évolution générale des territoires d'outre-mer, comme des problèmes qui se posent à eux pour mettre leur économie à la hauteur de cette évolution accélérée dans le domaine politique. Vos discussions portent, en effet, sur les capitaux autochtones et leur mobilisation dans l'économie rurale.

Il est bien certain qu'un des problèmes essentiels pour la mise en valeur et le développement des territoires d'outre-mer réside dans le financement, tant de l'infrastructure de base, encore très rudimentaire dans la plupart des cas, que des actions de production ou des réalisations à caractère social.

C'est pour répondre à cette difficulté majeure, pour donner aux territoires les éléments fondamentaux de leur équipement, pour déterminer dans l'énorme masse des besoins ceux qu'il convient de satisfaire en priorité, qu'on a recours, d'une façon quasi systématique et générale, au système des plans de production et de développement économique et social.

Il va de soi que si les pays qui ont la charge des territoires font de

très grand cœur l'effort important qu'exige la mise en œuvre de ces plans, il convient aussi — c'est non seulement une nécessité pratique, mais également une nécessité morale — que les territoires s'aident eux-mêmes de plus en plus largement, au fur et à mesure de l'amélioration de leur économie propre.

C'est donc, si le politique que je suis a bien compris vos intentions, pour essayer de déterminer quelle peut être, sur le plan financier et pour la branche agricole, l'importance de la contribution qu'ils peuvent ainsi apporter, que la présente réunion a été organisée.

Il n'est pas besoin d'être technicien pour mesurer l'ampleur de la tâche qu'impose l'objectif, sans aucun doute ambitieux, que vous vous êtes proposé. S'il est malaisé de se prononcer sur la proportion des capitaux dont les autochtones peuvent finalement disposer à des fins productives, il apparaît tout aussi difficile de déterminer les conditions les plus efficaces de mobilisation de ces capitaux. Le montant des sommes disponibles est, sauf cas exceptionnel, assez modeste. Leur utilisation individuelle ne saurait bien souvent donner que des résultats à leur mesure, c'est-à-dire assez réduits. C'est donc, en règle générale, dans un cadre collectif que leur emploi doit être envisagé.

Ainsi rejoignons-nous la préoccupation qui avait fait l'objet du Symposium précédent. Il n'est pas douteux que les communications présentées, la qualité de leurs auteurs, apporteront une très utile et très appréciable contribution à l'étude de ce grand problème. Ainsi les Administrations qui ont la charge de diriger et de guider l'évolution des territoires recevront des indications particulièrement précieuses.

Messieurs, je déclare ouverts les travaux de votre troisième Symposium.

M. ROSSIN, Président du Symposium, répond en ces termes :

MONSIEUR LE GOUVERNEUR GÉNÉRAL,
MESSIEURS,

Je vous remercie, Monsieur le Gouverneur Général, d'avoir bien voulu, au nom de M. le Ministre de la France d'outre-mer, ouvrir ce Symposium sur les capitaux autochtones et leur mobilisation en économie rurale. C'est une preuve de l'importance qui s'attache aux travaux de cette nature, lesquels, bien que suivis dans un cadre, somme toute, officieux et avec des personnalités qui apportent avant tout leur expérience personnelle en la matière, peuvent aboutir à une meilleure connaissance de ces problèmes et, par voie de conséquence, à une orientation plus adéquate et plus fructueuse dans les actions de développement des territoires d'outre-mer.

Je vous serais donc reconnaissant de transmettre à M. le Ministre de la France d'outre-mer notre gratitude pour avoir bien voulu nous apporter la preuve de l'intérêt qu'il porte à ces problèmes et pour avoir bien voulu aussi faciliter matériellement l'organisation de cette réunion.

Certes, nous allons aborder, au cours des quelques journées qui viennent, un problème bien délicat. Vous-même, Monsieur le Gouverneur Général, venez de rappeler que notre objectif pouvait paraître un peu ambitieux. J'irai plus loin et je dirai qu'il peut paraître une véritable gageure. En effet, pour qui connaît le niveau de vie des agriculteurs autochtones, et bien plus encore la concrétisation de ce niveau de vie sous la forme monétaire, il peut paraître illusoire d'étudier l'intervention possible de tels capitaux dans l'amélioration des moyens de production et, d'une façon plus générale, dans la progression de l'économie et du mode de vie des ruraux d'outre-mer.

Cependant, je pense que l'examen ou la discussion de tels problèmes peut, au contraire, se révéler très utile. D'abord cela permet de mettre en contacts personnels des spécialistes qui, non seulement pendant trois jours vont avoir à se pencher sur des problèmes qu'ils connaissent, vont avoir à confronter leurs expériences propres, mais qui, aussi, même en dehors de cette enceinte de travail, pourront avoir des échanges d'information fructueux. Ensuite et surtout, la gageure qui pourrait apparaître à certain n'est pas tellement une gageure. C'est, au contraire, un problème de totale actualité qui s'inscrit bien dans le sens de l'évolution des territoires d'outre-mer.

N'exposant ici qu'un point de vue personnel et sans vouloir anticiper sur les examens qui vont avoir lieu, je voudrais dire que je suis intimement convaincu de l'idée suivante, savoir que le développement rural entendu au sens large, dans les territoires d'outre-mer, se fera d'autant plus efficacement et d'autant plus rapidement que les intéressés eux-mêmes en seront, autant que possible, les artisans. Et cela ne signifie pas seulement qu'ils doivent y être associés et le comprendre, mais aussi y participer par un apport direct et matériel.

On n'apprécie bien que ce que l'on a, dans une certaine mesure, peiné pour construire et l'on y attache d'autant plus de prix et de valeur qu'on a soi-même payé plus cher pour l'obtenir. C'est pourquoi il s'agit de savoir d'abord ce que représente, sous toutes ses formes, cette capacité de participation possible des agriculteurs autochtones au développement de l'économie rurale, ensuite comment ce potentiel peut être efficacement utilisé.

Ce serait une erreur, je pense, de déduire ces possibilités de participation de la simple constatation de niveaux de vie médiocres lorsque traduits en signes monétaires habituels. En fait, une expression de cette nature ne concerne que des possibilités d'imposition ou de fiscalité dont l'application, d'ailleurs, ne retourne souvent qu'indirectement et de façon difficilement perceptible aux intéressés. Tout autre, à mon sens, doit être l'appréciation d'une capacité réelle de participation à un développement qui concernera directement, et dans une large mesure, et sous leur contrôle, ceux qui, précisément, en auront fourni les moyens.

C'est là un aspect élargi de la mobilisation des capitaux autochtones en économie rurale. Il s'agit de savoir s'il est possible de trouver des solutions à la matérialisation de ces moyens et à leur utilisation la plus efficace possible pour et par ceux qui les auront fournis.

Mais je m'aperçois que je risque d'anticiper sur le fond des

débats qui vont s'instaurer. Qu'il me soit permis, avant d'aborder la fixation de l'ordre du jour et des modalités de travail, de remercier les personnalités qui ont bien voulu, soit contribuer par des études à ce Symposium, soit participer personnellement à nos discussions. Je remercie en particulier nos collègues étrangers, Anglais, Belges et Hollandais, d'avoir bien voulu se déplacer et j'espère qu'il leur sera possible de joindre l'utile à l'agréable durant leur court séjour de travail à Paris.

*
**

Les personnalités suivantes ont assisté au Symposium :

Belgique

PARTICIPANTS :

MM. L. O. J. DE WILDE, Professeur à l'Institut supérieur agronomique de l'Etat à Gand.

J. GHILAIN, Professeur à l'Institut de Sociologie de l'Université libre de Bruxelles.

OBSERVATEURS :

MM. ZIMMER, Inspecteur des Finances, Conseiller financier du Congo Belge.

G. E. BRAUSCH, Commissaire de district, chargé de mission au Ministère des Colonies.

Grande-Bretagne

PARTICIPANT :

M. K. D. S. BALDWIN, Economist, Department of Agriculture. Ministry of Natural Resources du Nigeria.

Hollande

PARTICIPANTS :

MM. D' P. J. IDENBURG, Directeur de l'Afrika Instituut de Leide.
Pr. E. DE VRIES, Directeur de l'Institut d'Études sociales de la Haye.

L. H. HUIZENGA, Research Officer of tropical rural Economy of the Agriculture University de Wageningen.

Union Française

France

PARTICIPANTS :

MM. M. ROSSIN, Directeur de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts au Ministère de la F. O. M., Président.

- J. BINET, Administrateur en Chef de la France d'outre-mer.
G. GRAND-CLÉMENT, Directeur Technique de la Compagnie française pour le développement des Fibres textiles.
J. GUILLOTEAU, Directeur du Bureau Interafricain des sols et de l'Economie rurale.
J. CAUSSE, Administrateur de l'Institut National de la Statistique et des Etudes économiques.
G. THÉODORE, Administrateur de l'Institut National de la Statistique et des Etudes économiques.
L.-A. LÉVÊQUE, Ingénieur en Chef de l'Agriculture outre-mer, Secrétaire.

OBSERVATEURS :

- MM. CHAUMET, Administrateur en Chef de la F. O. M.
CHRISTOL, Administrateur en Chef de la F. O. M.
F. CIOLINA, Ingénieur en Chef de l'Agriculture outre-mer.
DEMOLINS, Administrateur en Chef de la France d'outre-mer.
R. DU PASQUIER, Inspecteur général des laboratoires des Services de l'Agriculture outre-mer.
GAYET, Inspecteur général de la France d'outre-mer.
G. LEDUC, Professeur d'Economie des Pays d'outre-mer à la Faculté de Droit de Paris.
MALDANT, Administrateur en Chef de la France d'outre-mer.
P. VIGUIER, Directeur technique en Afrique de la C. F. D. T.

A. E. F.

PARTICIPANTS :

- MM. MULLENDER, Administrateur en Chef de la France d'outre-mer.
R. GUILLEMIN, Ingénieur de l'Agriculture outre-mer.

A. O. F.

PARTICIPANT :

- MM. GAUDY, Ingénieur en Chef de l'Agriculture outre-mer.

Cameroun

PARTICIPANTS :

- MM. C. GAURY, Ingénieur général du Génie rural.
DEBETZ, Ingénieur de l'Agriculture outre-mer.

Madagascar

PARTICIPANT :

M. J. CARRÉ, Ingénieur en Chef de l'Agriculture outre-mer.

Togo

PARTICIPANT :

M. C. TROTTMANN, Ingénieur de l'Agriculture outre-mer.

*

**

Les communications présentées au troisième Symposium furent réparties en deux rubriques :

Constitution des capitaux autochtones,
Mobilisation des capitaux,

qui furent étudiées au cours de cinq séances de travail.

La présidence de toutes les séances de travail traitant de la première question fut confiée à M. le Pr. DE VRIES (Pays-Bas) et celle ayant à connaître de la deuxième à M. le Pr. DE WILDE (Belgique).

Les langues officielles du Symposium furent le français et l'anglais.

Les communications furent présentées soit par leur auteur, soit par des participants désignés et les discussions qui suivirent permirent de clarifier de nombreux problèmes soulevés tant par les auteurs eux-mêmes que par les Symposia précédents d'Amsterdam en 1950, de Gand en 1952 et même la Conférence africaine de 1953.

*

**

Au cours de la dernière séance les **conclusions et résolutions** suivantes furent émises :

Les capitaux que pourraient constituer et mobiliser les autochtones sont de trois ordres :

la terre,
le travail,
l'argent.

A) *La terre*

1) Pour qu'une terre puisse produire des revenus au profit des autochtones, il est souhaitable qu'une certaine forme de propriété adaptée aux conditions locales soit reconnue en droit et officiellement enregistrée :

propriété collective,
propriété individuelle, au besoin en passant par un stade intermédiaire de droit transmissible sur la terre.

Ce droit transmissible présuppose occupation et mise en valeur permanente et dévolution par héritage. Cela signifie que l'agriculture

nomade ou itinérante doit faire progressivement place à une agriculture stabilisée.

2) Dans le calcul des capitaux d'exploitation d'une entreprise agricole, la valeur de la terre doit être introduite. Cette valeur peut être établie ou estimée notamment selon trois critères :

- la valeur vénale, si des ventes se pratiquent couramment,
- la contre-valeur du travail de défrichement ou d'améliorations foncières y intégrés,
- la capitalisation des tarifs de location régionaux.

Quel que soit le mode de calcul adopté, l'importance de la capitalisation réalisée sous la forme d'investissements fonciers directs en nature ne doit pas être perdue de vue dans des structures économiques qui ne sont que partiellement monétaires.

B) *Le travail*

3) Le travail du chef d'une exploitation agricole doit être considéré comme un travail demi-qualifié ; sa rémunération doit être portée comme telle au bilan.

4) Dans les petites exploitations agricoles familiales il n'y a pas de plein emploi de la main-d'œuvre familiale disponible tout au long de l'année. Toute solution adaptée au milieu naturel permettant au maximum ce plein emploi doit donc être recherchée.

5) La condition d'agriculteur s'apprend comme toute autre ; les améliorations à introduire d'urgence justifient plus que pour toute autre activité un effort de formation professionnelle. Cet effort est du devoir de la Puissance Publique et doit se traduire par la création d'écoles techniques, de centres de formation, de stations de démonstration d'encadrement à la portée des intéressés.

De ces institutions doit se dégager un esprit pratique et concret, axé sur l'amélioration du mode de vie des ruraux et par là sur leur plus grand attachement à la terre.

C) *L'argent*

6) Dans les zones où un capital mobilier a été accumulé mais n'a pu, pour des raisons économiques ou sociales, permettre la création d'une épargne monétaire susceptible d'être réinvestie, les Pouvoirs Publics devront s'attacher à créer des conditions favorables à sa mobilisation.

7) En de nombreux points de l'Afrique, principalement du fait des récoltes d'exportation, il se produit une formation de capital importante, un accroissement du revenu et une diversification ou une stratification économique. Le potentiel d'épargne peut être parfois considérable. Cependant il y a peu d'investissements directs de ces fonds, destinés au développement de l'agriculture. Les raisons

de cet état de choses sont de natures diverses : techniques, sociales ou structurellés.

8) Des changements sociaux apparaissent nécessaires pour obtenir le bénéfice total des possibilités économiques, mais ils suivent aussi les changements économiques : c'est ainsi que la monogamie semble conduire à une meilleure productivité.

9) L'argent susceptible d'être investi pour le développement des exploitations agricoles peut avoir quatre origines :

a) L'épargne propre de l'exploitant :

Cette épargne n'est théoriquement possible qu'à partir d'un certain revenu. Elle n'est pratiquement réalisable qu'à partir d'un revenu qui permette un niveau de vie notablement supérieur au niveau actuellement moyen, et à condition qu'elle ne soit pas absorbée par le parasitisme social.

b) L'épargne d'un groupe organisé d'exploitants :

Cette épargne peut être récoltée, soit par le groupe organisé en coopérative de crédit ou en mutuelle de crédit, soit par un organisme d'épargne étatique.

Dans le premier cas l'utilisation de l'épargne doit être décidée par les dirigeants du groupe et sur leur caution.

Dans le deuxième cas elle le sera par l'organisme étatique sur proposition des dirigeants du groupe. Dans les deux cas il est souhaitable que la décision d'octroi du crédit et la mise en jeu des garanties soient rendues possibles par une organisation souple et rapide. Ce crédit sera préférablement à court ou moyen terme.

c) Le crédit fourni par des institutions étatiques ou paratétatiques spécialisées :

Ce crédit pourra être du crédit à moyen et à long terme et sera destiné au financement des gros investissements collectifs.

d) Le crédit par les banques sera rendu possible dès qu'une épargne organisée aura créé l'existence de garanties importantes et sûres.

10) Etant donné la tendance à gaspiller les revenus excédentaires en biens de consommation souvent inutiles sinon nuisibles (boissons) et les dangers du parasitisme social, il est recommandé :

de faire une large propagande en faveur de l'épargne par caisses mutuelles ou par caisses étatiques (notamment en période de vente des produits) ;

de favoriser la constitution des dépôts et la libération des retraits par une organisation très décentralisée et très adaptée aux circonstances rurales ;

d'encourager l'utilisation locale de l'épargne sous la caution du groupement d'épargnants. Cette utilisation allant, par priorité,

aux investissements, qui augmentent la rentabilité des exploitations (plantations pérennes, élevage, améliorations foncières, mécanisation, coopératives) et ensuite aux dépenses non directement productives.

D) *Remarques générales*

11) La réunion attire l'attention sur l'urgence et sur l'importance des enquêtes systématiques pour obtenir des résultats statistiques valables, obtenus par des méthodes internationalement reconnues, sur les points suivants :

- les budgets ruraux autochtones,
- les investissements immobiliers,
- les investissements mobiliers,
- les quantités de travail mises en jeu par catégories de population dans les différentes activités productrices,
- les causes psychologiques qui freinent la diffusion de l'amélioration des méthodes culturelles.

Ces enquêtes statistiques devront porter, si possible, sur des zones suffisamment étendues pour que la méthode des sondages aléatoires soit applicable. Elle recommande l'emploi d'enquêteurs autochtones convenablement formés et contrôlés.

Dans tous les cas le calcul de la productivité d'une exploitation agricole devrait se faire par référence aux personnes adultes actives et non à l'ensemble de la population.

12) Il est recommandé que les actions d'assistance technique s'accompagnent d'actions éducatrices en matière d'épargne et d'utilisation de l'épargne et du crédit.

La dimension et la localisation de l'unité élémentaire à laquelle s'appliqueront ces actions devront faire l'objet d'une étude préalable approfondie, tant dans le domaine psychologique, que sociologique ou économique.

13) L'amélioration des niveaux de vie des populations rurales, à laquelle tendent en particulier ces conclusions, se fera d'autant plus durablement et d'autant plus rapidement que les intéressés eux-mêmes y adhéreront et participeront aux initiatives et à la gestion des actions économiques et sociales correspondantes.

14) Il est recommandé que les échanges d'informations et de documentation sur ces divers sujets, ainsi que les contacts personnels nécessaires, soient maintenus et développés entre les experts des différents pays intéressés. De même une coordination devrait être apportée avec les programmes polyvalents en faveur du bien-être rural.

*

**

Le troisième Symposium s'est terminé par les discours de clôture suivants prononcés par M. le professeur L. O. J. DE WILDE et M. ROSSIN.

M. DE WILDE.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

Je suis fort heureux de recevoir la parole en ce moment. J'apprécie beaucoup l'avantage de pouvoir être l'interprète des délégations étrangères pour vous dire combien nous vous remercions.

Nous remercions les organisateurs de ce Symposium, et en particulier M. DU PASQUIER, le Ministère de la France d'outre-mer, M. ROSSIN, M. SAGOT.

Nous tenons également à remercier le bureau, et en tout premier lieu, je voudrais jeter une petite fleur à M. LÉVÊQUE pour sa parfaite organisation. Et je suis heureux de pouvoir exprimer notre admiration pour M^{lle} FLANDIN, qui a eu un travail excessivement lourd et qui s'en est acquittée à la perfection.

En dehors de ce mot de remerciement aux organisateurs, il convient également d'exprimer notre gratitude pour l'accueil qui nous a été réservé par tous nos collègues français, un accueil charmant, hospitalier, dont nous garderons le meilleur des souvenirs tellement il a été excellent. En nous accueillant de la sorte, Messieurs, vous avez consolidé une tradition qui s'était établie dès Amsterdam.

Car, pour ceux parmi vous qui seraient moins bien renseignés, la série de nos Symposia sur l'Economie Rurale Tropicale a débuté à Amsterdam où, grâce à l'initiative et aux dons d'organisateur de M. IDENBURG, nous nous sommes rencontrés une première fois en 1950 pour étudier « La Tenure des Sols ». Et elle a continué à l'Institut Supérieur d'Agronomie de Gand, où, en 1952, nous avons discuté du « Mouvement Coopératif ». De sorte que le Symposium que nous clôturons en ce moment à Paris est le troisième de la série. Nous exprimons le vif espoir que cette série pourra continuer en Angleterre, et nous savons que notre collègue M. BALDWIN ne demande qu'à s'y employer.

Il n'est pas inutile de dire, sans donner beaucoup de détails, bien entendu, que l'influence de ces Symposia est très sérieuse. Je sais personnellement que la publication d'Amsterdam est très souvent consultée. Et j'ai encore appris, il y a quelques mois, que dans les pays d'outre-mer du Portugal où on a introduit le mouvement coopératif, tout ce mouvement est basé sur les études qui furent présentées à Gand.

Nous pouvons être certains que l'influence qui se dégagera du Symposium de Paris ne sera pas moindre. Et c'est la certitude de ce succès à l'extérieur qui nous récompensera des efforts que nous avons fournis pour le faire réussir.

A part tout cela, je me félicite et mes collègues étrangers avec moi, des contacts qui ont été établis ici avec nos amis français. Nous exprimons le vœu que ces contacts puissent être durables et fertiles.

A titre personnel, Monsieur le Président, je désire encore vous remercier de l'honneur que vous avez fait aux participants belges en me déléguant une vice-présidence et en me confiant la responsabilité de diriger la moitié de nos débats. Je me rends bien compte que je ne me suis pas acquitté de cette tâche d'une manière aussi brillante que notre collègue hollandais, le professeur E. DE VRIES l'a

fait pour l'autre moitié. Mais j'apprécie beaucoup cet honneur et je tiens à le reporter sur mon pays qui, comme vous le savez tous, aime sincèrement le vôtre.

Je vous remercie beaucoup, Monsieur le Président.

M. ROSSIN.

Cher Monsieur DE WILDE, Messieurs.

Je voudrais simplement, en clôturant ce troisième Symposium, dire mes remerciements à tous ceux qui y ont participé par leur travail et par leurs notes, et notamment, comme je le disais au début de ce Symposium, à nos hôtes et amis étrangers, Anglais, Belges et Hollandais, qui sont venus nous apporter leurs lumières et le fruit de leur expérience personnelle.

Nous avons pu, au cours de ces journées, confronter nos points de vue, et constater que nous avions des préoccupations qui, en général, étaient tout à fait semblables.

Monsieur DE WILDE, vous avez dit que vous aviez assumé une tâche de demi-président : vous êtes trop modeste dans l'appréciation que vous avez donnée de votre rôle, car en réalité ma propre présidence a été très écliptique, et en réalité le vrai travail a été fait par vous-même et par M. DE VRIES, et je vous en remercie particulièrement, comme j'en ai remercié hier M. DE VRIES, puisqu'il a dû nous quitter avant la fin de nos travaux.

Je dois aussi remercier spécialement M. IDENBURG parce qu'il est un peu à l'origine de ces différents Symposia. J'espère, comme le disait M. DE WILDE tout à l'heure, qu'un quatrième Symposium pourra se tenir la prochaine fois chez nos amis britanniques, à Oxford, puisqu'il semble que M. BALDWIN ait une particulière préférence pour ce lieu de l'Angleterre.

Mais, quel que soit le lieu choisi, nous serons en tout cas très heureux de pouvoir nous y rendre, et de continuer ces colloques et ces discussions, qui peuvent apparaître, pour ceux qui n'y participent pas, en partie comme du temps perdu, mais qui, en réalité, ont l'avantage de permettre de confronter des expériences vécues, donc profitables à tous, et aussi d'obliger les participants à fixer leurs idées sur un sujet parfaitement bien déterminé. L'homme est paresseux de nature, et cette obligation de produire une note et une étude pour un colloque de ce genre oblige à prendre la plume, et, par conséquent, à clarifier même, pour soi-même, ses propres idées, et à faire le point.

Et puis, ce frottement et cet échange d'idées sont fructueux, puisque on en tire des conclusions pratiques, qu'il y a lieu de diffuser aussi largement que possible. Je crois en effet que ces conclusions sont frappées au coin du bon sens, et qu'elles émanent des gens qui connaissent les problèmes dont ils parlent.

Il y a aussi cet autre avantage : la possibilité de lier des connaissances, d'échanger des points de vue personnels, sur les sujets que l'on a peut-être trop souvent l'habitude de traiter entre soi ; et il n'est pas inutile de savoir quelles sont les autres expériences qui peuvent être tentées ailleurs, et les résultats que l'on obtient.

Aussi je crois que nos conclusions, sans prétendre vouloir changer la face du monde rural, représentent certainement, au moins dans les esprits de ceux qui sont présents, peut-être aussi dans les esprits de ceux qui liront avec ces conclusions les raisons de ces conclusions, une contribution féconde à l'évolution que nous souhaitons et à la prise de participation, et de conscience par les agriculteurs d'outre-mer de leurs propres responsabilités. C'est en effet par leur intervention directe, par leur participation à la gestion et à l'initiative, que l'on arrivera le plus vite et le plus durablement à l'amélioration des niveaux de vie, et, d'une façon générale, à l'amélioration du bien-être rural.

Je transmettrai les remerciements que vous avez exprimés au Ministre de la France d'outre-mer qui, j'en suis sûr, sera très satisfait de savoir que le déroulement de ces travaux s'est effectué dans de bonnes conditions. Il ne me reste plus qu'à clore ce troisième Symposium en souhaitant que vous soyez tous présents au quatrième, à Oxford.

**COMMUNICATIONS
PRÉSENTÉES**

NATURE ET MOBILISATION DES CAPITAUX FONCIERS AUTOCHTONES AU CONGO BELGE

par

L.O.Y. de WILDE

Professeur à l'Institut Supérieur Agronomique de l'Etat à Gand

Bien que la politique belge ait toujours tendu à favoriser la propriété foncière individuelle et que des cas de propriété individuelle aient été constatés et respectés, soit à la suite de l'extinction de clans ou familles à une personne près, soit à la suite d'une évolution de la coutume, la situation générale à nos jours est encore celle de la propriété collective.

Mais de quelle nature est cette propriété collective ? Dans quelle mesure est-elle reconnue par la législation ? Dans quelle mesure est-elle mobilisable au profit des propriétaires ?

L'ordonnance du 1 . 7 . 85, toujours en vigueur, dispose que « nul « n'a le droit d'occuper sans titre des terres vacantes, ni de déposer les indigènes des terres qu'ils occupent ; les terres vacantes « doivent être considérées comme appartenant à l'Etat. Aucun « contrat ni convention passé avec les indigènes pour l'occupation « à un titre quelconque de parties du sol ne sera reconnu par le « Gouvernement et ne sera protégé par lui, à moins que le contrat « ou la convention ne soit fait à l'intervention de l'officier public « commis par l'administrateur général et d'après les règles que ce « dernier tracera dans chaque cas particulier. » Et le décret du 14 . 9 . 86 complète en disposant que « les terres occupées par les « populations indigènes sous l'autorité de leurs chefs continueront « d'être régies par la coutume et les usages locaux ».

Comme on le voit, ces textes font distinguer deux sortes de terres : des *terres indigènes* qui appartiennent (en propriété collective) aux groupements coutumiers, et des *terres vacantes* imbriquées entre les domaines coutumiers qui appartiennent à l'Etat. Et c'est l'Etat seul qui détient le pouvoir d'aliéner les deux sortes de terres : les premières en vertu du décret du 22 . 7 . 38 qui dit que la Colonie seule peut conclure avec les indigènes des contrats pour l'acquisition ou l'occupation d'une partie de leurs terres ; les secondes en vertu de ses propres droits de propriétaire souverain.

Afin de permettre la délimitation des deux sortes de domaines, un décret du 3 . 6 . 06 a introduit la définition suivante : « sont

« terres occupées par les indigènes les terres que les indigènes habitent, cultivent ou exploitent d'une manière quelconque conformément aux coutumes et usages locaux ». Et le décret du 31 . 5 . 34 prescrit, à l'occasion de chaque demande de terrain, une enquête ayant pour but de constater la vacance des terres.

Nous n'avons pas à nous arrêter ici aux interprétations abusives qui ont pu se produire au sujet du terme « terres occupées ». Et ce d'autant moins qu'un nouveau décret est à l'étude qui, non seulement renouvellera et précisera la définition donnée par le décret du 3 . 6 . 06, mais qui remettra aux *autorités indigènes* le pouvoir d'aliéner — encore sous la tutelle éducative du Gouvernement, par mesure transitoire — leurs terres collectives. Car jusqu'ici et en vertu de l'ordonnance du 1 . 7 . 85, quand des terres indigènes ou des terres grevées de droits dits « *sui generis* » (ceuillette, chasse, pêche, coupe de lianes et de feuilles) devaient être cédées à des demandeurs européens, la propriété foncière et ces droits *sui generis* devaient préalablement être rachetés par l'Etat et les possesseurs indemnisés au moyen de sommes proposées par les enquêteurs officiels et consignées par le demandeur.

Nous avons bien dit « les autorités indigènes » et non « les autorités coutumières ». Car ici se situe une confusion et le nœud d'une controverse qui dure depuis de nombreuses années. Elle trouve sa racine dans le fait que le décret du 5 . 12 . 33 sur les circonscriptions indigènes a permis la création de *secteurs indigènes* constitués par des groupements différents, et la nomination de *chefs non-coutumiers* pour les administrer. Il devrait en résulter, pour les groupements constituants, la perte de leurs pouvoirs souverains (*imperium*) au profit de ces nouvelles entités politico-administratives de création européenne ; il en est résulté également aux yeux de l'Administration — et c'est ce qui nous intéresse ici — la transmission des pouvoirs fonciers (*dominium*), en opposition flagrante avec la coutume et le respect que leur garantissait la Charte Coloniale et le décret du 14 . 9 . 86. La preuve, c'est que les indemnités de rachat des droits fonciers et *sui generis* sont encore régulièrement versées dans les Caisses administratives des Secteurs, alors qu'elles devraient l'être entre les mains du représentant des communautés propriétaires. On essaie de s'en expliquer en prétextant qu'il s'agit de droits collectifs et que, à l'encontre des communautés constituantes, la Circonscription Indigène est seule à posséder la personnalité civile ; mais ce faisant on refuse d'admettre que la reconnaissance de la coutume implique aussi la reconnaissance d'une personnalité de droit coutumier.

Le décret en préparation devra aboutir à l'une des alternatives suivantes, en matière de propriété foncière collective :

1. En maintenant les organes actuellement reconnus : un domaine de l'Etat formé par les terres réellement vacantes, et des domaines de Circonscriptions Indigènes constitués par les terres indigènes occupées par les groupements constituants.

Si l'Administration applique les intentions du législateur, l'actuel domaine de l'Etat se verra rétrécir considérablement ; car les terres

sans aucun droit d'exploitation indigène sont plutôt rares. Or, les intentions du législateur de 1956 sont exactement les mêmes que celles que voulait appliquer le législateur de 1885 : toute terre grevée d'un quelconque droit d'exploitation par les autochtones est terre indigène.

Une telle solution tranche d'autorité la question de savoir si les terres indigènes peuvent être enlevées aux propriétaires coutumiers pour les donner en propriété (ou en gestion ?) à des organismes politico-administratifs de droit européen. Elle fait fi d'un principe essentiel du droit coutumier que la Charte Coloniale nous oblige à respecter, à savoir la séparation de l'*imperium* du *dominium* ; principe qui, jusqu'à nouvel ordre, est cependant aussi à la base de notre propre civilisation occidentale. Elle entraîne, au niveau de la C. I. *, un inextricable mélange des intérêts politiques, administratifs et économiques. Elle impose un développement étatique de l'économie de ses membres.

La constitution de tels domaines de C. I. ne serait acceptable que si les groupements coutumiers intéressés lui abandonnent librement leurs droits fonciers ; auquel cas on se trouverait devant une évolution du droit coutumier, qui, par définition, est vivant et mouvant, et à condition que ces domaines soient soumis à une politique active de démembrement en domaines individuels selon des plans rationnels de lotissement soumis à une discipline d'exploitation rationnelle.

2. En complétant l'organisation administrative du territoire par la reconnaissance des domaines coutumiers sous le nom de « communes » : domaines de l'Etat, des circonscriptions indigènes, des communes.

Pour le domaine de l'Etat valent les mêmes considérations que ci-dessus.

Les domaines de C. I. pourraient être constitués soit par des terres vacantes que l'Etat céderait (ce qui paraît peu probable), soit par des terres indigènes grevées de droits peu apparents ou différés que les C. I. rachèteraient facilement aux groupements constituants dont les membres les possèdent.

Les domaines de commune seraient constitués par toutes les terres que les membres des actuels groupements exploitent d'une façon régulière ou saisonnière.

Il est clair que du point de vue du droit coutumier, la deuxième alternative est de loin la plus facile à réaliser parce qu'elle s'adapte immédiatement et parfaitement à ce droit. C'est aussi celle où, au départ du domaine de commune-groupement, un démembrement guidé pourra s'opérer le plus aisément tout en sauvegardant l'esprit de collaboration et de coopération indispensable à tout développement moderne. C'est encore celle qui réduit au minimum les interférences politico-administratives dans l'économique.

Si nous acceptons la deuxième de ces alternatives comme base de notre étude sur la valeur foncière, nous devons préalablement la

(*) C. I. = Circonscription Indigène.

compléter par un système de statut des divers domaines. Et nous imaginons le système suivant :

1) TERRES DOMANIALES DE L'ÉTAT

- cessibles en propriété privée et concédables à tous ;
- enquête de *commodo* et *incommodo* ;
- prix de vente, de location et redevances reviendraient au Trésor.

2) TERRES INDIGÈNES DE CIRCONSCRIPTION INDIGÈNE

a) Envers les non-autochtones :

- incessibles en propriété privée, sauf à l'État et sauf par petites superficies pour installations particulièrement intéressantes ;
- concédables en location ou euphytéose par périodes n'excédant pas trente ans ; éventuellement avec participation de la C. I. dans les affaires du concessionnaire ;
- enquête de *commodo* et *incommodo* ;
- prix de vente, de location et redevances reviendraient à la Caisse administrative de la C. I., déduction faite de gros pourcentages ou taxes au profit du Trésor.

b) Envers les autochtones :

- cessibles en propriété privée et concédables aux habitants de la C. I., membres ou non des groupements constituants ;
- enquête de *commodo* et *incommodo* ;
- prix de vente, de location et redevances reviendraient à la Caisse administrative de la C. I., déduction faite de légers pourcentages ou taxes au profit du Trésor.

3) TERRES INDIGÈNES COMMUNALES

a) Envers les non-autochtones :

- incessibles en propriété privée, sauf à l'État et sauf par petites superficies pour installations particulièrement intéressantes ;
- concédables en location ou euphytéose par périodes n'excédant pas dix ans ; éventuellement avec participation de la commune dans les affaires du concessionnaire. Ces baux et locations ne pourraient toutefois pas être consentis pour élevage « ranching », ni pour grandes plantations, ni pour parcs et réserves de chasse ;
- enquête de *commodo* et *incommodo* ;
- prix de vente, de location et redevances reviendraient à la caisse communale, déduction faite de gros pourcentages ou taxes au profit de la Caisse administrative de la C. I. et du Trésor.

b) Envers les autochtones :

- exploitation coutumière évoluant vers la propriété individuelle ;
- cessibles en propriété privée aux habitants de la commune, membres ou non du groupement ;

— enquête de *commodo* et *incommodo* ;

— prix de vente, de location et redevances reviendraient à la Caisse communale, déduction faite de légers pourcentages ou taxes au profit de la Caisse administrative de la C. I. et du Trésor.

Si une réalisation rapide de l'alternative « Domaine de l'Etat-terres de C. I.-domaine communal » reste encore douteuse, il paraît certain par contre que par une interprétation plus généreuse du terme « terres occupées par les indigènes », les Circonscriptions Indigènes vont bientôt voir renverser la balance en leur faveur : actuellement elles ne touchent qu'une « générosité » de 10 % du montant des prix de vente et des redevances ou du prix de location, en plus, il est vrai, d'une indemnité dénommée « de perte de patrimoine » ou de « diminution de puissance », qui est généralement calculée sur la base de 50 % du total des indemnités payées pour le rachat des droits ; ce qui est une cession de capital bien faiblement rémunérée, ainsi que, souvent, du montant des indemnités payées pour le rachat des droits collectifs de chasse, pêche, cueillette..., qui devraient toutefois revenir aux membres du groupement coutumier qui possède ces droits.

A titre d'exemple, nous donnons en annexe le résumé du récent arrêté par lequel le gouverneur du Kivu fixe les prix de vente et de location des terres pour sa province. A peu de chose près, les mêmes prix sont en vigueur dans les autres provinces du Congo.

A la lecture de cet arrêté, on constate qu'un régime, selon lequel les C. I. et les communes disposeraient en propriétaires d'un domaine foncier, pourrait apporter beaucoup d'aise à leur trésorerie actuellement très insuffisamment alimentée par les quelques taxes de marché, péages, centimes additionnels. Si insuffisamment que leur pauvreté constitue un obstacle aux investissements économiques gratuits que des organismes parastataux pourraient leur consentir, à cause des dépenses récurrentes que ces investissements entraînent. Si insuffisamment que l'Etat se voit obligé de prendre à sa charge quantité de dépenses qui normalement devraient être assumées par les C. I. ; ce qui entrave une politique de décentralisation et une éducation démocratique.

Et ici se posent les questions de savoir :

1. Quelle politique économique doivent suivre les C. I. (et les communes) propriétaires de leur domaine foncier ?

2. A quelles fins doivent-elles utiliser les revenus provenant de la vente (transformation) et de la location (fructification) de leur domaine foncier ?

En d'autres mots : comment mobiliseront-elles leur capital foncier ?

Rechercher et discuter toutes les réponses possibles à ces questions nous mènerait fort loin et déborderait du cadre de notre sujet. Aussi allons-nous nous contenter d'énumérer quelques moyens de mettre en valeur le capital « terres » dont disposeront les Circonscriptions Indigènes (et les communes).

a) CESSION DE PROPRIÉTÉ

La vente des terres présente deux aspects économiques importants : elle constitue une transformation de capital immobilier généralement très peu rentable en capital de circulation immédiatement disponible ; elle rend possible l'établissement d'entreprises capitalistes dont l'activité entraîne des augmentations de valeur foncière, des appels de main-d'œuvre, des débouchés intéressants pour la production agricole et artisanale environnante, des conditions de vie économiques et sociales améliorées.

On peut même imaginer un troisième aspect, jusqu'ici perdu de vue, si pas volontairement nié : lors de ventes à une société agricole ou d'élevage, ne pourrait-on introduire l'habitude de remettre gratuitement quelques parts de fondateur nominatives à la Caisse administrative ? Pas trop, pour éviter des prétentions excessives ; mais assez pour créer un intérêt sympathique et un sentiment de coopération susceptibles de favoriser les relations humaines et l'affaire elle-même.

Une politique de vente doit être coordonnée avec une politique de stabilisation rurale ; celle-ci aboutissant, après lotissements résidentiels et agricoles rationnels (paysannats) à la cession définitive et gratuite aux habitants autochtones de domaines correspondant au rang social et à la puissance de travail des familles (usufruit susceptible de devenir propriété).

La cession à titre onéreux, aux tarifs en vigueur dans la province, pourrait être consentie :

- à l'Etat et aux Circonscriptions Indigènes ;
- aux sociétés et particuliers non-autochtones exceptionnellement ;
- à certaines sociétés et associations d'autochtones ;
- aux autochtones qui désirent déborder du cadre des lotissements gratuits.

b) CONCESSION EN EMPHYTÉOSE

Selon notre Code civil, l'emphytéose est le droit d'avoir la pleine jouissance d'un fonds appartenant à autrui, à charge de mettre et entretenir ce fonds en valeur et de payer au propriétaire une redevance en argent ou en nature.

On saisit immédiatement la valeur de cette forme de concession et l'intérêt particulier, qu'elle présente, pour l'entraînement dans le cycle économique des vastes espaces incultes qui appartiennent aux circonscriptions et communes.

Bien que la loi congolaise autorise des durées de quatre-vingt-dix-neuf ans, les emphytéoses ne sont plus concédées que pour des périodes de trente ans au maximum. Parfois, il est vrai, avec une clause qui autorise un renouvellement ou avec une clause qui donne une option d'achat après mise en valeur complète. La politique se fait toutefois jour — et l'on peut s'attendre à ce qu'elle se généralise — de ne plus admettre pareilles clauses ; ce qui ferait aboutir

le système à mettre après une seule génération à la disposition des propriétaires fonciers des exploitations de haute valeur, pour la reprise desquelles ils n'auront à déboursier que les trois quarts de la valeur actuelle et intrinsèque des seules constructions érigées. Provisoirement, cependant, un tel aboutissement reste contraire aux conceptions coutumières selon lesquelles un terrain mis à la disposition de quelqu'un lui est laissé aussi longtemps qu'il l'occupe effectivement.

Le système de l'emphytéose présente un autre et fort important avantage en ce qu'il correspond parfaitement au droit coutumier : le chef des terres concède un terrain à quelqu'un contre paiement d'une redevance annuelle et sans que le terrain cesse de faire partie de son domaine. Il en découle que, plus que pour les cessions en propriété aux sociétés, il serait naturel ici que le concessionnaire fasse participer le propriétaire foncier à son exploitation. On devrait donc introduire l'habitude de remettre à celui-ci des parts de fondateur de la société et des participations dans les bénéfices.

En plus, là où il s'agit de concessions en emphytéose de terres de pacage aux grandes sociétés d'élevage, et suite au fait qu'il y a importante amputation de terrains de chasse, il serait normal et désirable qu'une indemnité annuelle en bétail vienne compenser la perte qui en résulte. Les premiers temps ce bétail pourrait être abattu : plus tard il serait vivant et constituerait le noyau ou un accroissement d'un élevage communal. Bien sûr toutefois que, comme on le fait actuellement, les droits de chasse pourraient être rachetés en une fois, par capitalisation sur vingt ans de la valeur du produit annuel.

La concession en emphytéose, aux tarifs en vigueur dans la province, pourrait être consentie :

- aux sociétés et particuliers non-autochtones ;
- à certaines sociétés et associations d'autochtones ;
- aux autochtones qui désirent déborder du cadre des lotissements gratuits et des exploitations communautaires.

c) CONCESSION EN LOCATION

A l'encontre des concessions en emphytéose, les concessions en location sont généralement accordées pour des superficies relativement petites et spécialement situées ou constituées ; elles sont de courte durée ; elles rapportent de plus gros revenus ; les prix de location sont adaptables (et généralement augmentés) à chaque renouvellement. Par contre, elles n'impliquent pas, comme l'emphytéose, l'obligation d'apporter au fonds des améliorations qui échouent gratuitement au propriétaire le jour de la résiliation ; elles peuvent même aboutir à la disparition du capital (par exemple dans le cas des carrières).

Actuellement les propriétaires concédants ne disposent encore guère de fonds ruraux aménagés à donner en location (ni en concession de superficie). Il pourra en être autrement quand des emphytéoses d'élevage et de grandes cultures seront venues à échéance.

Une activité, susceptible d'être valorisée bientôt au profit des caisses administratives, est celle de la chasse. Jusqu'ici la totalité des taxes pour permis de chasse est versée au Trésor. Il en sera autrement quand le nouveau décret sur la matière aura paru. Ce nouveau décret prévoit en outre la constitution — et donc la location — de domaines de chasse à l'instar de ce qui existe dans nos pays d'Europe.

Un nouveau décret analogue est en préparation sur la pêche.

Les locations de terres, aux tarifs en vigueur dans la province, pourraient être consenties :

- aux sociétés et particuliers non-autochtones ;
- à certaines sociétés et associations d'autochtones ;
- aux autochtones qui désirent déborder du cadre des lotissements gratuits et des exploitations communautaires.

d) REDEVANCES D'EXPLOITATION

Quand le nouveau décret sur les terres aura reconnu aux circonscriptions et communes la propriété foncière et le droit de les concéder, deux grandes sources de revenus qui leur échappent maintenant pourront se mettre à couler au profit de leurs caisses administratives : les redevances sur la matière extraite des carrières, briqueteries et tourbières, et les redevances sur le bois exporté des forêts.

Les redevances, aux tarifs généraux en vigueur dans la province, seraient réclamées :

- aux sociétés et particuliers non-autochtones ;
- à certaines sociétés et associations d'autochtones ;
- aux autochtones qui désirent déborder du cadre des droits d'usage et des exploitations communautaires.

*

**

Toutes les mobilisations du capital foncier collectif que nous venons d'énumérer ne profitent directement qu'aux Caisses administratives, sauf, si l'on veut, les redevances annuelles que les grands élevages pourraient fournir sous forme de bétail abattu au profit des habitants de l'entité administrative.

Par voie indirecte, toutefois, quantité d'avantages économiquement chiffrables pourraient être stipulés dans les contrats de cession et de concessions : soins médicaux et vétérinaires gratuits ou à tarifs spéciaux aux hommes et à leur bétail ; services techniques en matière de construction de routes, de captage de sources, de distribution d'eau et d'électricité, construction d'écoles ; aménagement de plaines de sport, etc... Toutes choses, bien sûr, qui se font déjà dans l'esprit du fameux paternalisme qui caractérise notre système de colonisation, mais qui, si elles faisaient l'objet d'initiatives de la part des pouvoirs concédants indigènes, contribueraient davantage à une éducation démocratique et probablement même à un assouplissement des relations interraciales.

*

**

Il nous reste maintenant à répondre à la question de savoir comment les Caisses administratives peuvent utiliser les revenus de leur capital foncier à des fins économiques au bénéfice des habitants de leur circonscription. Encore une fois, les nombreuses réponses et leur discussion nous mèneraient trop loin ; et nous devons nous limiter à proposer quelques principes basés sur des conceptions personnelles.

Premier principe : Etant donné qu'en droit coutumier le sol appartient aux groupements sociaux (clans, familles), les revenus qui en proviennent doivent bénéficier aux membres de ces groupements.

Il nous paraît donc juste que, dans un système de Caisses de Circonscriptions Indigènes *sans* Caisses Communales, le revenu d'un sol appartenant à un sous-groupement de C. I. doit essentiellement revenir aux membres de ce sous-groupement.

Dans un système de Caisses de Circonscriptions *et* de Caisses Communales, cette attribution ne présente aucune difficulté.

Deuxième principe : Il ne nous appartient pas de départager la partie des revenus qui peut aller à des réalisations économiques de la partie qui peut aller aux réalisations sociales et administratives.

Troisième principe : La partie, qui ira aux réalisations économiques, peut y être affectée selon deux politiques foncièrement différentes : une politique étatique ou une politique individualiste. La première aboutissant inévitablement à des exploitations collectivistes du genre kolkhose ou sovkhose, où les membres sont ravalés à la qualité de main-d'œuvre dirigée par des administratifs pratiquement irresponsables et très souvent incompetents ; la deuxième pouvant mener à des démembrements excessifs et à une stérilisante indiscipline technique.

Il nous semble que la bonne formule se situe entre ces deux pôles, et que chaque groupe de spéculations doit être davantage attiré par l'un ou par l'autre de ces pôles.

Nous pouvons diviser les spéculations agricoles en trois groupes :

- les cultures,
- les élevages (basse-cour exceptée),
- les installations de traitement et le transport.

a) Les cultures doivent nécessairement être groupées (prévisions d'extensions et de diminutions comprises) pour permettre une mécanisation collective susceptible de diminuer l'effort et d'augmenter les rendements. Nous trouvons un exemple de groupement rationnel dans le système des paysannats actuellement généralisé au Congo Belge.

La conception et l'exécution d'un plan rationnel de lotissement ne peut revenir qu'aux Services techniques de l'Autorité ; ils doivent être financés par les Caisses administratives sans frais pour les paysans.

Là où des travaux d'irrigation ou de drainage doivent être établis et entretenus, c'est encore la Caisse administrative — à défaut d'in-

terventions gratuites par des organismes parastataux tels que le Fonds du Bien-Etre, la Mission Anti-Erosive, le Comité de Gérance Cotonnier — qui doit consentir aux investissements ; mais l'utilisation de ces travaux d'art communaux doit donner lieu à des redevances proportionnelles et leur fonctionnement doit être cogéré par des représentants des usagers.

Quant au matériel de mécanisation et à son emploi, il se présente trois formules pour financer son acquisition et sa mise en œuvre :

- la coopérative qui associe les paysans intéressés ;
- l'entreprise appartenant à des privés ou à des organismes parastataux ;
- la régie appartenant à l'entité administrative.

La plus éducative et la plus efficiente de ces formules nous paraît être la coopérative. Toutefois, dans l'état actuel des choses, la plupart du temps les coopératives ne possèdent pas encore les moyens financiers pour payer le matériel et le personnel technique qui doit le servir ; et, selon le décret, elles ne peuvent recevoir des dons. On peut espérer qu'elles y parviendront plus tard.

En attendant ce moment, il nous semble que l'entreprise est la formule qui convienne le mieux. Elle peut être appliquée par des colons européens — plus tard par des colons autochtones — mais présente encore de gros risques suite à l'insuffisante stabilité des paysans ; et la reprise de ces risques dans le prix de revient en augmente la charge. Pour cela, il est évident qu'il vaut mieux que cette formule soit appliquée par un organisme parastatal spécialisé. Dans ce cas, elle présente cependant le danger de voir pousser à une mécanisation exagérée qui ne saura jamais être continuée par les coopératives ; alors que, par principe, ces parastataux ne pourraient intervenir que temporairement.

La mécanisation par régie administrative nous semble devoir être écartée chaque fois qu'une des deux autres paraît possible ; parce que nous estimons que l'administratif ne doit pas être mêlé à l'exécution de l'économique. Ce qui veut dire *a fortiori* que nous sommes adversaires d'exploitations agricoles — autres qu'expérimentales et pilotes — appartenant directement aux entités administratives.

Dans chacune des formules, les prestations des machines doivent être payées par les bénéficiaires à un prix économiquement calculé.

b) Les élevages ne paraissent pas susceptibles de prendre un essor dans le système des paysannats à lotissements juxtaposés, car ils postulent des frais de clôtures volantes qui grèveraient trop lourdement les bénéfices escomptés. La solution doit être recherchée dans un système d'élevages individuels ou collectifs sur pâtures communales ; un tel système est d'ailleurs à préconiser pour des raisons zoosanitaires.

Les travaux que l'établissement et l'entretien de ces pâtures nécessitent (clôtures, travaux anti-érosifs, améliorations, dipping-tanks) sont à financer par la Caisse administrative, et l'usage donne lieu au paiement de redevances proportionnelles.

Ils peuvent, éventuellement, l'être par une association coopérative.

c) Les installations de traitement et le transport doivent être dissociées en deux parties correspondant à deux phases :

— le transport du champ à la parcelle résidentielle, la préparation des récoltes pour la vente et usinage, et l'emmagasinage ;

— le transport des récoltes préparées et leur traitement à l'usine.

Le transport des récoltes entre le champ et la parcelle résidentielle est l'affaire de chacun. Mais il peut être largement facilité par l'établissement d'axes routiers intra-paysanats, susceptibles de permettre un transport par petites charrettes. L'établissement de ces routes incombe aux Caisses administratives ; elles y sont généralement aidées par des organismes parastataux.

La préparation des récoltes (battages, égrenages, décorticages, mouture, dépulpage...) absorbe actuellement la moitié de la main-d'œuvre familiale requise par les cultures (65 % en zones forestières et 35 % en zones de savane). Elle est toutefois aisément mécanisable par machines relativement petites et peu coûteuses, et doit donc l'être dès qu'un paysannat est organisé. Il est tout indiqué que cette petite mécanisation soit financée, non pas par des entreprises privées ou parastatales, mais par des régies ou coopératives ; régies communales où l'état d'évolution des paysans est encore à ses débuts primaires, coopératives de production dès que ces paysans deviennent capables de s'associer et de participer à une gestion modernisée de leurs affaires. Dans les deux cas, l'utilisation des machines donnera lieu à paiement de redevances proportionnelles.

Etant donné le nombre de paysans, le volume de leurs récoltes et la nécessité d'effectuer les travaux en deçà des laps de temps toujours très courts, les machines doivent être de préférence petites et nombreuses ; ce qui correspond par ailleurs à un des principes qui doivent régir l'association coopérative.

Dans le cadre des paysannats, l'emmagasinage des récoltes préparées et la conservation des semences ont avantage à être assurés en magasins communautaires. Selon le degré d'évolution des paysans, ces magasins seront communaux ou coopératifs. Leur utilisation donne lieu à redevances.

Le traitement industriel des récoltes demande de gros capitaux et des techniciens hautement qualifiés ; ces derniers, jusqu'ici, étant nécessairement européens, au moins dans le chef du directeur de l'usine.

Il y a trois modes de financement : l'Etat et les Caisses administratives, les coopératives, et les entreprises privées ou parastatales.

Le financement étatique, soit par le Trésor, soit par les Caisses administratives, est à rejeter pour plusieurs raisons : il force un développement qui dépasse les hommes et leurs moyens et qui entrave une évolution équilibrée ; il expose l'administratif à des ingérences inextricables dans l'économique, à des interventions irresponsables, à des combinaisons répréhensibles ; il lèse brutalement les intérêts privés environnants par une concurrence déloyale

financée par les deniers publics. On ne peut l'admettre que dans les rares cas où aucun mode de financement ne peut apporter de solution à une situation critique.

Le financement par une coopérative de production, aussi sympathique qu'il puisse paraître à première vue, présente cependant deux inconvénients : il nécessite de lourds emprunts dont la charge dépasse le léger bénéfice qu'un usinage en installations propres pourrait faire réaliser, et il élimine une possibilité de collaboration avec le colonat européen, dont l'installation est par ailleurs souhaitée aussi bien par les autochtones que dans l'intérêt supérieur du pays. Et généralement sa nécessité ne s'impose pas encore, ni économiquement ni socialement.

Tout cela n'empêche plusieurs usines de caoutchouc et de café et d'huile de palme de fonctionner et de prospérer. Mais là où des conventions existent entre producteurs autochtones et entreprises européennes, les relations sont excellentes et les intéressés satisfaits.

Nous croyons personnellement que l'usine coopérative est la formule de l'avenir ; mais il ne faut pas l'imposer avant que les circonstances n'indiquent sa plus grande utilité. A défaut d'organisme général de Crédit agricole, et plutôt que le Trésor, les Caisses administratives pourraient accorder des prêts aux coopératives de leur ressort.

Dans l'état actuel de développement du pays et des paysanats, nos préférences vont à l'usinage par l'entreprise privée d'une production coopérativement offerte. Surveillée et protégée par l'Autorité, cette formule permet au paysan autochtone d'obtenir le juste salaire de son travail ; elle généralise une collaboration entre congolais et colons européens ; elle assure une éducation économique des coopérateurs et un plein emploi des installations du colon entrepreneur ; elle prépare harmonieusement un stade ultérieur et supérieur des relations économiques et sociales ; elle n'engage aucune intervention financière des Caisses administratives.

Le transport des récoltes préparées et des récoltes usinées est lié à la formule d'usinage adoptée.

Il va de soi qu'il est du rôle des Circonscriptions Indigènes, aussi bien que de l'Etat mais à une échelle adaptée à ses besoins propres, de créer des exploitations-pilotes et d'en assurer directement le fonctionnement. Dans cet esprit, le Congo belge possède des fermes-pilotes, des stations de pisciculture, des stations d'adaptation locale de cultures, des stations d'amélioration de bétail, des centres de dressage de bœufs. Presque toutes sont encore dirigées par un personnel européen appartenant à l'Administration ; certaines le sont déjà par des assistants agricoles ou vétérinaires autochtones engagés par la C. I. ; il pourra bientôt en être de même pour toutes. L'avenir verra peut-être aussi des coopératives qui créeront de semblables exploitations.

*

**

Telle est, dans l'état actuel et l'avenir immédiat des choses, la nature des capitaux fonciers autochtones ; tels nous semblent les

principaux moyens de les mobiliser et de les utiliser en faveur du développement de l'agriculture.

Nous n'avons envisagé que les terres collectives, parce que la propriété foncière individuelle n'en est qu'à un aurore dont la lumière est insuffisante pour déjà distinguer dans quelle mesure et à quelle vitesse un régime de propriété individuelle pourra s'installer, et jouer son rôle dans l'économie rurale du pays. Une étude en resterait donc forcément très spéculative et il vaut mieux la remettre à plus tard.

Il y a des raisons de croire que ce ne sera pas pour longtemps.

ANNEXE

PROVINCE DU KIVU. ARRÊTÉ N° 42/48 DU 14.4.56
(résumé)

Les prix de vente et de location sont fixés comme suit :

A) *Terrains à usage commercial*, destinés à la construction d'un seul établissement de l'espèce :

Localité ou zone	Prix de vente par parcelle lotie	Prix annuel de location par parcelle lotie
1 ^{re} classe	75.000	6.000
2 ^e classe	60.000	4.800
3 ^e classe	45.000	3.600
4 ^e classe	30.000	2.400
5 ^e classe	20.000	1.800
6 ^e classe	12.000	840
7 ^e classe	8.000	600

B) *Terrains résidentiels* :

a) dans les localités ou zones classées et dans un rayon de 5 km de ces dernières : même tarif que celui des terrains à usage commercial ;

b) ailleurs, 50 % de ces tarifs.

C) *Terrains à usage d'hôtellerie* :

Mêmes tarifs que pour les terrains résidentiels.

D) *Terrains d'une superficie maximum de 5 hectares à usage strictement personnel pour la création d'un petit domaine familial pour Congolais* :

Prix de location : 150 F par hectare indivisible.

Prix de vente : 1.875 F par hectare indivisible.

E) *Terrains de sport ou de jeux* :

Prix de location : 100 F par hectare indivisible.

Pas de vente autorisée.

F) *Terrains à usage industriel :*

- a) dans les localités ou zones classées, même tarif que celui des terrains à usage commercial ;
- b) ailleurs : — tarif de la zone la plus proche, dans un rayon de 5 km ;
— 50 % de ce tarif en dehors d'un rayon de 5 km.

G) *Terrains destinés à l'exploitation de la tourbe :*

- Prix de location : 25 F par l'hectare indivisible avec minimum de 500 F par contrat, augmenté, dès la deuxième année, d'une redevance par mètre cube extrait.
- Pas de vente autorisée.

H) *Cités de travailleurs :*

- a) dans les centres extra-coutumiers : à fixer dans chaque cas par arrêté ;
- b) ailleurs : prix de location : 250 F par demi-hectare.
prix de vente : 3.000 F par demi-hectare.

I) *Postes de transit :*

- Prix de location : 600 F par parcelle de 10 ares (superficie maximum consentie).
- Pas de vente autorisée.

J) *Poste de rassemblement de coton :*

- Prix de location : 450 F par parcelle de 1 hectare indivisible.
- Pas de vente autorisée.

K) *Terrain pour postes à bois :*

- Prix de location : 3 F le m² avec minimum de 300 F par parcelle.
- Pas de vente autorisée.

L) *Terrains pour dépôts d'inflammables et zones de sécurité ; terrains pour carrières et briqueteries :*

- Prix de location : 50 % du tarif des terrains industriels ;
forfait de 100 F par hectare indivisible pour zones de sécurité.

M) *Terrains à usage agricole ou d'élevage. Superficie minimum 10 hectares :*

- Catégorie I : terrains situés dans un rayon de 5 km des villes, et dans une bande de 150 m contiguë aux 10 m réservés le long des lacs et cours d'eau navigables ou flottables, le long des routes d'intérêt général et franc bord des lignes de chemin de fer.

Concessions à titre exceptionnel.

- Prix de location :
- Prix de vente : 50 % en plus des tarifs de la catégorie II.

— Catégorie II : terrains situés dans une zone de 5 km contiguë aux zones de 5 km contiguës aux villes, contiguës aux postes d'occupation du Gouvernement et aux centres commerciaux, contiguës aux bandes de 150 m dont question sous la catégorie I.

a) Terrains à usage agricole :

Prix de location : 1^{re} année = 25 F par hectare indivisible
2^e année = 37,50 F
3^e année = 50,50 F
4^e année et suivantes : 37,50 F.

Prix de vente : 12,50 F par hectare indivisible.

b) Terrains à usage d'élevage :

Prix de location : 1^{re} année = 12,50 F par hectare indivisible.
2^e année = 18,75 F
3^e année = 25,75 F
4^e année et suivantes : 31,25 F.

Tarif pour terres à vocation pastorale concédées en emphytéose à usage exclusif d'élevage :

1^{re} à 4^e année : 12,50 F par hectare indivisible.
5^e à 6^e année : 18,75 F
7^e à 8^e année : 25,75 F
9^e et suivantes : 31,25 F.

Prix de vente : 625 F par hectare indivisible.

— Catégorie III : terrains situés dans les zones de 5 km contiguës à celles de la catégorie II.

a) Terrains à usage agricole :

Prix de location : 1^{re} année : 15 F par hectare indivisible.
2^e année : 22,50 F
3^e année : 30,50 F
4^e année : 37,50 F.

Prix de vente : 750 F par hectare indivisible.

b) Terrains à usage d'élevage :

Prix de location : 1^{re} année : 7,50 F par hectare indivisible.
2^e année : 11,25 F
3^e année : 15,25 F
4^e année : 18,75 F.

Tarif pour terres à vocation pastorale concédées en emphytéose à usage exclusif d'élevage :

1^{re} à 4^e année : 7,50 F
5^e à 6^e année : 18,75 F
7^e à 8^e année : 15,75 F
9^e et suivantes : 18,75 F.

Prix de vente : 375 F par hectare indivisible.

— Catégorie IV : toutes autres terres.

a) Terrains à usage agricole :

Prix de location : 1^{re} année : 6,25 F par hectare indivisible.
2^e année : 12,50 F
3^e année : 18,75 F
4^e année : 25,75 F

Prix de vente : 500 F par hectare indivisible.

b) Terrains à usage d'élevage :

Prix de location : 1^{re} année : 5 F par hectare indivisible.
2^e année : 7,50 F
3^e année : 10,50 F
4^e année : 12,50 F.

Tarif pour terres à vocation pastorale concédées en emphytéose à usage exclusif d'élevage :

1^{re} à 4^e année : 5 F par hectare indivisible.
5^e à 6^e année : 7,50 F
7^e à 8^e année : 10,50 F
9^e et suivantes : 12,50 F.

Prix de vente : 250 F par hectare indivisible.

N) *Terrains à usage exclusif de cultures vivrières.*

a) Terrains loués pour cinq ans au maximum, sans option d'achat :

Tarif : 50 F par hectare indivisible par an
minimum par contrat : 500 F.

b) Terrains loués pour trente ans au maximum sans option d'achat, soumis à un plan rationnel agréé :

Tarif : 10 F par hectare indivisible par an
minimum par contrat : 500 F.

O) *Terrains pour cultures maraîchères, florales et fruitières, élevage de menu bétail, aviculture, cuniculture, pisciculture, parage de bétail de boucherie. Maximum 10 hectares :*

Prix de location : 150 F par hectare, minimum par contrat : 500 F.

Prix de vente : 1.875 F par hectare indivisible. La vente n'est autorisée que pour terrains mis en valeur par cultures arborescentes.

P) *Terrains destinés au reboisement :*

Prix de location : mêmes tarifs que pour les terrains à usage agricole, minimum par contrat : 500 F.

Pas de vente autorisée.

Q) *Terrains pour postes d'achat de produits agricoles :*

a) pour un ou deux produits :

Prix de location : 360 F (superficie maximum : 50 ares) ;

b) pour tous produits :

Prix de location : mêmes tarifs que pour les terrains à usage commercial.

Pas de vente autorisée.

NATURE AND MOBILIZATION OF INDIGENOUS RURAL CAPITAL

by

L. O. J. de WILDE

Professor at the State Agricultural College Ghent

SUMMARY

Belgian policy has always tended to promote individual land ownership ; but the present general situation is still one of collective ownership. Congo's legislation establishes a distinction between vacant or *crown* land and holdings occupied by autochthonous or *native* tenants.

Although under customary law land ownership falls to the communities (tribes, families) composing the officially created « Circonscriptions indigenes » (Native districts), native land is considered to be owned by these politico-administrative entities. However, these are not entitled to make such land available to any third party : their land can only be sold or granted after due redemption of rights and registration as crown property ; of the amounts referring to sales or rents paid in to the state, the Circonscriptions Indigenes are only « generously » allowed 10 %.

An act is being drawn up, in order to empower the « Circonscriptions indigenes » to make this land available and to collect the entirety of incomings, minus taxes.

In the Author's opinion this system of Crown land and Circonscriptions Indigenes land is not satisfactory and should be completed by the transformation of customary estates into communal land belonging to a village community. He then examines four different ways of mobilizing rural capital :

1° *Freehold* is contemplated in two cases :

Gratuitous — to members of customary communities such grant should be subordinated to a rational plan of allotment and exploitation.

Against payment — This transfer involves two important economical aspects : it constitutes a transformation of poorly paying capital into a capital immediately available for circulation, and, it renders possible the establishment of capitalistic concerns, thus bringing about a general valorization. Furthermore, the Author thinks that assigning entities should remain interested in these

capitalistic concerns by means of the grant of a few registered shares, and, that the assignees could be called on to perform certain economic and social tasks for the benefit of community member.

2° *Emphyteutic tenancy* This not only allows great areas of waste land to be drawn into the economic cycle and a general valorization of the region, but also enables assigning entities, when taking over, to recover estates in good condition and in full yielding capacity against repayment of $\frac{3}{4}$ of the present value of the buildings on the list. The Author also recommends participation of these entities to the business of emphyteutic tenants.

3° *Rent tenancy* of organized estates, still rare for the time being will gain in importance when the farming leases will come to expiration. Hunting and fishing are also amongst the means liable to increase the estates profits.

4° *Fees or rents resulting* from the exploitation of stone-quarries, peat bogs, brick-fields or forests will, when made available to administrative services, form a large part of native lands income.

Further use of returns from rural lands is briefly analysed and submitted to certain basic rules :

1° Returns should be made available to the community, customary owner of the estate.

2° It is not our task to decide beforehand on the part of returns to be allotted for economic, social or administrative purposes.

3° The part dedicated to economic achievements may be used according to two policies ;

— one etatistic, inevitably leading to collectivist exploitations, and rejected by the Author ;

— an individualistic one, agreed to by the Author provided it is rationally studied and applied.

In accordance with the latter policy's spirit, the Author divides agricultural operations into three groups :

a) Crops : They should be grouped in order to allow for collective mechanization to be applied efficiently, i. e. easier work and higher yields. The « paysannats » (rural communities) of Belgian Congo are a typical pattern of such rational community.

Costs for the establishment of « Paysannats » should be borne by the regional Treasury. The use of installations such as irrigation, etc., would be submitted to proportional fees.

Mechanic implements and the use of them same could be financed in three different ways : cooperative organizations, private concerns, semi-official organizations or government services. In present circumstances the Author's preferences go to semi-official organizations. The eventual users being charged with proportional fees.

b) Animal breeding by the « Paysannats » should necessarily be collective, or, at the very least grazing should occur on communal pasture-land. Arrangement and maintenance of these grazing-lands should be financed by Regional Treasury. Users fees should be proportional.

c) Treatment and transport installations are divided in two parts : post-cropping operations and mill-treatment of crops.

Post-cropping operations which require 65 % family hands in forestal zones, and, 35 % in savanah areas can easily be mechanized. Machines should be small and numerous. The latter should be bought and used cooperatively as soon as peasants have shown to be able to set an organization on foot. Government services could be the buyers when under developed farmers are in question.

Milling treatment of crops requires big sums and highly qualified technicians. One may suggest three methods, i. e. : cooperative, private concern, semi-official or governmental. Although, the Author believes the cooperative method to be the best and that it will prevail when the time comes, he recommends the private concern as being best adapted to present trends and interests of the country. He rejects milling by governmental services. Transport of crops after preparation and milling is within the sequence of operations on the milling agenda.

It stands the reason that it lays within the part of the « Circonscriptions Indigenes », as well as that of the State but on a scale adapted to its own needs to create pilot farms and mills and to fully supervise their work. Such exploitations should be managed by native agricultural and veterinary Assistants.

The future may also provide cooperative organizations with the possibility of creating such pilot farms and mills.

LES CAPITAUX AUTOCHTONES ET LEUR MOBILISATION EN ECONOMIE RURALE AFRICAINE

par

J. LEFEBVRE

Professeur à l'Institut Catholique des Hautes Etudes commerciales

QUELQUES ASPECTS SOCIOLOGIQUES

L'attention, que les milieux internationaux apportent au sous-développement, a tout naturellement mis en relief certaines situations des pays sous-développés et les lacunes évidentes qu'elles présentent. Parmi ces lacunes, l'insuffisance des capitaux a souvent été soulignée, en particulier lorsqu'il s'agit d'étude sur les milieux ruraux.

Les solutions proposées ont mis l'accent sur l'aide extérieure et ont souvent laissé dans l'ombre l'effort interne, qui nous paraît beaucoup plus important encore pour assurer le progrès économique et sa consolidation.

Ce Symposium de Paris sur les capitaux autochtones et leur mobilisation en économie rurale se consacre, quant à lui, à cet effort interne. Nous voudrions apporter une contribution à ces études par l'examen des conditions sociologiques d'ensemble qui, à notre avis, constituent un des nœuds du problème.

Les pays d'outre-mer, coloniaux et sous-développés, ont connu un progrès parfois très spectaculaire en Afrique au cours de ces quarante dernières années. Les idéaux humains, les conditions politiques nationales et internationales, aussi bien que les nécessités économiques, imposent aux autorités responsables d'accélérer encore le rythme de ce progrès et d'en assurer la consolidation à des niveaux de plus en plus élevés. Toutes les techniques ont été mobilisées à cet effet, tous les efforts et toutes les expériences des pays développés économiquement ont été confrontés avec les données des pays sous-développés. Dans cette confrontation, l'aspect de la société rurale et de la production agricole a pris une place déterminante pour la solution des problèmes.

Nous trouvons donc réunis, dans une même question, deux aspects majeurs du développement économique de l'outre-mer : la mobilisation des capitaux et le progrès rural. L'angle sous lequel cette question est envisagée est, lui aussi, fondamental, car c'est celui de la société autochtone et de l'intervention de cette société dans la

formation et la fourniture de capitaux d'une part, et dans leur utilisation dans le milieu rural d'autre part.

La question posée trouve ainsi des composantes dans pratiquement tous les secteurs de la société et de l'économie autochtones. Les techniques qui doivent concourir aux résultats sont diverses : l'agronomie, les sciences commerciales, le droit, les sciences financières y interviennent, mais toutes se rejoignent dans les questions sociologiques qui doivent fournir le point de départ, commander le rythme des réalisations, permettre l'intervention des différentes techniques, et déterminer la synthèse des résultats.

DONNÉES DU PROBLÈME

Données économiques.

La mobilisation des capitaux dans l'économie rurale mérite d'être définie.

Qu'entendons-nous en fait par cette notion ?

Deux interprétations sont possibles. D'une part, cette notion de mobilisation des capitaux peut recouvrir le problème de la formation des capitaux monétaires et de leur mise à la disposition des activités rurales. D'autre part, il peut être question de la constitution de biens de production, de leur valorisation et de leur mise en action dans l'économie rurale.

La première interprétation est plus limitée et s'attache uniquement à l'aspect financier de la question, tandis que la seconde soulève tout le problème économique et sociologique. Les deux notions ainsi isolées sont d'ailleurs très étroitement connexes dans les faits, et, dans le cas des pays sous-développés, la seconde est préalable, ainsi que nous le verrons plus loin. Nous nous attacherons donc plus particulièrement à elle, tout en considérant la première comme une de ses composantes dans un état d'évolution déterminé.

Le problème qui nous occupe est donc de rendre actifs dans le circuit économique des biens qui existent, mais dont le rôle économique est soit incomplet, soit inexistant. Comme nous parlons de capitaux, nous envisageons des biens de production au sens large, à l'exclusion des produits. On peut donc estimer que nous étudions les biens et les facteurs de production dans l'économie rurale autochtone, leur constitution, leur mode de formation et leur action en vue de déterminer si possible les conditions qui pourraient favoriser leur formation ou améliorer leur action. Dans ce but nous partirons du rôle que nous assignons à ces biens et facteurs de production dans une économie développée.

Dans une telle économie, ces biens servent à accroître les rendements individuels et collectifs, et la combinaison des facteurs qui est choisie, poursuit le même but. Ils ont donc essentiellement une valeur de rendement, mais dans l'ensemble du système économique, ils ont aussi une valeur d'échange qui est, dans certaine mesure, fonction de la première. Cette valeur d'échange reste d'autre part influencée par le coût de production de ces biens. Leur jeu normal n'est possible que grâce à la division du travail qui a été instituée, et à l'économie d'échanges qui est à la fois un résultat et une condi-

tion. Cette économie d'échanges elle-même suppose la constitution et l'activité aussi complète que possible de différents marchés, celui du travail, des biens et de l'argent. Elle n'est possible qu'en raison des motivations psychologiques des hommes qui interviennent et n'est efficace que dans un cadre institutionnel et légal adapté. C'est ainsi que nous rencontrons les aspects sociologiques.

ASPECTS SOCIOLOGIQUES

C'est ce problème mis dans le cadre de l'économie rurale des autochtones africains qui est soumis à notre examen, c'est-à-dire placé dans un contexte sociologique bien précis, quoique les conditions locales en varient très largement. Nous nous attacherons donc à définir les axes sociologiques plus que les conditions locales.

L'axe essentiel est que le fondement de cette société africaine repose sur l'organisation tribale ou clanique. La présence européenne a pu la transformer sous bien des aspects dans les centres urbains ou industriels, mais, dans les milieux ruraux, elle reste indiscutablement la base même de la société. C'est donc à cette organisation que nous devons nous référer pour déterminer les axes sociologiques. On peut caractériser la société tribale par son organisation unitaire ou totale, sans diversification des cellules, selon les différents types de relations. On peut aussi constater que son but est unique et qu'il consiste dans le maintien et la croissance du groupe. La place et l'activité des individus au sein de ce groupe est dirigée vers ce but par d'anciennes traditions que les autorités du clan ont pour mission de faire respecter. La motivation psychologique de l'activité individuelle est donc unique et commune à tous les aspects de cette activité en raison même du but unique qui est poursuivi. L'organisation qui découle de cette situation tend, jusqu'à un certain point, à un immobilisme, et l'individu a peu l'occasion de faire preuve d'initiative.

D'un point de vue économique, cette sociologie concorde avec une économie de subsistance. Chaque individu remplit ses fonctions au sein du groupe, conformément aux traditions ancestrales et l'ensemble des activités permet au groupe de subvenir aux besoins de chacun. Les échanges sont presque totalement absents d'une pareille forme d'organisation économique. La perception des revenus se fait en nature et par le fait même la capitalisation est presque entièrement exclue. Ceci ne veut pas dire qu'il n'existe pas certains biens qui pourraient avoir le caractère de biens de production. Nous avons en vue par exemple les troupeaux de certaines régions, comme le Ruanda-Urundi. Mais ces biens ont alors davantage une valeur de prestige social qu'une valeur économique. La terre elle-même est fondamentalement la propriété du groupe, et cette propriété n'est guère distincte, dans la mentalité des gens, de la souveraineté. Cette organisation a pu être bousculée par l'action et par la présence européennes. Elle ne reste pas moins la base même de toute la vie sociale des populations rurales africaines.

POSITION DE PROBLÈME

C'est la mise en présence des axes économiques et des axes sociologiques que nous venons de définir qui délimite notre champ d'investigation. Comme nous l'avons défini, l'antithèse apparaît évidente. D'un côté, c'est la recherche du progrès, de l'autre, c'est l'immobilisme. D'un côté, c'est la division du travail et l'échange des biens, de l'autre, c'est l'organisation unitaire et la consommation immédiate des biens produits. Cette antithèse a pu être peu apparente au début de l'action européenne, mais elle s'accroît au fur et à mesure du progrès, parce que celui-ci exige pour se poursuivre une organisation de plus en plus poussée, et que cette organisation fait apparaître qu'il y en avait une autre antérieurement et non pas une absence d'organisation de la société africaine comme on avait trop tendance à le croire.

Le problème sociologique est ainsi posé, car il ne permet pas comme la plupart des techniques, une construction nouvelle, mais il exige une adaptation progressive de tous les facteurs. Là gît le problème et toute sa difficulté.

ETAT ACTUEL DE L'ÉVOLUTION

L'état actuel de l'évolution de la société rurale africaine ne peut nous être donné que par référence rapide au passé. Je m'excuse de m'en tenir à ce point de vue plus particulièrement au Congo Belge et au Ruanda-Urundi, bien que je crois qu'il n'y ait pas dans la situation de ces territoires des différences foncières avec celle des autres territoires africains. Au début de la pénétration européenne, la société était complètement et uniformément basée sur l'organisation clanique et tribale plus ou moins large. L'économie de subsistance était généralisée. La mise en contact avec l'Européen donne lieu à une sociologie d'un type tout à fait particulier, car à cette époque l'Européen est pour l'Africain un être tout à fait différent de lui. L'Africain n'a pas l'idée d'une évolution commune. Il ne la conçoit en aucune manière et les conceptions européennes restent pour lui des idées de blanc, selon l'expression consacrée au Congo. Il manifeste par là que ces idées lui sont totalement extérieures. Les transformations fondamentales de leur société sont alors décidées par les Européens, et admises par les Africains, sans être réellement entrées dans leur conscience. Car ils n'avaient, pour qu'elles leur deviennent conscientes, aucun moyen de se faire une image réelle et concrète de leur signification. Le passage de la souveraineté à l'Etat, et la dissociation de la souveraineté et de la propriété est une de ces transformations qui fut énoncée, mais non concrétisée immédiatement. L'introduction du revenu monétaire et de la rémunération monétaire du travail en est une autre, tout aussi importante, mais d'une autre portée sociale.

D'autre part, l'évolution de la société rurale se fit essentiellement par l'utilisation des facteurs existants et par leur orientation progressive et quasi inconsciente vers une sociologie différente qui était

celle des Européens. Cette orientation se fit surtout par voie d'autorité. On peut actuellement critiquer cette situation, mais eut-il pu en être autrement puisque le but poursuivi ne pouvait d'aucune manière être rendu concret et donc compréhensible à l'époque pour l'Africain.

L'obligation de travail pour un marché en vue d'une vente et de l'obtention d'un revenu en monnaie fut un des facteurs fondamentaux de cette évolution. L'introduction plus ou moins assimilée d'ailleurs de nouvelles techniques et de nouveaux produits en fut un autre. La fixation dans des zones déterminées de populations en cours de migration en fut un aussi. Cette action conduisit à des résultats dont beaucoup furent satisfaisants. La production s'accrut dans des proportions parfois énormes, la productivité aussi, et le multiplicateur 4 en vingt-cinq ans est courant dans ce domaine. Les revenus monétaires prirent une importance grandissante, l'occupation commerciale transforma les besoins et donna le goût d'un gain plus élevé. Les niveaux de vie se sont relevés. Des Européens qui s'étaient installés, eux aussi, au sein de cette société rurale, des colons individuels, des sociétés agricoles produisent et leurs revenus servent à leur assurer un train de vie souvent confortable. Ce sont ces résultats pour les milieux africains, et la présence d'Européens qui produisent des biens qu'eux aussi produisent parfois, qui ensemble rendent conscientes pour l'Africain, les transformations fondamentales que la société a subies et dont la réalité lui avait échappé pendant des lustres. Car maintenant par son expérience personnelle encore incomplète, et par l'expérience des niveaux et des modes de vie européens qu'il peut constater, il arrive à la compréhension de certains mobiles psychologiques européens, et même il se les assimile de plus en plus. La sociologie de contact s'en trouve transformée. Les milieux africains conçoivent, même si c'est encore imparfaitement, une évolution dans le sens où ils voient vivre l'Européen ; ils comparent les moyens disponibles pour chacun et sont impatients de progrès sans encore en apercevoir toutes les conditions. C'est la phase de l'évolution où nous nous trouvons. Les résultats que nous avons obtenus exigent un progrès plus général et plus poussé, et celui-ci n'est plus possible que si des notions communes s'établissent pour les deux sociétés, l'africaine et l'euro-péenne, dans une compréhension mutuelle des buts et des moyens.

La mobilisation des capitaux autochtones est donc devenue une nécessité vitale pour le progrès de l'économie rurale africaine, mais comment peut-elle être envisagée dans les conditions sociologiques actuelles.

CARACTÉRISTIQUES SOCIOLOGIQUES DES PRINCIPAUX FACTEURS

En nous reportant aux données économiques et sociologiques que nous avons admises au début de notre exposé, l'évolution, que nous venons de décrire, nous fait constater que chaque facteur dont la mobilisation est envisagée en vue du progrès de la société rurale africaine présente actuellement des caractéristiques qui sont par-

tiellement celles de la sociologie africaine clanique, et celles de la sociologie européenne.

Ce sont ces caractéristiques que nous voudrions brièvement énoncer en vue d'en déduire ensuite les moyens d'action. Nous envisagerons donc successivement : le travail, la terre et l'argent.

LE TRAVAIL

Dans l'économie rurale africaine, le travail est dans la plupart des cas non salarié et peu diversifié. Il reste très largement aux conditions traditionnelles, exception faite de certains outillages. C'est encore très généralement le travail des femmes selon la tradition ; et très peu le travail des hommes. Antérieurement, ceux-ci avaient un rôle de chasse et de guerre. Mais le premier a perdu de son importance, et le second a disparu. Nous arrivons donc à un déséquilibre sociologique qui doit être corrigé, car la mobilisation réelle du travail rural l'impose autant que le progrès social. L'adaptation des techniques culturelles pour obtenir des rendements plus élevés exige actuellement le travail masculin et l'éducation plus poussée, alors que le relèvement du niveau de vie et la transformation des besoins retiennent davantage la femme chez elle. Nous sommes dans ce cas devant un problème essentiellement sociologique où les mesures à prendre doivent nécessairement être multiples et appliquées dans les différents domaines de la vie sociale.

Il faut souligner d'autre part l'importance que prend le rendement du travail, car la satisfaction des besoins diversifiés dépend de plus en plus du revenu monétaire, c'est-à-dire du produit vendu, bien plus que du produit consommé directement. Ce rendement est actuellement freiné, non seulement par les techniques culturelles, mais aussi par l'état d'organisation ou même d'inorganisation des marchés. L'ensemble conduit fatalement à la diversification des tâches. Nous nous trouvons donc devant le problème de la formation et de l'éducation aussi bien que devant des nécessités d'organisation locale. Le sens de la communauté, qui reste de l'organisation clanique, peut être une aide et un levier qui a été utilisé dans une formule de coopérative et de paysannat. Mais il est impossible d'oublier que l'existence d'un travail salarié, dont le rendement monétaire est connu, peut atténuer ce sens de la communauté si le rendement du travail dans les milieux ruraux non salariés n'arrive pas à se fixer à un niveau au moins égal à celui des salariés. Le succès de bien des formules dépend de la réalisation de cette condition. Le travail qui n'était pas un facteur économique dans la vie clanique, car la notion de rendement en était pratiquement exclue, l'est devenu sans que les adaptations sociologiques se soient faites. Ce sont elles actuellement qui doivent permettre sa mobilisation effective dans l'économie.

LA TERRE

Ce facteur se présente peut-être d'une manière encore plus complexe que le travail. Nous avons déjà mentionné le fait que, dans la

conception traditionnelle africaine, il n'y a pas de distinction entre la souveraineté et la propriété du clan sur la terre. Celle-ci n'est pas un bien de production, elle est une nécessité vitale pour le maintien du groupe et comme telle, elle est inaliénable. Chacun l'utilise selon les coutumes, en fonction de ses besoins de subsistance et de ceux du groupe, sans qu'il puisse être question pour lui d'une propriété qui n'aurait pas de sens, car la terre n'a pas de valeur économique, ni d'échange, ni de rendement. Toutes ces conceptions se sont maintenues, mais la terre a acquis une valeur économique, car les conditions sociologiques se sont transformées. L'utilisation individuelle de la terre par les Africains, en vue de la culture d'un produit destiné à leur assurer un revenu monétaire, a fait naître la conception que la terre pouvait avoir une valeur de rendement, et que ce rendement pouvait être plus ou moins élevé selon les cultures et les méthodes employées. Cette liaison est d'autant plus certaine que le jeu des marchés n'est que peu ou pas perçu. La présence des entreprises européennes est venue confirmer cette notion. De plus, l'existence de transactions foncières entre Européens vient encore étayer cette perception économique des choses par la constatation de la valeur d'échange que peut avoir la terre. L'idée de la valorisation du fonds n'est encore que confuse, mais la prise de conscience du fait, que la terre a chez eux aussi une valeur économique de rendement et d'échange, pose à nouveau un grave problème de sociologie. En effet, les droits fonciers sont différents selon qu'il s'agit de la population européenne ou autochtone. Ils ne le sont peut-être pas autant que d'aucuns l'affirment, surtout si l'on se souvient que c'est la coutume qui exprime la règle juridique de l'Africain et que la coutume n'a pas la rigidité du droit écrit, mais qu'elle s'adapte aux situations sociologiques. Il n'en reste pas moins que l'usage du droit est fort restreint et que d'ailleurs la société clanique trouve actuellement dans le problème foncier sa principale survivance. Ce maintien de la conception traditionnelle dans le droit foncier constitue un frein sérieux à la mobilisation des terres dans l'économie rurale autochtone, car il gêne l'initiative individuelle et réduit fortement la gamme des techniques agronomiques nouvelles que l'Africain a la possibilité ou le désir d'utiliser. Par le fait même le rendement s'en trouve affecté, et nous pouvons constater qu'une liaison existe entre le problème des terres et le travail. Mais la modification juridique du droit foncier touche à la base même de l'organisation sociale. Elle ne peut donc se faire qu'en s'adaptant encore à cette organisation tout en réalisant les conditions indispensables au progrès.

L'ARGENT

Ce facteur qui a été amené et introduit avec l'économie d'échanges n'a pratiquement aucune base dans la sociologie ancienne. Il a des fonctions diverses car il est à la fois le terme d'échange des transactions et un moyen de capitalisation. C'est par l'usage que son détenteur en fait que sa fonction est déterminée. Mais cet usage

est dépendant des conditions sociologiques et aussi économiques dans lesquelles il se trouve. En effet, les revenus provenant du travail sont les seuls qui se traduisent par un revenu monétaire et encore partiellement dans la plupart des cas. Les niveaux sont généralement bas, 6.000 à 10.000 francs par an en moyenne pour une famille, d'où l'utilisation des revenus à l'achat des biens de consommation ou d'équipement plutôt domestique avant l'épargne et la capitalisation. De plus, les mobiles psychologiques tendent à un accroissement d'achats de certains de ces biens, mais ne sont pas encore arrivés à tendre dans le sens de la capitalisation réelle.

L'usage dominant, que l'individu fait de ses revenus pour l'achat des biens de consommation au détriment d'une capitalisation, se trouve ainsi expliqué, en raison d'une part du volume relativement restreint des revenus monétaires, et d'autre part en raison des motivations psychologiques individuelles pour lesquelles cet usage de la monnaie à des fins de capitalisation n'offre rien de concret. L'épargne reste encore pour les individus une consommation différée, bien davantage qu'une capitalisation. Mais les individus ne sont pas les seuls à jouir de revenus. Les collectivités en possèdent aussi. Dans l'état actuel du niveau des revenus individuels et de la psychologie il est plus facile d'attribuer ce rôle de capitalisation nécessaire à l'évolution rurale aux collectivités plutôt qu'aux individus.

Mais les collectivités qui devraient avoir ce rôle de capitalisation et d'investissement ne sont pas généralement organisées dans ce but. La législation et les pratiques administratives ne leur permettent pas de l'entreprendre. Et souvent les motivations psychologiques du groupe et des individus, qui le composent, l'excluent encore. Pratiquement les décisions prises dans ce sens au bénéfice des collectivités autochtones, le sont encore au niveau des pouvoirs publics du territoire ou au niveau des autorités européennes diverses. Ces décisions, en demeurant extérieures aux collectivités rurales autochtones, ne contribuent pas à la réadaptation sociologique, au contraire, elles tendent à accélérer sa détérioration.

L'examen des caractéristiques sociologiques des principaux facteurs nous conduit ainsi à constater des relations fort étroites entre eux, à différents points de vue. L'évolution de l'un d'entre eux est souvent subordonnée au degré d'évolution de l'un ou des autres. Ce sont en fait les conditions sociologiques qui nous résument le degré d'évolution et les caractéristiques dont il y a lieu de tenir compte.

GENÈSE DE L'ACTION

Cette interdépendance des principaux facteurs dans leur évolution nous donne une indication fondamentale sur les moyens à mettre en œuvre. C'est que le succès ou l'échec des moyens d'action est fonction des mesures qui seront prises dans les autres domaines en vue de réunir des conditions qui rendent possible l'évolution désirée. L'action limitée à un domaine technique doit se compléter

d'une autre concomitante et parfois préalable dans les domaines juridique ou administratif, et celle que l'on envisage pour la mobilisation du travail doit s'harmoniser avec celle engagée pour la mobilisation de la terre ou de l'argent. Mais l'harmonisation des mesures d'ordre économique est insuffisante en elle-même. Il faut aller beaucoup plus loin et considérer toutes les données sociologiques de chaque groupe pour en dégager ses nécessités et pour y adapter l'action entamée sur le plan général. D'autre part, il faut éviter que l'application des réformes nécessaires, en se faisant sans considération préalable pour le contexte sociologique particulier, ne vienne aggraver la situation et peut-être rendre beaucoup plus difficile, voire impossible, l'évolution ultérieure. Enfin, le degré d'engagement des populations dans une économie d'échanges, c'est-à-dire les niveaux de leurs besoins et de leurs revenus, la plus ou moins grande diffusion du commerce, leur motivation d'activité déterminent eux aussi les moyens d'action et conditionnent le succès. Les liens et les rapports entre les facteurs à mobiliser dans l'économie autochtone déterminent donc la genèse du développement et de l'action à entreprendre. C'est une première mobilisation du travail dans ses conditions traditionnelles et ensuite, avec l'amélioration progressive, mais encore réduite de ces conditions, des techniques et des outillages, qui peut assurer un revenu monétaire aux populations et porter ce revenu à un niveau qui transforme les besoins et les conditions de vie. Le résultat de cette action ne sera complet à ce point de vue que si l'organisation du marché des produits accompagne l'accroissement de la production commercable. A ce stade, la capitalisation et l'investissement ne peuvent guère être envisagés au niveau des individus, si ce n'est très faiblement, et la collectivité se doit d'y suppléer, d'abord par des méthodes générales comme des fonds de soutien et ensuite par des organisations plus particularisées et plus directement intégrées dans la vie sociale locale, comme les coopératives. Les autorités traditionnelles locales peuvent aussi être dotées des pouvoirs nécessaires pour exécuter ces tâches. Les équipements et les techniques dont l'utilisation est alors rendue possible exigent à leur tour une nouvelle adaptation de la mobilisation du travail et aussi de la terre. Le travail masculin doit se diversifier et s'appliquer à l'agriculture et aux techniques connexes, tandis que le travail féminin doit s'orienter davantage vers l'activité domestique et l'éducation familiale ; cette transformation sociologique profonde doit être soutenue par une action sociale et légale des autorités. Quant à la terre, son régime de propriété et d'utilisation revêt, au cours de cette étape, un caractère décisif en raison de l'attitude psychologique des individus devant le travail et devant les résultats qui peuvent être escomptés de ce travail.

La dualité des sociologies, européenne et africaine, doit en ce domaine, trouver une voie de synthèse et celle-ci doit comprendre les éléments fondamentaux de l'organisation ancienne autochtone comme les éléments de base de l'organisation européenne. L'unité de législation pour l'égalité de droit fondamental, tout en maintenant des diversités dans l'exercice, semble pouvoir être retenue comme principe de solution. Cet ensemble d'adaptation conduit

alors à une majoration importante des ressources et des revenus, dans la mesure où les marchés se sont organisés sur le plan interne et sur le plan des relations extérieures. L'équipement public intervient donc ici comme l'équipement et l'organisation individuels. La nécessité de maintenir l'équilibre entre les divers aspects de l'équipement a déjà été suffisamment soulignée ailleurs pour qu'il ne soit pas nécessaire de s'y appesantir. Mais c'est à ce stade que la mobilisation des ressources monétaires prend toute son importance, à la fois au niveau des individus et à celui des collectivités. Il faut donc qu'à ce moment l'éducation et l'organisation incitent les hommes à l'épargne et à l'investissement. Cette incitation est liée non seulement aux mobiles psychologiques individuels sur qui l'éducation a une influence, mais encore à l'organisation sociale et aux dispositions légales relatives notamment à la dévolution des biens. L'évolution de l'un des aspects doit donc toujours s'accompagner de l'évolution des autres aspects.

CONCLUSION

Le moment nous semble venu de conclure notre exposé.

Nous espérons avoir fait apparaître avant tout la nécessité d'une action coordonnée dans tous les différents domaines envisagés pour la mobilisation des capitaux dans l'économie rurale autochtone, ainsi que la nécessité d'une adaptation des moyens à mettre en œuvre aux conditions particulières de l'état sociologique antérieur. Dans ce domaine, où les conditions sociologiques traditionnelles de l'Afrique sont encore les plus enracinées, tout le progrès économique et social dépend de la synthèse que l'action pourra établir entre ces éléments fondamentaux, et ainsi le développement est fonction de la collaboration qui s'établira entre les partenaires et de leur compréhension des buts poursuivis.

SOME SOCIOLOGICAL ASPECTS OF INDIGENOUS FUNDS AND OF THEIR MOBILIZATION IN AFRICAN RURAL ECONOMY

by

J. LEFEBVRE

Professor Institut catholique des Hautes Etudes commerciales

SUMMARY

Agricultural development and mobilization of capital are two basic items of progress for under-developed areas. When considered within the sociologic frame of african communities these two points represent one of the knots of this problem.

Mobilization of these funds means that existing assets will be made available to the channels of economy and that the formation of such assets will be promoted. The same funds help to increase yields. They are primordially an asset contributing to productivity, as well as a means of exchange in a normally developed economic system. Whenever they are to be found in traditional african communities, they are merely representative of social prestige african communities, whose organization is unitarian, lacks diversification and only corresponds to a subsistence economy. Such conditions bring about a cleavage between economic progress and social conditions, and, the cleavage becomes more apparent as progress gains ground. For the Africans it materializes the European economic system. Consequently it becomes necessary to achieve a synthesis of the various factors concerned.

Everyone of the assets, whose mobilization is contemplated presents, for the time being, in african rural economy, the characters originating from traditional sociology and other characters from european economy. Amongst these assets are : labour, land, and money. In their evolution the latter are in close relation to one another. This mobilization will consequently be dependent from the sole sociologic status and its success will be measured by the factors liable to bring about the actual development of these communities.

**SOME PROBLEMS OF AUTOCHTHONOUS CAPITAL
FORMATION IN BRITISH WEST
AFRICA**
(with particular reference to Western Nigeria)

by

K.D.S. BALDWIN

Economist, Ministry of Natural Resources Northern Nigeria

Studies of the economic position of African rural communities are unfortunately very few. Consequently we have to rely on much empirical observation instead of factual study. However, a very detailed economic survey of the cocoa growing area of Western Nigeria was carried out in 1951/52, and the results have now been published (1). Since I was a member of the team which carried out this survey I should like to draw your attention to some of the principal points in it.

The people who inhabit the cocoa growing area are the Yorubas who extend over the border of Nigeria into Dahomey. Our study had to be concerned with the smallest economic units that could be found within the Yoruba society. For our purpose we called these units « families » even though we were aware that anthropologists and others might disagree with our terminology. The families consisted essentially of a man, his wife or wives and their children. In addition, any other relation of the man, such as a younger brother, and his permanent servant were included, if they were actually living and working as integral parts of the family unit. On the average it was found that there were two adult males, three adult females and four children in these families. The families were smallest near to Lagos (the capital of Nigeria) on the coast and increased in size in proportion to the distance from Lagos.

The most important fixed asset of these people is their land and the trees on it. The families had on the average about three acres under food crops, 3.5 acres under cocoa and about six acres fallow. The system of land rights are undergoing modifications under the pressure of economic forces and the influence of foreign ideas, which is particularly strong near Lagos. The main features of the traditional systems are, however, still preserved. The most important of these is the recognition of the group and not the individual

as the holder of land. The group may be a whole subtribe or community or a lineage or extended family. Even where individuals are allowed to purchase land or are granted it with unrestricted rights, group rights may be established again among their descendants. Group rights impede the free grant, sale and mortgaging of land. They prevent social disintegration but to some extent also hinder economic adaptation.

Productive investment in the cocoa-producing areas has been mainly in farms, both for food and cash crops. It has largely taken the form of labour in clearing and planting but much money has also been spent. The work has been done by several hundreds of thousands of peasant farmers holding on the average a very limited extent of land. Though a considerable proportion of the population lives in towns and pursues urban occupations, there are many areas where the density of the rural population is over 200 per square mile. If all land were equally divided between families there would be about 30 acres per family. But, firstly, the population is concentrated in certain areas, particularly around the large towns and where cocoa growing has been long established: and, secondly, there is a marked inequality of distribution, so that about 10 per cent of the families possess about 40 per cent of the land about 40 per cent of the families possess only about 10 per cent of the land. The unequal distribution seems to be even more marked for land not devoted to cocoa than it is for land devoted to cocoa.

One consequence of this unequal distribution is that unappropriated land is no longer available in places where the population density attains about 150 per square mile (2). Above this density many, if not most, families have not enough land to give their food farms sufficient rest under fallow if they devote any of the land to cocoa. Without a fallow period, scientific rotation and regular use of fertilizer, the fertility of the soil is not maintained. There are not sufficient records of Nigerian agriculture and yields at earlier periods to make assessments of the effects. But the degradation of considerable tracts of forest country to savannah, the greater incidence of plant diseases and pests in recent years and the low yields now apparently normal in many villages indicate that the ecological balance is not being maintained.

Generally speaking, the Yoruba farmer enjoys security and provided he does not violate the terms of a grant of land or make himself offensive to the granting family or the settlement in which he lives, can use and develop his land without fear of being dispossessed. Though there is no market in land and at present few transactions in the purchase, sale and lease of established cocoa farms, so that it is difficult to give a money value to the capital in land, there is no doubt that the land constitutes the greater part of the material wealth of the farming families. The aggregate value of the cocoa farms in Western Nigeria was estimated in 1951/52, on the basis of the discounted present value of future yields, at £ 100 million. This is an average of over £ 550 per cocoa-growing family.

The Yoruba farmer does not command much in the way of

resources of production other than this. His farming equipment is simple and inexpensive, consisting only of a few hoes, matchets, carrying baskets and drying platforms. The equipment of his wives for processing farm products is equally simple and inexpensive. Equipment for crafts and transport is owned only by a few ; some of the items such as lorries, bicycles, sewing machines and the tools of carpenters, goldsmiths and cycle-repairers have a special importance and cost. One in three families has a bicycle and one in 23 has a sewing-machine. There are no working animals nearly all farming families keep sheep, goats, fowls and perhaps other livestock. (The average is 3 or 4 goats, 2 sheep and 15 fowls per family). These animals contribute only a very small proportion of either the subsistence or cash income of the families. Stocks of seed are not great, except when yams from one harvest are retained as seed yams for the next planting. Nurseries are unknown.

Mechanical power is not among the Yoruba farmer's resources. The nature of the country and the crops — root crops on the food farms and tree crops on the cash farms — make the use of machines difficult and probably unprofitable. Certainly the Yoruba farmer himself has neither the capital nor the technical knowledge to indulge in experiments in mechanised agriculture. Government experiments in mechanisation have been disappointing and a study of the Niger Agricultural Project, much further north near Jebba on the River Niger, suggests that many fundamental problems remain to be solved before mechanisation can be considered (3).

Farming operations are therefore determined mainly by the quantity of labour the farmer can command either from his own family or by hiring labourers. The family labour force is not large. Most of the women engage in processing and trading and do very little work on the farms. In recent times the farming families have sought more and more to give their male children an education and have sent them away to school and then to be clerks and apprentices in the towns. Primary education is now compulsory in Western Nigeria and this has aggravated the problem. In 1951/52 we found that a quarter of all members of the families between 16 and 30 years old were away getting their education or earning their living in towns.

Though the farmers feel the shortage of family labour they do not in general desire their educated children to stay in the villages. They prefer to see them seeking higher incomes in urban occupations, and to meet their own needs for help on the farms by hiring labour. There is a limited supply of local labour, since there are some who have too little land to furnish a living and so must work for others but prefer to work on farms rather than as unskilled labourers on public works or in towns. Much more important is migrant labour which comes from the east and the north of Nigeria. These migrant labourers come in after planting their own farms and leave in time to harvest their own crops. Fortunately the work for which they are required the weeding of both cocoa and food crops, and the harvesting of cocoa, falls in the periods when migrant labour is most available. As there is strong competition for labour,

wage rates are high. In 1951/52 they were earning 4 s. a day or more with food in addition. Monthly earnings of a labourer were at least £ 4 a month and hard-working men could make £ 7-8 with food in addition. Incidentally, some of the migrant labourers travel very long distances, some coming over the border from northern Dahomey and the Niger Colony of French West Africa.

Finally we must mention the families' cash holdings and semi-liquid resources. The latter consist of gold and other ornaments which can be sold, deposits with the Post Office Savings Bank and Co-operative societies, which can be drawn, and loans to others which can be called in. By peasant standards these resources were high and during the period 1951/2 they rose substantially as cash incomes reached an unprecedented level and expenditure did not rise immediately in proportion. It must be emphasized that a high propensity to consume is not disproved by this. Good harvest kept food prices moderate, an expectation that textile prices would fall caused a postponement of clothing expenditure, and shortage of materials and workmen to meet the suddenly increased demand kept down expenditure on building.

The most important point was that the distribution of liquid and semi-liquid assets was most unequal, as in the case of land and income. In June 1952 the data for the families studied showed that 8 per cent of the families had 42 per cent of the liquid resources and 46 per cent of the families had 7 per cent. So great a degree of inequality has an important influence on the functioning of the economy: for a very large proportion of the population has no possibility of building up capital, making investments, or taking risks: and on the other hand, a small number of individuals must provide the « growing point of the economy, make the experiments and investments, needed for development and reap the rewards.

At this point we may summarise the average value of the resources (excluding land and labour) of the families studied as they stood in June 1952. These figures of course take no account of the inequality already mentioned.

	£	£
	—	—
Equipment :		
Farming	7.9	
Craft	2.9	
Transport	9.3	
	—	
Livestock		20.1
		16.8
Liquid resources :		
Cash	21.3	
Ornaments	15.6	
Deposits on Loans	35.2	
	—	
		72.1
		—
Total		109.0
		—

Again ignoring any consideration of the inequality of distribution we may give figures of the average income and expenditure of the families in 1951/52 :

INCOME		£	£
		—	—
<i>Cash income :</i>			
Cocoa		91.6	
Other farm products		38.0	

		129.6	
<i>Less expenses</i>		20.0	

			109.6
Home industries.....		5.2	
<i>Less expenses</i>		1.4	

			3.8
Trade		278.4	
<i>Less expenses</i>		231.8	

			46.6
Miscellaneous revenue.			
<i>Less Taxes</i>			20.2
Net receipts on capital account.....			21.7

Total cash income			201.9
			=====
<i>Subsistence income</i>			
Value of farm products.....		21.9	
Miscellaneous		1.9	

Total subsistence			23.8

Total income			225.7
			=====
EXPENDITURE		£	£
		—	—
<i>Cash expenses :</i>			
Food		46.2	
Drink		6.3	
Clothing.....		11.2	
Building and repairs		7.2	
Education		6.0	
Social and ceremonial expenses.....		27.2	
Other		6.1	
Total cash expenses			110.2
<i>Subsistence consumption :</i>			
Value of farm products.....		21.9	
Miscellaneous		1.9	

Total subsistence consumption			23.8
Total expenditure			134.0
Balance as savings.....			91.7

			225.7

The inequalities of resources and incomes are naturally reflected in differences between families in their standards of consumption. These differences are very apparent in housing and clothing, in household equipment and the consumption of drink and tobacco,

and perhaps most notably in expenditure by the wealthy families on festivals and ceremonies. In the consumption of food there is much less variation. The diet is based on the crops commonly cultivated in the area, but protein, especially that of first class quality, is rather deficient in the traditional diet. In 1951/52 the cocoa-farming families could apparently have afforded much meat and fish : but the influence of habit seems to have been stronger than any desire for more food of high protein value : or the supply of meat and dried fish imported from other areas may have been inelastic.

Good clothing is highly desired in Yoruba society and the family stock of clothing is a large part of their wealth. The average value of the stock was as high as £ 150.7 per family. Men's clothes contain a certain proportion of elaborate and embroidered robes and are more costly than women's. Both men and women aim at having a considerable number of garments both for work and for social occasions and to possess some made of good cloth and in fashionable style.

The kind of house desired by Yoruba families and built by them when they can afford it is often a large item of expenditure and a larger element of their material wealth than even their stock of clothes. At present, because many of the houses were built before the war when the cost of materials and labour were low, while most of the clothing possessed was acquired after the war, when the price of textiles was high, the houses appear to represent a smaller investment on the average. It is difficult to give a satisfactory figure, but the average cash costs of the houses for which we obtained information were £ 136.7. These however were built at various times over the previous 30 years. As the incomes and cash resources of the families increase and as they can indulge their desire for better constructed and more commodious houses, building can be expected to become an increased share of total expenditure ; and the wealth represented by houses, not only in the villages where the families reside to farm but also in the towns where they have their social interests, may equal or exceed that represented by all their other durable goods. The average cost of these houses built in 1950 and 1951 was £ 244.0. They were well-built in cement with corrugated iron roofs. The average number of occupants per room is not so great as in many tropical countries but is high compared with European, standards. The average for the families was 1.6 occupants per room compared with 2.2 in the Gold Coast but 0.7 in England and 1.0 in Scotland. The furnishing and equipment of the houses including furniture, mats, cooking utensils, crockery and lamps, is at present on rather simple lines and may continue to be so, except in the cities where the influence of foreign ways of living is strong. The average value of household equipment was £ 20.7 per family. Finally we must take note of the importance attached by the Yoruba to social obligations and leisure. Among the incentives to effort is the desire to earn money with which ceremonial functions such as marriages, funerals and festivals can be conducted in a socially acceptable way or even with a lavish display augmenting

the family's prestige. When money cannot be earned or is insufficient for these purposes the Yorubas will borrow money rather than incur a reputation for meanness or non-conformity. Gifts to friends and strangers also form a part of the accepted social pattern and must find a place in the family budget — but these are in due course reciprocated and have less economic importance.

The desire for leisure may have various roots. The desire to celebrate ceremonials and entertain friends is obviously one of them. The climate which makes long hours of arduous labour unpleasant, and endemic and parasitic diseases, which militate against sustained effort, are others. There is as yet insufficient evidence to show whether the Yorubas have any temperamental aversion from labour or whether they will prefer increased leisure to increased income when prices become more favourable and a certain amount of real or money income is more easily earned. What does appear to be sufficiently established is that they like a working day of moderate length and many days or even weeks of idleness and festivity during the year. Our records shewed that men on the average worked for only 209 days in the year and women, who spent more time trading, 242 days.

From what I have said about the Yorubas in particular and from observations of West Africans in general, it seems true to say that West Africans use their resources in seven main ways :

1. Building of houses.
2. Purchase of clothes and ornaments.
3. Education of their children in the hope of their obtaining more lucrative employment.
4. Fulfilment of expensive ceremonials such as marriages.
5. Trading which seems to give a return of about 20 per cent.
6. Purchase of means of transport, initially bicycles, later possibly lorries.
7. Lending money on which the interest rates appear to be often about 50 per cent.

It has already been shown that the available resources are largely concentrated in the hands of relatively few persons. This may well be true in much of British West Africa. Very few Africans have been able to accumulate enough capital to start enterprise of their own (4). Even if they can, they are often deterred by the obligations of the indigenous family system which requires « rich » members of the family to respond innumerable calls for assistance made on them by other poorer, and very often distant, relatives. Admirable though this may be as a social security scheme it is a serious deterrent to autochthonous development since it drains away the rich man's resources and removes the incentive of providing benefit to himself or his children. The obligations of a member of a family vary in strength with the closeness of the relationship and over-ride obligations to non-relatives. This explains why few Africans ever join together to form a partnership or company since each would be suspicious that the other might break the agreement. It is a great tribute to the work of the Co-operative Departments that one quarter

of the cocoa crop in the Gold Coast and one eighth in Nigeria is now marketed through co-operative societies. The offices of these departments must have worked exceedingly hard to overcome this mutual suspicion and to establish standards of integrity.

Individuals in any country seldom have enough money of their own to start an enterprise. In Europe money can be raised by a loan from a bank if some security is deposited a guarantee of repayment. The usual form of security is the title-deeds to property or land. In British West Africa, the law has protected the indigenous system of land tenure under which the land is owned by a kinship or political group rather than an individual (5). The individual farmer cannot therefore mortgage his land and the most common form of security is not available.

Since the individual accumulation of capital is so difficult, we must turn to public enterprise. Such enterprise cannot be financed from loans raised locally since clearly no African would be willing to subscribe to such a loan bearing interest at, say, 5 per cent, when he could obtain 50 per cent from a fellow African. Public undertakings are therefore dependent on allocations from the Government or statutory organisations such as the Marketing Boards. The British West African Governments have raised money through direct and indirect taxation. Indirect taxes such as import and export duties have probably been pushed to the fullest extent that consumers will agree to. Direct taxes such as the income tax are by far the fairest of all, but they depend on a reasonable assessment of the income of each individual and company. Until recently these direct taxes have been very light owing to the degree of illiteracy and the difficulty of collection. Recently they have been increased, principally by the new African Ministers, who are clearly in a better position to do so than a Colonial Government and the administrative machinery for collection strengthened.

The difficulties encountered by the British West African Governments have focussed attention on the surplus accumulated by the various Produce Marketing Boards. Originally these Boards were intended to act as price stabilisation agencies but owing to unexpected rises in world prices of export crops they acquired far greater funds than originally expected. Part of their funds have therefore been earmarked for development and research projects. In Nigeria at the end of 1954 the total funds of the Boards amounted to about £ 115 million of which £ 25 million was allocated to development and £ 9 million to research. In the Gold Coast at the end of 1955, the Cocoa Marketing Board's funds amounted to £ 87 million of which about £ 10 million was allocated to development and research in addition to large sums given in previous years. In Nigeria the Marketing Boards hand over the funds for development to statutory Development Boards which are responsible for establishing enterprises and undertaking works likely to increase the wealth of the country. They are independent of the normal government Departments but work in the closest liaison with them.

Finally I would like to conclude by emphasizing that the mobilisation of resources, such as land, labour and money capital is rela-

tively simple compared to the problem of mobilising skill and knowledge. There are four stages in any development scheme :

1. The initial plan drawn up on the basis of data already available.

2. Experiments to provide answers to questions on which information is not available. Searching cross-examination will soon expose many lacunae in our knowledge.

3. A pilot scheme to test at small expense whether plans work as expected. This cannot be started, or even planned, until basic data are provided from stages (1) and (2).

4. Commercial or large-scale development. This cannot be undertaken unless the pilot scheme points to its practicability.

Examination of schemes which have not been successful nearly always shows the omission of stage (2) or (3) or both. It is as well to approach these problems in a humble spirit but unfortunately human beings are seldom fully aware of the extent of their ignorance.

REFERENCES

1. *Nigerian Cocoa Farmers* by R. Galletti, K. D. S. Baldwin and I. O. Dina. Published by Oxford University Press.
 2. Pierre Gourou in *Les Pays Tropicaux* arrives at a similar figure from independent evidence.
 3. *Niger Agricultural Project* by K. D. S. Baldwin. To be published in November by Blackwell, Oxford.
 4. *West African Trade* by P. T. Bauer. Published by Cambridge University Press.
 5. *Nigerian Land Law and Custom* by T. O. Elias. Published by University of London Press.
-

**QUELQUES PROBLÈMES SUR LA FORMATION
DU CAPITAL AUTOCHTONE EN AFRIQUE OCCIDENTALE
BRITANIQUE**

(Avec référence particulière à la Nigéria Occidentale)

par

K.D.S. BALDWIN

Economiste. Ministère des ressources naturelles
de la Nigéria septentrionale

RÉSUMÉ

La présente étude porte sur la zone occidentale de la Nigéria, habitée par les Yorubas, qui se consacrent en particulier à la culture des cacaoyers.

Les familles sur lesquelles ont porté l'étude ont en moyenne 3 acres en cultures vivrières, 3,5 acres en cacaoyers et environ 6 acres en jachère. Toutefois, l'inégalité de la distribution de la terre est grande : 10 % des familles possèdent 40 % de la terre et 40 % des familles possèdent seulement 10 % de la terre.

On a estimé en 1951-1952 la valeur des plantations de cacaoyers à cent millions de livres sterling ce qui donne une moyenne de 550 livres sterling par famille cultivant le cacaoyer.

Le matériel agricole du cultivateur est fort simple ainsi que son équipement en biens de consommation : 1 bicyclette pour 3 familles, 1 machine à coudre pour 23.

La mécanisation des terres est inexistante.

En 1951-1952 le travail manuel est payé à de hauts salaires, atteignant 4 shillings par jour, avec fourniture de la nourriture. Certains travailleurs gagnent jusqu'à 8 livres sterling par mois, nourriture comprise.

En juin 1952 la richesse moyenne (non comprise la valeur de la terre et du travail) était de :

Équipement	20,1
Cheptel	16,8
Ressources liquides ..	72,1 (argent, bijoux, dépôts)
Total	<hr style="width:10%; margin-left:auto; margin-right:0;"/> 109,0

Le revenu net moyen annuel par famille s'élève à £ 225,7 dont 109,6 £ pour les produits de récoltes. Les dépenses sont chiffrées à 134 livres sterling, ce qui laisse une épargne de 91,7 livres par famille.

L'habitation est une part importante des dépenses mais qui n'est pas comptée dans les dépenses annuelles.

Le nombre moyen de jours de travail par an et par homme est de 209 jours et pour la femme de 242 jours.

Les Yorubas ne peuvent guère capitaliser d'une manière individuelle. D'ailleurs le système ancestral de possession et de tenure de la terre fait que le cultivateur à titre personnel ne peut engager les biens fonciers, aussi fait-on appel aux entreprises et organisations publiques.

C'est ainsi qu'en 1954, en Nigeria, l'encaisse des « Produce Marketing Boards » atteignait cent quinze millions de livres desquelles vingt-cinq millions étaient destinées au développement et neuf millions à la recherche. Ces organismes sont indépendants des services du Gouvernement mais travaillent en liaison avec eux.

L'étude se termine par un plan de développement en quatre points et une courte notice bibliographique.

THE USE OF COOPERATIVE SOCIETIES IN RURAL AREAS IN UNDERDEVELOPED COUNTRIES FOR THE MOBILISATION OF LOCAL CAPITAL

by

B.J. SURRIDGE

Adviser on Co-operation Colonial affairs. Colonial Office

It is usually held that in underdeveloped countries there is, in the rural areas in particular, no money to the requirements of the family or extended family, as the case may be.

It is believed that the cash income when received is immediately spent, if indeed it has not already been spent, in anticipation, and that the encouragement of savings is likely to bring about little result. The following extract from the summary of volume two of the reports on the All. India Rural Credit Survey on rural Savings is an example of this attitude :

« The Committee has observed that the proportion of rural families who were in surplus and had, therefore, financial investment to report was significantly low ; so also was the size of the investment. During the survey year, investment in the form of shares, deposits, etc. from owned resources amounted, on an average to less than Rs. 4/- per family, barring 2 regions ; where it ranged around Rs. 10/- per family. On the other hand, many cultivators had unfulfilled credit needs of various degrees in connection with expenditure on farm development. These requirements amounted to about Rs. 1.300/-per family for the top 50 per. cent of the cultivators and about Rs. 800/-per family for the other half. Among the more important purposes for which the unavailable credit was stated to be required were increase of the size of holding, digging of wells and purchase of bullocks. From the data available to it, the Committee has concluded that.

a) The need to make rural savings possible is much more important than to render rural savings available ;

b) to the extent they exist, rural savings are most likely to be rendered available where most seem to be used for rural needs ; and

c) rural savings fall so short of rural needs, that they must be supplemented from, not diverted to, urban areas.

The Committee has suggested that Government loans should be designed to mobilise savings from urban and semi-urban areas rather than from rural areas. »

It is however not without significance that according to the report the investment from owned resources of cooperative societies in two regions averaged Rs. 10 per member as compared to an average of Rs. 4 per member in all the other regions and it is possible that there had been some encouragement of savings whether by the Cooperative Department of the Government or by other organisations in the two regions. In a review in the Bombay Cooperative Thrift Credit and Marketing, Shri V. L. Mehta, for a long time a well known and leading personality in the cooperative movement throughout India writes. « ... Even more helpful are the hints thrown out on the subjects of thrift and marketing. Both represent aspects of development which remain unfortunately neglected with us in most parts of India. Even to day there is inadequate appreciation of the fact that cooperative credit should be founded on the habit of regular savings on the part of members... ».

It may be accepted that the need to make rural savings possible should receive consideration at the same time as the need to render rural savings available but the attitude that « our people are unable to save whatever may be possible in other countries » is one to be discouraged. Comparative figures for cooperative societies in Tanganyika in 1945 and 1954 respectively can be produced as evidence that in some countries at least rural savings are possible.

In 1945 there were 52 cooperative societies with 45,000 members. The paid up share capital amounted to £ 27,000 deposits to £ 18,000 and reserves to £ 31,000. By 1954 there were 243 Societies with 196,000 members. The paid up share capital had grown to £ 86,000 deposits to £ 215,000 and reserves, including undistributed surplus, to over £ 1,000,000. Over a period of 9 years the mobilisation of domestic capital has succeeded in Tanganyika to the extent of between £ 6 and £ 7 for each member of a cooperative society.

A similar calculation for cooperative societies, in 1954, in the Gold Coast with 33,000 members gave a paid up share capital of £ 478,000, deposits of £ 83,000 and reserves of £ 224,000 gives a figure of just under £ 24 per member. In 1945 the figure was £ 9 per member.

The main cooperative activity in these two territories is the marketing of cocoa and coffee. It may be argued that in the Gold Coast cocoa prices have been high and that in Tanganyika coffee prices have also been high, thus rendering savings possible. The average holding, however, per member is in the main limited to the number of trees he and his family can cultivate. It will thus be seen that the surplus from cash income is not very great when all the requirements of the family have been met. In both territories there is a network of cooperative societies, and unions of these societies, with their own stores and processing facilities and arrangements for marketing. These have been provided out of money subscribed locally as share capital or accumulated as reserves by means of decisions made voluntarily by the members at their

general meetings, to forego part of the price payable for the agricultural produce from their holdings. There is a difference in approach ; in Tanganyika the emphasis has been on reserves, in the Gold Coast on paid up share capital. But in both territories local capital has been mobilised.

In the Federation of Malaya in 1954 the 665 rural credit societies with 33.000 members had accumulated £ 130.000 as paid up share capital, £ 7.000 as reserves and there were £ 30.000 on deposit in the societies. In addition between 1948 and 1954 the 17.000 members of rice milling societies subscribed £ 99.000 in share capital towards small power driven rice mills while 13.500 members of rural consumer cooperatives had subscribed £ 60.000 towards share capital for cooperative shops. Some persons are members of each of these three kinds of society. These examples from West and East Africa and from the Far East indicate the possibilities of mobilisation of local capital by means of cooperative societies. In terms of capital required to meet all the needs of the rural population in these territories the total amount mobilised so far is small and inadequate but the growth of rural cooperative societies in these territories is mainly a post war development and progress has been gradual.

Governmental decisions to encourage Cooperation as part of Policy are not enough by themselves. There has to be an organisation sponsored by the Government to implement the policy. And it is for that organisation to seek ways and means, in consultation with the members of cooperative societies, to encourage savings. In the foundation of the cooperative society there has to be the cement of the members own money, their subscriptions to share capital. It is at this stage, the start of the society's operations, that the mobilisation of local capital begins. Before this stage is reached prospective members have to be convinced of their need for a society. Unless they are so convinced they will not put any money. Hence the need for what is called in credit unions in North America « The common bond ». That may be the realisation that badly prepared coffee is unsaleable, that middlemen are unnecessary for the disposal of cocoa, that the cost of the rice millers advances against the rice crop is too burdensome, that the labour which goes into the hand pounding of rice can be more profitably used in other directions once a machine is there to do the milling of rice for home consumption. In the few years during which the small rice mills have been operating in Malaya reserves have been accumulated amounting to more than 1/10 th of the share capital subscribed and deposits of an equal amount are now held by these societies.

The cooperative society in the rural areas can be, and should be, the centre of various economic activities and among those activities can be the attraction to the society of cash surplus to immediate requirements. The society, where crops are marketed through it, can accumulate funds for its own operations by means of a levy on the price paid for the crop — so much per pound of coffee delivered. Subject always to the will of the members expressed by a resolution in general meeting, where the need for new buildings or processing

plants has become apparent the society can demand further share capital from the members to meet that need. A combination of both methods is equally possible. There often results a gradual realisation by the members that their cooperative society can be made to function as a village bank. In Mauritius, for example, the 152 cooperative credit societies in 1954/55 with 8.500 members and deposits of £12.500, share capital of £34.000 and reserves of £60.000. Loans issued during the year amounted to £234.000. Over half of this amount was borrowed through a central organisation of cooperative societies, the Cooperative Central Bank, from a commercial bank.

The existence of the societies and their proved capacity to attract local money by means of share capital, reserves and deposits enables the individual small cultivators in their society to be linked to the banking system in the territory. Without the societies the link would not have been possible. In other words the village society takes the place of a branch of a commercial bank though it is doubtful, even if there had been branches in a number of villages in Mauritius, whether loans would have been given to each small cultivator on his own account. In many territories branches of commercial banks are few and far between. The figures given in the All India credit survey show that at the time of the survey there were 205 branches of the Imperial Bank of India and 313 branches of other State-associated banks. Out of 301 district headquarters in India, including the headquarters of States, there were 105 where was no branch of either the Imperial Bank or other State-associated banks. In 1.530 sub-treasury centres there was no branch bank.

The survey recorded maladjustment between the rural structure and the forces of the urban economy such as the whole superstructure of banking and the organisation or urban trade from the big trading firms to the middlemen and brokers and the markets. Attention was drawn to the ingrained, if impersonal attitudes which characterise the larger part of the urban sector, administrative financial and banking, in its relation with the rural population. «Lack of understanding and lack of sympathy, let alone a positive desire to help, are also potent factors». The conclusion appears to be that even if there were in India numerous branches of commercial bank they would not necessarily be of value to the small farmers. Nor would they necessarily mobilise local capital by themselves without some other agency. That may well be so since the small farmer individually is not creditworthy in the eyes of an urban trained banker. But when, in association with other small farmers, he has put some of his own money — however small an amount — into a cooperative society recognised under the law as a corporate body with a legal entity the attitude of the banker may change. It has in fact changed in some territories as shown by the examples given earlier in this paper in Mauritius where a commercial bank finances a central organisation of cooperative societies, the Mauritius Cooperative Central bank. Similarly in Tanganyika and in Uganda commercial banks finance the processing and

marketing of coffee, cotton, tobacco and other crops through central organisations of primary cooperative societies.

It seems therefore that in the general problem of the mobilisation of local capital in rural areas the commercial bank by itself is insufficient. Equally the cooperative society by itself without a link up with the commercial banking system is insufficient. To mobilise local capital there should be an incentive to quote again from the All India Rural Credit Survey « to the extent where they exist, rural savings are most likely to be available where most seem to be used for rural needs ». It has been shown earlier in this paper that where there is an incentive local capital can be found in the form of share capital and contributions from surpluses to reserves or by way of levy on the proceeds of the crop marketed. For the attraction of deposits to a cooperative society there must first be confidence. This confidence can only be obtained when a society has been operating for some time with results satisfactory to the members. In a marketing society the bonuses due to each member may be retained for a short while after the finalisation of accounts and credited to a deposit account on behalf of the member so that he may have money to draw at a time of the year when no money is coming in. A system of weekly or monthly savings deposits may be started the maximum weekly or monthly saving being put at a low figure for example on that the depositor can find weekly by the sale of a chicken or of some eggs. With the growth of confidence a few sight deposits may be forthcoming and when a doubting depositor has called on the day following his deposit and has been given his money back at once, some term deposits may be forthcoming. The savings deposits can become sight deposits when the savings period is completed and the latter can become term deposits. Special savings deposits can be organised for purposes which appeal. Where dowries for daughters are obligatory such deposits have a strong appeal. Where a funeral custom is of great social importance savings deposits can be organised for that purpose. Special savings facilities for a bicycle or a sewing machine are to be found in some societies as well as savings for the purchase of new clothes on the special feast day or feast days when social custom makes them obligatory. The cost of weddings, occasions for general rejoicing in the countryside and an inevitable expense, can be at least partly covered by savings if facilities are made available by the cooperative society. The mobilisation of local capital by the single purpose cooperative thrift and credit society is a slow business. In 1951/52 in India the average share capital in the 107,925 credit societies was £ 62 and the average amount of deposits £ 30. Reserve and other funds averaged £ 60 per society. To quote again from Shri V. L. Mehta : — « Another factor that is often ignored is that, under conditions of a backward agricultural economy, there is need to focus attention on the interdependence of marketing and credit and that neither can succeed without the other. »

It seems evident that thrift credit and marketing and with them the supply of agricultural requirements should be closely interwoven in a cooperative society in a rural area. Unless a society is

able to provide the reasonable requirements of a member to keep his spare money safe for him, to lend him money for the production of his crop, whether in cash or in kind through the supply of seed and fertilisers on credit, and to market the crop for him he will not be prepared to put his own money into the society. Little local capital will then be mobilised. But if and when confidence has been acquired and the society becomes in effect the village bank and marketing agency it will be supported financially not only by members but also by others in the village community who may have surplus cash.

To those who had no personal knowledge of cooperative societies in rural areas with a backward agricultural economy the suggestions contained in this paper about the mobilisation of local capital may seem to be founded on faith once described as the triumph of hope over experience. The difficulties are enormous ; illiteracy or lack of education causing inability to keep proper accounts, occasional peculations, disregard of rules, failure to attend meetings. All these difficulties have to be faced. But once the people have grasped the idea of self help and mutual help through a cooperative society signs of economic development can readily be seen.

**UTILISATION DE SOCIÉTÉS COOPÉRATIVES
POUR LA MOBILISATION DES CAPITAUX AUTOCHTONES
DANS LES RÉGIONS RURALES DES PAYS SOUS-DÉVELOPPÉS**

par

B. G. SURRIDGE

Conseiller Coopération Colonial affairs, Colonial Office

Il existe chez un grand nombre de petits cultivateurs des régions rurales de nombreux territoires de petits capitaux, et, il convient de trouver le moyen d'utiliser ces capitaux pour le développement économique. L'auteur cite des exemples de la mesure dans laquelle il a été possible d'amorcer la mobilisation des capitaux autochtones. Les méthodes appliquées pour effectuer cette mobilisation sont également discutées.

L'absence relative de facilités bancaires commerciales dans les régions rurales est illustrée par des chiffres donnés récemment dans le « All India Rural Credit Survey ».

Il importe de créer un autre organisme pour la mobilisation des capitaux, cet organisme agissant comme un complément au système bancaire commercial existant et obtenant de ce dernier les crédits requis en temps opportun. L'auteur cite des exemples illustrant cette manière de procéder. Cet organisme devrait être la société coopérative et non pas uniquement une société de crédit, mais un organisme combinant le crédit épargne et le marketing. Là où une telle société sera susceptible d'offrir ces facilités, les capitaux d'origine rurale afflueront petit à petit.

CAPITAL FORMATION AND INVESTMENT IN PEASANT AGRICULTURE

by

Professor E. de VRIES .

Rector of Institute of Social Studies
The Hague

a) *Peasant agriculture is characterized by low productivity and income.*

In most countries per capita income in the agricultural sector is far below the corresponding figure for other sectors of the economy. In low income countries this ratio is generally even more unfavourable. The basic elements in peasant agriculture in low income countries, leading to this state of affairs, are :

- low yields, for most crops, per hectare ;
- small areas of land cultivated per person active in agriculture.

In the tropics, even when two or even three crops are harvested annually, agriculture is at a disadvantage through short assimilation periods during the growing season, double or triple expenditures for cultivating and harvesting, high incidence of pests, diseases and weeds, and a rapid loss of organic material in the soil leading towards leaching and or erosion of various kinds. In many instances, expensive and cumbersome shifting cultivation can only be avoided in case of capital and labour intensive tree crops or irrigation.

Low yields from a small area are equivalent to a low labour productivity, per hour or per year, generally in both respects.

Income tends to be low in the rural areas for socio-economic reasons also. First of all, in an economy which is to a large extent in the subsistence-sphere, marketing and transportation are reduced to simple operations, often from the doorstep to the kitchen. Rarely even are the savings obtained in that way included in national income calculations. In a case study, made by the Department of Economic Affairs in Indonesia, it was found that a villager, living 40 kilometers south of Djakarta spent 70 units of money against 100 in the city suburbs and 140 in labourers living quarters in the main part for precisely equal standards of living with respect to housing, food, clothing and other necessities of life.

But in a rural community generally there is *for the individual* no immediate and close relation between low productivity and low consumption. People do not starve and feast individually but in

groups or even by geographic area. This is one reason leading towards surplus labour in the village.

Also, the demand for food, especially for basic food grows only slowly with rising standards of living. Therefore, in any expanding economy less and less people should and can take care of the needs of the whole of society with respect to food. But capital investments, adequate to provide new jobs for the people leaving agriculture are needed *in conjunction with* investments in agriculture, if this process is to be executed without heavy strain. In many countries lack of transfer of people into non-agricultural sectors has led to serious underemployment or overpopulation in agriculture. Income per capita is reduced accordingly.

In Africa south of the Sahara absolute densities of agricultural populations are generally low. In some areas a flow of people to non-food production is more rapid than a compensating increase in agricultural productivity. Unless the latter is remedied, internal economic stability is endangered. But the problem is — *ceteris paribus* — less difficult than it is in an overpopulation agrarian structure, such as is the rule in Asia and occurs occasionally in Africa as well.

b) *In peasant agriculture technological development, if any, is slow.*

Among the reasons for a slow introduction and diffusion of technological development in peasant agriculture are :

— the difficulty to introduce machinery and other technical improvements on small farms ;

— the necessity to adapt the use of improved varieties, fertilizers, etc., to specific local conditions and the ensuing impossibility of giving prescriptions of wide application ;

— the difficulty to demonstrate and otherwise show the existing possibilities to a large number of producers, spread over large areas and to a large extent illiterate ;

— on the farmer side : understandable reluctance to take the extra risks, corollary to introduction of innovations.

The exceptions to the general rule are important. New crops often spread remarkably fast and some new varieties also are readily accepted.

c) *There is little opportunity for savings and investments.*

A high propensity to save and to invest is at the low level of income prevailing in peasant-agriculture, very unlikely. Basically two situations exist. Where agriculture is very risky (drought, flood, locusts and other devastating pests) people get into debt during the emergency and often repay these debts in 2 or 3 years after the emergency. This might be considered equivalent to saving during the « fat » years, but the « lean » years consume the reserves completely.

Where agriculture carries little risk, people on the average live close to their income year by year. There appears to them no urgent reason for capital investments.

It should be added, that in a more or less static agriculture, investment opportunities are limited. By extension, land reclamation, treeplanting, terracing, construction of houses and farms with local material, during the seasonal slack period, is a valuable investment, but no conspicuous savings are needed for that purpose.

Yet, observations shows that even without the use of modern techniques and mechanical power, the situation differs from area to area. There must be elements in the environment or in people which favour or inhibit the habits of foresight savings, thriftiness, personal or community investment.

No generalizations can give a clue to explain these differences. Patient and careful study of peasant behaviour and attitude may lead to new approaches of wide implications.

A. OBSTACLES TO CAPITAL FORMATION AND INVESTMENT

My thesis here is that in many rural societies, obstacles to saving and investment exist, more specific than the general limitations. The latter are usually summarized as follows :

economically — low income
sociologically — clinging to tradition
technically — ignorance.

Perhaps, this thesis can be best illustrated by the fact, that there are, almost in any society, individuals with imagination, endurance, thriftiness, knowledge of techniques new to their environment, themselves new to the area — real entrepreneurs in the Schumpeterian sense. But these people seldom are engaged in farming themselves. Instead, they are merchants, money-lenders owners of trucks and other means of transportation or owners and operators of processing establishments. If these people want to invest their reserves, or slow down their commercial activities they often buy land, but rarely invest in agricultural production.

The source of accumulation of capital is indirectly agriculture, be it in the form of high interest payments or rent (in kind or in money). None the less, it proves to be almost impossible to channel potential farmers' savings into any kind of organizational scheme, such as cooperatives for agricultural improvement.

Something may be done through a persistent tenacious system of education, and training for leadership. But to a large extent the technical obstacles are real, not to be overcome by education. Agriculture, even in an early stage of development is characterized by low returns on capital investment. Savings are needed first of all to cover dangerous risks. Monetized investments add to the risks by depleting the hoarded savings.

Secondly, there are few individual investments which can give a return to the individual producer. A single producer cannot keep a new variety safe from cross-fertilization from neighbouring plots. The processor may refuse the new variety even if it is better, only because they differ from the rest. Improving the processing of oil-

seeds, tobacco and other crops does not mean that the merchant *could* pay a higher price, if the volume of the better brand is small.

A desirable early or late variety is the target of the birds from the whole area. An irrigation channel cannot be opened or closed for only a few producers, etc...

Investment for new produces or new products can hardly be introduced unless on a regional basis. A village is too small a unit for most investments.

As a result, the enterpreneurial activity in peasant agriculture is hamstringing to a large degree. Individual clinging to tradition under these circumstances is a wise act of self defence.

Untold efforts to improve peasant agriculture have met with solid failure because one or more of these specific features of peasant-agriculture have been overlooked.

This does not mean that nothing can be done. The big problem is — what, and how — under very specific circumstances.

It may be interesting to quote a simple instance, showing how peasants know to fit a novelty into an old pattern of production. Soybeans are a new crop on Java. By 1920 they were generally accepted, but still between 1920 and 1940 the area doubled. Round 1930 I could distinguish some 25 different types of soybeans growing in widely different soil types, climates and croprotations. The peasant on Java had taught himself to make the manifold adaptations necessary. No tradition or lack of experience held him from it !

B. THE IMPACT OF MARKET FORCES

Immense potential resources remained untapped until an opportunity in Asia and Africa knocked on the door : land and labour for growing (new) export crops.

The rapid development of rubber in South East Asia, of cocoa coffee and cotton in Africa is proof, that expanding opportunities are quickly grasped. The merchant generally is the agent of progress even if he may exact a very high price for this economic service.

In one way or another, a vast area of treecrops or annual cashcrops with local establishments for marketing and processing represents a *sizeable investment, which hardly ever comes from outside the productive area*. Trees may grow on land not under cultivation before, planted in off-season periods without paid labour. This only means that small investments yielded a very high return, it does not mean that there was no capital formation.

In many area, it must be added, high hopes of peasants and governments have been shattered because of the inevitable limitations to this kind of investments. There is hardly any agricultural raw material or foodstuff which a market expanding as fast as production can expand under favourable conditions.

Competition on world markets is too complex and too variable to be followed even by local governments. Many investments are on a very long term (treecrops) and prices may drop drastically because of overconfidence on other continents.

As a rule, peasants, only looking at their close proximity, expand overambitiously during booms, and cannot or only slowly reduce production during slumps. This attitude is quite understandable, but it leads to a succession of feast or famine, most destructive to long term monetized investment.

But even if worldmarkets were relatively stable or prices generally attractive, there are many corollary measures and investments needed to give the peasant an equitable return.

The lack of organized market facilities and dependable communications, both of which require heavy investments have often frustrated producers.

C. ORGANIZED EFFORTS

Local communities, governments, cooperatives may promote investments through organized efforts.

If the individual unit in agricultural enterprise is too small for almost any tangible capital investments, society must be organized for that purpose.

Throughout history nations and even civilizations have been based upon large scale well organized investment in agriculture (Mesopotamia, Egypt, China, the Incas).

The overarching goal has been permanency and security of landuse (irrigation, dykes, terracing) as the only means of obtaining and retaining the minimum density of settlement required for military strength and civilization.

Where conditions for state-building were less favorable, people have organized themselves in smaller communities from a few hundred to a few thousand, in an effort to reach an ecologically justified living with nature.

The equilibrium generally reached consists of subsistence agriculture with shifting cultivation. Under these circumstances in Indonesia, the maximum density of population was found to be 50 persons per square kilometer.

In our age agricultural society has to solve the problems of increasing population, increasing demand for agricultural products and rising standards of living in an unfriendly environment. The river valleys to be irrigated at low cost are fully used, the prairies and forest areas in the plains of the temperate zone likewise, and therefore indiscriminate movements of whole nations are no longer possible.

Consequently, each nation must find itself a solution within its own environment of climate, soil and location. Heavy investments are unavoidable, but hard to execute.

Governments must everywhere take the lead in agricultural investments. They must therefore collect and use savings throughout the agricultural community and even the whole nation. On Java this movement started with the use of brick for irrigation dams, replacing the temporary weirs constructed out of timber and stones, in 1780. Monetary investments of this kind by a government

was a logical sequence to the practice of organizing labour for hydraulic purposes, mentioned above. Colonial governments have done much to monetize these improvements of land and water use, thereby making them much more permanent.

To make non-irrigated agriculture permanent is a far more difficult problem in the tropics. Soil degradation is a fast process when temperature and rainfall are high or when rain-fall is low and fire regularly destroys the vegetation. These problems are beginning to be solved but on balance soils are being depleted.

Yet, permanency and density of land use is a prerequisite for further development of agriculture. Rural areas in the tropics as a rule lack roads for transporting products to markets and farm-requisites to farms. Statistical data on length of roads per 1.000 square kilometer give some impression of the dearth of roads. At the same time, the use of the roads available or those to be constructed is uneconomically small, unless agricultural use of the surrounding land is intensive. Only governments can take the necessary long range view to make these investments in roads. It must be added, however, that the problem is complicated by the rapid deterioration of roads when they are inadequately used and maintained.

Another element should be mentioned emphatically. Any success with new or more agricultural production through the removal of whatever main barrier which impeded farmers to expand, leads to the growth or discovery of other barriers. In other words, the introduction of one single improvement has limited effect because the ceiling is rather low. In my experience, this is true for any single improvement be it a road, a new variety of crops, a marketing organization, a better credit system, education, healthimprovement or whatever one might imagine.

An initial success in improving peasant agriculture will lead towards frustration and perhaps *ultime failure unless a chain reaction of improvements is set into motion.*

And government or at least highly organised common efforts are necessary in peasant agriculture because the individual enterprise is so small, in units scattered over a wide area as compared for instance with handicraft shops in bazaarstreets. Furthermore people operate on a worldmarket they cannot understand, or on a local market which does not expand.

Even governmental efforts often — too often — suffer from the lack of coordination and timing between the manifold investments needed to increase agricultural productivity. *Individual and group-efforts need to be stimulated, wherever possible, but the scope of these efforts is very limited unless a comprehensive framework of developmental measures exists.*

D. THE USE OF CREDIT IN CAPITAL FORMATION

Credit can be a powerful means of linking overall, organized developmental efforts with individual capital-formation.

The a-period concept of credit is that it enables the entrepreneur to improve and increase production even if the entrepreneur does not own all the means of production. After the credit has been repaid, a wise entrepreneur will have retained capital-goods and thereby have added to this wealth and labour-productivity. In agriculture, vulnerable both to pronounced market-fluctuations and yield depressing natural forces, the margin of « reserves » should be large. Therefore, the use of credit should be helpful in improving agricultural production.

However, some dangerous pitfalls have to be mentioned.

Much credit is on short term. Crop loans may help to bridge the seasonal sequence of feast and famine, but they hardly ever have a permanent beneficial effect on agricultural methods, or on capital formation. Theoretically a case can be made for loans to obtain draught animals, seed, fertilizer etcetera as a means to agricultural improvement. But actual results generally are disappointing. Loans to tide the peasant family over bad times or to pay ad hoc labour and even loans to repay older debts essentially have a similar function. Generally, all this short term credit is useful to preserve the working capacity of the peasant and his family, but even after many years farming methods may remain stationary.

An exception can be made for short term loans which are accompanied by strict supervision over the use of these funds as well as over the additional income they create. Forced savings could be a condition of making credit available. Their effect should not be exaggerated.

Medium and long term credit can more easily lead towards a net addition to capital. But credit institutions, both cooperative and government-sponsored generally have scarce funds, which they tend to spread over as many customers as feasible. They are not inclined to tie up too many funds in medium or long term credit. Central Banks at the same time often restrict their rediscount facilities to short term loans. Public or private deposits generally are on call or short term. Unless governments make capital available to credit institutions on long term, or guarantee fully the liquidity of farm credit institutions, the dearth of funds limits the rate of credit for developmental purposes severely.

In the end, therefore, *public sources of capital have to be used by credit institutions.*

The very fact that farmers pay back these loans adds to the attractiveness of developing agriculture through credit. In Japan, for instance, the government builds up a huge rotating fund for agricultural development through 12-20 years loans for permanent landimprovement.

Wherever feasible farmer's windfalls, skimmed off by export taxation or the profits of marketing boards should be channeled into developmental credit institutions. In that way an occasional high price may become instrumental to foster real development.

CONSTITUTION ET INVESTISSEMENT DE CAPITAUX DANS L'ÉCONOMIE RURALE

par

E. de VRIES

Recteur de l'Institut des Etudes Sociales de La Haye

RÉSUMÉ

L'économie rurale est caractérisée par la faiblesse de sa productivité et de ses revenus, la lenteur de ses progrès techniques (pour autant qu'elle en accomplit), les rares possibilités de faire des économies sous forme de capital liquide et la minime importance des investissements.

La nécessité d'accroître son activité étant reconnue, il importe d'examiner la situation actuelle et d'étudier les mesures et moyens susceptibles de produire cette accélération.

A. OBSTACLES A LA CONSTITUTION ET A L'INVESTISSEMENT DES CAPITAUX

Économiques :

Au delà de la faiblesse des revenus il y a les anciennes et nouvelles incertitudes, le manque de spécialistes pour l'utilisation des biens de première nécessité et l'absence d'infrastructure.

Sociologiques :

Au delà des modes traditionnels il y a une forte consommation par des groupes importants ; l'insécurité et le manque d'organisme.

Techniques :

Il y a plus que de l'ignorance. Quels sont les remèdes à apporter ?

B. POSSIBILITÉS DU MARCHÉ

Certaines ressources sont demeurées inexploitées jusqu'à ce que l'occasion de les utiliser se présente sous forme de terres et de main-d'œuvre pour de nouvelles cultures destinées à l'exportation. Ceci donnant la possibilité de faire des économies, de constituer des

capitaux et de les investir. Par contre les communications et l'organisation des marchés, de même que les hausses et les baisses ont limité ces possibilités.

C. ACTIVITÉS COLLECTIVES

Les groupements locaux, gouvernements, coopératives sont à même de favoriser les investissements par la construction de routes, l'établissement de nouvelles colonies et l'organisation de la transformation des produits.

Parmi ces efforts collectifs, il convient de citer l'étude des effets directs et indirects de l'emploi, de la productivité et des investissements secondaires.

D. UTILISATION DES CRÉDITS POUR LA CONSTITUTION DE CAPITAUX

L'emploi du crédit est utile dans l'augmentation de la production agricole. Le crédit à court terme est très employé mais les résultats sont généralement décevants. Le crédit à moyen et long terme peut plus facilement conduire à une nette augmentation du capital, mais comme les dépôts publics ou privés sont souvent à court terme, la raréfaction des fonds limite le montant des crédits pour l'équipement.

Le remboursement des dettes à partir de revenus accrus est une forme de constitution de capitaux en des circonstances particulières. Quelle est l'efficacité de cette mesure ?

LEVEL OF LIVING AND CAPITAL FORMATION

a discussion with special reference to Java

by

L.H. HUIZENGA (1)

Research Officer of Tropical rural Economy
of the Agricultural University of Wageningen

Participation of native capital in a country's own international development presupposes saving by the indigenous population. Now it is well known that the real savings (2) of the indigenous populations of the tropical territories that are backward in economic development are relatively small. The causes of this situation must be sought in the following factors :

- 1° low level of income, allowing for only a small margin of saving ;
- 2° the tendency to anticipate consumption, enabling those offering savings on loan to obtain higher rates of interest outside the territories' productive effort ;
- 3° the small number of investment objects within the native productive effort and ;
- 4° insufficient development of the saving bank organization.

The rectification of the last three imperfections — i.e. the removal of the obstacles that check or hinder any efficient mobilization and canalising of savings, cannot come up for discussion until an insight has been obtained into the nature and volume of the existing possibilities of saving ; i.e. in the territory's real saving capacity. This, again, is impossible without an investigation into the productivity of the existing social and economic organization. It is this productivity which ultimately determines the height of the level of living, both in a material and in a non-material sense.

In tropical countries, the population's level of living, both in a material and in a non-material sense.

In tropical countries, the population's level of living is — at any rate as regards its material aspect — low in comparison to that in many countries in the temperate climatic zone. In the tropical zone it is lower owing to the lower production per head of the population.

(1) Translated from the Dutch by EMILE VAN LOO.

(2) i. e. savings leading to investments.

This relatively low production has its cause in a combination of a relatively large labour force of low productivity, on the one hand, and a relatively small quantity of capital, also of low productivity, on the other hand.

But a relatively low level of living need not, therefore, preclude the possibility of real savings. Apart from the prevailing mentality in this respect, this is a question of existing wants and their satisfaction. Location and milieu — i.e. the physical, cultural and social conditions, play an important part in this. The primary element is the satisfaction of fundamental needs of which food is by the most important. As soon, however, as this desideratum has been met up to a certain point, the accent of the satisfaction of the people's wants shifts from the primary to the secondary needs, because the latter then begin to become a more desirable object. This process continues according as the general welfare further improves. The determination of the order of precedence of these needs, however becomes increasingly difficult owing to the ever greater variety of choice towards which the satisfaction of wants may be directed. Eventually a welfare level will be reached at which the satisfaction of wants is non longer determined exclusively by considerations of care for one's own direct well-being. In the tropical countries this welfare level is a relatively low one, because the level of living, and accordingly, the ceiling of the population's demands with respect to what is to be provided for them, is relatively low.

The determination of the existing level of living, i.e. the people's actual living conditions, will therefore have to be the starting point in forming a judgment on the extent to which the population of tropical territories are themselves able to contribute to the formation of capital for the benefit of their own national development. This implies an investigation into the volume of their income, and the way it is spent. In the present case we are not so much concerned to determine the average level of living, as to determine certain boundary levels, of which the following two are surely, for tropical territories, of eminent importance.

1° Determination of the boundary level below which there is, and above which there is not, distinct under-consumption.

2° Determination of the boundary level below which savings on the people's own consumption do not, and above which they do take place — be it frequently not in the productive form desired.

Below the first named boundary level, real savings is, in fact, impossible. If there should be any saving after all, then this would have been at the sacrifice of certain elementary needs, and at the very least, to the detriment of the productivity of labour. Theoretically, it is not unthinkable that, in this way, a higher productive capacity may ultimately be attained. With respect to this, however, one should beware of unduly great expectations, because on the one hand, there is the far from unthinkable danger that the prolonged denial of the elementary needs of life may cause the productivity of labour to move in a descending spiral, while on the other hand, the smallness of the capital so saved offers only slight chances for a rapid — as it were « shockwise » — and more or less satisfactory

improvements in the total production. Since, furthermore, there are also social considerations to bear in mind in this respect, it would not be right to demand of the population, so long as they are still living in the phase of under-consumption, that they save in order to contribute to capital building (1).

Once they have risen above the stage of underconsumption, moreover, this does not yet mean that saving will start immediately. This depends upon their further desires, which are not exclusively directed towards what might perhaps be best as viewed from a point of view of economic growth, but are also — and often even more forcibly — guided by considerations a cultural and social nature. The measure in which these latter considerations are stressed is determinant for the moment at which a savings margin is spontaneously manifested. This moment will come sooner or later after the phase of underconsumption has been left. The determination of the level of living at which this happens is of great importance, because we here have to do with a choice freely made. The choice in the manner of spending these savings may be influenced by the creation of other and better possibilities, in which, under certain circumstances, consumption may temporarily be forced back to below the old boundary level.

Once the two abovementioned boundary levels have been determined, there still remain two problems to be solved within the framework of the present argument, viz.

3° Determination of the size and composition of the population groups in the different classes of wellbeing respectively, and of the volume and nature of savings and possibilities of saving.

4° Mobilization and canalization of the available savings for the benefit of the population's own national development.

These two problems will not be further elaborated in the present article. We shall only discuss, in the following, the determination of the level of living at the two boundary levels referred to above, which constitute the basis of our argument. In this, we shall utilize the data obtained from the « coolie-budget » investigation, instituted in Java in 1939-40. The purpose of this investigation was to determine standard budgets for the families of Javanese workers on the agricultural estates, on the basis of a level of living ensuring a reasonable satisfaction of these people's most important needs. On the basis of these standard budgets, and with the aid of wages and price statistics, a wages control was to be established, which would guarantee, at least, a minimum reasonable subsistence to permanent workers and their families:

The coolie-budget investigation was applied to 1638 wage-earner's

(1) A contribution might admittedly be made in this phase in the form of labour, i. e. by making use of surplus labour, which is often considerable in tropical territories. But even then, this immediately requires certain financial provisions for the supply of extra food, equipment, etc. (vide « Problems of capital formation in underdeveloped countries », by R. Nurkse, Oxford, 1953).

families and 96 « tani » (small farmers') families (1) on and near 20 agricultural estates scattered over Java. In the course of 30 successive days very extensive and detailed particulars concerning these families were collected (2). Of these data, those concerning 1555 wage-earners' and 390 tani families have been elaborated in the Final Report of the Coolie Budget Commission, which report was intended to consist of two parts, of which, however — due to the Japanese occupation — only the first part was completed (3). Out of the 1555 wage-earners' families, just over one-third were housed on the estates in dwellings owned by the estates. This group's incomes derived almost exclusively from work on the estates, while the other wage-earners' families—who lived outside the estates, and mostly in their own houses — often had, in addition to their wages, not inconsiderable income from other sources.

The determination of the standard budgets referred to above was possible only by comparing between families with different levels of living. For this reason the coolie-budget investigation was applied to families with different incomes (4). These families were subsequently grouped, according to the volume of their consumption expenses, into successive classes of well-being which were then mutually compared. It appeared from this comparison, that as the level of welfare rose, an increase in the consumption of primary necessities was at first predominant. But according as the groups' state of wellbeing rose still further, the accent of their consumption gradually shifted from primary to secondary requirements. On the basis of the succession of priorities thus obtained it was possible to determine what was, and what was not, directly necessary for the fundamental maintenance of life.

Now it was found, as regards Java, that food occupied a very prominent place in the spending of income. This care for sufficient nourishment, however, was not the only motive manifested from the start. At the same time, a certain satisfaction of other elementary needs was striven after. In fact, the problem of the determination of the boundary level below which there is, and above which there is not, question of evident underconsumption, was thereby reduced to the determination of the boundary level above which the elementary need for food was, and below which it was not, being met.

The obvious way to obtain an insight into the elementary need for food is to make a budgetary investigation of a certain duration in families, some of whom are, and some of whom are not, in a

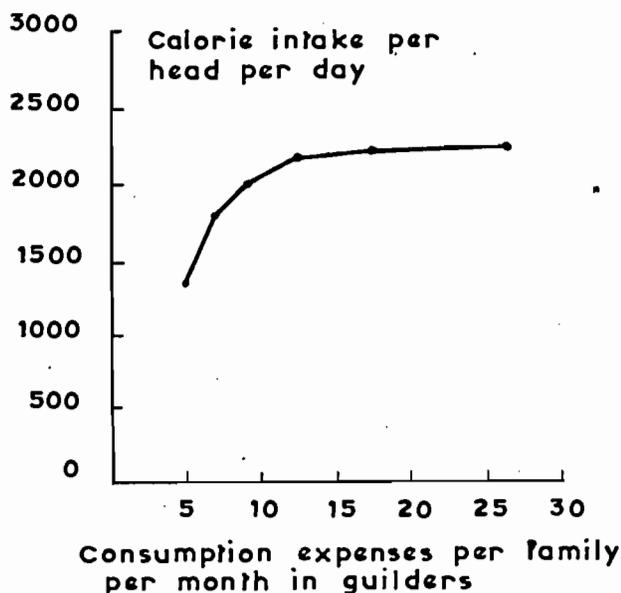
(1) For comparison between local living conditions.

(2) On 5 estates this 30-day investigation was made twice, in order to determine the influence of certain seasonal factors.

(3) Final report of the coolie-budget Commission. *The Way of life of the Workers on the Estates and of the Tani's in Java in 1939-1940* (Batavia, 30 December 1941).

(4) Due to this, the results of the coolie-budget investigation are not representative of the living conditions of the workers' families on the Java estates. The necessity to include in the investigation a sufficient number of families of each income-group and on each estate, implied that sometimes a smaller, and at other times a larger percentage of the various income groups had to be examined.

position to consume sufficient food. Such a budgetary investigation should not be confined to the composition of the volume of goods and services expressed in quantity and value but should also extend to the nutritive value of the menu, and to the physical condition and general health of the consumers in question.



In the coolie-budget investigation the families were divided into 9 successive expenditure-classes, according to the volume of their consumption expenses (1) per family per month ; viz. 2, 2-3, 3-4, 4-6, 6-8, 8-10, 10-15, 15-20 and 20 guilders. In the expenditure-classes 4-6 guilders and higher, the course of the calorie-intake per head per day — the basic indicator used in judging nutrition — was graphically represented as in the figure below (2).

This diagram clearly illustrates that the calorie-intake per head per day did rise at first, but not later, together with the increase of the consumption expenses. The bend in the curve occurs in the expenditure-class of 10-15 guilders, and at 2,100-2,200 calories. In the wage-earners' and tani families living outside the estates the curve followed a similar line, but it that the bend, owing to various causes, was less sharply marked. Here, the welfare of many families

(1) Monetary equivalent of the cost of living.

(2) Average consumption expenses in guilders, respectively, 5.00, 7.00, 8.98, 11.99, 17.24 and 26.98.

Average calorie-intake per head per day, respectively, 1307, 1765, 1983, 2130, 2179 and 2231.

— Number of families, respectively, 55, 135, 150, 159, 43 and 30.

Average number of consumers per family per day, respectively, 3.45, 3.67, 3.77, 4.18, 4.76 and 4.57.

started at a lower level. The calorie intake per head per day rose from a little over 500 in the expenditure-class of 2 guilders, to just over 1,400 in the expenditure-class of 6-8 guilders (1). In the expenditure-classes in 10-15 guilders, and higher, the average was close on 2,000 per head per day, at an average of nearly 6 consumers per family per day (2). The ceiling averages found appeared to correspond — after reduction of the factors which influence the need for calories — to the norm which was calculated later on by the Committee on Calorie Requirements of the F.A.O. (3).

A sufficiency of calories, however, is not synonymous with sufficient nourishment. For this, the food taken must also contain a sufficient quantity of each of the other components necessary for a person's physical maintenance. A medical examination of the physical condition and general health of the families in the expenditure-classes of 10-15 guilders and over, did not show any clearly evident shortages due to an unduly low state of well being. Neither, in fact, was this the case in the immediately lower expenditure-classes. The nutritional condition became distinctly unsatisfactory only in the expenditure-classes below 6 guilders, where less than 1,200 calories, 20 g proteins and 3 g animal proteins were consumed per head per day.

The expenses boundary of 10 guilders was also clearly marked, in Java, in yet another respect. For, once this boundary was passed, the share of food in the total money value of the volume of goods and services enjoyed began to fall sharply. After being 75 per cent (4) in the expenditure-classes under 10 guilders, it fell to 70 per cent in the expenditure-class of 10-15 guilders, and to 45-50 per cent in the expenditure class 20 guilders at an average of 25 guilders. It was found, therefore, that the cessation of a further increase in the calorie intake, after passing the 10-guilder boundary, was accompanied by a lessening of the relative significance of the expense on food.

The above results led to the conclusion that the boundary level below which there was, and above which there was not, question of evident underconsumption, amounted, in Java in 1940, to a nett family income of approximately 10 guilders monthly.

The determination of the boundary level below which no finance is available of purposes other than the bare necessities of life, and above which such money does become available, did not come up for discussion in the coolie budget investigation. It is possible, however,

(1) In the wage-earners' families of the expenditure-classes 2, 2-3, 3-4, 4-6 and 6-8 guilders, 515, 724, 919, 1164 and 1483 calories, respectively, at an average number of consumers per family per day of, respectively, 4.15, 4.47, 4.71, 4.72 and 4.84. Ditto, in the tani families, respectively, —, 879, 959, 1159 calories and 1400 and —, 4.03, 4.47, 5.16 and 5.05 consumers.

(2) The difference in ceiling level on and outside the estates could be explained by differences in age-structure, activity and milieu temperature.

(3) Calorie Requirements — Report of the Committee on Calorie Requirements, Washington, June, 1950.

(4) In the very lowest expenditure-classes, a small percentage higher still.

with the aid of the data obtained, to see some connexion between the size of the income and the manner in which it is spent.

The periods of observation were too short, and too unevenly distributed in the coolie-budget investigation, to allow for the influence of seasonal factors on size and spending of incomes to be fully and clearly manifested. It is probable that this seasonal influence was weakest in the case of the wage-earners' families living in houses belonging to the estates; this group consisted entirely of permanent employees. In these families, moreover, the income, — which consisted almost solely of wages recorded in the bookkeeping, and paid out under supervision — could be determined pretty accurately; a thing which, in the case of families living outside the estates, often came up against considerable difficulties that could not invariably be surmounted. For this reason our attention will chiefly be given to the data obtained from the wage-earners' families living in houses owned by the estates.

These wage-earners' families living in houses owned by the estates, were classed into 3 groups, viz. families of plantation workers, of factory workers, and of higher personnel (1). Of these, the families of the plantation workers had the smallest, and those of the higher personnel the largest incomes, as the following table shows.

As this table shows, the families of the plantation workers needed the whole of their income, those of the factory workers, 90 per cent of it, and those of the higher personnel, 70 per cent it, for consumption purposes (2). In 45 per cent of the plantation worker's families, consumption expenses remained below income; in the case of factory workers this percentage was 58, and with the higher personnel, 73.

Group of families	Average per family per month in guilders	
	income	consumption expenses
Plantation workers	8.81	8.83
Factory workers	11.58	10.48
Higher personnel	23.34	16.98

The above ratios have been further elaborated in the following table, in which the families have been divided into classes according to the size of their incomes.

(1) Supervisory and technical personnel.

(2) The difference between income and consumption expenses does not constitute the amount by which the financial position is either improved or aggravated. For this, the difference between the debts and/or claims at the beginning and at the end of the period of observation must be taken into account.

Income-classes in guilders	Plantation workers				Factory Workers				Higher personnel			
	Number of fam- ilies	In- come	Con- sump- tion ex- penses	% fam- ilies with larger in- comes	Num- ber of fam- ilies	In- come	Con- sump- tion ex- penses	% fam- ilies with larger in- comes	Number of fam- ilies	In- come	Con- sump- tion ex- penses	% fam- ilies with larger in- comes
5.....	37	3.61	5.80	8								
5.01-7.50 ..	87	6.34	7.62	17	14	6.61	7.44	29				
7.51-10 ...	84	8.81	8.94	46	29	8.79	9.78	34	11 (1)	8.29	12.70	18
10.01-12.50 .	72	11.36	10.29	76	22	11.14	10.80	50	9	11.81	10.89	67
12.51-15 ...	26	13.60	10.50	85	21	13.92	10.99	86	12	13.87	13.89	58
15.01-20 ...	13	16.37	13.37	77	19 (2)	17.41	12.86	95	31	17.67	14.75	77
20.01-25 ...									31	22.25	17.52	77
25.....									34	40.76	22.57	88

As the ratios between income and consumption expenses in the various income-classes clearly show, the period of observation was too short to determine the exact average monthly level of both income and consumption expenses. A proportion of the families were compelled either to go into debt, or draw upon reserves in order to defray their consumption expenses; another proportion were able to redeem former debts, or put aside some financial reserve for a future rainy day (3). It was not possible to ascertain, in the coolie-budget investigation, to what extent these reserves were of a short-term nature — i.e. would be drawn upon again within the annual cycle — or long-term ones — i.e. might be used for investment purposes (4). The ratios between the figures of the higher personnel, however, do contain indications that some long-term saving does take place in the case of the higher incomes.

Apart from the question whether or not the incomes were wholly spent on consumption, the expenses themselves also included certain sums that were not spent on the direct satisfaction of the people's basic need or desires. In the coolie-budget investigation, these expenses chiefly concerned the items intellectual care and education, and family maintenance (5). Expenses on the first item may be considered as a provision for the future, in this case made especially for the benefit of the children, while those on family maintenance,

(1) Including 2 families with an income of less than f. 7.50.

(2) Including 2 families with an income of more than f. 20.

(3) The seasonal influence was especially clearly manifest in the case of the families of workers in the sugar factories, in which these families had plentiful employment during the milling season, which lasted about 4 months, and very little employment for the rest of the year. Investigations during the milling season revealed an average monthly income, of these families, of f. 9.67, of which f. 6.98 was spent on consumption, while investigations on the same estates outside the period of the milling season, these amounts were, respectively f. 3.50 and f. 4.61.

(4) No investigation was made, e.g. during the fast of Ramadan when these families used to spend relatively large amounts on, *inter alia*, clothing.

(5) No amounts in respect of taxes, and provisions for sickness, accidents and old age are included. In so far as these were owing, they were deducted from wages by the estates.

although made for consumption purposes, do not directly benefit the consumption of those earning the income. The expenses on these two items did not have any significance until after the consumption expenses per family per month had reached the amount of f. 20 — This is clearly shown by the following table, in which the families of wage-earners, living in houses on the estates have been divided according to the amount of their consumption expenses per month.

Consumption expenses in guilders	Plantation workers			Factory workers			Higher personnel		
	Number of families	In % of total consumption expenses		Number of families	In % of total consumption expenses		Number of families	In % of total consumption expenses	
		Intellectual care and education	Family maintenance		Intellectual care and education	Family maintenance		Intellectual care and education	Family maintenance
10	272	0.0	0.3	51	0.1	0.2	17	0.4	1.5
10.01-15	78 (1)	0.1	1.3	50 (2)	0.1	0.8	45	0.6	1.0
15.01-20							33	1.5	1.4
20							26	4.0	3.6

In the highest expenditure-class the average amount spent on consumption was f. 27.60 ; of this, f. 1.10 was spent for intellectual care and education, and f. 1.01 on family maintenance.

The relative rise in the expenditure on these two items in the highest expenditure-class was not nearly so sharp in the case of the higher personnel outside the estates. In the expenditure classes of 10-15, 15-20 and 20 guilders, this group's expenses on the two items in question were, respectively, 1.1, 1.5 and 2.8 per cent (3). Possibilities of extending hospitality, however, were, greater outside the estates. Of this, the less favourably situated generally had the benefit. This was clearly evident from the number of consumers per day, which, in the expenditure-class 2 guilders, was 91 per cent, and in the expenditure-class 20 guilders, 104 per cent of the number of members of the family (4). Assuming that this 4 per cent extra in the highest expenditure-class was coupled with an equal rise in the cost of food, then this means, with respect to the total cost of consumption, an extra burden of approximately 2 per cent.

In addition to family maintenance and extending hospitality there is yet a third form of care for others, namely the care of members and non-members of the family who are given a home in

(1) Including 7 families with consumption expenses exceeding f. 15.

(2) Including 7 families with consumption expenses exceeding f. 15.

(3) f. 0.74 out of f. 28.80.

(4) In the expenditure-classes 2, 2-3, 3-4, 4-6, 6-8, 8-10, 10-15, 15-20 and 20 guilders, respectively, 91, 95, 97, 98, 99, 99, 102, 101 and 104 per cent. These percentages do not include any festive meal-times (« slametans ») which also cause a certain shift of income from the better to the less well situated.

it (1). Up to a point, such taking-in of persons may be regarded as a provision of the future, because those who take these people in may possibly have to be offered a home themselves at some future time. Now it was found in the coolie-budget investigation that the number of members and non-members of the family so taken in, in the expenditure-classes below 10 guilder, was hardly influenced, in the case of wage-earners' families, by any differences in wellbeing. In these families, it constituted a more or less fixed item. Above 10 guilders this changes ; the number of members and non-members of the family taken in, rose sharply with the increase of consumption expenses, amounting, at the 25 guilder level to a threefold i.e. 25 per cent of the total number of family members (2). This has been elaborated in detail in the following table.

Groups of families	Number of members and non-members of the family taken in per family in the expenditure-classes below.								
	2	2-3	3-4	4-6	6-8	8-10	10-15	15-20	20
Wage-earners living in house on the estates				0.46 (3)	0.40	0.47	0.44	0.78	1.26
Wage-earners living outside the estates ...	0.43	0.48	0.37	0.52	0.61	0.82	1.27	1.35	1.57
Tanis		0.53 (4)	0.46	0.85	0.85	0.95	1.44 (5)		

As the above table further shows, the number of members and non-members of the family taken in, given a similar level of expenses, was smallest in the case of the wage-earners living in houses on the estates, and largest in the case of the tanis. The former often had come from afar, and also for other reasons, usually had fewer opportunities to take in members or non-members of their families.

Although these members and non-members of the family did not pay for their board and lodging, they more or less contributed in other ways to their cost of living. Their services, either in the household or in the family business, could not be evaluated in terms of money. The best possibilities in this respect were available in the tani families with larger agricultural holdings, so that the greater burden of a larger number of members and non-members of the family taken in by tani families with a higher level of well-being could to a certain extent be compensated. This situation was different in the case of the wage-earners' families ; here (6), the

(1) i. e. other members than the head of the family, his wife and their children.

(2) It may be expected that this rise will discontinue at some time or other.

(3) Incl. 2 families with consumption expenses below f. 4.

(4) Incl. 15 families with consumption expenses below f. 2.

(5) Incl. 12 families with consumption expenses above f. 15.

(6) More so in the case of the wage-earners' families living in houses on the estates, than in those living outside.

accent of the service rendered chiefly fell on assistance in the work in the household. This provided opportunities for the others in the family to work for a wage and so increase the family income. In so far as it was possible to obtain any data in this respect — although also here, to a relatively small extent — this was mostly the case with the families of plantation — and factory workers living in houses owned by estates. In addition to giving their service in the family's own household or enterprise, the members and non-members of the family taken in by wage-earners' families might also be involved incidentally in work on the estates. But this contribution to the wage-income, however, rarely amounted, with respect to the total cost of living, to more than 5 per cent, and in most cases even considerably less (1). One is accordingly justified in assuming that the real nett expense of taking in members and non-members of the family was highest in the highest expenditure-classes; not only absolutely, but also as a percentage of the wage-earners' total consumption expenses, particularly, moreover, in the case of those living outside the estates.

The above results do not provide sufficient grounds for indicating the level of income in Java, at which financial means became available for purposes other than the direct cost of living. For this purpose, the set-up of the coolie-budget investigation should have been different (2). True, this investigation did contain indications to the effect, that, in 1939-40, and at a family income of 20-25 guilders per month, there was some spontaneous and prolonged saving, which — as far as could be ascertained, — might probably have led to a strengthening of the savers' own financial position, but not, or hardly, to any capital formation of the social group as a whole. It was further found, from the nature of the consumption expenses, that, at a level of 15 or 20 guilders, money was increasingly being spent on things not intended for the satisfaction of the family's own needs. In such cases, these expenses were chiefly made on behalf of others whit a less favourable economic position.

Both these considerations lead us to the conclusion that, in Java, even at an income roundabout double that needed to get above the zone of underconsumption, capital formation was still extremely small. The cause of this lay both in the economic organization of the population's own society, which offered hardly any possibilities for productive investment, and in the social burdens pressing on the shoulders of the economically stronger in this society.

(1) In the wage-earners' families living in houses on the estates, in the expenditure-classes 10, 10-15, 15-20 and 20 guilders, respectively, f. 0.19, f. 0.33, f. 0.58 and f. 1.60; and in those outside the estates, respectively, f. 0.13, f. 0.34, f. 0.60 and f. 0.03.

(2) E.g. limited localities, but prolongation of the duration of observation to one year. Such an investigation had been part of the Netherlands Indies Government's programme for 1841-44, during which period over 30 investigations should have been instituted. The occupation of Indonesia by Japan in 1942, however, prevented the implementation of the programme.

NIVEAU DE VIE ET CONSTITUTION DES CAPITAUX

Références particulières à Java

par

L. H. HUIZENGA

Spécialiste d'Economie Rurale Tropicale
à l'Université d'Agriculture de Wageningen

RÉSUMÉ

Le calcul de la contribution, qu'une population donnée peut fournir d'elle-même à la constitution du capital destiné à son propre développement, revêt différents aspects parmi lesquels ceux qui se rapportent au niveau d'existence sont de toute première importance.

La possibilité et la tendance à économiser ne se feront sentir que lorsqu'un certain niveau d'existence, dépendant du lieu et du milieu, sera atteint. Cela mène tout d'abord à déterminer la limite de deux niveaux d'existence :

1° niveau au-dessous duquel on peut parler de sous-consommation évidente,

2° niveau au-dessus duquel la population épargne, bien que, souvent, la manière d'économiser ne soit pas dans la forme désirée.

Au-dessous du premier niveau il est réellement impossible d'économiser, au-dessus il n'est pas certain que la population dès le palier franchi en ait la tendance.

La détermination des deux niveaux de vie est possible par la comparaison de la façon de vivre de différentes familles prises dans des classes de prospérité différente.

Les résultats obtenus à la suite d'enquêtes effectuées sur les revenus des « coolies » de Java en 1939-40 ont permis cette détermination.

Il semblait possible de déterminer le niveau au-dessous duquel on peut parler de sous-consommation évidente, en établissant la valeur en calories de la ration consommée par personne et par jour et en la comparant au revenu total des familles. Ce niveau paraissait se trouver au point au delà duquel le nombre de calories absorbées par personne et par jour n'augmentait plus quand le revenu augmentait.

En 1939-40 à Java, il était nécessaire, pour une famille, d'avoir un revenu de 10 florins pour atteindre le niveau minimum. Des

résultats obtenus, il n'a pas été possible d'indiquer exactement à quel niveau de revenus la tendance à l'épargne commençait, la durée d'observation ayant été trop courte.

Pourtant on s'est aperçu que des économies étaient faites quand le revenu de la famille dépassait 20 à 25 florins par mois. Ces économies, dans la mesure où on pouvait le contrôler, ont sans doute amélioré la position financière de l'individu, mais ont à peine permis la constitution d'un capital pour le groupe entier.

En outre, sur un revenu de 15 à 20 florins, on a pu constater que certaines dépenses n'intéressaient pas les membres de la famille, proprement dits (chef, épouse, enfants), mais étaient destinées à d'autres personnes vivant avec la famille et se trouvant dans une situation économique moins heureuse.

En tous cas on est arrivé à la conclusion qu'à Java, même avec des revenus atteignant à peu près le double des revenus nécessaires pour se trouver hors du niveau de sous-consommation, la constitution du capital était encore infime. La cause en était l'organisation économique de la société indigène qui offrait peu de possibilités à des placements financiers productifs, aussi bien que les charges sociales qui pesaient sur les épaules de ceux qui étaient dans cette société les mieux placés au point de vue économique.

ETUDE SUR LA CAPITALISATION AUTOCHTONE EN AFRIQUE EQUATORIALE FRANÇAISE

par les

SERVICES DU GOUVERNEMENT GÉNÉRAL

I. — NATURE ET IMPORTANCE DES CAPITAUX AUTOCHTONES

De création relativement récente et la seconde guerre mondiale ayant coïncidé avec ses débuts, la Caisse d'Epargne de l'A. E. F. (1) a obtenu des résultats très modestes au cours des dix premières années de son existence. C'est ainsi que le solde créditeur après une décade de fonctionnement dépassait à peine 20.000.000 de francs pour quatre mille livrets. L'accroissement moyen annuel des capitaux et du nombre de comptes s'est élevé respectivement à 2.000.000 de francs et trois cent quarante livrets, résultats infimes.

D'autre part, les comptes et les capitaux placés à la Caisse d'Epargne à l'époque considérée étaient loin d'appartenir en totalité aux Africains. Au contraire, on estimait avant 1950 que les rapports respectifs des comptes et des sommes placées s'exprimaient comme suit :

	Capitaux	Nombre de compte
Européens	65 %	35 %
Africains	35 %	65 %

Ces derniers possédaient donc le 31 décembre 1949 2.600 livrets pour un avoir total de 7.000.000 soit moins de un livret pour mille habitants, et environ 2 francs par habitant (2).

Cependant, les années 1950 à 1954 présentent des résultats nettement favorables à un double point de vue :

1° d'une part les capitaux en dépôt ont quadruplé durant ces cinq années (1949 = 25.000.000, 1954 = 100.000.000 et le nombre de livrets a plus que doublé ;

(1) Créée en 1939, la Caisse d'Epargne de l'A. E. F. est à forme postale, c'est-à-dire qu'elle fonctionne à l'aide du personnel et des installations du Service des Postes. L'institution placée sous la direction du Directeur des Postes et Télécommunications de l'A. E. F. est administrée par un Conseil d'Administration dans lequel une place très large est faite à l'élément autochtone.

(2) En France métropolitaine 280 livrets pour mille habitants et 60.000 francs en compte par habitant.

2° d'autre part la proportion des avoirs africains a notablement progressé.

Quant à l'année 1955, elle a vu la progression s'accroître, les avoirs en dépôt augmentant de plus de 30.000.000 le nombre de livrets de plus de 2.000 (1).

*
**

Les notes qui précèdent ont été jugées indispensables à la compréhension des chiffres obtenus au 31 décembre 1955 (dont la présente étude fera état) en ce qu'elles montrent l'évolution de la Caisse, l'accroissement de la faveur dont elle jouit auprès des autochtones, la courbe nettement ascendante des résultats de ces dernières années, etc..., résultats qui doivent permettre d'envisager l'avenir de cette branche de la capitalisation des populations africaines sous un jour relativement favorable.

Capitaux autochtones privés

1° Propriété des capitaux

a) *Propriété individuelle* : L'épargne autochtone placée à la Caisse d'Épargne provient presque exclusivement de la fraction de la population représentée par les fonctionnaires, les autres agents des services publics et les employés de commerce. Moins de 5 % des capitaux appartiennent au milieu rural dont, il faut bien le dire, les ressources sont en général, très faibles (2).

b) *Propriété familiale*, etc. : Aucun livret de caisse d'épargne ne peut être ouvert au nom d'une famille, d'une tribu. Par contre, quelques Sociétés de Prévoyance ont des fonds placés à la Caisse, de même que des sociétés mutualistes, coopératives, etc.

2° Importance des capitaux

Caisse d'Épargne. Au 31 décembre 1955, le total des avoirs des autochtones est évalué à 90.000.000 de francs C. F. A. pour environ dix mille épargnants. Les comptes ne sont pas tenus par territoire, toutefois, il est certain que le Moyen-Congo possède près de 50 % des avoirs (3).

(1) Les graphiques placés à la fin de cette étude donnent en détail, année par année, les résultats de l'Institution.

(2) Toutefois, un effort de propagande sera fait très prochainement dans les régions à cultures riches (cacao et coton) afin d'éveiller les populations à l'idée de la capitalisation sous la forme, moderne pour ce pays, que représente la Caisse d'Épargne.

(3) Cf. rapport joint sur l'activité de la Caisse d'Épargne au cours de l'année 1955 : le montant des dépôts effectués durant la période considérée s'est élevé à : Moyen-Congo 60.000.000 ; Gabon 25.000.000 ; Oubangui-Chari et Tchad 15.000.000.

II. — MOBILISATION DES CAPITAUX

.....

Collecte et groupement des capitaux

Les fonds sont reçus aux guichets des bureaux de poste de la Fédération et centralisés par l'Agent Comptable de la Caisse d'Épargne de l'A. E. F. L'excédent des dépôts sur les retraits est versé à la Caisse des Dépôts et Consignations qui en assure la gestion.

La Caisse sert à ses adhérents un intérêt de 3 % sur l'avoir des comptes. Au 31 décembre de chaque année, l'intérêt est ajouté au capital et devient lui-même productif d'intérêt. C'est ainsi qu'il a été servi aux déposants, au cours de l'année 1955 un total de 3.342.662 francs d'intérêt.

Utilisation des capitaux provenant de l'épargne autochtone

Jusqu'à présent, les capitaux versés aux Caisses d'Épargne d'Outre-Mer ne sont pas utilisés sur place. Les inconvénients d'un tel système sont apparus depuis fort longtemps et, dès 1934, une proposition de loi était déposée sur le bureau de la Chambre des Députés en vue de permettre le placement en valeurs locales des fonds recueillis par les Caisses d'Épargne d'Outre-Mer (1). Plus récemment, la loi Minjoz a prévu des dispositions du même ordre. Enfin, dans la limite des pouvoirs accordés au Ministre par la Loi-Cadre, il semble que des mesures pourront être prises pour concrétiser rapidement dans ce domaine la tendance vers une décentralisation qui caractérise l'époque actuelle.

III. — ACTION EN FAVEUR DE LA MOBILISATION DES CAPITAUX

Propagande et éducation. Dans le cadre de la Caisse d'Épargne une action de propagande a été entreprise en 1955 (cf. annexe n° 1).

En dehors de la propagande dans les revues, journaux pour laquelle un crédit modique a été prévu, une affiche publicitaire a été mise au concours et des tracts seront imprimés.

Sur le plan scolaire un concours doté de 200 livrets de 500 francs a été ouvert parmi les élèves des écoles primaires de la Fédération (rédaction portant sur les bienfaits de l'épargne en liaison avec la lutte contre l'alcoolisme).

Enfin des comités d'épargne comprenant les personnalités les plus en vue sont en voie de constitution dans chaque chef-lieu de territoire. Le rôle de ces comités sera de faire une sorte de propagande de la notoriété par des conférences, causeries, etc, ainsi que par leur seule appartenance aux comités dont il s'agit.

Pour l'avenir, un programme beaucoup plus ambitieux a été élaboré. Son exécution est conditionnée par l'appui financier du

(1) Proposition de loi N° 1943 du 28 janvier 1934.

« Fonds de Réserve et de Garantie des Caisses d'Épargne » de la Métropole (Annexes n° 2 et 3).

L'action envisagée prévoit tous les moyens classiques de publicité : brochures, affiches, tracts, films. De plus la dépense entraînée par la création d'un bureau itinérant a été comprise dans le plan.

Il ne fait pas de doute qu'un tel programme de propagande aurait des résultats très favorables, mais la pauvreté des habitants de ce pays restera pour longtemps encore un frein sérieux à toute capitalisation de quelque importance.

ANNEXE N° 1

Programme de propagande élaboré par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 26 décembre 1955

Propagande dans les revues et journaux	30.000
Concours pour une affiche publicitaire	35.000
Livrets ouverts aux élèves des écoles	100.000
Impression de tracts et affiches	100.000
Lancers de tracts publicitaires	35.000
Création de comités locaux d'épargne	—
Causeries sur les ondes de Radio A. E. F. et Tchad p. m.	
Total	<u>300.000</u>

ANNEXE N° 2

NOTE

sur une action de propagande en faveur
de l'épargne en Afrique Equatoriale Française.

GÉNÉRALITÉS. — La Caisse d'Épargne de l'A. E. F., dont la création est relativement récente, a de plus vu le jour à la veille même de la dernière guerre, ce qui explique sans doute en partie ses débuts hésitants et peu significatifs. Il a fallu en effet attendre quinze années pour atteindre le chiffre de 7.000 adhérents.

Par contre depuis 1953 la progression est nettement plus marquée et le nombre de livrets atteindra 14.000 à la fin de l'année 1956.

De même, les capitaux semblent devoir s'accroître suivant un rapport à peu près égal (augmentations de 18.000.000 en 1954 et de 30.000.000 en 1955).

Ces résultats n'ont, sans aucun doute possible, d'autre origine que l'entraînement raisonné des adhérents. Aucune action de propagande sérieuse n'avait, en effet, été entreprise au 31 décembre 1955.

Depuis le début de l'année 1956, un programme de publicité est en cours d'exécution, programme peu ambitieux, il est vrai mais adapté aux ressources modestes de la Caisse (cf. annexe n° 1).

Il ne paraît pas douteux que le mouvement d'expansion qui se dessine spontanément puisse être amplifié et accéléré par une action publicitaire disposant de moyens nettement plus puissants.

On doit préciser tout de suite qu'un programme, dépassant en moyens celui que s'est fixé le Conseil d'Administration dans sa séance du 26 décembre 1955, ne saurait être mis en œuvre sur les seules ressources de la Caisse d'Épargne de l'A. E. F.

La suite de la présente étude est basée sur l'espoir que sera suivie d'effet la suggestion faite à la Conférence Générale de 1955 des Caisses d'Épargne de France et tendant à permettre au Fonds Commun de Réserve d'apporter son appui financier aux Caisses dont un certain développement est à espérer d'une action de propagande.

BUTS A ATTEINDRE :

Toute action de propagande doit se fixer deux buts essentiels :

1° Faire connaître la Caisse d'Épargne et ses avantages (sécurité, productivité, facilités de versement et de retrait, etc.).

2° Stimuler l'épargne.

Employée dans ce sens la publicité, si efficace dans d'autres branches de l'activité humaine, ne peut manquer d'avoir des résultats à condition d'être étudiée en fonction :

du pays, de ses coutumes et habitudes sociales ;
du degré de civilisation, de la mentalité, de la psychologie, des habitudes de penser des habitants (1) ;
des moyens financiers de ceux-ci.

CHAMP D'APPLICATION :

A. — *Le pays* : Vaste et peu peuplé (2). Peu évolué économiquement ; possédant un réseau de voies de communications de surface très lâche ; quelques grands centres commerciaux.

Bien qu'ayant quelques espoirs au sujet de son sous-sol, l'A. E. F. est pour l'instant à vocation exclusivement agricole, de plus ce pays est pauvre.

B. — *Les habitants* : Peu nombreux eu égard à la superficie du pays (moins de 2 au km²).

Du point de vue social, l'éventail de populations est assez peu ouvert. Il n'y a pas de grosses fortunes chez les autochtones. La classe supérieure, dans les villes, est constituée par les évolués qui ont reçu dans les écoles françaises une instruction qui va du certificat d'études primaires au baccalauréat (3). Ces éléments sont le plus souvent fonctionnaires ou employés de commerce. Dans la brousse, il y a peu de différence entre le chef du village et le cultivateur.

En dehors des villes, la population vit d'agriculture, de chasse, de pêche, du produit des cueillettes. Certaines régions sont relativement riches (régions du cacao, du coton), mais la plupart des cultures sont consacrées aux produits vivriers, ce qui laisse peu de ressources en numéraire aux agriculteurs.

Le Gabon, région forestière qui exporte 500.000 tonnes de bois

(1) Il ne sera fait état que des autochtones.

(2) Plusieurs fois l'étendue de la France métropolitaine.

(3) Ces derniers en très petit nombre.

exotiques, voit une partie de ses habitants occupés à la coupe et au transport ou au débitage de ces bois.

MOYENS DE PROPAGANDE A UTILISER :

Les moyens classiques (brochures, tracts, affiches, films, causeries, etc...), sont susceptibles d'être utilisés à condition d'être « adaptés ».

Il paraît indispensable de répéter que devront obligatoirement être considérées sous peine d'échec la mentalité et la psychologie africaine, les coutumes des habitants, les traditions populaires, etc...

Les brochures devront s'inspirer du folklore (fables, animaux familiers, proverbes, etc...).

Les dessins des tracts, affiches, dépliant, devront être d'inspiration locale ainsi que leurs légendes.

Le ou les films devraient être conçus sur place après une étude par le créateur des mœurs locales et éventuellement de l'histoire des héros populaires, des légendes, etc... ; ils devront être tournés dans le pays et les protagonistes devront être principalement des autochtones.

Ces conditions étant respectées, la publicité graphique pourra s'adresser, ici comme en Europe, à l'intelligence et également à la psychologie inconsciente de l'individu. L'emploi de formules ou dessins symboliques n'est pas à écarter, mais tout raccourci dans l'expression devra être employé avec circonspection sous peine de passer inaperçu.

En résumé, tout dessin de tracts, d'affiches, toute rédaction de textes en vue d'une propagande indirecte devront être mis au concours sur place de façon à être d'inspiration et de facture locales.

La production sinon la conception des films est par contre à confier à un professionnel. Toutefois, il n'est pas exclu qu'un concours local ne susciterait pas des vocations parmi les cinéastes amateurs. Les dessins animés auraient sans doute un grand succès.

Bien entendu, les poncifs sont à écarter des sujets des films ; de même que tout prêchi-prêcha sur l'utilité sociale de la Caisse d'Epargne, etc... Les situations plaisantes, comiques même, sont à préférer. Il faudra avant tout :

- 1° veiller à se faire comprendre,
- 2° éviter d'être ennuyeux,
- 3° user d'originalité, de bonne humeur,
- 4° éventuellement, ne pas négliger les arts graphiques autochtones dans les bandes dessinées.

Par ailleurs, il ne faut pas négliger l'attrait de l'Africain pour tout ce qui est nouveau, même s'il s'agit de lui créer des habitudes de vie nouvelles.

De même il faut compter sur l'esprit d'imitation et la faculté que possèdent les Africains de s'agréger selon des groupes familiaux, sociaux, de métier ou religieux. Que l'un des individus composant le groupe soit entraîné vers la Caisse d'Epargne, ses habitudes d'économie et d'ordre et voilà ce nouvel adhérent formant le noyau d'un groupe qui pourra faire boule de neige. En conséquence, la propa-

gande devra parfois s'adresser à une fraction, à un groupe (publicité spécialisée).

Concernant la partie rédactionnelle de la publicité, il est probable que plusieurs échelons seront à prévoir. Celle qui s'adressera à l'intelligence, au sens critique des habitants évolués sera forcément d'un niveau supérieur à celle qui s'adressera à la masse.

Il est à noter à ce sujet que la première de ces catégories ne saurait être négligée en dépit de sa faible importance numérique. En effet, sa condition sociale, la confiance que peuvent lui témoigner l'ensemble des habitants, font de cette fraction de la population un guide écouté ou à tout le moins suivi ou imité.

Les lignes qui précèdent ont été consacrées à la publicité impersonnelle, c'est-à-dire s'adressant à tout le monde en général. Il ne serait pas possible, en effet, d'utiliser la publicité personnelle, ainsi que le font les maisons de commerce lorsqu'elles font visiter les clients par des commis-voyageurs. Toutefois, sous une forme différente, il est permis de penser qu'en dehors des moyens plus ou moins tapageurs, faisant appel à des arguments accessibles à tous et susceptibles de faire vibrer « la corde commune », d'autres moyens du genre publicité « mi-personnelle » (lettres sans adresse expédiées à leurs destinataires par le canal du Service des Postes qui se fera un plaisir de contribuer ainsi au progrès de l'épargne) pourront être utilisés.

Enfin, dans certains milieux, la publicité personnelle sera possible dès que des Comités d'épargne auront été créés dans chaque chef-lieu de territoire et de circonscription et que chaque membre de ces comités aura mis une partie de son activité et de son influence au service de la Caisse.

En annexe n° 3 figure le plan de campagne susceptible d'être mis en œuvre si l'appui financier du Fonds de Réserve et de Garantie des Caisses d'Epargne était acquis aux Caisses d'Epargne d'outre-mer.

Ce programme n'a pas la prétention d'être étudié dans tous ses détails. Il vise à faire l'inventaire des moyens utilisables et à chiffrer, très approximativement, le coût des réalisations. Si le projet dont il s'agit venait à prendre corps, une étude plus poussée serait faite de chaque moyen publicitaire dont l'emploi est préconisé.

ANNEXE n° 3

Programme d'une action de propagande en faveur de l'Epargne à mettre en œuvre en A. E. F. dans l'éventualité d'une participation financière du Fonds de Réserve et de Garantie des Caisses d'Epargne.

1° Edition et diffusion de brochures ou de magazines destinées aux enfants.

Cette publicité rédactionnelle doit faire l'objet de contrats avec l'éditeur du journal « *Dominique* », publié en France, pour une édition du journal qui s'adresserait aux enfants de l'Afrique Noire (A. O. F., A. E. F., Cameroun, Togo et éventuellement Madagascar).

Ce journal pourrait s'appeler « Mainadou » ou « Bineta » qui sont des prénoms sénégalais mis en vedette par des manuels de lecture de l'Enseignement officiel.

Au stade actuel il n'est pas possible de chiffrer la dépense annuelle de ce poste. Il est inscrit une somme approximative de

2° <i>Edition et diffusion de tracts, dépliants, affiches :</i>	
a) mise au concours de dessins pour tracts (dix tracts).	100.000
b) mise au concours de trois sujets d'affiches (trois prix pour chaque affiche = 25.000, 15.000, 10.000)	150.000
c) mise au concours de contes et slogans	50.000
d) mise au concours d'un dessin symbolique à adopter par la Caisse d'Épargne	15.000
e) impression et diffusion de ces documents (pour un an)	300.000
3° <i>Concours parmi tous les écoliers de l'A. E. F. pour une rédaction</i> dont le sujet vanterait les bienfaits de l'épargne (cinq cents livrets gratuits de 200 francs)	100.000

4° *Production d'un film* (et éventuellement de dessins animés).

Il n'est pas possible de chiffrer cette dépense sans procéder à une étude approfondie de la question (1). Une somme approximative sera donc inscrite

5° a) Mise au concours de trois films parmi les cinéastes amateurs (2) (prix de 100.000, 50.000, 25.000)	175.000
b) Edition des films (au moins douze copies en couleurs de préférence)	100.000

Les films, dont la production est suggérée sous 5° a et b, pourraient être diffusés soit dans les salles de projections commerciales, soit par les soins des services de l'Enseignement, soit également à l'occasion des circuits d'hygiène mobile qui projette déjà des films de propagande du Service de Santé.

6° <i>Achat et aménagement d'un bureau</i> ambulante de caisse d'épargne	1.000.000
--	-----------

7° <i>Construction et mise en place de kiosques</i> servant de guichets dans les agglomérations africaines des grandes villes (cinq à 100.000 francs)	500.000
---	---------

8° *Participation à la construction d'un immeuble de la Caisse d'Épargne à Brazzaville.* Cet immeuble donnerait à la Caisse un aspect tangible qu'elle n'a pas actuellement.

Participation du Fonds de Réserve	5.000.000
Participation de la C. E. de l'A. E. F. (3)	p. m.

9° <i>Attribution de primes destinées à inciter le personnel à développer l'activité de la Caisse :</i> par an	150.000
--	---------

(1) Il faudra prévoir dans les dépenses relatives au déplacement en A. E. F. d'un cinéaste professionnel.

(2) A noter que ces films devraient convenir à toute l'Afrique Noire de façon à amortir plus aisément la dépense.

(3) La participation de la Caisse locale peut être fixée à 2.000.000.

La dépense totale à envisager dépasserait 10.000.000 de francs C. F. A., mais bien entendu ce chiffre est appelé à subir de sérieuses modifications lorsqu'une étude plus poussée sera faite de chaque poste. Toutefois, les approximations ont été calculées assez largement. Par ailleurs, le programme proposé ne sera peut-être pas retenu en entier. Il semble donc, en conclusion, que le chiffre de 10.000.000 est susceptible de varier exclusivement dans le sens de la diminution.

ANNEXE n° 4

Caisse d'épargne postale

I. — MOUVEMENT DES OPÉRATIONS

1° *Versements. Livrets nouveaux :*

Les versements au nombre de 15.041 se totalisent par 115.928.287 francs, en augmentation de 14.198.637 francs sur ceux de 1954.

Il a été ouvert 2.509 livrets en numéraire, 30 livrets par transferts-recettes, ensemble 2.539 livrets soit 885 de plus qu'en 1954.

2° *Remboursements. Livrets soldés :*

Les remboursements ont atteint 89.240.157 francs en 9.457 opérations, en augmentation de 3.740.263 francs sur ceux de 1954. Il a été soldé 253 livrets en numéraire, 62 par transferts-paiements ensemble 315, soit 28 livrets de plus qu'en 1954.

3° *Transferts :*

Il a été reçu 30 transferts provenant d'autres Caisses pour 1.526.637 francs.

Au profit des déposants qui demandaient le transfert de leurs fonds dans de nouvelles localités, il a été transféré sur d'autres Caisses, en 62 opérations, 6.185.896 francs.

L'ensemble a compris 92 transferts contre 67 en 1954.

4° *Augmentation des livrets :*

Le nombre des livrets existant au 31 décembre 1955 a atteint 10.669, il était au 1^{er} janvier de 8.445. C'est un accroissement de 2.224 livrets, défalcation faite des livrets soldés.

La moyenne du crédit par livret passe de 12.414 francs en 1954 à 12.641 francs en 1955.

Le nombre des livrets par mille habitants qui était de 1 en 1950, s'est élevé à 2,3 en 1955.

5° *Augmentation du capital. Dépôts :*

Le capital dû aux déposants était au 31 décembre 1955 de 134.869.395. Il a augmenté dans l'année après capitalisation des intérêts de 30.030.792. Les intérêts capitalisés au 31 décembre se sont élevés à 3.166.583 francs, auxquels il y a lieu d'ajouter les intérêts sur comptes soldés : 176.079 francs, ce qui donne un total de : 3.342.662 francs.

6° *Nombre d'opérations. Mouvement des fonds :*

L'ensemble de l'activité de la Caisse d'Epargne d'A. E. F. a embrassé 24.498 opérations, soit 7.387 de plus qu'en 1954. Le mouvement de fonds avec la Caisse des Dépôts et Consignations accuse 33.851.633 francs en versements au lieu de 22.186.008 en 1954 et 7.934.996 en retraits au lieu de 8.105.028.

II. — INTÉRÊTS

En 1955, le taux de l'intérêt servi aux déposants a été de 3 %. La Caisse d'Epargne continue à prélever pour ses frais de gestion le maximum autorisé de 0,75 %.

III. — EPARGNANTS AFRICAINS. EPARGNANTS EUROPÉENS

Les comptes d'épargne entre les deux éléments de population sont répartis comme suit :

	Nombre de comptes	Capitaux
Africains	84 %	65 %
Européens	16 %	35 %

IV. — RÉPARTITION DES COMPTES PAR TERRITOIRE EN 1955

Territoires	Dépôts	Retraits	Excédents des dépôts
Moyen-Congo	60.096.038	50.363.833	8.732.205
Gabon	25.212.337	17.335.604	7.876.733
Oubangui-Chari	15.862.343	10.894.771	4.967.572
Tchad	14.757.569	10.645.949	4.111.620
Totaux.....	115.928.287	89.240.157	26.688.130

Si, comme les années précédentes, le Moyen-Congo se classe au premier rang avec plus de 50 % du volume des opérations, il y a lieu de noter la nette progression du Gabon, alors que les deux autres territoires — Oubangui-Chari et Tchad — restent stationnaires.

V. — FONCTIONNEMENT INTERNE DE L'INSTITUTION

Le Compte Administratif de l'année 1955 s'établit ainsi :

Recettes	5.668.539 Fr
Dépenses	5.020.462 Fr
soit	648.077 Fr

L'excédent des recettes a été versé au fonds de réserve qui se trouve ainsi élevé à 2.269.831 francs.

Les recettes se répartissent comme suit :

— Subvention du Budget général.	800.000 Fr
— Intérêts des capitaux déposés à la Caisse des Dépôts et Consignations	4.868.539 Fr
	<hr/>
	5.668.539 Fr

Les dépenses :

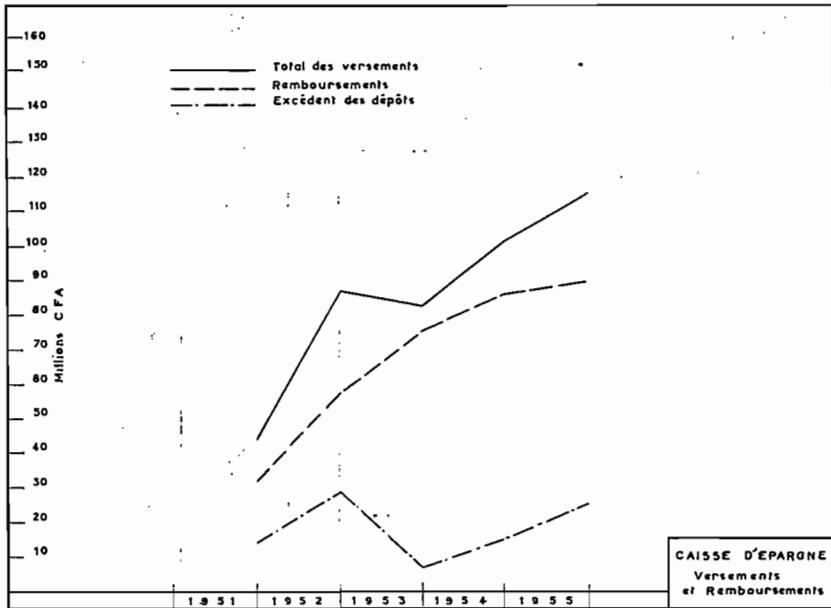
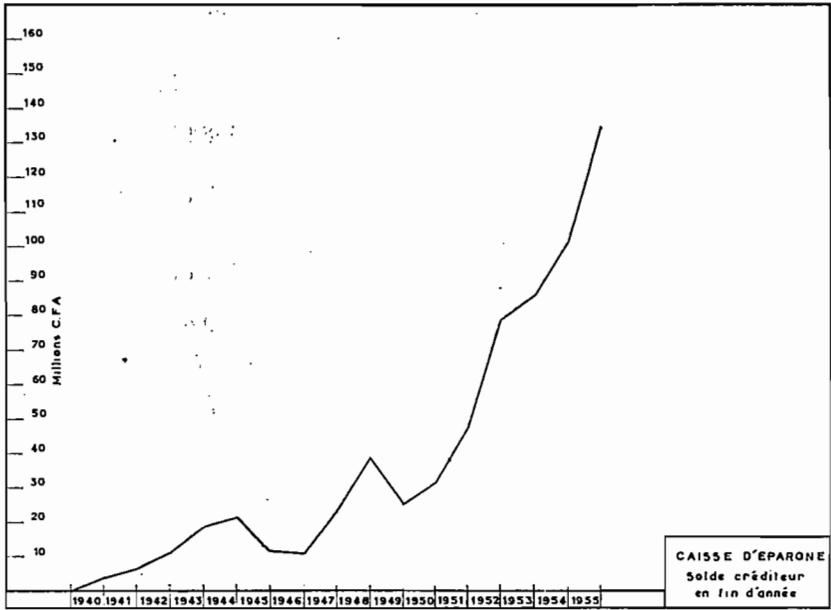
— Intérêts servis aux déposants..	3.342.662 Fr
— Frais d'Administration (salaire du personnel et achat de matériel et d'imprimés)	1.677.800 Fr
	<hr/>
	5.020.462 Fr

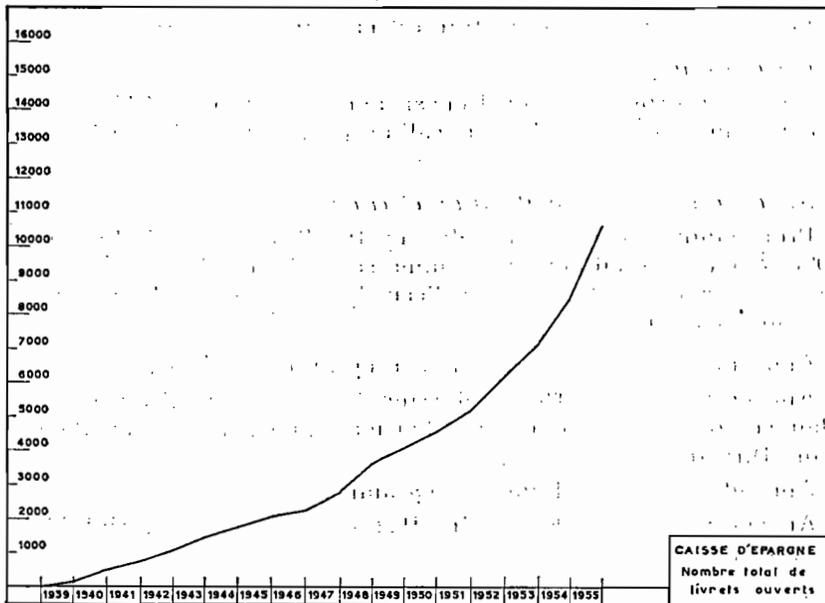
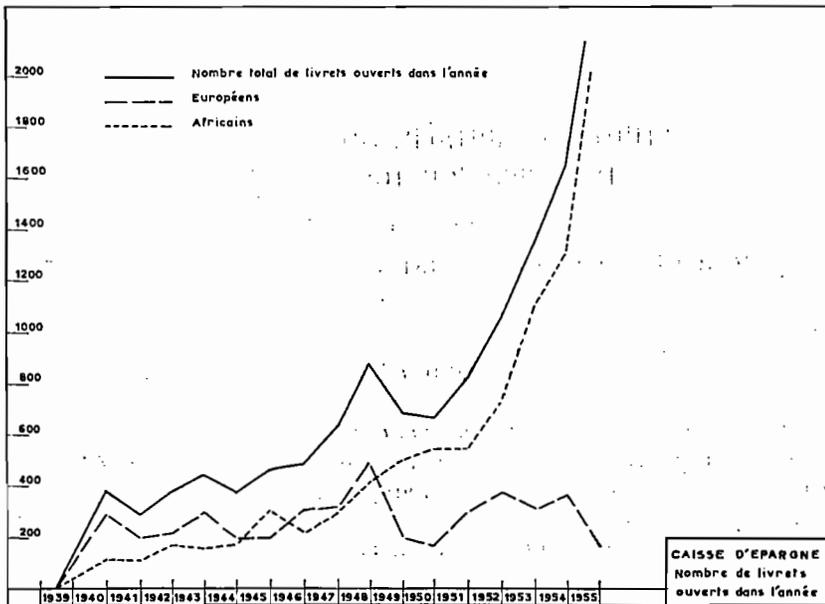
On remarquera que la Caisse d'Epargne de l'A. E. F. ne peut encore fonctionner que grâce à une subvention du Budget général et au travail non remboursé au budget des agents du Service des Postes et Télécommunications.

VI. — NOMBRE ET MONTANT DES OPÉRATIONS EFFECTUÉES EN 1954 ET 1955

Année 1954		
Nature des opérations	Nombre	Montant en Fr C. F. A.
<i>Dépôts reçus</i>		
Premiers versements (comptes ouverts)	1.654	23.548.003
Versements ultérieurs	8.412	78.181.647
Total des dépôts reçus	<hr/> 10.066	<hr/> 101.729.650
<i>Dépôts remboursés :</i>		
Remboursements effectués	7.045	86.499.894
Excédent des versements de l'année		<hr/> 15.229.756
Total des opérations effectuées	<hr/> 17.111	

Année 1955		
Nature des opérations	Nombre	Montant en Fr C. F. A.
<i>Dépôts reçus :</i>		
Premiers versements (comptes ouverts)	2.539	22.826.149
Versements ultérieurs	12.502	93.102.138
Total des dépôts reçus	<hr/> 15.041	<hr/> 115.928.287
<i>Dépôts remboursés :</i>		
Remboursements effectués	9.457	89.240.157
Excédent des versements de l'année		<hr/> 26.688.130
Total des opérations effectuées	<hr/> 24.498	





STUDY ON CAPITALISATION OF SAVINGS IN FRENCH EQUATORIAL AFRICA

by the
GOVERNMENTAL AUTHORITIES OF THE TERRITORY

SUMMARY

Nature and importance of indigenous capital :

The Savings Bank is the only institution used by the Africans. Origin and development of the Savings Bank in French Equatorial Africa.

Importance of indigenous capital as compared to total capitalisation.

Capital ownership :

Origin of such capital. Importance of capital and number of private investors.

Collecting and grouping of capital :

Postal Authority's action. Interest paid to depositors.

Use of funds :

These are brought to the Deposit and Consignment Office. Same schemes may, in a near future, call on part of these funds for local use.

Action promoting mobilization of capital :

Propaganda scheme elaborated by the Savings Bank Board for 1956. A more ambitious programme could be carried out provided the Savings Bank Reserve and Security Fund would be willing to give financial support.

Appendix n° 1. — Propaganda programme for 1956.

Appendix n° 2. — Note referring to an action of propaganda planned for Mr Join Lambert Chairman Board of French Savings Bank Directors.

Appendix n° 3. — Budget programme.

Appendix n° 4. — Report for 1955 on French Equatorial Africa Savings Bank.

Tables.

ENQUÊTE SUR UN ASPECT DU NIVEAU DE VIE DES POPULATIONS DE LA RÉGION DE BANGASSOU

par le

SERVICE DE STATISTIQUE GÉNÉRALE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE

1° *But de l'enquête niveau de vie :*

Lors du déroulement de l'enquête démographique, une enquête niveau de vie avait été prévue ; elle devait permettre, sur la population étudiée, de donner une idée de la richesse des habitants en biens de consommation durables importés. Les biens retenus pouvaient être classés en biens de première utilité (matchettes, cuvettes émaillées, pagnes, couvertures), en biens de seconde utilité (fusils de traite, lampes-tempête) et en biens de troisième utilité (casques, phonos, bicyclettes, machines à coudre). De l'importance tenue respectivement par ces trois catégories d'objets possédés, il était possible d'établir une comparaison de niveau de vie entre agglomérations africaines autour de Bangassou et zones de brousse intéressées par le paysannat.

2° *Exécution pratique de l'enquête :*

L'enquête était exhaustive : elle intéressait toutes les cases recensées. Étaient seuls interrogés dans ces cases, les résidents âgés de plus de quinze ans. L'enquête ne portait naturellement pas sur les cases dont les occupants étaient absents. Dans chaque case, un enquêteur africain contrôlait les objets retenus pour l'enquête et inscrivait leur nombre sur le questionnaire, en distinguant les objets appartenant aux femmes de ceux appartenant aux hommes. L'enquête a nécessité deux enquêteurs qui succédaient immédiatement aux enquêteurs démographiques dans leur travail. Un contrôle discret, afin de ne pas choquer les habitants interrogés, a souvent été opéré par le statisticien européen dirigeant l'enquête.

3° *Résultats obtenus :*

4.431 cases ont fait partie du champ de l'enquête niveau de vie (2.229 cases des agglomérations africaines autour de Bangassou, 2.102 cases des villages de brousse) : dans ces 4.431 cases, ont été interrogés 3.379 hommes et 4.343 femmes de plus de quinze ans. Les questions posées n'ont en principe soulevé aucune difficulté de la part des enquêtés ; seules quelques femmes de fonctionnaires afri-

cains n'ayant pas compris la portée de l'enquête ont refusé de donner des renseignements.

Les tableaux établis donnent, pour les agglomérations autour de Bangassou et les axes de brousse intéressés par le paysannat, le nombre de personnes interrogées et les objets leur appartenant. Le nombre d'objets possédés par 100 hommes ou par 100 femmes a été indiqué entre parenthèses.

4° *Etude critique des résultats :*

Le nombre d'objets indiqué étant le nombre d'objets possédés dans chaque zone ou agglomération par 100 hommes ou 100 femmes interrogés fait apparaître une nette différence de niveau de vie entre les agglomérations africaines de Bangassou et les villages situés sur les axes du paysannat : dans les agglomérations les hommes possèdent plus de casques (21 pour 100 hommes) qu'en brousse (15 pour 100 hommes), plus de phonos, plus de lampes-tempête (73 au lieu de 61), plus de couvertures (83 au lieu de 68), plus de fusils (7 % au lieu de 4 %), plus de machines à coudre (8 % au lieu de 2 %), plus de vélos (23 % au lieu de 12 %) ; les femmes possèdent plus de cuvettes émaillées (191 % contre 92 %), plus de pagnes (230 % contre 159 %), plus de couvertures (51 % au lieu de 27 %). Seules les matchettes dominent dans les villages de brousse.

Une estimation en valeur du capital en biens de consommation durables importés par personne interrogée permettra mieux de faire ressortir cette différence entre agglomération et villages de brousse. On a d'abord retenu des prix moyens (au sens large) pratiqués à Brazzaville concernant ces biens de consommation ; pour Bangassou on a systématiquement majoré ces prix de 20 % : ce qui donne *grosso modo* une série de prix valables pour cette région.

	Matchette	Lampe tempête	Cuvette grand modèle	Cuvette moyen modèle	Cuvette petit modèle	Casque	Phono	Pagne	Couverture	Fusil de traite	Machine à coudre	Vélo
Prix Brazza (fr C. F. A.)	60	275	450	375	175	800	7.000	800	300	8.000	12.000	10.000
Prix Bangassou (fr. C. F. A.)	72	330	540	450	200	960	8.400	960	360	9.600	15.000	12.000

On calcule ensuite la valeur du capital en biens recensés dans les agglomérations et en brousse.

Capital moyen en biens de consommation par personne interrogée :

1° Agglomération autour de Bangassou ..	4.800 Frs C. F. A.
2° Villages de brousse	2.500 Frs C. F. A.
3° Total enquête	3.750 Frs C. F. A.

	Personnes interrogées	Mat-chettes	Lampes tempête	Cuvettes émaillées				Phonos	Pagnes	Couver-tures	Fusils de traite	Machi-nes à coudre	Vélos
				Grand modèle	Moyen modèle	Petit modèle	Casques						
Agglomération autour de Bangassou	4.474	4.183	2.083	1.604	1.334	5.200	474	71	5.477	2.966	145	189	522
Capital en biens de consommation (milliers de fr C. F. A.)	—	301	687	866	600	1.040	455	596	5.258	1.068	1.392	2.835	6.264
Villages de brousse	3.653	4.809	1.222	861	285	1.028	276	5	3.147	1.688	64	28	215
Capital en biens de consommation (milliers de fr C. F. A.)	—	346	403	465	128	206	2.655	42	3.021	608	614	420	2.580
Total enquête	8.127	8.992	3.305	2.465	1.619	6.228	7.750	776	8.624	4.654	209	217	737
Capital en biens de consommation (milliers de fr C. F. A.)	—	647	1.090	1.331	728	1.246	720	638	8.279	1.676	2.006	3.255	8.844

Le capital en biens de consommation durables importés représente donc par personne interrogée dans les agglomérations autour de Bangassou près du double de celui des villages de brousse : le coton se vendant en 1953-1954 25 Fr. C. F. A. le kg, cela représente pour les agglomérations 192 kg de coton graines, pour la brousse 100 kg et pour l'ensemble agglomération-brousse 150 kg par personne interrogée.

La disproportion des niveaux de vie s'accroît au fur et à mesure que l'on s'éloigne de Bangassou : les cantons de Bakouma qui ont été recensés (Labasso-Ndouce, Banabongo, Yanikao et Magaza) ont donné les résultats les plus faibles de l'enquête : à peine une lampe-tempête pour 2 hommes, 1 vélo pour 19 hommes, 1 machine à coudre pour 100 hommes, 1 fusil pour 25 hommes, 1 couverture pour 4 femmes.

A titre d'exemple, l'enquête sur l'agglomération de Banguiville a donné les résultats suivants : 1 matchette par personne visitée, les hommes possédant les 3/4 des matchettes ; 1 lampe-tempête pour 2 personnes c'est-à-dire à peu près une lampe-tempête par ménage, les hommes possédant encore les 3/4 des lampes ; près de 3 cuvettes par personne visitée, 1 grande cuvette et 1 moyenne par ménage, 4 petites par ménage ; 1/5 des hommes possède 1 casque ; 1 homme sur 50 a un phono ; chaque femme a 2 pagnes ; 8 couvertures pour 10 hommes, 6 pour 10 femmes, les femmes se servant souvent de leurs pagnes comme couvertures ; sur 100 hommes 6 ont un fusil de traite ; on enregistre près d'une machine à coudre pour 10 hommes ; 1 homme sur 4 a un vélo, 1 femme sur 50 a un vélo.

Le niveau de vie de Tokoyo est assez comparable à celui de l'agglomération Sian-Kayes (district de Madingou : Moyen-Congo). A la Sian on a trouvé au cours d'une enquête similaire, pour 100 hommes : 11 lampes-tempête, 5 phonos, 33 casques, 125 couvertures, 23 vélos, 7 fusils de traite ; pour 100 femmes : 27 lampes-tempête, 51 couvertures, 335 pagnes. A Tokoyo : 77 lampes-tempête, 7 phonos, 26 casques, 92 couvertures, 19 vélos, 5 fusils de traite pour 100 hommes ; 32 lampes-tempête, 58 couvertures, 325 pagnes pour 100 femmes.

Notons enfin que Banguiville tient la palme des vélos (25 vélos pour 100 hommes), Tokoyo celle des machines à coudre (12 machines pour 100 hommes), Tokoyo encore celle des pagnes pour femmes (325 pagnes pour 100 femmes), Zangandou-Madagrebanda-Barama celle des fusils de traite, Tokoyo celle des phonos (7 pour 100 hommes) et des casques (25 pour 200 hommes). En outre l'enquête complémentaire a permis de relever à Tokoyo un poste de radio et à Maliko-Kobbo-Gambo 30 lampes Petromax.

5° Conclusion :

La différence frappante de niveau de vie entre agglomérations indigènes autour de Bangassou et villages de brousse s'explique à la fois par l'influence européenne plus forte autour de Bangassou

qu'en brousse, par le grand nombre de salariés (manœuvres, domestiques, fonctionnaires), installés dans les agglomérations, par la structure plus jeune donc plus active de la population de ces agglomérations. Ce résultat que l'on doit constater partout ailleurs en A. E. F. montre, dans le cas particulier de Bangassou, qu'un retour en brousse des populations urbaines ne peut-être envisagé que dans le cadre d'un paysannat à grande rentabilité.

**INVESTIGATION OF ONE OF THE ASPECTS
OF STANDARD OF LIVING IN THE BANGASSO AREA**

by

**THE GENERAL STATISTICS DEPARTEMENT
OF FRENCH EQUATORIAL AFRICA**

SUMMARY

The present enquiry tends to study the populations individual wealth in terms of durable consumers goods imported in the Bangassou area (East Ubangi) : 4.431 huts have been checked.

The results obtained show a definite difference between standard of living of urban populations of Bangassou and that of bush communities. The average amount in such consumers goods may be estimated at 4.800 C. F. A. francs for urban areas, and, at 2.500 C. F. A. francs in the bush. Such disproportion increases as the distance from urban centers grows.

These computations which can be adapted to most areas of French Equatorial Africa show that in most areas of French Equatorial Africa, repopulation of rural communities by people from urban centers will only become possible if an effort is made to bring about progressive conditions liable to enable rural populations to achieve a fairly higher standard of living.

**UNE FORMULE DE PARTICIPATION LOCALE
AUX DÉPENSES D'INVESTISSEMENTS PUBLICS
EN AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE :
« LES AMÉNAGEMENTS RURAUX »**

par

**DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES ÉCONOMIQUES
ET DU PLAN
DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE**
(Colonisation et paysannat)

Depuis plusieurs années il est apparu nécessaire en A. E. F., comme dans les autres fédérations ou territoires, de créer des organismes disposant de ressources propres, capables d'intervenir, par une procédure souple, dans la réalisation de petits travaux d'aménagement rural, dont l'inscription sur les plans de campagne territoriaux et fédéral ou sur le Fides ne pouvait être envisagée en raison soit de leur nature, soit du volume de financement qu'ils supposaient.

De plus il semblait indispensable d'associer de plus en plus étroitement les collectivités locales aux équipements dont elles étaient bénéficiaires, tant pour leur financement que pour leur gestion.

C'est dans cet esprit que fut pris, après consultation du Grand Conseil, l'arrêté général du 18 décembre 1950 « habilitant les collectivités rurales à exécuter des travaux d'intérêt local ».

Le système instauré, identique au Ferdes d'A. O. F. et au Petit Equipement Rural du Cameroun, faisait appel à des comptes hors budget alimentés par des subventions des budgets local et fédéral, d'un montant égal. Les travaux approuvés étaient financés pour deux tiers par une subvention de ces comptes hors budget et pour un tiers par une participation en travail ou en fourniture de matériaux des collectivités rurales.

Après avoir été utilisé pendant un an au Gabon et au Moyen Congo ce système tomba en désuétude.

Au milieu de 1955 un nouveau système fut instauré, dont le but était à la fois de faire participer plus largement les populations à la modernisation rurale, lorsque celle-ci est une source de richesses nouvelles, d'aménager les ressources existantes et d'adapter, par une plus grande prise de conscience par les collectivités de leurs responsabilités financières, le rythme des investissements aux possibilités d'entretien et de fonctionnement des aménagements ruraux.

Les caractéristiques éventuelles de cette nouvelle organisation étaient les suivantes :

1° Participation aux travaux d'aménagements ruraux de la collectivité intéressée ; cette participation est conçue de la manière la plus large possible, elle peut consister soit en des prestations en nature ou en fourniture de matériaux de la part de la population, soit en un apport financier de la collectivité par un prélèvement sur les cotisations des membres de la Société de Prévoyance ou sur la taxe locale.

2° Création au sein du Crédit de l'A. E. F. d'une Section spécialisée dite des Aménagements ruraux qui intervient dans le financement des travaux en complément de la participation locale sous la forme d'un octroi de subvention ou d'une ouverture de crédit à long ou à moyen terme. Cette Section est alimentée par des dotations des Budgets généraux et territoriaux, du FIDES et par des avances de la Caisse Centrale de la France d'outre-mer.

*

**

La répartition entre ces différentes participations est déterminée par le règlement intérieur de la Section, suivant la nature des opérations.

1° *Participation locale* : cette participation est fixée à 40 % pour les opérations foncières et 25 % pour les opérations sociales à rentabilité éloignée et les opérations sociales et économiques à caractère rentable.

2° *Financement de la Section des Aménagements ruraux* : ce financement comprend des subventions et des prêts dont la charge incombe à la collectivité intéressée. Le quota des subventions est le suivant :

I. — OPÉRATIONS FONCIÈRES A RENTABILITÉ ÉLOIGNÉE

A) Aménagements fonciers.

— Irrigation par ouvrages simples	75 %
— Drainage et assainissement agricole des terres	75 %
— Terrassements précédant la mise en valeur des terres.	75 %
— Endiguements	95 %
— Travaux de défense des terres contre les cours d'eau ou la mer	95 %
— Travaux de terrassement destinés à la lutte contre l'érosion	95 %
— Reboisements destinés à la protection des sols	95 %
— Assainissements anti-malariens	95 %

B) Amélioration dans les conditions d'exploitation du sol.

— Chemins d'intérêt agricole, ponts, bacs	95 %
— Lotissements, remembrement	95 %

II. — OPÉRATIONS SOCIALES A RENTABILITÉ ÉLOIGNÉE

— Barrages de retenue pour l'alimentation en eau des hommes et des animaux	50 %
— Adductions d'eau dans les villages, puits, citernes, impluvia, aménagements de sources, abreuvoirs, lavoirs, fontaines	50 %
— Installations d'épuration et de stérilisation des eaux destinées à la consommation humaine dans les villages	50 %

III. — OPÉRATIONS ÉCONOMIQUES ET SOCIALES A CARACTÈRE RENTABLE

— Ateliers ou usines de préparation des produits agricoles, forestiers ou de l'élevage (bâtiments et machines fixes)	10 %
— Abattoirs, séchoirs de peaux	10 %
— Aires de séchage, séchoirs, bacs de fermentation	10 %
— Marchés et champs de foire	10 %
— Aménagements collectifs de pisciculture	10 %
— Reboisements pour production de bois de chauffage destinés à la consommation domestique et industrielle	10 %
— Travaux d'amélioration collective de l'habitat rural (inenuiserie, briqueterie, etc...)	10 %
— Electrification rurale	10 %
— Logements des récoltes et des produits, silos à grains, silos à fourrage, magasins spécialisés pour produits de l'agriculture et de l'élevage	25 %
— Logements et parcs des animaux	25 %
— Matériel de défense des végétaux	25 %
— Dipping-tanks, abreuvoirs à natron	25 %
— Couloirs de vaccination	25 %

*

**

Un premier programme de travaux pour les années 1956 et 1957 a été établi, programme sujet à révision à mesure que les devis détaillés se substitueront aux avant-projets.

Le détail de ce programme par nature des travaux et par territoire est donné par les tableaux ci-dessous :

MONTANT DES OPÉRATIONS PAR NATURE DE TRAVAUX

1) *Moyen-Congo*

Nature des travaux	Coût total des opérations	Participation des collectivités
<i>Opérations foncières à rentabilité éloignée :</i>		
Routes, ponts, bacs	32.470.000	11.277.000
Lotissements	500.000	200.000
<i>Opérations sociales à rentabilité éloignée :</i>		
Adductions d'eau	5.914.000	1.478.500
<i>Opérations économiques et sociales à caractère rentable :</i>		
Aires de séchage, séchoirs	480.000	120.000
Marchés	2.770.000	692.500
Aménagements de pisciculture	1.153.000	288.000
Amélioration collective de l'habitat	1.800.000	450.000
Electrification rurale	2.300.000	575.000
Logement des récoltes et produits	2.380.000	595.000
Défense des végétaux	1.332.000	333.000
Total	51.099.000	16.009.000

2) *Oubangui-Chari*

Nature des travaux	Coût total des opérations	Participation des collectivités
<i>Opérations foncières à rentabilité éloignée :</i>		
Reboisements	3.000.000	1.200.000
Lotissements, remembrements	1.000.000	400.000
<i>Opérations sociales à rentabilité éloignée :</i>		
Adductions d'eau	9.000.000	2.250.000
<i>Opérations économiques et sociales à caractère rentable :</i>		
Abattoirs, séchoirs de peaux	200.000	50.000
Aires de séchage, séchoirs	400.000	100.000
Marchés	3.300.000	825.000
Aménagements de pisciculture	400.000	100.000
Amélioration de l'habitat	6.000.000	1.500.000
Matériel de défense des végétaux	200.000	50.000
Dipping-tanks	600.000	150.000
Total	24.100.000	6.625.000

3) Tchad

Nature des travaux	Coût total des opérations	Participation des collectivités
<i>Opérations foncières à rentabilité éloignée :</i>		
Irrigation	11.500.000	4.600.000
Drainage et assainissement des terres	2.500.000	1.000.000
Terrassements avant mise en valeur des terres	500.000	200.000
Travaux de défense des terres.....	2.500.000	1.000.000
Reboisements	3.750.000	1.500.000
Endiguements	4.000.000	1.600.000
<i>Opérations sociales à rentabilité éloignée :</i>		
Adductions d'eau, puits	60.900.000	15.725.000
<i>Opérations économiques et sociales à caractère rentable :</i>		
Abattoirs, séchoirs de peaux	31.800.000	7.950.000
Marchés.....	4.500.000	1.125.000
Habitat rural	700.000	175.000
Logement des récoltes et des produits	11.850.000	2.962.500
Dipping-tanks, abreuvoirs	4.400.000	1.100.000
Couloirs de vaccination	21.050.000	5.262.500
Total	159.950.000	44.200.000

4) Gabon

Le programme du Gabon ne porte que sur la construction ou l'amélioration du réseau de pistes reliant les lieux de production aux routes. Il s'élève à 80.000.000 de francs dont 32.000.000 ressortent de la participation locale.

**

La formule fonctionne depuis mars 1956. Au 30 juillet deux Territoires avaient entamé une première tranche de travaux prévus dans leurs programmes.

A cette date le montant des opérations commencées au Tchad s'élevait à 35.000.000 de francs dont plus de 12.000.000 étaient à la charge de la collectivité locale. Il s'agissait principalement de constructions de silos, d'abattoirs, de couloir de vaccination, d'aménagements de puits, de périmètres de reboisement en essences de chauffage, d'adduction d'eau. Ce sont les Sociétés de Prévoyance qui dans ce territoire supportent la charge afférente à la collectivité locale en prélevant cette part sur les cotisations, que leur versent leurs adhérents.

Au 30 juillet également, le Moyen-Congo avait entamé une première tranche de travaux s'élevant à plus de 5.000.000 de francs dont 1.972.000 francs représentait la participation de la population. Ces travaux consistent principalement en aménagements de sources, de bassins d'alevinage, en amélioration de chemins d'intérêt vicinal, en la construction de marchés ou de séchoirs à tabac. Dans ce

territoire, les habitants fournissent leur participation en nature en assurant la main-d'œuvre nécessaire à ces travaux.

Le démarrage des programmes des deux autres Territoires doit se faire incessamment.

*

**

La formule a rencontré un succès certain au Tchad, en raison de la nature même des opérations rurales qui sont autorisées sur la Section, opérations qui répondent à un besoin immédiat des habitants, et des possibilités de faire appel dans ce territoire plus peuplé que les autres à des participations locales importantes. Le montant annuel des cotisations d'une SP atteint facilement entre 1.500.000 et 3.000.000 de francs, et les Conseils d'Administration de ces SP, particulièrement intéressés par ces travaux, n'ont pas hésité à y investir les capitaux nécessaires pour bénéficier de l'aide de la Section. Au Moyen-Congo, les Conseils d'Administration des SP, véritables représentants à l'échelon local de la population, comprenant également l'importance de cette aide, ont préféré demander à leurs adhérents de fournir des prestations en nature et ont rencontré l'accord de la population.

En un pays où l'épargne est rare, où le capital immobilier et mobilier est faible, s'est ainsi révélée la possibilité intéressante de faire appel au capital autochtone pour des investissements publics d'intérêt éminemment local comme c'est le cas pour les aménagements ruraux.

**A METHOD FOR LOCAL PARTICIPATION TO PUBLIC
INVESTMENTS BUDGET
IN FRENCH EQUATORIAL AFRICA
« Les aménagements ruraux »**

by

**THE « DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES
ÉCONOMIQUES ET DU PLAN »**
(Colonisation et paysannat)

SUMMARY

In 1955, the « Crédit de l'A. E. F. » (Governmental Loan Bank) opened the Rural Development Department whose task is to contribute to the financing of small operations interesting rural communities, the cost of which is generally partly born by the communities concerned.

Expenditure is shared between communities and Public Authority according to internal rules of the Department and Kind of operations.

In 1955, each Territory has established its own plan investments. The following amounts are those of the various Territories :

for Middle-Congo — 51 millions — 16 of which are paid in by the communities ;

for Ubangi — 24 millions — 6,6 of which are paid in by the communities ;

for Tchad — 160 millions — 44 of which are paid in by the communities ;

for Gaboon — 80 millions — 32 of which are paid in by the communities.

Work was initiated in Tchad and Middle-Congo during the first six months of 1956.

Participation of communities according to the territories is either made in kind or by withdrawing part of the fees paid in by members of Welfare Societies.

The above mentioned method has shown to be definitely successful.

REVENU ET CAPITALISATION EN RIZICULTURE MALGACHE

par

A. ANGLADETTE

Chef du Service Riz-Cultures Vivrières de l'Office de la Recherche Scientifique et Technique outre-mer

A partir des documents réunis à Madagascar en 1953 et 1954 par M. BERNAGOU, chef p. i. du service provincial d'agriculture de Tananarive, et par son successeur M. BRETON, ainsi qu'en 1948 et 1949 par M. REBUFAT, chef du service provincial d'agriculture de Majunga, il est tenté de rechercher pour ces deux provinces largement rizicoles, et dans des exploitations typiques :

- L'origine et l'importance des revenus pouvant être capitalisés.
- La forme de ces capitaux.
- Les diverses utilisations possibles.

Bien entendu, il ne s'agit pas d'une recherche exhaustive, mais d'études s'appliquant à des cas concrets, aussi caractéristiques que possible.

Les documents rassemblés sont de trois ordres :

- a) Prix de revient d'un hectare de rizières et, les exploitations comportant toujours en outre un certain nombre de cultures vivrières, prix de revient unitaires de ces diverses productions.
- b) Budgets familiaux relevés chez les agriculteurs connus.
- c) Normes des travaux ruraux envisagés (à Majunga).

Mais les enquêtes économiques au cours desquelles ces documents ont été recueillis n'ayant pu être exécutées selon la méthode statistique des sondages systématiques, les conclusions ne peuvent en être généralisées et ne doivent être considérées que comme indicatives.

Prix de revient de la production du riz et des diverses cultures annuelles

On peut considérer que ces prix de revient résultent :

- a) Du travail de la main-d'œuvre familiale ou salariée.
- b) De l'utilisation éventuelle des animaux et du matériel agricole.
- c) De l'acquisition d'une fumure plus ou moins importante, et des semences (ou boutures) nécessaires.

Ces travaux, ce cheptel, ces produits peuvent trouver leur origine entièrement au sein de l'exploitation, ou bien en partie à l'extérieur de l'exploitation ; d'où l'apparition de travaux ou de services à forfait.

Les prix de revient correspondant à chacune des principales productions varient selon les modes de culture, les objectifs recherchés et les régions de culture.

Le tableau I donne des indications moyennes au sujet du riz, du manioc, des patates, du soanjo *, du maïs, des arachides et des haricots, cultures les plus courantes sur les exploitations autochtones de Tananarive et de Majunga.

TABLEAU I
PRIX DE REVIENT DES CULTURES ANNUELLES
(pour 1 hectare)

	Journées de travail			Dépenses suppl.	Observations
	H. (1)	F. (1)	A. (1)	fr. C. F. A.	
<i>Riz. Pr. de Tananarive.</i> <i>Emyrne.</i> Vary lava : Culture avec matériel.....	61	162		11.500 à 12.700	dont 2 j. transport et 2 j. animaux. Rendement 3 t.
Culture selon procédés autochtones	110	189		9.200	dont 45 j. de labour (ou 4.000 fr.). Rendement 3 t.
Riz ordinaire : Culture avec matériel.....	55	135	14	7.800 à 9.300	dont 25 j. de transport fumier et 4 j. animaux. Rendement 2,5 t.
Culture selon procédés autochtones	102	135		8.500 à 9.500	dont 60 j. labour ou 4.000 fr et 25 j. transport fumier (ou 1.200 fr). Rend. 2,5 t.
<i>Itasy :</i> Culture selon procédés autochtones	87	116		4.550	dont 30 j. labour (ou 3.500 fr). Rendement 2 t à 2,5 t.
<i>Vakinankaratra :</i> Culture à la main	109	64		8.070	Rendement 2,2 t.
<i>Pr. de Majunga :</i> Culture avec repiquage (et piétinage)	112	34	70	1.560	Rendement 2 t
Culture en semis direct (et piétinage)	69	14	100	1.560	Rendement 1,5 t.
MANIOC. Pr. de Tananarive. <i>Emyrne :</i> Culture avec matériel.....	99	38	16 à 28	19.000 à 20.500	Rendement 10 t (manioc vert) + 15 j. pour écorçage et 3.900 fr transport.
<i>Vakinankaratra :</i> Culture à la main	110	24		6.075	Rendement 5 t (manioc vert).
<i>Pr. de Majunga.</i> <i>Sambirano :</i> Culture avec matériel.....	80 à 88				+ 24 j. pour prép. cossettes. Rendement 12 t (manioc vert).

* Taro

TABEAU I
PRIX DE REVIENT DES CULTURES ANNUELLES
 (pour 1 hectare)

	Journées de travail			Dépenses suppl- frs CFA	Observations
	H. (1)	F. (1)	A. (1)		
PATATES. Pr. de Tananarive. Emyrne : Culture avec procédés autochtones	50	104		4.950	Rendement 8 t dont 40 j. labour + 20 j. F récolte et transport (ou 3.300 fr) + 4.800 transport. Tananarive.
<i>Vakinankaratra</i>	60	55		1.075	Rendement 3 t.
SOANJO. Pr. de Tananarive. Vakinankaratra	80	36		1.075	Rendement 3 t.
MAIS. Province de Tananarive. Emyrne (cult. européenne)	20	45	20	8.000	Rdt. 1.500 kg.
<i>Vakinankaratra</i> (cult. en assoc.)	30	49		1.875	Rdt. 1.000 kg.
<i>Itasy</i> (Distr. Soavinandriana)	35	55		1.875	Rdt. 1.500 kg.
(Distr. Tsiroanomandidy)	60	4		575	Rdt. 1.500 kg.
HARICOT Pr. de Tananarive. Emyrne (cult. avec matériel) (cult. selon procédés autochtones)	8	75		6.750	Rdt. 600 kg.
<i>Vakinankaratra</i> (+ maïs) ..	40	78		3.825	Rdt. 600 kg.
<i>Itasy</i> (culture non fumée sur T. volcanique)	25	34		3.285	Rdt. 400 kg.
	10	70		7.575	Rdt. 1.000/1.200 kg
ARACHIDES. Pr. de Tananarive. Emyrne. Culture avec matériel	34	98	32	2.200	Rdt. 900 kg.
Culture familiale selon procédés autoch.	11	123		6.875	Rdt. 900 kg.
<i>Vakinankaratra. A la main</i> ..	45	48		3.575	Rdt. 500 kg.
<i>Itasy. Culture autochtone</i> ..	101	55		3.675	Rdt. 1.000 kg.

(1) H = Homme ; F = Femme ; A = Animaux.

Nous avons indiqué dans ce tableau les nombres de journées de travail nécessaires en supposant que toutes sont fournies par l'exploitation et en distinguant les travaux confiés aux hommes de ceux exécutés par les femmes ; il est évident que certains d'entre eux peuvent être indifféremment exécutés par les uns ou les autres, mais les durées de travail sont moindres pour une même tâche pour les hommes que pour les femmes ; en fait les différences constantes de salaire en faveur des premières font que l'incidence sur le prix de revient est négligeable.

D'autre part, chaque fois que possible, le nombre de journées d'animaux nécessaires a été indiqué.

Enfin nous avons indiqué en observations les quantités de travail

qui, dans certains cas, ne sont pas fournies par l'exploitation mais font l'objet d'un contrat avec un entrepreneur étranger à l'exploitation ; c'est notamment le cas fréquent des labours et du transport du fumier.

Les tarifs appliqués à la main-d'œuvre ont varié de 1953 à 1954, s'accroissant notamment du fait de l'application des barèmes dressés conformément aux dispositions du code du travail.

Ils diffèrent également selon qu'il s'agit des travailleurs hommes ou femmes, selon les régions et même selon la nature des travaux ; le tableau II résume la situation dans la province de Tananarive.

TABLEAU II

SALAIRES JOURNALIERS EFFECTIVEMENT PRATIQUÉS DANS LA PROVINCE DE TANANARIVE

(selon les circonscriptions et les travaux)
fr C. F. A.

	1953		1954	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
EMYRNE :				
<i>Riz</i> : Travaux courants	100 à 200	80 à 100	120 à 140	100 à 120
Arrachage plants		150		150
Désherbage		70 à 80		100
Coupe				
<i>Manioc. Haricots. Patates</i>	80	60	100	100
<i>Arachides</i>	100	80	100	100
<i>Maïs</i>			100	100
VAKINANKARATRA :				
<i>Riz</i>			90	80
<i>Arachides. Patates. Haricots.</i> <i>Manioc. Soanjo</i>			90	70
ITASY :				
<i>Riz</i>	100	80		
<i>Haricots</i>	80	80		
<i>Maïs</i>	90 à 130	70 à 100		
<i>Arachide</i> : Travaux courants ...	100	80 à 85		
Décorticage		60 à 85		

A noter qu'en général ces taux pratiqués entre cultivateurs autochtones, sont différents de ceux édictés par le Code du Travail.

Les animaux sont en moyenne loués à raison de 50 francs par jour.

Il ne paraît pas judicieux d'appliquer, dans les exploitations familiales, les tarifs en vigueur dans la province aux membres de la famille, mais seulement aux ouvriers recrutés à l'extérieur pour des travaux déterminés ; par contre lorsque les membres d'une exploitation voisine prêtent aide à l'exploitation considérée il est logique de calculer la valeur du travail fourni, car il doit en fait être com-

pensé par un travail correspondant rendu ultérieurement ; c'est un véritable service qui sera remboursé non en espèces mais en nature.

Quoi qu'il en soit la détermination du prix de revient peut être effectuée, fictivement, en appliquant les barèmes précédents ; on obtient ainsi les ordres de grandeur figurant au tableau III.

Capital et revenu en riziculture malgache

Le capital de l'exploitant comprend :

- Le capital foncier.
- Le capital d'équipement.

a) CAPITAL FONCIER.

Le capital foncier comprend les éléments suivants :

1° *Le sol de culture et les améliorations foncières.*

En riziculture pérenne — la seule qui soit considérée dans cette étude — le sol de rizière comporte des diguettes quasi permanentes, des rigoles d'irrigation, des drains, et parfois des ouvrages rustiques de prise ou de vidange : petites vannes en bois, par exemple. Il s'agit là de menus aménagements généralement très anciens et que le riziculteur doit entretenir soigneusement.

2° *Les bâtiments servant à l'exploitation.*

En dehors de la maison d'habitation généralement en pisé sur les hauts plateaux de Madagascar, on trouve souvent une étable rustique en bois et pisé, quelquefois un magasin.

Grâce à la propagande très active des services de l'agriculture on peut noter la construction de plus en plus fréquente de parcs couverts et de parcs rustiques permettant la confection d'excellent fumier de ferme. En fin 1954, on comptait plus de 18.500 étables ou parcs couverts dont 14.400 pour le seul district de l'Emyrne ; il s'agit en général de constructions légères en fermes de bois, supportant une couverture de chaume, et closes de murs à mi-hauteur, en pisé.

3° Les *terrains* sur lesquels sont élevés ces immeubles et comprenant habituellement une cour et souvent une aire en terre battue pour le séchage du paddy.

b) CAPITAL D'ÉQUIPEMENT.

Il comporte traditionnellement :

1° *Le cheptel vif.*

Celui-ci constitue la part essentielle du capital d'équipement surtout dans les régions d'élevage et celles, telles les zones rizicoles de Majunga, où le piétinage est encore de pratique courante. Le nombre d'animaux est alors considérable. Ce cheptel est non seulement indispensable pour la mise en culture des terres, soit comme moyen de traction, soit pour le piétinage, mais de plus il permet d'effectuer

TABLEAU III

PRIX DE REVIENT FICTIF DU RIZ ET DES PRINCIPALES CULTURES ANNUELLES

Prix en francs C. F. A. sur les lieux de production			Province de Tananarive				Province de Majunga			
			Circonscription de l'Emyrne		Circonscription de Vakinankaratra		Circonscription de l'Itasy		Province de Majunga	
			par ha	par t	par ha	par t	par ha	par t	par ha	par t
<i>Riz :</i>	culture avec matériel ..	1953	36.440	12.146						
		1954	42.500	14.167						
Vary lava	culture traditionnelle	1953	41.800	13.933						
		1954	46.380	15.460						
Riz ordinaire	culture avec matériel.....	1953	23.960	9.584						
		1954	35.470	14.188						
	culture traditionnelle	1953	29.520	11.808			25.430	10.170		
		1954	33.690	13.476	23.000	10.455	18.382	8.484	semis + rep.	
			à	à					19.660	9.830
		37.080	14.832					semis + rep.		
								14.860	9.907	
<i>Manioc</i>	(vert	1953	32.100	3.210						
		1954	33.500	3.350	17.650	3.530	21.675		8.800	733
	(écorce de bouchons	1954	35.000	5.384					14.860	3.715
<i>Haricots</i>		1953	11.705	19.508			13.975	13.975		
		1954	15.850	26.416	7.915	19.787				
<i>Arachides</i>		1953	17.655	19.616			18.350	18.350		
		1954	16.500	18.333	10.985	21.970	15.515			
<i>Maïs</i>		1953					8.875	5.917		
		1954	15.500	7.750	8.005	8.005	8.870			
<i>Patates</i>		1953	15.190	1.899						
		1954	20.250	2.531	10.325	3.441				
<i>Soanjo</i>		1954			10.795	3.598				

divers travaux rémunérateurs tels que le transport par charrettes.

On peut dire que dans les zones d'élevage l'importance du cheptel bovin est le signe tangible du degré de richesse du cultivateur.

Par contre, dans de nombreuses exploitations, le cheptel est pratiquement inexistant, tous les travaux étant exécutés à bras d'homme.

2° *Le cheptel mort.*

Souvent réduit à quelques instruments de culture manuelle, engady principalement, il est par contre relativement important chez certains cultivateurs, possédant : charrues simples ou charrues brabant, herses métalliques, charrettes, etc... Grâce au bétail de trait existant parfois en abondance, l'exploitant peut tirer un revenu très appréciable de ce matériel en le louant ou en s'en servant pour travailler à la tâche ou à la journée chez d'autres cultivateurs.

Le capital d'équipement doit être amorti chaque année dans les comptes d'exploitation.

Le revenu net de l'exploitant correspond au revenu brut diminué du coût de l'exploitation et de la valeur des impôts (1).

Le bénéfice net du propriétaire du sol correspondrait au revenu net diminué de la valeur locative du sol ; mais c'est là une notion théorique qui ne présente pas pour cette étude d'intérêt véritable ; il importe seulement en effet de préciser les possibilités pécuniaires restantes de l'exploitant après réalisation de ses récoltes, et compte tenu de la satisfaction de ses besoins vitaux, ces précisions permettant d'évaluer les possibilités de capitalisation du reliquat.

c) REVENU BRUT.

C'est le produit de la vente des récoltes de l'exploitation.

Bien entendu ce revenu brut rapporté à l'hectare, varie avec les années, avec les régions et la conduite des exploitations.

Normalement la rente brute doit également comprendre l'ensemble des recettes annexes correspondant à des services rendus, à des travaux effectués par l'exploitant avec ou sans l'aide de son matériel.

Etant donné l'objet même de cette étude nous séparerons très nettement ces deux catégories de recettes sous les deux rubriques :

- Recettes effectuées sur l'exploitation proprement dite.
- Recettes hors exploitation.

(1) Actuellement les cultivateurs sont soumis à l'impôt personnel et à la taxe sur les bovins :

	Francs CFA	
	Impôt personnel par imposable	Taxe sur les bovins
Province de Tananarive.	1.250 minimum 3.250 pour les cultivateurs possédant plus de 80 bœufs	90 fr. par tête
Province de Majunga...	4.250 maximum 1.000 minimum 2.000 pour les cultivateurs possédant plus de 80 bœufs	100 fr.

d) COÛT DE L'EXPLOITATION.

Il ne sera conventionnellement indiqué sous cette rubrique que les sommes effectivement dépensées pour cette exploitation. Le coût d'exploitation se compose :

- de l'entretien et de l'amortissement du cheptel mort ;
- de l'entretien et de l'amortissement du cheptel vif et de l'achat du bétail de rente ;
- de l'acquisition du fumier, des engrais et des semences ;
- de la main-d'œuvre ;
- des services divers confiés à l'entreprise (transports notamment).

Le poste de très loin le plus important et le plus variable est la main-d'œuvre. Cette importance et cette variabilité sont fonction d'une part de la nature de la culture et des terres exploitées, mais surtout des possibilités de la famille de l'exploitant ; la main-d'œuvre familiale vient en effet en déduction de la main-d'œuvre totale indispensable et commande soit la quantité de main-d'œuvre salariée supplémentaire, soit même l'appel à l'entreprise pour certains travaux. Les variations de prix de la main-d'œuvre sont considérables selon le sexe des ouvriers, la nature des travaux, l'époque des travaux et la région.

Dans les comptes d'exploitation cités ci-après on ne fera entrer en ligne de compte que la main-d'œuvre extérieure à la famille, totalement salariée, ou partiellement salariée mais nourrie.

Dans la mesure du possible les dépenses afférentes aux travaux, sources de recettes annexes, seront comptabilisées à part.

e) REVENU NET.

Le revenu net obtenu par déduction, sert à couvrir les frais de nourriture et d'entretien de l'exploitant et de sa famille. C'est le reliquat, disponible après satisfaction des besoins essentiels, dont on peut envisager la capitalisation.

Il importe donc d'essayer de la déterminer.

De même si l'on défalque des journées de travail possibles dans une année, celles utilisées soit pour la conduite de l'exploitation proprement dite, soit pour la réalisation des travaux annexes, un reliquat de travail disponible peut apparaître ; il s'agit là d'un travail capitalisable dont il importe de connaître la quotité.

Reliquat pécuniaire et travail potentiel disponibles sont capitalisables.

*
**

Pour l'examen des divers cas concrets proposés on groupera les exploitations selon leur importance en trois classes.

— Exploitants aisés :

Plus de 2 ha de rizières et surface des cultures vivrières autres en proportion, dans la province de Tananarive.

Plus de 2,5 ha de rizières et surface des cultures vivrières autres en proportion, dans la province de Majunga.

— Exploitants moyens :

0,75 ha à 2 ha de rizières dans Tananarive.

1,5 ha à 2,5 ha de rizières dans Majunga.

— Exploitants pauvres :

Moins de 0,75 ha de rizières dans Tananarive.

Moins de 1,5 ha de rizières dans Majunga.

Pour Majunga les prix ont été ramenés à 1954 par application des barèmes correspondants.

A. — Exploitants aisés

PROVINCE DE TANANARIVE

Deux cas sont rapportés :

1° *Dans l'Emyrne* : propriété de 5,2 ha cultivés (dont 4 ha de rizières) exploitée par une famille de 8 personnes dont 4 adultes et 4 petits enfants ; cette exploitation ne dispose pas de matériel et les travaux sont manuels.

Le revenu brut de l'exploitation s'élève à 116.000 francs C. F. A., soit 22.310 francs C. F. A. l'hectare.

Grâce en outre à des travaux exécutés, en dehors de l'exploitation pour des particuliers, rapportant environ 50.000 francs C. F. A., et à l'exploitation de bois rapportant environ 120.000 francs, l'exploitant et sa famille vivent très correctement, presque largement.

Après satisfaction des besoins familiaux il reste encore un bénéfice de 65.080 francs C. F. A. (soit environ 12.500 francs C. F. A. par ha).

Cette exploitation est remarquable car elle permet :

a) Un bénéfice non négligeable, que l'exploitant utilise pour l'achat de terrains à reboiser ; c'est ainsi qu'en 1953 il a fait l'acquisition de terrains d'une valeur de 100.000 francs, payés par conséquent grâce aux bénéfices cumulés de plusieurs années : non seulement il s'agit là d'un investissement particulièrement profitable pour la collectivité, puisque par reboisement la dégradation des sols, si grave à Madagascar, peut localement être freinée, mais également productif de bénéfices grâce à la coupe rationnelle des bois.

b) Un reliquat d'environ 290 à 300 journées d'ouvriers dont la majorité est d'ailleurs utilisée à des travaux chez les particuliers.

2° *Dans l'Itasy* : propriété de 7,1 ha cultivés (dont 3 ha de rizières) exploitée par une famille de 8 personnes dont 5 adultes et 3 enfants ; cette exploitation dispose d'un cheptel vif assez important pour la région, et d'un petit élevage de rente non négligeable. Le matériel agricole est suffisant.

Le revenu brut de l'exploitation s'élève à 247.800 francs C. F. A., soit 34.900 francs C. F. A. par hectare ; cette grosse différence avec le cas précédent provient de l'importance de l'élevage et des recettes afférentes.

Grâce en outre à des travaux divers exécutés hors de l'exploita-

PROVINCE DE TANANARIVE

Itasy (District d'Arivonimano)

<i>Emyrne</i> (District de Nanjakandriana)	
Village de Soamely (1953)	
<i>Contenance</i> :	
Rizières.....	4 ha
Manioc.....	1 ha
Haricots.....	0 ha 20
Reboisement.....	25 ha
	} 5 ha 20 cultivés
<i>Composition familiale</i> : 8 personnes dont 4 adultes et 4 enfants de 7, 5, 3 et 1/2 ans.	
<i>Cheptel</i> : 17 volailles.	
<i>Coût d'exploitation</i> :	
Entretien et achat de volaille.....	2.000
Dépenses pour riz.....	60.000
manioc.....	15.000
haricots.....	2.000
	<u>79.000</u>
(+ environ 910 journées d'ouvrier familial pour la culture).....	
<i>Revenu brut</i> :	
Sur exploitation :	
Riz.....	92.000
Manioc.....	18.000
Haricots.....	3.000
Vente œufs et volailles.....	3.000
	<u>116.000</u>
Hors exploitation :	
Travail pour les particuliers.....	50.000
Coupe de bois (sur reboisement) ...	120.000
	<u>286.000</u>
<i>Revenu net</i> :	
Revenu brut.....	286.000
Coût d'exploitation.....	79.000
Impôt et divers.....	1.520
	} —80.520
	<u>205.480</u>
Ce revenu permet :	
— la satisfaction des besoins familiaux évalués à.....	140.400
— un bénéfice de.....	65.080

Village de Ambohijanamasoandro (1954)	
<i>Contenance</i> :	
Rizières.....	3 ha
Manioc.....	1 ha 85
Maïs.....	0 ha 80
Haricots.....	0 ha 45
Arachides.....	1 ha
	} 7 ha 10 cultivés
<i>Composition familiale</i> : 8 personnes dont 5 adultes et 3 enfants.	
<i>Cheptel</i> : 5 bœufs, 5 porcs, 21 volailles.	
<i>Matériel</i> : 1 charrue, 1 herse, 1 charrette.	
<i>Coût d'exploitation</i> :	
Entretien des animaux.....	16.000
Achat bœufs.....	24.000
Achat porcs.....	15.000
Dépenses pour riz.....	46.000
Manioc.....	18.000
Maïs.....	6.000
Haricots.....	3.500
Arachide.....	6.750
	<u>135.250</u>
(+ environ 625 journées d'ouvrier familial pour les cultures).	
<i>Revenu brut</i> :	
sur exploitation :	
Riz.....	60.000
Manioc.....	20.000
Maïs.....	5.250
Haricots.....	4.150
Arachide.....	22.300
vente 3 bœufs, 5 porcs, volailles.....	136.100
	<u>247.800</u>
Hors exploitation (loc. matériel et transp.).....	
	<u>32.200</u>
	<u>280.000</u>
<i>Revenu net</i> :	
Revenu brut.....	280.000
Coût exploitation.....	135.250
Impôt et divers.....	10.000
	} —145.250
	<u>134.750</u>
Ce revenu permet :	
— la satisfaction des besoins familiaux évalués à....	101.000
— un bénéfice de.....	33.750

tion, transports notamment, et à la location de son matériel aux autres agriculteurs, le tout rapportant 32.000 francs C. F. A. l'exploitant et sa famille vivent à peu près correctement, peut être un peu moins bien que la famille précédemment citée.

Après satisfaction des besoins familiaux, il reste encore un bénéfice de 33.750 francs C. F. A. (soit environ 4.750 francs par hectare) dont le réinvestissement est possible.

En outre il reste un reliquat d'environ 875 journées d'ouvriers après exécution des travaux de culture ; environ 300 sont consacrés aux transports ; 575 journées sont donc en définitive disponibles.

PROVINCE DE MAJUNGA

Deux cas sont rapportés, très différents l'un de l'autre : l'un d'une exploitation possédant un cheptel vif important, 180 bœufs, et l'autre sans aucun cheptel.

Les deux exploitations sont situées dans le district de Besalampy.

1° *Exploitation sise à Bejofa.*

Propriété de 8,5 ha cultivés (dont 4 ha de rizières), exploitée par une famille de 13 personnes dont 6 adultes ou enfants en âge d'aider, et 7 enfants en bas âge.

Pas de matériel, mais des bœufs en grand nombre ; la spéculation principale est plus l'élevage que la riziculture ; les terres sont préparées par piétinage.

Le revenu brut de l'exploitation s'élève à 360.550 francs C. F. A., soit 42.420 francs C. F. A. l'hectare.

La location des bœufs pour le piétinage des rizières chez d'autres cultivateurs rapporte en outre environ 10.000 francs.

Après satisfaction des besoins familiaux il reste encore un bénéfice d'environ 255.000 francs (30.000 francs par hectare) et un reliquat de 700 à 720 journées de travailleurs dont une centaine est utilisée pour les travaux de piétinage chez les autres riziculteurs.

Les bénéfices importants réalisés dans cette exploitation sont normalement réinvestis en cheptel qui constitue aux yeux des Sakalava le véritable capital.

2° *Exploitation sise à Ankasakasakely.*

Propriété de 3,7 ha environ (dont 3 ha de rizières) exploitée par une famille de 3 personnes dont 2 adultes et 1 enfant en bas âge.

Pas de matériel et pas de cheptel vif.

La culture est entièrement exécutée à la main.

Le revenu brut de l'exploitation s'élève à 57.100 francs C. F. A., soit 15.430 francs C. F. A. l'hectare.

Les travaux effectués à l'extérieur chez les particuliers apportent un supplément de revenu de 6.000 francs C. F. A.

Après satisfaction des besoins familiaux il reste un bénéfice d'environ 30.000 francs C. F. A. (soit 8.100 francs l'hectare).

Pas de reliquat des journées de travail.

TABLAEU V

EXPLOITANT AISÉ
PROVINCE DE MAJUNGA

District de Besalampy
Village de Bejofo

Contenance :

Rizière.....	4 ha	} 8 ha 50 cultivés
Maïs	1 ha	
Manioc	1 ha 50	
Patate	1 ha 50	
Sanjo	0 ha 30	
Arachide	0 ha 20	

Composition familiale : 13 personnes dont 2 adultes, 4 enfants aidant les parents et 7 enfants en bas-âge.

Cheptel :

Élevage 80 bœufs

Coût d'exploitation (1.080 journées de travail familial pour la culture).

Revenu brut :

Riz	35.100	Très mauvaise ré-
Maïs	2.800	colte, sécheresse et
Manioc	41.800	sauterelles
Patate	6.000	
Sanjo	4.950	
Arachide	2.400	

93.050

Élevage : vente 20 bœufs	260.000
Lait	4.000
Volaille 20	3.500

360.550

location bœufs pour piétinage 10.000

370.550

Revenu net :

Revenu brut.....	370.550
Coût exploitation	—
Impôts	35.000

(estimation) 335/550

o Ce revenu permet :

- la satisfaction des besoins familiaux évalués à environ 80.000 (dont 59.050 de nourriture correspondant à des produits de l'exploitation) ;
- un bénéfice d'environ 225.000 fr.

District de Besalampy
Village de Ankasakasakely

Contenance :

Rizière.....	3 ha
Manioc	0 ha 40
Patate	0 ha 20
Arachide	0 ha 10
Légumes	0 ha 02

Composition familiale : 3 personnes dont 2 adultes et 1 enfant en bas-âge.

Cheptel :

Pas d'élevage important, ni de matériel.

Coût d'exploitation (plus de 600 journées de travail familial pour la culture).

Revenu brut :

sur exploitation Riz	36.400
Manioc	11.550
Patate	3.000
Arachide	2.400
Légumes.....	2.000 (env.)

55.350

Élevage 1.750

Hors exploitation : Travaux ext. 6.000

63.100

Revenu net :

Revenu brut.....	63.100
Coût exploitation	—
Impôts	1.800

(estimation) 61.300

Ce revenu permet :

- la satisfaction des besoins familiaux évalués à environ 30.000 fr. (dont 24.250 de nourriture) correspondant à des produits de l'exploitation ;
- un bénéfice d'environ 30.000 fr.

Le tableau ci-dessous résume la situation des exploitants aisés pris comme exemple :

	Province de Tananarive	
	Vil. Soamely (Emyrne)	Vil. Ambohijanama- soandro (Itasy)
Superficies cultivées.....	5 ha 20	7 ha 10
Effectif familial	8	8
	4	5
Cheptel de travail	Néant	5
Matériel	Néant	Matériel
Revenu brut total	286.000 fr C.F.A.	280.000 fr C.F.A.
Revenu brut à l'ha.....	53.070	
Bénéfice résultant total	65.080	33.750
Bénéfice à l'hectare	12.500	4.750
Reliquat total disponible des journées de travail	néant	575 j
— d° — à l'hectare	néant	81 j
Equivalent en espèces des reliquats dispo- nibles à l'ha.....	néant	8.100
Capitalisation possible à l'hectare	12.500 fr C.F.A.	12.850 fr C.F.A.
	Province de Majunga	
	Vil. Bojofa	Vil. Ankasakasakely
Superficies cultivées.....	8 ha 50	3 ha 70
Effectif familial	13	3
	6	2
Cheptel de travail	180	Néant
Matériel	Néant	Néant
Revenu brut total	370.550 fr C.F.A.	63.100 fr C.F.A.
Revenu brut à l'ha	43.590	17.050
Bénéfice résultant total	255.000	30.000
Bénéfice à l'hectare	30.000	8.100
Reliquat total disponible des journées de travail	600 j. env.	Néant
— d° — à l'hectare	71 j.	Néant
Equivalent en espèces des reliquats dispo- nibles à l'ha.....	7.100	Néant
Capitalisation possible à l'hectare	37.100 fr C.F.A.	8.100 fr C.F.A.

Au-dessus de 1,3 ha par adulte ou par travailleur, les exploitations à base de riziculture (plus de 40 % en rizières) laissent, en bénéfices et en journées de travail disponibles, une possibilité de capitalisation de 2.570 à 3.125 francs C. F. A. par travailleur, par hectare et par an ; toutefois dans le cas d'une exploitation possédant un cheptel vif considérable, l'élevage devient la principale activité, primant la culture, et les possibilités de capitalisation dépassent alors 6.000 francs C. F. A. par hectare, travailleur et an.

B. — Exploitants moyens

PROVINCE DE TANANARIVE

Là encore deux cas typiques ont été choisis, l'un dans l'Emyrne, l'autre dans l'Itasy.

1° *Circonscription de l'Emyrne.*

Propriété de 3,25 ha cultivée (dont 1,5 ha de rizières) exploitée par une famille de 5 personnes dont 4 personnes et 1 enfant ; cette exploitation est bien équilibrée tant sur le plan des spéculations poursuivies que sur celui du cheptel comportant des animaux de trait et du matériel de culture.

Le revenu brut de l'exploitation proprement dite s'élève à 80.900 francs C. F. A., soit 24.900 francs C. F. A. l'hectare. Grâce en outre à des travaux exécutés chez les particuliers rapportant 39.700 francs C.F.A. et à des travaux divers pour 6.000 francs C.F.A., l'exploitant peut assez largement subvenir aux besoins de sa famille, tout en conservant un petit bénéfice de 17.000 francs C.F.A. environ (soit 5.250 francs C.F.A. par hectare).

En outre un reliquat de 845 journées de travail constitue une ressource non négligeable dont 400 à 450 correspondent aux travaux divers et à ceux chez les particuliers. Il reste donc un disponible d'environ 400 journées de travail.

2° *Dans l'Itasy.* L'exemple choisi correspond à une exploitation beaucoup plus modeste de 2,18 ha (dont 0,75 ha de rizières), mais complétée par un élevage bovin relativement important ; là encore existe le matériel de culture suffisant pour cette exploitation.

Le coût de l'exploitation et le revenu brut sont relativement élevés du fait de l'achat et de la vente de 18 bœufs ; compte tenu de cette situation, le revenu brut s'élève à 168.700 francs C.F.A. (soit 77.600 francs C.F.A. par hectare).

Le revenu net est relativement faible, nettement inférieur à celui de l'exploitation précédente. Ce n'est que par une réduction des dépenses de nourriture et d'entretien qu'un petit bénéfice de 10.270 francs C.F.A. peut encore être réalisé (soit 4.680 francs C.F.A. par hectare).

Un potentiel de travail important non utilisé subsiste ; le nombre réel de travailleurs de la famille de l'exploitant n'étant pas précisé, il est difficile d'évaluer ce potentiel, mais on ne peut être qu'en dessous de la vérité en l'estimant au moins à 630 journées et plus vraisemblablement à plus de 900.

PROVINCE DE MAJUNGA

L'exemple choisi concerne une exploitation à peu près équivalente à celle retenue dans l'Itasy : 2,35 ha (dont 2 ha de rizières), mais ne supportant qu'une famille de 3 membres, dont 2 adultes, et comportant un cheptel important de 16 bœufs, mais peu de matériel ; il s'agit d'une exploitation où se pratique le piétinage.

Le revenu brut, dans lequel sont inclus les produits de l'élevage, s'élève à 60.775 francs C.F.A. (soit 25.900 francs C.F.A. l'hectare).

Le coût de l'exploitation n'est représenté que par le travail familial et le revenu net s'élève à 58.335 francs C.F.A.

La famille peut satisfaire honorablement ses besoins et disposer d'un bénéfice appréciable de 25.785 (soit 10.560 francs C.F.A. par hectare) dont le réinvestissement en bovins est probable.

En outre, l'exploitation dispose d'un reliquat d'environ 280 journées de travail qui peuvent contribuer à l'aisance relative de l'exploitant et de sa famille.

On peut comme précédemment récapituler la situation des trois exploitations moyennes envisagées.

	Province de Tananarive		Province de Majunga
	Village Analakely	Village Analavory	Village Antsakoamileka
Superficie cultivée	3,25 ha	2,18 ha	2,35 ha
Effectif familial	5	9	3
dont travailleurs	4	4 ?	2
Cheptel de travail	4	18	16
Matériel	Matériel	Matériel	Néant
Revenu brut total	126.000 fr C.F.A	168.700 fr C.F.A	60.775 fr C.F.A
Revenu brut à l'ha	39.000	77.500	25.900
Bénéfice résultant total	17.044	10.170	24.785
Bénéfice à l'ha	5.250	4.680	10.560
Reliquat total disponible des journées de travail	400 j.	900 j.	280 j.
— d° — à l'hectare	123 j.	367 j.	124 j.
Equivalent en espèces du reliquat disponible à l'hectare	12.330	36.700	12.400
Capitalisation possible à l'ha	17.550	40.870	22.960

Entre 0,5 ha et 1,3 ha par adulte ou travailleur l'exploitation ne laisse qu'un bénéfice réduit ; mais le plein emploi de la main-d'œuvre familiale n'étant pas réalisé, le nombre de journées disponibles correspond à une possibilité de capitalisation d'autant plus considérable que l'on a affaire à des exploitations possédant un cheptel vif important.

La possibilité de capitalisation peut être évaluée à près de 4.400 francs C.F.A. par hectare, par travailleur et par an pour l'exploitation sans cheptel, et entre 10.200 et 11.500 francs C.F.A. pour les exploitations possédant un cheptel important.

Il est bien évident que dans les derniers cas, les exploitants investissent les bénéfices réalisés en cheptel supplémentaire.

C. — Exploitants pauvres

Les exemples que nous avons choisis correspondent à trois types :

1° Petite exploitation (de 0,65 ha) entre les mains d'une famille réduite à 2 personnes, mais que l'âge empêche de compléter leur

Emyrne District de Manjakandriana
Village d'Analakely (1953)

Contenance :

Rizières	1 ha 50	} 3 ha 25 cultivés
Manioc	1 ha 00	
Patates	0 ha 40	
Haricots	0 ha 20	
Légumes	0 ha 15	

Composition familiale : 5 personnes dont 4 adultes et 1 enfant de 4 ans.

Cheptel :

Elevage : 4 bœufs, 1 porc, 50 volailles.
Matériel : 1 brabant double, 1 araire, 1 herse, 1 charrette.

Coût d'exploitation :

Amortissement matériel, animaux et volailles	15.000
Riz	26.100
Manioc	12.500
Patates	4.100
Haricots	800
	<u>58.500</u>

(+ environ 355 journées d'ouvrier familial pour la culture).

Revenu brut :

Sur exploitation :		
Riz	45.000	
Manioc	20.000	
Patates	6.500	
Haricots	1.400	
Volailles	8.000	
		80.900

Hors exploitation :		
Travail chez particulier	39.700	} 45.700
Divers	6.000	
		<u>126.600</u>

Revenu net :

Revenu brut		126.000
Coût d'exploitation	58.500	} — 61.006
Impôts divers	2.506	
		<u>65.594</u>

Ce revenu permet :

- la satisfaction des besoins familiaux évalués à 48.550.
- un bénéfice de 17.044.

Itasy District de Miarinarivo
Village de Analavory (1954)

Contenance :

Rizières	0 ha 75	} 2 ha 18 cultivés
Manioc	0 ha 02	
Maïs	1 ha 10	
Saonjo	0 ha 01	
Haricots	0 ha 30	

Composition familiale : 9 personnes.

Cheptel : Elevage 18 bœufs.

Matériel : 1 charrue, 1 herse.

Coût d'exploitation :

Entretien animaux	1.600
Achat 18 bœufs	112.500
Riz	4.000
Manioc	1.000
Maïs, Saonjo	1.500
	<u>120.600</u>

(+ environ 268 journées d'ouvrier familial pour la culture).

Revenu brut :

Riz	12.500
Manioc, maïs et saonjo	9.000
Vente 18 bœufs	144.000
Vente volaille	3.200
	<u>168.700</u>

Revenu net :

Revenu brut	168.700
Coût d'exploitation	120.000
	5.650 —
	126.250
Impôts	<u>42.450</u>

Ce revenu permet :

- la satisfaction des besoins familiaux évalués à 32.280.
- un bénéfice de 10.170.

TABLEAU VII

PETITS EXPLOITANTS
PROVINCE DE TANANARIVE

<i>Emyrne</i>			
District de Manjankandriana			
Village de Ambohitrolomahitsy			
<i>Contenance :</i>			
Rizières	0 ha 21	}	0 ha 46 cultivés
Manioc	0 ha 10		
Haricots	0 ha 15		
<i>Composition familiale :</i> 9 personnes dont 3 adultes, 6 enfants de 14, 12, 7, 6 ans et 9 et 6 ans.			
<i>Cheptel :</i> Elevage 2 bœufs, volaille.			
Matériel : 1 charrette.			
<i>Coût de l'exploitation</i>	Riz.....	3.000	3.130
	Haricot	130	
			3.130
(+ environ 75 journées de travail familial pour la culture).			
<i>Revenu brut :</i>			
Sur l'exploitation :	Riz.....	10.000	
	Manioc	1.000	
	Haricots	200	
			11.200
	Elevage		500
Hors exploitation :	travail chez particuliers		27.000
			38.700
			38.700
<i>Revenu net :</i>			
Revenu brut.....			38.700
Coût d'exploitation	3.130	}	— 6.330
Impôts divers.....	3.200		
			32.370
Ce revenu permet tout juste à la famille de l'exploitant de subvenir à ses besoins pouvant être évalués à 31.000 fr.			

<i>Itasy</i>			
District de Miarinarivo			
Village de Miarinarivo			
<i>Contenance :</i>			
Rizières	0 ha 65	}	0 ha 09 cultivés
Manioc	0 ha 04		
+ 70 pieds de café			
<i>Composition familiale :</i> 3 personnes.			
<i>Cheptel :</i> Pas d'élevage.			
Matériel manuel.			
<i>Coût de l'exploitation</i>	Riz.....	2.430	
	Manioc	460	2.890
			2.890
(+ environ journées de travail familial pour la culture).			
<i>Revenu brut :</i>			
Sur l'exploitation :	Riz.....	2.900	
	Manioc	500	
			4.400
Hors exploitation :	Salaire annuel		24.000
			28.400
<i>Revenu net :</i>			
Revenu brut.....			28.400
Coût d'exploitation	2.890	}	— 5.890
Impôts	3.000		
			22.510
Ce revenu permet à peine à la famille de l'exploitant de subvenir à ses besoins qui sont très réduits et peuvent être évalués à 18.496 fr.			
Un très léger bénéfice est obtenu par une restriction notable de la consommation.			

maigre revenu par des travaux à l'extérieur ; le revenu net malgré que le coût de l'exploitation soit négligeable ne permet absolument pas à l'exploitant et à sa femme de subvenir à leurs besoins élémentaires ; on peut considérer qu'ils sont sous-alimentés ; *a fortiori* aucun bénéfice ne saurait être décelé.

2° Petite exploitation (de 0,46 ha) entre les mains d'une famille nombreuse ; quoique leur situation ne soit guère enviable, les possibilités de travail à l'extérieur sont relativement considérables, 75 journées seulement étant consacrées à l'exploitation, c'est d'ailleurs là le plus clair de leur revenu puisque les travaux chez les particuliers leur rapportent 27.000 francs C.F.A. Grâce à cela l'exploitant et sa famille arrivent à peu près à subvenir à leurs besoins élémentaires ; néanmoins, on peut estimer que la présence de 6 enfants, dont 2 seulement de plus de 10 ans, ne permet guère à la femme de se louer à l'extérieur ; et il est peu probable qu'un disponible tant soit peu important de travail puisse être envisagé ici.

	Province de Tananarive		Province de Majunga
	Village d'Ambohitrolomahitsy (Emyrne)	Village de Miarinarivo Itasy	Village d'Ankasakasakely
Superficie cultivée	0,46 ha	0,09 ha	0,65 ha
Effectif familial	9	3	2
dont travailleurs	2	2	2 vieux
Cheptel de travail	2 bœufs	néant	néant
Matériel	1 charrette	manuel	néant
Revenu brut total	38.700 fr C.F.A.	28.400 fr C.F.A.	13.425 fr C.F.A.
Revenu brut à l'ha	84.300	non calculable	20.600
Bénéfice résultant total	460	4.014	néant
Bénéfice à l'ha	1.000	non calculable	néant
Reliquat total disponible et journées de travail	néant	280 j.	néant
— d° — à l'hectare	néant	non calculable	néant
Equivalent en espèces de ce reliquat à l'hectare	néant	non calculable	néant
Capitalisation possible à l'ha	1.000	non calculable	néant

3° Enfin, dans le troisième cas, il s'agit d'une exploitation minuscule dont le rapport est négligeable.

La famille ne subsiste que grâce au salaire régulier rapporté par un de ses membres ; en comprimant ses dépenses au strict minimum la famille peut même effectuer un léger bénéfice ; il serait d'autre part possible d'envisager un travail supplémentaire, à l'extérieur, d'un des membres adultes de la famille, le nombre de journées disponibles de travail pouvant être évalué à près de 280.

Cette dernière catégorie d'exploitants peut donc être considérée comme étant dans l'impossibilité d'accumuler des bénéfices capitalisables si minimes soient-ils sans se priver du nécessaire ; c'est ainsi que la ration alimentaire quotidienne de la famille d'Ambohi-

TABLEAU VIII
EXPLOITANT MOYEN

PROVINCE DE MAJUNGA

EXPLOITANT PAUVRE

District de Soalala
Village de Antsakoamiloka

Contenance :

Rizière.....	2 ha	} 2 ha 35 cultivés
Manioc.....	0 ha 35	
Bananeraie		

Composition familiale : 3 personnes dont 2 adultes et 1 enfant d'âge scolaire.

Cheptel : Elevage 16 bœufs.

Coût de l'exploitation : 322 journées de travail familial pour la culture.

Revenu brut :

Sur exploitation :	Riz.....	33.800	
	Manioc	9.900	
	Bananes	2.100	
			<u>45.800</u>
	Vente bœuf	13.000	
	Poulets	875	
	Divers	1.100	
			<u>14.975</u>
			<u>60.775</u>

Revenu net :

Revenu brut.....	60.775
Coût de l'exploitation	—
Impôts.....	2.440
	<u>58.335</u>

Ce revenu permet :

- la satisfaction des besoins familiaux évalués à 33.550 env.
- un bénéfice de 24.785 fr.

District de Besalampy
Village d'Ankasakasakely

Contenance :

Rizière.....	0 ha 50
Manioc.....	0 ha 15

Composition familiale : 2 personnes adultes (dont 1 vieux).

Cheptel : seulement petit élevage aviaire.

Coût de l'exploitation : 114 journées de travail familial pour la culture.

Revenu brut :

Sur exploitation :	Riz	6.500	
	Manioc	3.850	
	Petit élevage	1.475	
			<u>11.825</u>
Hors exploitation			1.600
			<u>13.425</u>

Revenu net :

Revenu brut.....	13.425
Coût de l'exploitation	—
Impôts	150
	<u>13.275</u>

Ce revenu ne permet pas la satisfaction des besoins familiaux.

trolomahitsy décomptée sur 5 adultes (2 adultes + 3 pour les 6 enfants) s'établit comme suit, par tête :

Riz pilonné	547 g
Viande	14,2 g
Sel	6 g
Sucre	6 g

6 g de savon seulement étant utilisés journallement tandis que l'habillement ne coûte annuellement que 940 francs par personne.

**

CONCLUSIONS

Il en résulte que seules les deux premières catégories d'exploitants sont susceptibles d'amasser des bénéfices certes réduits, et de disposer d'un nombre non négligeable de journées de travail pouvant être utilisées soit chez des particuliers et par conséquent être transformées en bénéfice supplémentaire, soit servir à la collectivité pour des travaux d'intérêt commun :

Travaux d'aménagement et de terrassement.

Charrois de terre, etc.

Ces bénéfices et ces possibilités sont d'autant plus importants que l'effectif du cheptel est plus confortable.

Exploitations à cheptel réduit :

2.570 à 3.125 francs C.F.A. par travailleur/ha/an pour les grosses exploitations ;

4.400 francs C.F.A. par travailleur/ha/an pour les moyennes exploitations (dont 30 journées de travail).

Exploitations à cheptel important (plus de 6 têtes de bétail par ha de culture) :

6.000 francs C.F.A. par travailleur/ha/an pour les grosses exploitations ;

10.200 à 11.500 francs C.F.A. par travailleur/ha/an pour les exploitations moyennes (dont 60 à 90 journées de travail disponibles).

Les valeurs plus élevées trouvées pour les exploitations moyennes, dans les deux cas, proviennent du fait que les familles étant identiques, qu'il s'agisse de grosses ou de moyennes exploitations, les disponibilités en journées de travail sont évidemment plus élevées dans le deuxième cas.

De ces chiffres il ressort toutefois clairement, que les bénéfices réalisés sont relativement minimes et ne permettent pas, dans l'état

actuel des choses et dans le cadre des systèmes culturaux pratiqués, d'associer de façon très notable les cultivateurs à l'œuvre d'équipement entreprise exigeant des capitaux considérables.

L'épargne indigène est réduite et ne peut faire l'objet de réinvestissements notables, à moins qu'un amorçage judicieux puisse permettre aux exploitants de grossir leurs revenus, à l'exemple de ce cultivateur que nous avons cité et qui a entrepris une œuvre tout à fait remarquable de reboisement, elle-même source de profits importants.

INCOME AND CAPITALISATION IN MADAGASCAR'S RICE CULTIVATION

by

A. ANGLADETTE

Head of rice dept. food crops section O. R. S. T. O. M

SUMMARY

The following study is restricted to some of the rice growing regions of the two Madagascar provinces of Tananarive and Majunga.

With available, data cost price of rice and of various other annual crops has been computed in consideration of the fact that this price is solely the consequence of :

labour by family hands or wage earners, optional use of animals and of agricultural implements.

Fertilizer and seed costs (in variable quantities).

Such costs are calculated in terms of man or woman days' work, in animals days' work and supplementary expenses.

In applying the routine scale of salaries one may establish the nominal value of this cost price, per hectare or per ton of crops produced.

Estimation of capital employed by the various rice farms concerned, whether for land or for equipment purposes, has not been possible with the available data, but the latter give sufficient qualitative indications to enable to judge of the requirements concerning maintenance or renewal of buildings and of live or dead stock.

Making allowance for these various items, we have endeavoured, in some typical cases, to compute the net income of a rice farmer ; for it is from this same income that the latter pays for food and upkeep of his family. It is from the balance, available after meeting the essential needs, that one may contemplate capitalisation. However, capitalisation may be constituted, on one hand, by the surplus in cash, and, on the other hand, by the work liable to be carried out after farming and other subsidiary tasks have been duly seen to.

Net income corresponds to gross income after deduction of farming costs from the latter (gross income resulting from the takings

of the rice farm itself and from returns foreign to the farm). Costs conventionally resulting from the :

- upkeep and writing off of dead stock,
- upkeep and writing off of live stock,
- and purchase of dairy cattle,
- cost price of crops produced.

Typical cases considered have been classed in three groups :

— Farmers of higher standing : rice fields covering more than 2 hectares and food crops in adequate proportion, in the Province of Tananarive.

— Farmers of same standing as above : rice fields covering more than 2,5 hectares and food crops in adequate proportion, in the Province of Majunga.

Farmers of medium standing :

0,75 to 2 hectares of rice fields in the Province of Tananarive.

1,50 to 2,50 hectares of rice fields in the Province of Majunga.

Farmers of poor standing :

Less than 0,75 hectare of rice fields in the Province of Tananarive.

Less than 1,50 hectare of rice fields in the Province of Majunga.

Basic prices considered are those applied in 1954.

The study carried out shows that the two first categories of farmers are the only ones liable to gather profits — indeed of small importance — and to dispose of a number of days work, not to be neglected, which could either be employed in private farms and consequently transformed into supplementary profits or be made available to the community for work of common interest.

Such profits, expressed in terms of surface and labour unit, and the possibilities thereby created have an importance which increases with the number of live stock heads. This is more neatly stressed in medium farms than in the larger ones.

Moreover, the profits thus reaped are comparatively small, and in consideration of present conditions and of cultural methods applied do not allow to associate in any notable manner the cultivators to the task of equipping already undertaken and requiring considerable sums.

In brief, african savings are small and cannot therefore contribute to important investments unless a judicious scheme is brought about allowing the farmers to increase their income and to have more spare time available.

MOBILISATION DES CAPITAUX DANS L'ÉCONOMIE RURALE DU SUD CAMEROUN

par

M. Jacques BINET

Administrateur en chef de la France d'outre-mer

Le mythe de la machine a saisi l'Afrique. Lorsqu'il constate la médiocrité de son niveau de vie et la pauvreté de son sol, le Camerounais instruit ne manque jamais d'ajouter que si les planteurs disposaient de machines, la production augmenterait énormément. Pour lui la prospérité et la force de l'Europe sont liées à son industrie, à la mécanisation. Vue simpliste, et comme magique de l'évolution des sociétés selon laquelle la possession de certains outils fournirait inéluctablement bonheur et richesse. Vue simpliste aussi de l'économie politique. En effet, si l'outillage joue un rôle considérable dans la production, ce n'en est pas le seul élément. A côté de l'outillage, les capitaux monétaires sont nécessaires, qui en permettront l'acquisition ; mais l'outil doit être mis en œuvre par le travail dont nul ne songe à contester le rôle essentiel. Enfin un substratum naturel est tout aussi important : matières premières diverses, et, dans le cas d'une économie rurale, le capital (outil et monnaie), la terre, le travail, tels sont les trois éléments que nous étudierons successivement dans l'agriculture sud-camerounaise.

I. — LE CAPITAL

Le capital-outil est faible. Une enquête faite en 1954 dans le Nord-Cameroun, auprès d'une population païenne peu touchée par la civilisation, révèle que 50 familles — 252 individus dont 124 travailleurs disposent de 167 daba, 68 haches, 4 matchettes, 18 faucilles (1). La situation n'est pas très différente dans le Sud-Cameroun, où pourtant la population est évoluée et relativement riche : matchette, houes, échenilloirs constituent avec quelques paniers ou corbeilles tout l'outillage du planteur de cacao. Les pelles, pioches, barres à mine sont rares. Quant au séchoir à cacao il est fabriqué avec les moyens du bord.

Les ustensiles de cuisine sont plus nombreux, mais n'est-il pas

(1) En 1956 les achats annuels étaient aussi importants que la totalité du capital disponible en 1954. Cependant le capital-outil reste faible (poste de Paysannat de Golompou).

excessif de voir en eux des outils. Dans les budgets familiaux de 1954, dans le Sud, les achats de quincaillerie et produits analogues représentaient 1,9 % des dépenses, soit 800 francs par foyer : matchettes, lampes tempête, vaisselle sont les objets les plus fréquents. En 1956, dans le Nord, l'importance des achats n'est pas plus grande : ustensiles et outils importés représentent 1,2 % des dépenses — ustensiles et outils artisanaux 3 %, soit 160 francs C.F.A. et 380 francs C.F.A. par foyer.

Certains achats ont un relatif caractère d'équipement parce qu'ils concernent des biens durables.

Leur acquisition absorbe 7,7 % des revenus dans le Sud (2.700 fr C.F.A. par foyer). Mais ces achats portent sur des phonos, des postes de T. S. F., des lampes à pression ou des bicyclettes. Le seul outil véritable dans cette catégorie est la machine à coudre (28 machines achetées en 1954 pour 486 foyers étudiés).

Pourtant cette situation médiocre pourrait être améliorée. Les Africains ne sont pas aussi routiniers que l'on croit. Certes ils apprécient certains objets en raison de leur caractère somptuaire. Mais ils sont parfaitement capables aussi d'acquérir l'outillage dont ils auront compris l'utilité. L'artisanat local crée des outils nouveaux pour faucher. Une sorte de fer de lance complété d'un crochet imité des échenilleuses est utilisé pour cueillir les cabosses. Dans un village de 400 habitants, siège d'un poste de paysannat, 15 pulvérisateurs Vermorel ont été vendus en quelques semaines. Dans un autre poste, dans le Nord cette fois, 70 bœufs de labour ont été achetés, dressés et dans les douze mois, les crédits avancés ont été remboursés à 75 %.

On peut donc penser que si un outillage nouveau était conçu en fonction de leurs besoins de très petits exploitants, les paysans noirs seraient susceptibles de l'acquérir.

Le cheptel vif, autre forme de capital, est un peu plus important que l'outillage. Dans le Nord les achats de bétail représentent 7,2 % des dépenses, soit 910 francs C.F.A. par foyer et les ventes apportent 9,4 % des recettes (1.380/foyer). Dans les budgets familiaux au Sud, on ne trouve à peu près aucune trace d'un petit élevage.

N'y a-t-il pas là un capital qui dort ? Dans le Nord, cette richesse est mobilisée depuis peu. Mais dans le Sud, pays Bamileke à part, poulets et chèvres ne sont guère vendus ; comme leur consommation est réservée à certaines fêtes traditionnelles, ce petit bétail, d'ailleurs peu nombreux et probablement en recul, ne joue aucun rôle économique.

Contrairement à ce que l'on pense parfois, le capital monétaire, le « bas de laine », n'est pas inconnu des planteurs camerounais. En 1954, dans le Sud, 10 % du revenu était épargné, soit 4.600 francs C.F.A. en moyenne par famille. Or, ce phénomène n'était pas aberrant puisque le mouvement touchait 182 foyers sur les 485 enquêtés (1). Bien entendu, les classes les plus riches sont aussi celles où les économies sont les plus importantes. Mais en rapprochant les

(1) L'année 1954, il est vrai, était exceptionnelle avec un cours très favorable du cacao.

économies des revenus déclarés, on constate qu'une fraction quasi constante (7,5 à 12 % du revenu) est mise de côté. La tendance à l'économie est donc généralisée.

A travers les budgets du Nord-Cameroun, on constate aussi l'importance de l'épargne (18 % des revenus soit 2.700 francs C.F.A. par foyer, en moyenne). Ici encore une grande proportion des foyers est intéressée (48 sur 95).

Quels sont les procédés d'épargne ? Les chiffres cités plus haut ne se rapportent qu'au plus élémentaire, la thésaurisation de monnaie. Mais d'autres méthodes pourraient être plus intéressantes. La caisse d'épargne ne semble pas jusqu'à présent avoir pris un bien grand développement. D'ailleurs le volume des retraits effectués semble montrer qu'elle n'est pas, comme elle devrait être, un instrument de capitalisation, mais plutôt une sorte de compte de dépôt. Les banques n'ont guère de clientèle africaine ; mais certains contrats coutumiers sont intéressants : il existe une sorte de dépôt « Anyen » par lequel le déposant confie solennellement au dépositaire une somme en précisant qu'il entend consacrer son pécule à telle acquisition. Lorsqu'il restitue le dépôt, le dépositaire s'assure que c'est bien en vue de l'opération convenue. Sinon, le retrait est effectué, mais le déposant perd la face. Les « tontines » sont nombreuses surtout en milieu urbain. On connaît le mécanisme de ces sociétés : à chaque réunion tous les cotisants versent leur apport dans les mains d'un sociétaire désigné à tour de rôle. D'autres groupements ont un fonctionnement différent recevant des dépôts et effectuant même des prêts avec ces fonds.

Tous ces organismes trop peu connus brassent des sommes non négligeables. Dans un village dahoméen de 929 habitants, 28 tontines ont été recensées, dont le chiffre d'affaire mensuel atteint 200.000 francs.

Dans les contrats de dépôts, comme dans les usages des sociétés, des traits communs se dégagent. Lorsque l'individu épargne, il souhaite le faire publiquement, il aime que des compagnons soient témoins de sa richesse. D'autre part, cette publicité lie la volonté du déposant, l'oblige à persévérer : ainsi dans le dépôt, le dépositaire contrôle l'usage des fonds, ainsi dans les sociétés l'apport de cotisations périodiques est obligatoire.

Combien de foyers sont touchés par ces divers systèmes d'épargne ? 8 sur 485 déclarent avoir perçu des ristournes de sociétés : pour mesurer le phénomène ne faut-il pas tenir compte des cotisants qui n'ont pas touché et multiplier par 5 pour avoir le nombre de sociétaires ? Quant aux dépôts, les budgets ne permettent pas d'en connaître le nombre.

Une épargne existe donc, et des systèmes juridiques ont été édifés pour l'aider à se développer. Ces systèmes coutumiers doivent être étudiés, car ils sont accordés aux besoins de la population, à des réactions psychologiques, etc... Toute l'action que nous pourrions mener en faveur de l'épargne et de sa mobilisation aurait intérêt à s'inspirer des principes qui se dégagent des coutumes (1).

(1) DARRYLL FORDE, dans *Native Economics of Nigeria*, écrit dans le même sens : « En montrant que la possibilité du développement de l'esprit d'économie

Tout est fait « *intuitu personae* » : Le dépositaire est choisi à cause de son caractère respectable, la « société » est une amicale dont les membres sont unis soit par leur origine ethnique (sociétés d'émigrés), soit par une camaraderie particulière. L'Africain accepte mal de s'adresser à un guichet, à une « personne morale » abstraite. Il veut confier son pécule à un homme qu'il connaît, blanc ou noir, il ne le confiera pas à une banque anonyme. D'autre part, le désir de lier ces activités économiques avec une vie communautaire est évident : d'où les sociétés avec tout leur rituel, leurs banquets, leurs délibérations. Proposer aux épargnants africains un but étroitement financier serait insuffisant. Ils souhaitent des cadres plus vastes, où tout l'homme, et non seulement l'homme économique, trouve sa place. Après tout, nos corporations moyenâgeuses étaient à la fois des syndicats, des confréries religieuses, des organisateurs de fêtes, parfois des pouvoirs politiques.

A travers tous les groupements, à travers les contrats de dépôt, nous voyons l'individu se soumettre volontairement à une sorte de contrainte. Le dépositaire ou les autres membres de la société le contrôlent, le critiquent, peuvent lui infliger des amendes. Ce recours au contrôle de l'opinion publique est caractéristique : comme si l'épargnant se défiait de sa volonté et cherchait appui dans la communauté.

Pour les cas extrêmes, les sociétés disposent de graves sanctions : la mise en quarantaine, chez les Bamiléké, est l'équivalent d'un bannissement, puisque le récalcitrant se trouve privé de la compagnie de ses frères de race. Si l'on voulait étendre l'activité de ces sociétés, il serait indispensable de prévoir un système de sanctions à appliquer aux débiteurs défailants, aux caissiers infidèles. Les voies d'exécution de la justice européenne (saisies) sont évidemment dénuées du moindre effet. Des sanctions pénales pourraient être efficaces (escroquerie), mais le système de justice pénale est long à mettre en mouvement et infiniment moins redouté que n'étaient, avant les blancs, les tribunaux des sociétés.

La nécessité d'organiser l'émulation nous ramène à la nécessité plus générale d'informer le public. L'ignorance est absolue en ces matières financières et fort dangereuse. Ignorant ce qu'est le compte bancaire et le chèque, l'Africain s'imagine que la banque est une institution créée pour le soutien des Européens. Il ne peut pas deviner que la banque ne paie les chèques que si le tireur a précédemment fait un dépôt. Les finances publiques sont d'ailleurs aussi mystérieuses et il serait urgent que chacun apprenne comment se fait l'émission des billets de banque ; actuellement, l'impôt apparaît aux paysans comme une brimade : ils sont persuadés que le gouverneur peut à son gré faire de la monnaie. Il pourrait donc, pensent-ils, équilibrer son budget sans impôt.

existe même chez les plus pauvres, ces associations suggèrent que ce développement ne peut être atteint sur la base d'un appel à une prosaïque prévoyance, mais dans le cadre d'activités de groupe, et avec un cérémonial élaboré. L'équivalent sociologique des moyens que nous employons avec nos campagnes d'économies de guerre avec objectifs symboliques et compétitions est nécessaire et peut réussir. »

Des capitaux existent, ils pourraient être mobilisés et utilisés ; les coutumes n'ignorent pas le prêt. Le gage est connu, de même que le prêt avec cautions personnelles. Malheureusement, faute de sanctions rapides, simples et efficaces que la caution pourrait employer contre le débiteur si elle est mise en cause, le système de caution personnelle recule : nous retrouvons ici le problème des voies d'exécution évoqué plus haut.

Un problème subsisterait pourtant : les capitaux peuvent-ils trouver une utilisation rentable ? en effet beaucoup de planteurs cherchent à emprunter à des organismes divers. Mais si l'emprunt n'a pas pour résultat une amélioration du revenu, comment l'emprunteur pourra-t-il rembourser ?

II. — LA TERRE

La terre est-elle en abondance et représente-t-elle un capital encore latent qui n'a pas encore trouvé pleine utilisation ?

La faiblesse des surfaces en culture tend à le faire penser. L'étude de quelques familles du Nord-Cameroun donne par exemple :

Superficie de	Par famille	Par individu actif	Par tête
Culture vivrière	282 ares	86 ares	40,5 ares
Culture d'exportation (1)	109 ares	40,5 ares	19
Total	341 ares	126,5 ares	59,5 ares

Dans les régions cacaoyères du Sud, les surfaces sont plus faibles encore : d'après une étude sur une trentaine de cas, chaque femme disposerait de 48 ares pour ses cultures vivrières et la cacaoyère moyenne est de l'ordre de 1.600 pieds.

La densité de population n'explique pas ces chiffres. Si elle peut avoir une influence en pays ewondo ou eton (entre 18 et 75 au km²) elle n'en a pas en pays Boulou (7,5 au km²).

Faut-il en conclure que la terre cultivable est rare, que les procédés employés sont mauvais ?

Les droits sur la terre sont-ils compatibles avec une mobilisation de ce capital ? Diverses régions doivent être distinguées à l'intérieur du territoire. Parfois la notion de propriété est inconnue. Cela est naturel là où des conquêtes récentes ont bouleversé les droits, comme en pays peul. Le chef revendique le droit sur la terre soit en vertu du principe musulman que les terres « mortes » sont à l'Etat, soit parce que, incarnant la collectivité conquérante, il a un droit sur le sol et ne laisse aux cultivateurs qu'un droit sur les fruits, soit parce que la terre, ayant un caractère divin, n'est pas objet des propriétés. Dans la zone balayée par les conquêtes pahouines, aucun droit sur la terre ne semblait exister jusque vers

(1) Ont été considérées comme cultures d'exportation la totalité des surfaces emblavées en coton et la moitié de celles emblavées en arachides.

1920. Puis avec la stabilisation la notion d'un droit d'usage collectif s'impose. Logique chez les peuples conquérants, ces droits se retrouvent parfois dans des régions où la population est fixée et pratique une agriculture stable et relativement perfectionnée (1).

Ailleurs un droit de propriété paraît s'être développé : on en trouve des exemples chez les montagnards païens du Nord Cameroun, comme chez les Bamiléké de l'ouest.

Les zones caféière et cacaoyère voient s'installer ce droit. Actuellement, la situation est assez complexe : sur ces forêts vierges, des familles affirment posséder un droit de chasse et d'affouage et déclarent que nul ne peut défricher sans leur accord. Lorsque des taillis repoussent sur d'anciennes friches, on estime, dans certains cantons, qu'un droit au moins théorique persiste en profit des descendants des défricheurs. Les plantations de café ou de cacao étant pratiquement pérennes, l'idée de propriété de la chose cultivée se trouve liée à celle de propriété du fonds et un droit privatif sur la terre se dessine. La femme théoriquement mineure dans la logique coutumière acquiert même des droits sur une terre qui n'est pas celle de son clan, mais celle du clan de son mari. En effet, lors des remises en culture de jachères, chaque femme a un droit sur ses anciens champs. Grâce aux cacaoyères, une communauté des biens du ménage est en train de naître : lorsqu'une femme a aidé son mari à mettre en état une plantation, les juges admettent de plus en plus souvent qu'elle a un droit d'usufruit sur le bien si elle devient veuve. Ainsi un droit individuel sur le sol se développe.

Mais le droit de disposer reste vague. Les esprits n'ont pas oublié ce que le droit sur le sol avait de collectif et la libre disposition y est totalement opposée. Vendre frustrerait la famille.

Là aussi un mouvement se dessine cependant : la présence d'étrangers qui demandent à être lotis pose des problèmes nouveaux. S'ils font des cultures annuelles, ils devront simplement demander une autorisation, mais une permission expresse leur est nécessaire pour des cultures arbustives. Comme leur héritage revient à leurs descendants s'ils résident sur place, c'est une aliénation totale et définitive qui peut être consentie en faveur d'étrangers.

La dévolution successorale est une autre expression du droit de disposer des biens. Certains préparent ou font préparer à leurs femmes des plantations dont leurs fils jouiront, d'autres répartissent leurs biens. L'usage plus orthodoxe, selon la coutume, de laisser à l'héritier la totalité du bien avec la charge de marier ses frères et de les aider paraît tombée en désuétude.

Tout ce droit foncier, on le voit, est en pleine évolution.

Préciser les droits en présence et leur possesseur améliorerait les possibilités de mise en valeur du capital foncier. Sinon pas de crédit foncier possible, pas même de crédit sur récoltes.

Peut-être serait-il souhaitable d'accroître la mobilité des droits : en effet certains pourraient travailler qui sont gênés par le manque

(1) L'importante étude sur les problèmes fonciers en A. O. F., publiée dans *Paysans d'Afrique Occidentale*, par H. LABOURET — Galimard, 1941 — montre que beaucoup de traits des coutumes camerounaises sont communs à toute l'Afrique.

de terres, tandis que d'autres en ont plus qu'ils n'en peuvent mettre en valeur. Le rêve de tout émigré bamiléké d'Ebolowa est de pouvoir acquérir gratuitement ou à titre onéreux, peu importe, une plantation ou la terre pour en créer une. Mais il est nécessaire de protéger les autochtones (au besoin contre eux-mêmes) et de leur assurer les possibilités d'expansion. Quoi qu'il en soit, il est permis de penser que la diffusion de contrats de location de terre, associant en quelque sorte capital et travail, serait utile.

Certains pensent que, sans encourager ventes et autres contrats faisant sortir les biens de familles, il faudrait que les jeunes reçoivent de leur père ou chef de famille une terre à mettre en valeur. Les opinions sont loin d'être unanimes : beaucoup d'hommes déclarent que leur vœu le plus cher serait d'intéresser leurs fils à la culture. C'est pourquoi ils plantent pour eux, leur offrent des terres. Mais disent-ils les jeunes gens préfèrent vagabonder. Qui croire et que faire ? proclamer que la réserve collective peut être morcelée ne servirait qu'à écrire un truisme. En fait ce n'est probablement pas la terre qui manque dans la forêt, mais la main-d'œuvre susceptible de la défricher.

III. — LE TRAVAIL

La population n'est pas très dense et le nombre de jours de travail est peut-être médiocre. Dans le Nord-Cameroun on a compté dans une année une moyenne (1) de 808 heures de travail pour un homme et 632 pour une femme (soit 101 et 79 journées de 8 heures). En principe une répartition du travail selon les sexes laisse aux femmes la plupart des travaux agricoles, semailles, desherbages récoltes, en plus des travaux ménagers. En fait, les hommes aident leurs épouses à peu près tout au long du cycle cultural, la répartition du travail effectué le montre bien pour le Nord-Cameroun :

	Travail d'homme	Travail de femme
Culture vivrière	52 jours	39 1/2
Culture d'exportation	49 jours	39 1/2

Plutôt que de crier à la paresse, il faut tenir compte des travaux divers et des inévitables temps morts qui grignotent le temps du travail réellement productif. Il faut entretenir les cases et les outils, fabriquer des paniers, des filets, des nattes. La spécialisation professionnelle est embryonnaire. D'ailleurs même si elle permettait une économie de temps, elle soulèverait mille problèmes complexes (ne serait-ce que celui de la monnaie). Comme tous les paysans du monde le Camerounais consacre une partie de son temps à faire des transports, cependant la simplicité des pratiques agricoles diminue ce trafic par rapport à celui d'une ferme européenne (pas

(1) Pour 3 familles comptant au total 3 hommes et 6 femmes (Poste de pay-sannat de Lara).

d'outils lourds, pas d'engrais, pas de fourrage, peu de combustibles). Les déplacements ne sont-ils pas multipliés par la médiocrité de l'organisation, comme la médiocrité du travail ou des matériaux oblige à reprendre souvent les mêmes travaux de clôtures, ou de couvertures : il est évident qu'un paysan breton ne refait pas sa toiture et ne replante pas ses haies tous les trois ans. La multitude des voyages diminue certainement dans des proportions importantes les heures de travail. Pour 486 budgets annuels, nous avons dénombré 1.116 voyages : 3 % sont occasionnés par le travail, 10 % ont des motifs familiaux, 5 % sont de pur agrément, 5 % sont consacrés à conclure des mariages, 25 % à des affaires judiciaires et administratives, 20 % à des affaires commerciales, 12 % à la fréquentation d'offices religieux, 8 % à des soins médicaux. La morbidité est-elle particulièrement aiguë et diminue-t-elle la puissance de travail ? Le fait est probable mais seuls des techniciens peuvent l'affirmer.

Il serait extrêmement intéressant de disposer d'horaires complets permettant de voir sur quels points pourraient porter des améliorations.

Dès maintenant, il est bien évident que l'équipement ménager de la femme africaine pourrait permettre de substantielles économies, de fatigue et de temps. En effet la cuisine est à base de nourritures pilées, bouillies ou cuites à la vapeur, opérations longues et coûteuses en combustible. Mettre à la disposition des femmes de la brousse un modèle de foyer simple et commode à fabriquer peut amener toutes sortes de progrès (1). Depuis 20 ans la ménagère occidentale s'est vu offrir toutes sortes de hachoirs, moulins à légumes (sans parler des outils compliqués et de grand prix), il serait probablement possible de diffuser des ustensiles de ce genre en Afrique.

Le commerce y trouverait évidemment son compte et les femmes verraient s'alléger leur travail. A propos de l'outillage nous avons déjà signalé que l'introduction d'outils nouveaux serait possible. Malheureusement, si l'on peut dire, le plus petit des planteurs camerounais rêve de tracteurs sans penser que la mécanisation n'est possible qu'au delà d'un certain seuil, et nous avons tendance à le suivre. Il faudrait étudier l'outillage en fonction de très petites parcelles et de très petits rendements, en se contentant d'outils à main. Le moteur jouit d'un extraordinaire prestige il est vrai et il semble bien que s'il travaille derrière une machine l'ouvrier aura un rendement bien supérieur à celui qu'il aurait sans cette stimulation. Mais, pour que l'agriculture locale ait l'emploi de matériel mécanique, il faudrait mettre sur pieds des coopératives, des syndicats de propriétaires ou de villages susceptibles, sinon d'acquiescer et entretenir les machines, du moins d'assurer une utilisation rentable des « Brigades de tracteurs » avec qui elles pourraient contracter. Mais tous les travaux ne sont pas passibles de la machine. Si le travail paraît difficile à mobiliser, les formes juridiques

(1) Comme cherche à le faire l'animatrice de l'Union Féminine Civique et Sociale à Yaoundé.

en usage n'en sont-elles pas responsables ? Jadis trois procédés étaient employés : l'esclavage, le système des prestations obligatoires au profit des chefs de tribu et même des chefs de famille, le travail de groupes qui se présente souvent comme une sorte de service civique. Ce système subsiste actuellement dans le pays ewondo sous forme d'aide mutuelle et quelques groupes, dépassant ce cadre encore étroit, louent les services de leurs équipes contre rémunération. Dans un total d'une vingtaine de villages étudiés trois associations importantes et cinq d'intérêt plus limité ont été repérées. Le bilan annuel d'une société montre bien l'œuvre accomplie : création de 25 plantations (sur les 21 associés 12 n'en avaient pas encore) nettoyage de 13 autres, construction de 7 cases, réparation de toitures, défrichage de 13 champs.

Parmi les contrats de travail modernes, le salariat est peu employé. L'ouvrier agricole a un statut qui est peut-être plus proche de celui d'un métayer ou d'un serf. Il reçoit une terre et partage les fruits avec le maître, mais il est en outre logé, reçoit parfois une concubine. Sans salaire régulier, en général, il reçoit une récompense lorsque son patron lui fait faire un travail particulier. On ne voit apparaître un salariat que pour des travaux très précis, lorsqu'un grand planteur par exemple demande de l'aide à ses voisins pour la récolte, et les paie avec quelques corbeilles de fèves.

En règle générale le travailleur se trouve donc dans une étroite dépendance de son patron, puisqu'il se trouve en quelque sorte absorbé dans sa famille. Le problème de la main-d'œuvre est difficile à résoudre dans un pays où le travailleur peut estimer qu'il est l'esclave de son patron s'il n'est pas son fils.

La coutume ne nous donne-t-elle pas l'exemple d'une solution avec les sociétés de travail ? Animés par un enthousiasme collectif, entraînés par l'émulation, les membres de ces associations peuvent avoir un grand rôle. Mais il est difficile d'organiser cette force qui dort. Seules des autorités locales comme les chefs de villages peuvent le faire. Mais leur pouvoir est actuellement discuté.

Une triple limitation restreint l'efficacité de ces groupes, ils ne peuvent guère être utilisés hors de leur canton d'origine, ils ne peuvent, sauf cas d'entraide, être employés à des travaux privés, enfin, on peut craindre qu'ils ne soient pas bien adaptés à des travaux de longue haleine. En effet, l'enthousiasme s'épuise vite et d'ailleurs les membres des associations peuvent avoir des travaux personnels à accomplir.

Au terme de cette incursion rapide dans l'économie rurale du Sud-Cameroun nous avons pu constater que des capitaux monétaires existent et peuvent être mobilisés si une propagande est faite en ce sens, si des activités de groupe sont proposées. A propos du travail il semble également qu'une propagande appropriée permettrait la mise sur pied d'équipes, ce qui est conforme à la coutume. On voit donc l'importance que pourraient, que devraient, prendre les Services de propagande. L'Africain est susceptible de faire beaucoup s'il comprend à quoi aboutira son action.

LOCAL CAPITAL IN CAMEROONS RURAL ECONOMY

by

Jacques BINET

Administrateur en chef de la France d'Outre-Mer

SUMMARY

CAPITAL

Africans are ill informed of public or private finances (taxes, budget, issue of currency, banking and loans). Explanations should be given to them on these subjects.

A. — SAVINGS

Size of savings : In the Cocoa Belt, in 1954, 10 % of the family's income, i.e. 4.800 francs, is put aside.

Occurrence of savings : 38 % of the families save some cash money, specially amongst the medium income class.

	Distribution of income in percentage	Distribution of saving class in percentage
Income above 300.000 fr C.F.A. from .	1 %	1,6 %
100 to 300.000 » »	12 %	18 %
50 to 100.000 » »	17 %	24 %
15 to 50.000 » »	44 %	44 %
5 to 15.000 » »	23,5 %	18,5 %
0 to 5.000 » »	6,4 %	3,3 %

Savings method employed :

— Hoarding as mentioned above.

— Savings Bank is not very popular. The amount of withdrawals shows that deposits are considered as current accounts, e.g. in Sangmelina in 1953, withdrawals on 2.5 million francs deposits amounted to 65 %.

— Formal « Anyen » deposit agreement in the hands of one of the elders.

— Tontine societies dividing monthly shares.

— Savings societies. Sometimes these agree to loans from the deposits.

— Loans, free of interest, with personal guarantee (are losing ground because of lack of adequate penalties) and security.

— Loans, with interest, when securities are lacking.

— The various loans represent from 1,5 to 6 % of the incomes.

CONCLUSION

Improvements liable to be achieved.

1° Savings solely result from high prices. In the African's opinion saving of small sums is not worth while.

2° Local psychology does not accept readily to make a deposit at an anonymous desk. It needs a certain ritual, an incentive and propaganda campaigns.

3° Tontine « Societies » should make it a point to penalise defaulting cashiers or debtors.

Public Capital.

Incidence of taxes :

In the South = 8,5 % of Income

In the North = 6,5 % of Income

(variations occur according to income).

B. — IMPLEMENTS AND STOCK

Implements.

In the northern part of the territory in 1954 for 50 families with 252 people : 167 Dabas, 68 axes, 4 « machetes », 18 small scythes. In 1956, the annual expense for such items is bigger than the value of all tools existing in 1954.

There is a trend towards animal drawn implements.

In the southern part of the territory : machetes, dabas fruit pickers, shovels and picks are rare. Cocoa drying kilns are home made. Vermorel sprayers are selling rapidly.

Value of all these implements is practically negligible.

Durable goods are being bought : in 1954, 28 sewing machines on 486 budgets, pressure lamps and bicycles represent 7,7 of income.

Home ware (pans, glasses, etc.), are of smaller importance 1,9 % of income.

Dwelling premises account for expenses on 90 budgets out of 486 (19 %) and refer to sheet iron, woodwork = 7,5 % of income.

Prospective and existing improvements.

The African is liable to adopt new implements. The fruit picker is a product of homecraft. Sprayers and ploughs have been accepted.

New implements could perhaps be designed ? The « machete » with a long handle, since adapted by the Boulou may be taken as an example. Kitchen range and ware (oven, peanut masher, etc...),

should be designed. Goods are either transported by men or by trucks. Home made wheelbarrows are seldom seen.

Stock.

If considered in terms of capital, stock is important in the northern part of the territory.

Bought : 7,2 % of expenses.

Sold : Bovines 5 %, smaller animals 4,4 % (in other words 720 francs C.F.A. and 660 francs per budget).

In the southern part of the territory annual budgets bear no mention of stock.

Small rural stock breeding is not marketed.

Prospective and existing improvements :

— cattle droppings are not used as fertilizer (few exceptions in the north) ;

— bovine's sales have increased. However bush areas can only be supplied by means of herds. Refrigerator vans are suggested ?

Could small stock trade be developed ?

II. — LAND

A. — SMALL SIZE OF CULTIVATED AREAS

	per family	per labour hand	per capita
North food crops ..	282 ares	86 ares	40,5 ares
cash crops ..	109 ares	40,5 ares	19 ares
	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	341 ares	126 ares	59,5 ares

South food crops : 48 ares per farm

cocoa : the average cocoa farm numbers 1.700 plants.

Does the size of cultivated areas depend from the dearth of tillable land ?

It may be the case with the Ewondo (Yaounde, Saa...) where the population density is one of 18 to 75 per sq. kilometer.

It is hardly probable with the Boulou (7,5 per sq. kilometer).

B. — INADEQUATE CULTURAL METHODS

a) Incomplete felling — Fires — Rotation : Pumpkins, Peanuts — sugar cane yam and maize — cassava and bananas. Fallowing period more or less long.

b) *Tending of perennial crops :*

— Replanting is carried out ;

— up to the present time but few old plantations are rehabilitated, but newly planted cocoa areas are to be seen ;

— existing semi-nomadism of village communities renders tending of distant plantations difficult. Building of durable dwellings

will settle these communities and call for a redistribution of holdings.

C. — LAND TENURE

a) *Areas without ownership* : In regions recently conquered or where recent migrations have occurred, e.g. with the Foulbes unoccupied land belongs to the chief.

According to another interpretation the chief owns the land because he embodies the community and the farmer has the right to collect the fruit.

With the old Fangs — no ownership.

In regions where populations have settled down, the same solutions have been adopted, even in such areas where agricultural methods have progressed.

Areas with ownership :

1° In Bamileke country, Chief, Father and individuals have customary rights, land is demarcated.

In Kirdis country survey shows different rights on land in hills and valleys.

2° In the coffee and cocoa growing areas the trend to ownership is gaining ground. Rights pile up ceiling high = one may see forests where hunting and collection of crops are the privilege of one family.

After fallow brushwood where the right of clearing falls to early land reclaimants, the planter's rights are subordinate to his rights on the trees and not of his rights in terms of soil.

The wife is granted rights (inconsistent with customary law). She plants crops for her own benefit or that of her sons. Moreover she also has a right on her husband's crops.

However, the right to dispose of is rather vague. The idea of collective ownership is opposed to the latter right, as selling would encroach the family's interests. But immigrating foreigners may acquire rights.

Prospective and existing improvements :

Rights have been established. Description of their limits and definition of beneficiary parties would avoid arguments. As regards the preceding, it would pay to inform public opinion and above all clerical staff in authoritative post and public writers. The difference between renting, selling and giving away should be explained to them.

Granting of loans on land or harvest would be refused whenever the owner as such, or, his rights are doubtful.

Take such measures that would facilitate the exchange of rights. Sales including the redeeming of every right is wished for by all immigrating Bamilekes. This would enable the rapid reclamation of new areas of land.

Another question is that of protection of local population and to create the possibility of expanding. Renting, even, within the family is recommendable. The young should also be provided ; but is it done as yet ? Do the old people give them any land ?

WORK

A. — DISTRIBUTION OF TASK ACCORDING TO SEX

Men : Felling — Fire — Hunting — Homecraft (wickerware, wood, housing) — Cash crops.

Women : Land labour — Homecraft (pottery) — Tedious and tiring home work (fire-wood, water, a.s.o.).

In the northern part of the territory :

women grow	{	food crops during	52	days
		cash crops	—	49
men grow	{	food crops	—	39,5
		cash crops	—	39,5

In the southern part women cooperate to the cocoa harvest.

B. — LIGHT TASKS

In the northern part, men work 101 days in the fields women 79.

The other tasks are various : but maintenance, implements, raking of tools. Alike all farmers many transports : harvest from the field to the hut and from the hut to selling point. Lack of facilities in the huts, where home work is tedious. Lack of organisation leading to a multiplication of trips. Work is carried out as if provisional ; hence the necessity of often starting it anew (fencing, huts).

Constant to and through : 1.116 journeys for 486 budgets and for various reasons : work 3 % ; recreation 15 % ; family 10 % ; marriages 5 % ; medical care 8 % ; administrative, justice, registrar 25 % ; business 20,5 % ; religious services 12 % a.s.o.

Diseases : morbidity may have an influence on activity. It remains to be seen whether nutrition is adequate.

Labour methods applied

— formerly : slavery ;

— compulsory labour service for the chiefs of families has been done away with in the South, but still occurs in the North. Shall the young people work for their own ;

— team work for building and reclamation purposes is organised as a civic duty. This system is working for mutual aid purposes. Sometimes the teams formed are hired on fee ;

— wage earning basis presently applied by Europeans is also applied by some Africans. Also rent in kind. Sharing of crops ;

— Land distributed to immigrants against participation to familial tasks. Concubines are, sometimes, granted ;

— Labour by members of the family. But fathers have lost their authority on young people ;

— Craftsmen are paid like jobbers, sometimes food and lodging is also granted. As a rule the labourer is thus tied to his boss (it has advantages together with drawbacks).

Prospective and existing improvements :

— A better distribution of labour should be considered. Men are no longer out at war and do little hunting. Hence some of their time is available.

— Some of the time lost could be recuperated ; routine tasks and cooking could be simplified. Corrugated iron roof would spare biennial overhaul. A mincing machine and an oven would facilitate the task. Decentralisation of trade would avoid many useless trips.

— Diets is being transformed.

Modern equipment is becoming very popular (myth of industrialization). Some makers are in the belief that a labourer works quick and well when following the rhythm of a machine and that the lack of this incentive lowers his productivity.

— Wage earners are not very popular. Work on private holdings, rent in kind, and various forms of bondage are more readily accepted.

— Provided collective enthusiasm exists in team work, it seems possible to create an incentive for achievements within short delay. In long term work enthusiasm soon drops.

ETUDE MONOGRAPHIQUE
faite sur une zone restreinte du lac Alaotra

par

M. BUISSON

Ingénieur d'Agriculture Outre-Mer

1° Choix de la zone étudiée

La zone sur laquelle porte l'étude a été choisie pour les raisons suivantes :

- a) Facile à circonscrire, vallée assez bien délimitée.
- b) Sa proximité d'Ambatondrazaka (Ifafy, centre de la vallée, est à 10 km d'Ambatondrazaka).
- c) La zone est formée d'un groupe ethnique homogène et peuplée d'environ 2.000 habitants.
- d) Elle ne comporte que deux concessions européennes.
- e) Elle avait déjà été retenue comme secteur de paysannat et un chef de secteur européen y séjourne en permanence.
- f) Elle représente assez bien le milieu rural malgache des petites vallées situées autour du lac Alaotra et, en général, des petites vallées des Hauts-Plateaux,
- g) Rien ou presque rien n'y avait été entrepris du point de vue de l'évolution de la masse paysanne.

2° But de l'étude

Obtenir, au moyen de chiffres se rapprochant le plus possible de la réalité, la physionomie économique de cette région, pour aboutir à la détermination :

- des moyens de production,
- des niveaux de vie,
- des besoins,
- du pouvoir d'achat,

des familles rurales malgaches.

Cette étude apporte sa contribution à une étude générale du secteur, qui devrait comprendre des études particulières de pédologie, hydrographie, climatologie, topographie, etc...

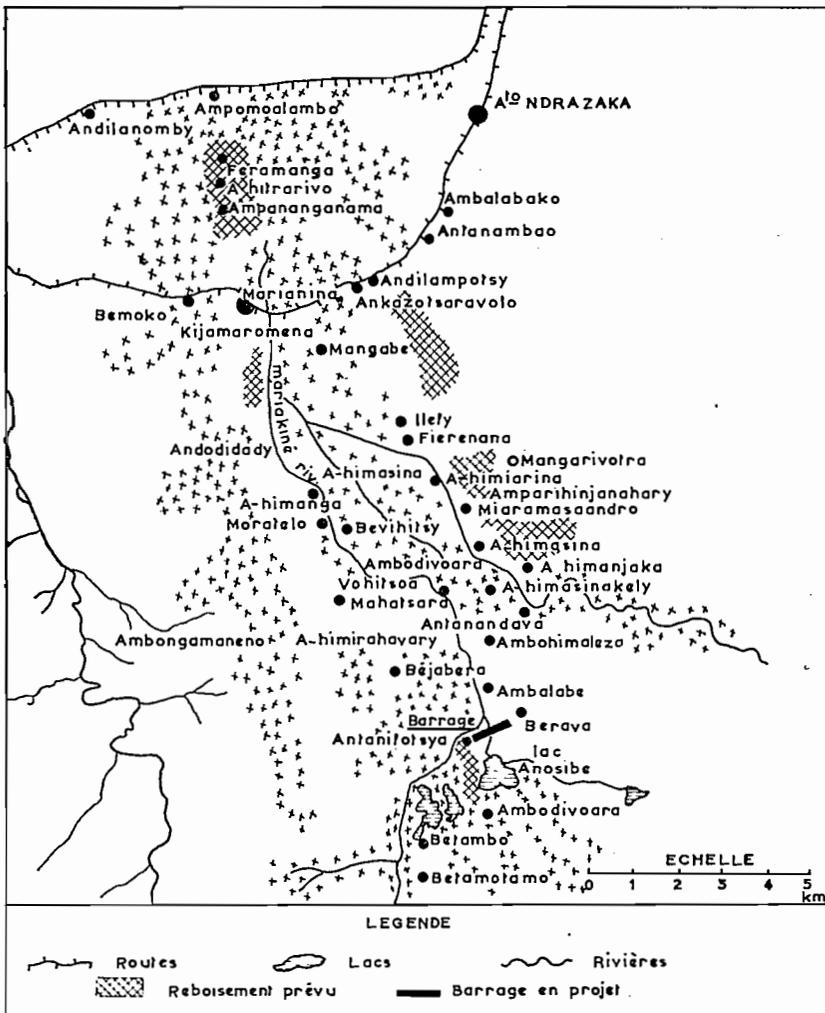
3° Comment a été conduite l'étude

Cette étude a été faite :

- par famille,
- par village,
- par groupe de villages.

L'enquête a été menée par un contremaître d'agriculture, détaché au Crédit Agricole.

De multiples sondages effectués par le chef du secteur de paysan-
nat et le représentant de la Caisse Centrale de Crédit Agricole ont
permis de vérifier les déclarations et les observations faites par
famille et bien souvent de les corriger (Ci-joint note sur l'étude



préparatoire à l'établissement d'une monographie de secteur et modèle de fiches à établir par famille).

Chaque famille a reçu un numéro. Ce numéro permet de retrouver la composition de la famille sur un état particulier joint pour chaque village.

Pour chaque village, un tableau récapitulatif a été dressé, ainsi qu'une fiche signalétique.

Il en a été fait de même par groupe de villages et pour le secteur considéré (1).

I. — ETUDE DU SECTEUR
A PARTIR DES RENSEIGNEMENTS RECUEILLIS

Généralités

Ce secteur appelé « Secteur de la Marianina » est constitué par une vallée située au Sud-Est d'Ambatondrazaka, en amont de la C. R. A. M. du PC 15 (qu'elle commande du point de vue hydraulique), et s'étend sur 20 km de long et sur 3 km de large environ (voir carte annexée à l'étude).

Le centre de la vallée, qui peut être représenté par le village d'Ilafy, se trouve situé à 10 km d'Ambatondrazaka.

Le secteur est limité au nord par la voie ferrée M. L. A., séparation théorique du territoire C. R. A. M. et du territoire secteur de paysannat. La route N° 6, Ambatondrazaka-Andilanatoby-Moramanga le traverse perpendiculairement, au niveau du village de Marianina. La vallée est parcourue dans sa partie longitudinale par une route reliant les différents villages officiels.

Un barrage en tête de vallée doit être prochainement construit au pied du village d'Antanifotsy.

L'étude a porté sur 38 villages que nous avons répartis suivant 7 groupes, à savoir :

I	} Bejabora. Betatamo. Bevava. Antanifotsy. Mahatsinjo Behena Ambodivoara.	
<i>Groupe d'Antanifotsy</i>		
II		} Ambohimalaza. Antanandava Andohasahabe. Andranonahoatra Amboarahambana.
<i>Groupe d'Antanandava</i>		
III		
<i>Groupe d'Ambohimasina</i>		

(1) Note de la rédaction : Les tableaux détaillés joints à l'étude n'ont pu être imprimés, ils peuvent être consultés au Centre Technique d'Agriculture Tropicale, 45 bis, avenue de la Belle-Gabrielle, à Nogent-sur-Marne (Seine).

<p>IV Groupe d'Ilafy</p>	}	<p>Antanamalaza. Fierenana. Ambohimahavelona. Moratelo. Mangarivotra. Ilafy. Ambohimiarina. Amparihinitody.</p>
<p>V Groupe d'Ankazotsaravola.....</p>	}	<p>Andilampotsy. Ambohimanga. Ankazotsaravola. Mangabe.</p>
<p>VI Groupe de Marianina</p>	}	<p>Marianina. Ankijaromena.</p>
<p>VII Groupe de Feramanga</p>	}	<p>Anbohitrano. Ampananganana. Feramanga.</p>

Quelques villages situés trop à la limite de ce secteur et des secteurs voisins ont été délaissés (Ex. Ampamoalambo).

L'enquête a porté uniquement sur les familles vivant à demeure sur le secteur et tirant leur subsistance et leurs ressources, de la consommation et de la vente des produits agricoles (produits de cueillette, d'élevage et de culture).

Démographie

L'étude porte sur 460 familles d'agriculteurs résidant sur le secteur considéré, ces 460 familles étant réparties dans les 38 villages classés en 7 groupes.

Ces 460 familles forment au total une population de 2.297 habitants dont 761 enfants, garçons et filles, de moins de 15 ans.

La famille type du secteur de Marianina est de race Sihanaka. Elle comprend cinq membres.

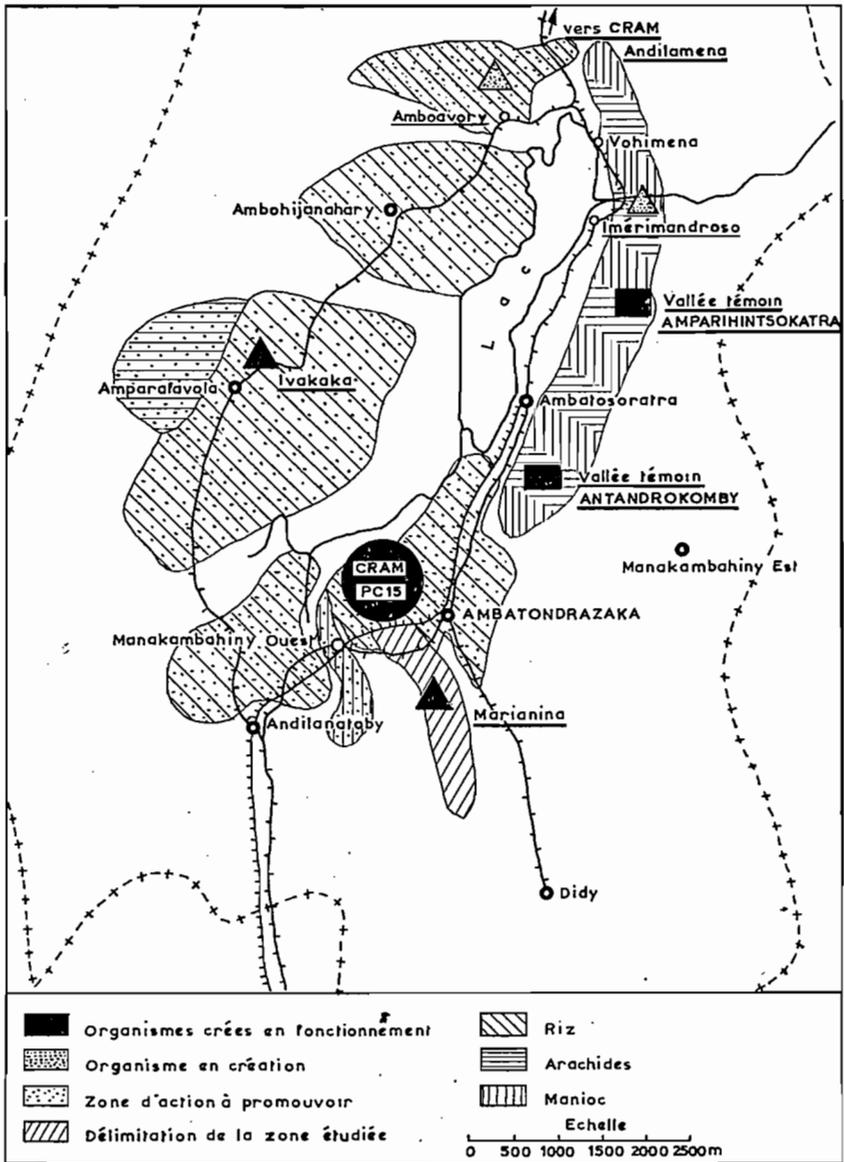
Composition de la famille :

5 membres ...	}	2,62 parents	<table border="0"> <tr> <td style="font-size: 3em;">{</td> <td>1,63 homme + 15 ans</td> <td rowspan="2" style="font-size: 3em;">}</td> <td rowspan="2">3,35</td> </tr> <tr> <td>1,72 femme + 15 ans</td> </tr> </table>	{	1,63 homme + 15 ans	}	3,35	1,72 femme + 15 ans
		{	1,63 homme + 15 ans	}	3,35			
1,72 femme + 15 ans								
2,38 enfants	}	0,88 homme — 15 ans	<table border="0"> <tr> <td style="font-size: 3em;">{</td> <td>0,77 femme — 15 ans</td> <td rowspan="2" style="font-size: 3em;">}</td> <td rowspan="2">1,65</td> </tr> </table>	{	0,77 femme — 15 ans	}	1,65	
		{		0,77 femme — 15 ans	}			1,65

Décomposition par race :

86 %	Sihanaka	0,90 %	Betsimisaraka
5,20 %	Bezanozano	0,50 %	Betsiléo
4,80 %	Hova	0,25 %	Antaimoro
2,10 %	Makoa	0,25 %	Antanosy.

Il y a très peu de mouvements de population dans ce secteur. La population est en accroissement.



ECOLLES.

Deux sont en fonctionnement, une à Ambohimasina et l'autre à Ankarotsaravola.

Nombre d'instituteurs : 3 ; soit une école avec un instituteur pour 153 familles d'agriculteurs ou 253 enfants de moins de 15 ans.

SERVICE SANITAIRE.

Pas de poste médical installé.
Pas d'infirmier en permanence.

Lutte contre le paludisme :

a) Distribution de quinine (comprimés dissous dans de l'eau), une fois par semaine, à la diligence des notables des gros villages, aux enfants de moins de 5 ans.

b) Tous les villages ont vu le passage des équipes D.D.T. en 1954, 1955, 1956.

Distance de l'hôpital d'Ambatondrazaka aux principaux villages du secteur : Antanifotsy 21 km, Antanandava 16 km, Ambohimasina 14 km, Ilafy 10 km, Marianina 8 km, Ankazotsaravola 7 km, Feramanga 9 km, Behena 30 km, Mangabe, 8 km.

CULTES.

1° *Catholique* : 4 églises : à Feramanga, à Ilafy, à Antanandava, à Antanifotsy (détruite).

Culte célébré par un religieux italien une fois tous les trois mois dans les trois églises ouvertes.

Influence limitée.

Quelques tentatives de syndicalisme C. F. T. C. sont restées infructueuses.

La mission catholique possède une concession à Feramanga exploitée exclusivement en métayage.

2° *Protestant* : 3 temples : à Ankazotsaravola, à Antanandava, à Ilafy.

Les offices sont célébrés chaque dimanche par 3 pasteurs malgaches, agriculteurs. Ces derniers s'occupent activement des rapports de leurs protégés avec l'Administration.

3° *Autres cultes* : néant.

Habitat

1° LOGEMENT.

La famille type Marianina possède 1,66 cases et 2,20 pièces (pour loger 5 personnes et abriter 1,260 tonne de paddy).

14 %	des maisons	sont	construites	en	briques	(non	cuites)
32 %	—	—	—	—	en	terre	
54 %	—	—	—	—	en	zozoro.	

2° MOBILIER.

La famille type Marianina, de 5 personnes, possède :

Table	0,53	Machine à coudre	0,11
Lit.	1,26	Lampe	1,59
Chaise	1,65	Couvertures	2,17

Comparaison entre le village le plus pauvre et le village le plus riche de la vallée :

Ambodivoara (d'Antanifotsy)		Mangarivotra	
Famille type : 4,5 membres		Famille type : 3,71 membres	
Case	1 (Zozoro)	1,14	(brique)
Pièce	1,25	2,28	
Table	0	0,56	
Lit	0,50	1	
Chaise	0	1,80	
Machine à coudre	0	0,43	
Lampe	1	1,28	
Couverture	1	1,80	

Moyens de production

1° TERRAINS.

La famille type Marianina possède 1,31 hectare de terrain et 2,08 hectares de rizière :

— 35 familles sur 460, soit 7,6 % ont des terrains ou rizières titrés ou bornés ;

— 50 % des terres ou rizières du secteur sont possédées par les 460 familles étudiées ;

— 50 % des terres et rizières du secteur sont possédées par 12 concessionnaires européens ou malgaches.

Concessions européennes :	2	613 hectares
Concessions malgaches		
ou assimilées :	10	1.000 hectares

Les concessions européennes ou malgaches sont pour la plupart cultivées en métayage.

Les concessionnaires ne résident pas dans le secteur.

Les concessions malgaches sont dans l'ensemble très mal exploitées.

Sur les concessions européennes, après de gros investissements fonciers pour aménager les terres, la pratique du métayage s'est avérée être la seule rentable. Actuellement, ces deux concessions sont déficitaires et en sommeil. Il ne semble pas que, sur un secteur tel que celui de la Marianina, il y ait des possibilités d'installation d'une colonisation (quelle qu'elle soit). Dans le cas particulier de la Marianina, le remboursement des investissements réalisés par les concessionnaires devrait pouvoir être réalisé par la Puissance Publique et les terres distribuées aux petits planteurs.

Les grandes concessions malgaches offrent peu d'intérêt et beaucoup d'entre elles pourraient être redistribuées à la masse des petits planteurs. Dans la plupart des cas, aucun investissements n'a été réalisé et les concessionnaires sont incapables de gérer leur concession : ce ne sont pas des agriculteurs. Ces terrains leur ont été souvent distribués à titre de récompense, ce sont souvent d'anciens militaires, d'anciens fonctionnaires, gouverneurs, instituteurs, etc...

2° MODES DE TRAVAIL.

— 5 familles sur 100 perçoivent un salaire en plus des ressources qu'elles tirent de la vente des produits agricoles.

— 36 familles sur 100 travaillent sur des terres qui ne leur appartiennent pas. Toutes les formes possibles de métayage et de location.

3° MATÉRIEL.

Il y a :	1 charrue	pour	6 familles	} de 5 personnes
	1 herse	pour	11 familles	
	1 charrette	pour	8 familles	
	1 bicyclette	pour	18 familles	

Sur les 84 charrues dénombrées, une vingtaine sont inutilisées et les autres sont employées dans de très mauvaises conditions (pas d'entretien, pas de réglage, pièces cassées). Les Sihanaka n'ont aucune idée, aucune notion du travail de la terre bien fait.

4° BÉTAIL.

a) Bœufs.

Les 460 familles ont déclaré posséder 5.459 bœufs, soit 11,8 par famille.

85 familles sur 460 ne possèdent pas de bœufs, soit 18 %.

b) Volailles.

Ont été dénombrés : 7.824 poules, 5.192 oies, 514 canards ; soit par famille : 17 poules, 11,20 oies, 1,10 canards.

c) Autres.

Il n'y a pas de porcs sur le secteur.

Comparaison, par famille, entre le village le plus pauvre et le village le plus riche de la vallée :

Ambodivoara (d'Antanifotsy)		Mangarivotra
Famille type : 4,5 membres		Famille type : 3,71 membres
Terrain		21,9 ha
Rizière	0,6 ha	2,71 »
Charrue	—	0,43
Charrette.....	—	0,43
Herse	—	0,43
Bicyclette	—	0,43
Bœufs	3	9,80

Ressources financières

1° AGRICOLES.

La famille type Marianina vend : 2,368 t de paddy, 340 kg d'arachides, 67 kg de haricots, 54 kg de manioc, 10 kg volailles, 0,13 kg bœuf.

(Pour légumes et divers, voir tableau des produits vendus sur le secteur, sur état joint).

Pourcentage en valeur de chaque produit agricole vendu par rapport au total des ventes :

Paddy	64,27 %	} 85,87 %
Arachides	21,60 %	
Haricots	4,40 %	} 6,70 %
Manioc	0,27 %	
Fruits, légumes	1,91 %	
Café	0,12 %	
Poules	1,50 %	} 4,73 %
Oies	3,05 %	
Canards	0,28 %	
Bœufs	2,30 %	
Bois de chauffage et menuiserie	0,30 %	

On remarquera la part prépondérante de la commercialisation du paddy et des arachides dans les ventes de produits agricoles.

A remarquer également les ressources non négligeables procurées par la vente des volailles.

Quant aux bœufs, sur 5.459 têtes déclarées, 64 seulement ont été vendues à raison de 4.948 francs le bœuf. On peut donc dire que le bœuf, principale richesse extérieure des familles malgaches, est un capital qui dort et ne rapporte rien. Les bœufs s'entretiennent seuls et ne reçoivent aucun soin particulier. On peut difficilement, dans ces conditions, parler d'élevage.

La vente des produits a rapporté en 1955, pour une famille : 29.888 francs, à savoir :

19.090 francs de paddy
6.441 francs d'arachides
4.457 francs de divers.

2° EXTRA-AGRICILES.

Quelques personnes exercent des métiers rémunérés, tels que charpentiers, magasiniers, fabricants de briques, scieurs de long, ou s'engagent, à la moisson, pour la coupe du riz.

Les sommes ainsi reçues, ramenées à une famille, se montent à 1.607 francs en 1955.

Total des ressources financières pour une famille type Marianina en 1955 :

Ressources agricoles	29.888 francs
Ressources extra-agricoles	1.607 francs
Total	31.495 francs.

A noter que le paddy en 1955 s'est vendu en moyenne 8 francs le kg. Il se vend en 1956, en moyenne 11 fr. 50 ; par suite, en supposant qu'une famille vende le même tonnage de paddy en 1956 qu'en 1955, le total de ses ressources financières serait de : 43.773 francs pour 1956.

Comparaison, par famille, entre le village le plus pauvre et le village le plus riche de la vallée :

Ambodivoara (d'Antanifotsy) Famille type : 4,5 membres			Mangarivotra Famille type : 3,71 membres		
Vente produits ...	9.786	{ 7.280 paddy — arachides 2.506 divers	64.679	{ 18.203 paddy 29.182 arachides 17.294 divers	
Autres ressources.....	2.750		—		
Total ressources.....	12.536		64.679		

Utilisation des ressources financières

Une famille type Marianina de 5 membres conserve 1,260 t de paddy pour sa consommation personnelle et ses semences.

Consommation : 1,060 t, soit 212 kg de paddy par personne et 200 kg de semences.

Elle dispose, pour se nourrir (en dehors du paddy conservé), se vêtir, s'entretenir, payer ses impôts et ses besoins cultureux, de : 31.495 francs, utilisés comme suit :

Dépenses obligatoires	8.957	{ 5.349 impôts *. 3.618 besoins cultureux.
Dépenses vitales	5.586	{ 1.938 nourriture. 2.468 vêtements. 1.180 entretien.

Dépenses extra-vitales (construction case, achat ustensiles, achat bœufs et matériel, fêtes, foires, réjouissances villageoises obligatoires, etc...)		{ 16.942.
---	--	-----------

Comparaison, par famille, entre le village le plus pauvre et le village le plus riche de la vallée :

Ambodivoara (d'Antanifotsy) Famille type : 4,5 membres			Mangarivotra Famille type : 3,71 membres		
Dépenses obligatoires	{ Impôts Besoins cultureux	4.025	4.025	{ 5.944 18.494	{ 12.550
Dépenses vitales	{ Nourriture Vêtements Entretien	2.135	{ 180 1.325 630	9.356	{ 5.211 2.980 1.165
Dépenses extra-vitales	{ Divers Achat bœufs Fêtes, etc...	6.376		36.829	
Total ressources		12.536		64.679	

On remarquera :

— Que le village de Mangarivotra, avec des ressources cinq fois plus élevées que le village d'Ambodivoara, paie seulement 1/3 de plus d'impôts par famille que le village d'Ambodivoara.

— L'inexistence de besoins cultureux pour le village d'Ambodi-

(*) Voir à la page suivante le tableau indiquant le barème des impôts.

voara alors que ceux-ci s'élèvent à 12.550 francs pour une famille de Mangarivotra.

On a vu plus haut qu'une famille du village d'Ambodivoara réalisait 9.786 francs de vente de produits agricoles, tandis qu'une famille du village de Mangarivotra en réalisait 64.679 francs.

On remarquera également que, pour les familles, dont les moyens financiers sont peu élevés, les dépenses pour la nourriture sont pratiquement inexistantes (achat de sel exclusivement).

Enfin, les besoins vitaux satisfaits et les dépenses obligatoires réglées, les possibilités financières d'une famille d'Ambodivoara s'élèveront à 6.376 francs contre 36.829 pour une famille de Mangarivotra.

On constate ainsi, d'une manière générale, la faiblesse du pouvoir d'achat de ces familles, ce qui empêche toute modernisation des moyens de production et toute amélioration sociale (habitat, hygiène, etc...).

Commercialisation des produits

Il y a 7 commerçants patentés dans le secteur, dont :

- 5 malgaches et
- 2 chinois.

La plupart des produits agricoles sont ainsi drainés par les deux commerçants chinois qui se livrent, comme leurs confrères, au commerce de troc et de collecte et contribuent à maintenir ainsi une économie de subsistance très peu évoluée.

— Les légumes; les fruits, les produits de vannerie et quelques volailles sont vendus sur le marché d'Ambatondrazaka.

— La plupart des oies sont vendues sur Tamatave.

— Le paddy et les arachides sont collectés par les deux commerçants chinois et un collecteur des Etablissements Murat de Manakambahiny-Ouest.

Barème pour l'établissement de l'impôt

Taxe personnelle	{ Minimum 2 ^e catégorie 3 ^e catégorie	1.350 fr
		3.050 fr
		4.750 fr
Taxe vicinale		1.250 fr
Taxe D. D. T.		200 fr
Taxes sur les biens	{ Terrain Rizière Chien Bœuf Charrette Bicyclette	120 fr l'ha
		80 fr l'ha
		50 fr
		140 fr
		600 fr
		250 fr

Barème pour impositions sur le revenu

Charrue	7.000	} Imposables si le revenu calculé d'après ces élé- ments dépasse 80.000 fr.
Bœuf	1.000	
Porc	1.000	
Charrette	15.000	
Terrain	1.500 fr l'ha	
Rizière	3.000 —	
Maison 3 pièces	15.000	
Maison 4 pièces	20.000	

23 familles sur 460 sont imposées sur le revenu, soit 5 %.

Principes d'action en milieu rural autochtone

Pour qu'une action en milieu rural autochtone puisse avoir un résultat favorable, elle doit être à la fois économique et sociale. Il est impossible d'avoir une action sociale sur des individus dépourvus de moyens de subsistance et de ressources suffisants. Il est impossible de développer une production essentiellement familiale sans une action sociale éducative.

Justification de cette action en milieu rural autochtone

1° La masse de la population de Madagascar est constituée de ruraux vivant de la récolte et de la vente de produits agricoles.

2° 95 % de la production agricole de Madagascar est dans les mains de ces ruraux.

3° Les techniques les plus élémentaires en matière culturale sont presque inconnues ou non appliquées.

4° Le revenu à l'hectare est des plus faibles ; en conséquence, le pouvoir d'achat des familles rurales est très bas, d'où impossibilité d'améliorer l'habitat, le régime alimentaire, l'habillement, avec des ressources propres.

Il s'ensuit que Madagascar, qui a de très grosses possibilités agricoles, qui pourrait nourrir une population beaucoup plus importante dans d'excellentes conditions et exporter le surcroît de sa production agricole concurrentement sur le marché extérieur, reste un pays pauvre, sous-développé, où des milliers de familles végètent dans une apathie proverbiale.

Il faut néanmoins se garder de conclure trop vite et de dépeindre Madagascar comme un pays où règne la misère : rien de comparable ici avec ce qui peut être vu en Chine, en Egypte ou aux Indes.

Par suite de la faible population, des nombreux produits de cueillette et d'élevage qu'on trouve dans l'île, cette population n'est pas malheureuse, ses besoins élémentaires sont satisfaits.

Ce sont ses possibilités de production qui sont insuffisantes et qui ne permettent pas de sortir de l'économie de subsistance, dans laquelle Madagascar stagne depuis cinquante ans. Toute l'économie est basée sur le mercantilisme des produits agricoles, économie dirigée en fait par les banques et les grandes compagnies commerciales, dont les commerçants de brousses (Indiens, Chinois, Grecs) ne sont que des agents. Cette économie de subsistance amonétaire doit faire place peu à peu à une économie de marché, basée sur la spécialisation des activités professionnelles.

Si toutes ces notions générales sont maintenant très connues et admises, si l'accord est réalisé sur la nécessité de transformer l'économie de Madagascar et d'assurer cette transformation en agissant sur le milieu rural autochtone, base de cette économie, l'accord est loin d'être réalisé sur les méthodes à employer.

La diversité des méthodes préconisées est due :

1° A ce que le problème est très complexe et qu'il n'y a pas de panacée en cette matière.

2° A ce qu'une action générale sur la masse de la population n'est pas sans avoir une incidence politique.

3° A ce que des intérêts personnels ne sont pas toujours exempts des solutions proposées.

CRITIQUES GÉNÉRALES FORMULÉES SUR LES ACTIONS DÉJÀ ENTREPRISES DANS LE MILIEU RURAL

1° Absence de plan d'ensemble pour une région considérée.

— Collaboration des services techniques et administratifs insuffisante.

— Tendence de chacun à rechercher l'appropriation de fonds pour son service et à se transformer en entrepreneur.

2° Etude technique insuffisante des projets à laquelle les intéressés ne participent que très rarement.

— Recherche de réalisations spectaculaires et préférence marquée d'une action diffuse au détriment de l'action en profondeur, plus ingrate.

3° Action à caractère trop administratif.

— Interprétation souvent erronée des actions entreprises.

— Tendence à une certaine démagogie des fonctionnaires européens.

— Tendence marquée de certains éléments de la population à obtenir toujours davantage de l'administration.

4° Action essentiellement économique.

— Absence d'action sociale, côté éducatif et évolutif négligé.

POLITIQUE D'ACTION GÉNÉRALE EN MILIEU RURAL.

Par suite des divers milieux géographiques rencontrés, des diversités de races et de productions, on ne peut prétendre donner une organisation valable pour l'ensemble de Madagascar, mais, néanmoins, on peut dégager certains principes dont l'application reste soumise aux particularités locales :

Il faut distinguer :

1° Les zones où règne une économie de cueillette.

2° Les zones de culture proprement dite.

1° Dans les zones où règne une économie de cueillette, l'action consiste à protéger les ressources naturelles de leur totale destruction par suite d'une mauvaise exploitation (café, raphia, etc.), régénérescence des plants et conditionnement des produits.

2° Dans les zones de culture proprement dite, il y a lieu encore de distinguer :

a) les zones cultivables non encore occupées,

b) les zones déjà peuplées.

Sur les zones non encore habitées, l'action portera sur l'installation progressive de familles paysannes provenant d'endroits surpeuplés, au fur et à mesure des aménagements fonciers (possibilité

d'accéder à la propriété pour ces émigrants fortement encadrés dans les premières années).

Pour les zones déjà habitées et cultivées, c'est sur elles que portera essentiellement l'action économique-sociale préconisée.

Il faudra :

— Les découper en secteurs suivant certaines unités économiques viables dont l'étude détaillée, à tous points de vue, devra avoir été faite avant l'élaboration d'un plan quelconque.

— Y faire séjourner un agent européen assisté d'un agent autochtone, chargé d'assurer un contact permanent avec les habitants et dont les qualités seront plus humaines que techniques.

— Ne pas mettre les zones ainsi délimitées dans la hiérarchie administrative.

— Ne pas prétendre tout changer rapidement ni rechercher des résultats spectaculaires.

— S'efforcer de gagner la confiance du paysan et de sa famille, femmes, enfants, par une présence continuelle en s'intéressant aux problèmes journaliers qui se posent à lui, de quelque ordre que ce soit.

— Rechercher des interlocuteurs valables et les faire émerger peu à peu de la masse amorphe que constitue l'ensemble des paysans autochtones.

A ce stade et à ce stade seulement, la confiance réciproque pouvant être véritablement constatée, utiliser les différents services techniques pour mettre au point des méthodes de production évolutives allant de pair avec l'évolution sociale du secteur, les actions sanitaires, scolaires et post-scolaires, agricoles, sportives et autres, les améliorations de l'habitat, de l'artisanat, des loisirs, ne devant être entreprises que dans la mesure où le contact permanent avec le paysan est assuré et par étapes.

Les solutions se trouvent rapidement sur place dès l'instant qu'on possède une connaissance profonde des individus placés dans leur cadre naturel.

Tout repose, à notre avis, sur la façon dont sera assurée cette « infrastructure humaine » : choix des zones considérées et surtout choix de ceux qui seront chargés d'établir et de maintenir le contact avec les populations rurales dans un but éducatif sans lequel il ne saurait y avoir d'action durable.

ETUDE PRÉPARATOIRE A L'ÉTABLISSEMENT D'UNE MONOGRAPHIE DE SECTEUR.

1° Bien circonscrire la zone où se fera l'étude :

— faire une carte détaillée avec emplacement des routes, des rivières, des chemins, des canaux, des villages, etc.

2° Pour chaque village :

Recueillir tous les renseignements possibles et imaginables.

Recueillir un fait brut pour lui-même ; les renseignements ainsi obtenus seront classés par la suite.

Pouvoir connaître pour chaque habitant, homme ou femme : son nom, son âge, son origine ethnique, sa place dans la société, seul ou faisant partie d'une famille, propriétaire ou locataire, employé, capable de travailler ou indigent, ce qu'il possède, comment il vit, etc.

Pouvoir connaître pour chaque village :

— le nombre de maisons (le mode de construction, le nombre de personnes logées par maison),

— le nombre d'habitants et le nombre de familles (la composition de chaque famille, l'âge de chaque membre de la famille),

— les conditions de vie des habitants (les besoins alimentaires et vestimentaires, les dépenses pour les fêtes, exhumations ou autres),

— la répartition des terres (le nombre de propriétaires, les surfaces possédées par chacun d'eux, les surfaces cultivées, la situation domaniale et l'origine de la propriété),

— les caractéristiques détaillées du point de vue agricole (bonnes et mauvaises terres, terres en culture et terres incultes, prix de revient de différentes cultures, modes de culture, directe avec main-d'œuvre louée, indirecte par métayage),

— moyens de production (matériel possédé, charrues, bœufs, herses, semoirs),

— niveau de vie de chaque travailleur (divers biens possédés, bœufs, machines à coudre, bicyclettes, charrettes, etc.).

— production (en paddy, en arachides, fruits, légumes, bois, bétail),

— circulation des produits et leur commercialisation,

— les impôts et les taxes payés par habitant (taxe personnelle, taxe pour rizières, pour terrains, pour chiens, etc.).

— l'organisation villageoise existante.

Pour obtenir ces renseignements, procéder par habitant et accumuler le maximum de faits, de remarques de toute nature, même sans lien apparent, ne pas s'occuper de ce qui a déjà été fait, ni consulter le registre des impositions.

Enregistrer uniquement ce qui peut être contrôlé sur place, valable au moment de l'étude, ne pas avoir une idée préconçue, ni chercher à démontrer quoi que ce soit.

C'est après le dépouillement et le classement de tous les renseignements ainsi recueillis qu'on pourra dégager certains renseignements et tirer des conclusions pratiques.

MONOGRAPHICAL STUDY
on a confined zone of the lake alaotra

by

M. BUISSON

Overseas agriculture engineer

SUMMARY

I. — STUDY OF THE AREA, FROM COLLECTED INFORMATION

1° Choice of the zone : easy to bound, homogeneous ethnical group, representative of the Malgache rural class : valley of the Marianina.

2° Purpose of the study : to figure out the means of production the living-standards, the needs, the purchasing power.

3° The study has been made : per family, per village, per groups of village.

The study of the area bore on 38 villages, including 460 families with 2.297 inhabitants, among which 761 children under 15 years old.

The standard family of the Silhanaka race includes 5 members.

Who have mainly noted down the information relating to : sanitary service, schools, religions, housing, furniture, means of production :

a) grounds : the standard family owns 1,31 hectare of ground and 2,08 hectares of rice plantation ;

b) working methods ;

c) implements ;

d) cattle : 11,8 oxen per family ;

e) poultry.

Financial resources :

a) Agriculture : Sale of products per family 85,87 % in paddy and pea-nuts.

The sales amount up to 29.888 francs.

b) Extra-agricultural : remunerated trades, seasonal employment per family : 1.607 francs in 1955.

Total resources per family in 1955 : 31.495 francs.

Utilisation of the resources :

— compulsory expenses : 8.957 (taxes, agricultural needs) ;

— vital expenses : 5.586 (Food, clothes, maintenance) ;

— extra-vital expenses : sundries 16.942.

Commercialization of products : there are 7 licensed dealers in the area.

II. — PRINCIPLES OF ACTION IN AUTOCHTHONAL RURAL CLASS

The action must be at the same time economic and social. It is justified in an autochthonal rural class by several reasons : the income per hectare is low and the purchasing power very reduced ; it is then impossible to better the social conditions with the inherent resources.

The actions already undertaken in the rural class have not always been directed with all the necessary guarantees : lack of general survey, inadequate technical study, lack of social action a.s.o.

The policy of general action must take into account the local characteristics. One must distinguish : the zones of crops collection and cultivation regions including the inhabited tillable region and the habited ones.

III. — PREPARATORY STUDY TO THE WORKING OUT OF AN AREA MONOGRAPHY

The text includes forms of wording for index, cards and advice for the gathering of information.

**MÉTHODES D'ENQUÊTE EN MATIÈRE DE RECHERCHES
SUR LA STRUCTURE DES CAPITAUX PRIVÉS ET COLLECTIFS
EN MILIEU RURAL AFRICAIN**

par

MM. J. CAUSSE et G. THÉODORE

Administrateurs de l'I. N. S. E. E.
Service des statistiques des territoires d'outre-mer

SOMMAIRE

Avertissement.

1. Introduction.
2. Les difficultés.
 - 2.1. Les difficultés de concepts.
 - 2.2. Les difficultés de méthodes.
3. Les erreurs de méthodes.
 - 3.1. Champ de l'enquête.
 - 3.2. Les interrogatoires.
 - 3.3. Les recherches rétrospectives.
 - 3.4. Le questionnaire.
 - 3.5. Recherche d'une différence ; l'épargne.
 - 3.6. L'enquête pilote.
4. Recherches statistiques sur les superficies cultivées, les budgets et l'habitat en Afrique Noire.
 - 4.1. Mesure des superficies.
 - 4.2. Budgets ruraux.
 - 4.3. L'habitat et les investissements mobiliers.
5. Conclusion.

Bibliographie sommaire.

AVERTISSEMENT

Cette note traite principalement de méthodes et peut par certains côtés paraître fort aride. Il faut cependant se rendre compte que la recherche économique ou démographique exige, plus encore en Afrique que dans les autres parties du globe, beaucoup de patience, de méthode et de moyens. Afin de ne pas éparpiller et gaspiller les

efforts, il est nécessaire qu'un certain nombre de précautions, de techniques, soient précisées, connues et respectées.

Il sera particulièrement fait ici allusion aux méthodes de recherches et de mesures des investissements individuels agricoles, l'accent étant peut-être plus mis sur l'aspect monétaire de ces investissements. Les capitaux collectifs par contre sont exclus du champ du présent document (matériel et outillage agricoles collectifs, investissements à partir des ressources mobilisées par la redistribution des revenus ou par le versement de cotisations volontaires).

1. Introduction

La documentation quantitative sur les territoires de la France d'outre-mer (1) est de qualité fort inégale.

— Elle est relativement satisfaisante lorsque les statistiques disponibles concernent les secteurs d'activité de la population non originaire : recensements démographiques, économiques (établissements, entreprises), prix, etc...

— Au contraire les données numériques relatives au milieu africain ou malgache : éléments de structure, évolution des différents paramètres directs demeurent pauvres et conjecturales. Lorsque les responsables de la politique économique désirent utiliser des éléments précis, ils ne peuvent trop souvent constater que leur absence,

que ce soit pour le coût de l'établissement des plans de développement,

que ce soit pour renseigner les études correspondantes de rentabilité,

— Pour prévoir l'incidence de telle ou telle mesure économique, financière ou technique à chaque stade de la recherche, les problèmes se posent et ne sont pas toujours résolus : finalement on juge par approximations successives, et, sur le terrain, on doit passer par des tâtonnements et des essais que l'on aurait pu éviter.

Or, dans ce genre de problèmes, un cadre général d'étude statistique et économique existe, c'est celui de la *comptabilité économique*. Sans en détailler les principaux traits, rappelons que la « comptabilité économique » vise principalement à fournir un certain nombre de grandeurs, qui indiquent l'évolution de l'activité économique d'un territoire pendant une période déterminée (2).

Dans les domaines de la production, de la consommation, dans l'ordre administratif et en matière de relations avec l'extérieur, on dresse des comptes d'opération qui dans chaque cas distinguent :

- les opérations en capital (compte de patrimoine) ;
- les opérations courantes (compte d'exploitation et compte d'affectation).

On peut alors dresser des « comptes de revenus et d'épargnes » reprenant en emplois les soldes des comptes d'exploitation et d'affec-

(1) Dans cette note ce terme désigne les territoires relevant du Ministère de la France d'outre-mer.

(2) Grâce à une véritable comptabilité en partie double.

tation et en ressources ces mêmes soldes tels qu'ils figurent respectivement aux comptes d'affectation et de capital » (1).

On fait apparaître d'autre part des « comptes d'agents » qui regroupent les différentes opérations économiques effectuées par quelques ensembles relativement homogènes d'agents économiques. Dans un souci de clarté et de simplification, lors des premières études entreprises sur la comptabilité économique des territoires sous-développés, on a pris l'habitude de classer ces agents en quatre catégories correspondantes aux comptes suivants :

- compte public ;
- compte des entreprises ;
- compte des particuliers ;
- comptes extérieurs.

Le compte des particuliers est généralement scindé en deux : compte des particuliers non originaires et compte des particuliers autochtones.

Or, comme il a déjà été exprimé en introduction, le secteur africain ou malgache est très mal connu malgré son importance relative du fait :

- du manque de moyens d'investigations ;
- de difficultés de toutes sortes qui seront examinées à la section 2 ;

qui concourent à faire évoluer lentement cette situation de notre connaissance. L'examen des opérations courantes commence à être abordé, mais très rares et de valeur inégale sont les études relatives à la description du capital ou de la fortune nationale.

Il a donc paru utile de rédiger une note sur les méthodes qui permettraient d'obtenir, pour la partie rurale du secteur africain, certains renseignements numériques indispensables à une meilleure connaissance de la variation du capital autochtone.

Le choix des points retenus dans le programme de la réunion sur les capitaux autochtones est lié très étroitement à cette préoccupation.

Les points sont les suivants :

a) Méthodes de recherche sur :

- les superficies des terres cultivées par individu, et exploitation des données numériques obtenues ;
- les revenus et bénéfices ruraux ;
- le capital immobilier ;
- la durée de travail ;
- enquêtes qualitatives liées à la participation de capitaux autochtones aux investissements.

b) Exemples de recherche en la matière.

Il ne s'agit pas ici de donner surtout des renseignements numériques mais de préciser, autant qu'il est possible, la terminologie et de préconiser les méthodes les plus adaptées pour parvenir à une meilleure connaissance du milieu.

(1) Ministère des Finances. Rapport sur les comptes de la nation, vol. II. Méthodes. Paris, 1955.

2. Les difficultés

Les difficultés auxquelles on se heurte généralement dans cette recherche, outre les difficultés de financement d'études, de personnel, etc..., sont de deux ordres :

difficulté de concepts,
difficulté de méthodes.

2.1. LES DIFFICULTÉS DE CONCEPTS

La terminologie sur les points énumérés au paragraphe précédent se dégage graduellement, et tant les expériences nationales que les recommandations internationales permettent de préciser les concepts mis en œuvre. On abordera ici les principaux d'entre eux qui interviennent dans les calculs de formation ou de variation de capital rural.

2.1.1. *Superficies*

Une première distinction est celle à observer entre :

superficies défrichées
— préparées
— levées
— récoltées.

a) *Cultures vivrières* : le problème est particulièrement délicat en forêt ; plutôt que de compter des superficies en tubercules, manioc en particulier, dont la production potentielle n'est jamais totalement utilisée, il est préférable de prendre en compte uniquement :

— les superficies défrichées etensemencées lors de la campagne agricole considérée ;

— les superficies antérieurement défrichées et modifiées (la récolte est considérée évidemment comme une modification) au cours de la même campagne.

On néglige ainsi les superficies antérieurement défrichées et n'ayant fait l'objet d'aucune modification au cours de la campagne. De la sorte, on évite de comprendre des superficies dont l'intérêt économique n'est pas nul, mais dont la participation à la satisfaction des besoins alimentaires est minime.

b) *Cultures arbustives* : pour les cultures dites industrielles (café, cacao), toute statistique de superficie doit s'accompagner d'une statistique par âge.

Pour ce qui concerne les cultures arbustives à récolte continue ou non exhaustive (palmeraies, cocoteraies, colatiers, bananeraies) on aura intérêt, si on possède les moyens suffisants, à traiter ce problème séparément (1).

(1) Ainsi pour la cola, il sera peut-être plus simple et plus efficace de demander au cultivateur — soit le revenu de la vente de cola — soit le nombre de paniers qu'il a récoltés.

Pour le palmier à huile, on distinguera les jeunes palmiers, les palmiers adultes et parmi ces derniers les palmiers stériles et les palmiers en production.

Il serait illusoire (comme pour les tubercules) de calculer la superficie totale sans chercher à se rendre compte s'il y a récolte effective et dans quelle proportion.

c) *Cultures industrielles non arbustives* (ex. coton).

La mesure des superficies ne présente généralement pas de difficultés lorsque les champs sont en culture pure. Dans le cas de cultures associées, il y aura lieu de préciser les caractéristiques et l'intensité de l'association considérée (voir ci-dessous).

d) *Description des superficies*.

Les statisticiens et les agronomes ont longtemps achoppé sur la difficulté des cultures associées : phénomène qui se rencontre fréquemment en zones forestières tropicale et équatoriale. Dans un champ, défini comme une surface d'un seul tenant, de terre labourable cultivée par le même exploitant et entourée de limites visibles sur le terrain, on rencontre différentes parcelles sur lesquelles plusieurs produits coexistent ; il apparaît des associations bien typiques d'une zone donnée: riz - coton ; ignames - arachides ; café - ignames, il ressort souvent d'autres cultures et le nombre des combinaisons que l'on peut rencontrer est important. Pour un village de Guinée forestière, dont tous les champs avaient été visités, on a rencontré 32 associations différentes.

Jusqu'ici on s'était efforcé d'apprécier la superficie nette que l'on peut attribuer à chacune des cultures entrant dans l'association, mais ce procédé schématise exagérément la réalité et on s'oriente maintenant vers une étude descriptive beaucoup plus fidèle.

Il est donc recommandé :

— de découper et mesurer séparément à l'intérieur d'un champ donné les différentes parcelles portant des cultures ou associations de cultures différentes ;

— de rechercher pour les principales cultures la densité moyenne et ce par la méthode des *carrés* de densité ;

— de diviser le domaine d'étude en secteurs suffisamment homogènes pour que la densité moyenne de la culture considérée comme principale ait à l'intérieur de chacun d'eux une variabilité pas trop importante ;

— de présenter, par secteur, les densités moyennes par nature avec les histogrammes de fréquences correspondants.

e) *Semis successifs*.

S'il existe au cours de la même campagne agricole plusieurs semis (et récoltes) sur la même parcelle, les questionnaires devront prévoir (par des espaces supplémentaires) cette particularité et les statistiques générales de superficie devront être présentées avec précision pour ne pas laisser subsister d'ambiguïté sur les superficies comptées plusieurs fois.

f) *Prix ruraux*.

L'écueil des prix se rencontre à chaque pas lorsque l'on désire convertir en unités monétaires les chiffres relatifs à la production physique. Sans entrer dans le détail, on peut préconiser :

— *Pour la production courante* : retenir les prix pratiqués sur les

marchés les plus proches qui servent à l'évacuation de la production (1).

— *Pour les investissements non immobiliers, plantations* : hectare de rizière, cacaoyère nouvellement mise en culture ; il semble recommandable d'entreprendre une double approche et de calculer une « fourchette » de prix :

prix minimum par l'étude de la durée de travail et application d'un taux journalier correspondant au montant du salaire du manœuvre dans la zone considérée, les effectifs de la main-d'œuvre familiale mise en œuvre devront faire l'objet de coefficients de conversion convenables ;

prix maximum par l'étude du coût déclaré par les services administratifs pour des travaux similaires, et application d'un abattement correspondant aux frais généraux administratifs.

— *Pour les investissements immobiliers* :

prix minimum par l'étude de la durée de travail consacré (l'existence de travaux collectifs peut gêner l'observation), majoré du coût des matériaux mis en œuvre, d'après le prix pratiqué sur les marchés les plus voisins ;

prix maximum à partir des prix pratiqués par l'entreprise ou les régies administratives diminués des frais généraux et des différences de prix pratiqués en milieu urbain et rural.

Il faut prendre garde qu'il s'agit de l'investissement brut et que pour chaque poste du capital déjà formé, il est indispensable de calculer une évaluation de l'amortissement.

En cette nature il ne faut pas cacher l'arbitraire de certaines solutions, mais ce qui sera toujours essentiel sera d'explicitier les hypothèses et calculs de base. Dans trop d'études économiques les différentes étapes du calcul sont mal précisées et cette obscurité nuit aux développements ultérieurs.

g) *Budgets.*

On verra ci-dessous les méthodes d'observation, mais dès maintenant il convient de bien distinguer les différentes unités sur lesquelles portera l'observation :

— *l'unité exploitation agricole* : ensemble des terres mises en valeur sous la responsabilité d'une même autorité physique ou morale ;

— *l'unité cuisine* : ensemble des personnes prenant leur repas en commun ;

— *l'unité budget* : ensemble des personnes dont l'initiative des dépenses courantes est commune, les recettes pouvant provenir de plusieurs origines. Il arrive en effet que les dépenses en *capital* soient effectuées sous l'initiative commune de groupements plus étendus.

(1) Et non le prix intérieur au village même, siège de la production. En pareille recherche, il faut avoir toujours à l'esprit la recherche des « termes de l'échange » des producteurs.

En Afrique, en effet, on peut assurer généralement que ces trois unités n'intéressent jamais rigoureusement les mêmes personnes physiques : il peut y avoir coïncidence pour les unités exploitation et budget, mais il peut se faire dans des Sociétés très hiérarchisées que les fils exploitants reversent au chef de concessions, *pater familias*, le produit de leurs ventes de produits agricoles ; l'unité budget comporte alors plusieurs unités d'exploitation. Inversement, les femmes ont généralement des petits budgets annexes toujours difficiles à connaître.

Il en résulte généralement que les dépenses sont suivies sans trop de difficultés ; au contraire, pour les recettes, la sous-estimation est systématique.

Dans la partie méthodes, comme on le verra ci-dessous, on insiste sur l'observation de grands ensembles : macro-enquête, pour ce qui concerne l'étude des budgets.

Ce conseil n'exclut pas une analyse très fine des conditions générales du milieu : elle portera alors sur une collectivité assez réduite pour que les caractéristiques puissent être déterminées dans les délais les meilleurs : c'est la micro-analyse, cette dernière démarche outre son intérêt d'enquête-pilote permet de débrouiller l'écheveau des différentes unités et de concevoir les plans d'enquêtes les plus adaptés.

Cette remarque conduit tout naturellement aux difficultés de méthodes :

2.2. LES DIFFICULTÉS DE MÉTHODES

L'énoncé de toutes les difficultés de ce type que l'on rencontre au cours des enquêtes pour la formation du capital exigerait de nombreux développements. On se tiendra ici aux principales :

- choix de l'unité élémentaire d'observation,
- sélection des objectifs d'enquête,
- réalisation sur le terrain,
- recensement et sondage,
- documentation de base,
- dépouillement.

2.2.1. *Choix de l'unité élémentaire d'observation*

L'unité élémentaire d'observation ne sera généralement pas l'individu, une analyse sociologique préalable devra, compte tenu des objectifs d'enquête, faire découvrir le groupe élémentaire sur lequel devra porter l'investigation ? Comme déjà indiqué ci-dessus, selon les objectifs, ces unités élémentaires différeront d'enquête à enquête. Une recherche de la structure professionnelle d'une population obligera généralement à interroger individuellement les habitants d'un village, au contraire la recherche de la superficie cultivée par personne dans une zone donnée ne nécessitera que l'inventaire d'exploitations agricoles.

2.2.2. *Sélection des objectifs d'enquête.*

Il est indiqué dans la conclusion, quelles sont les enquêtes prioritaires en matière de capitaux ruraux et de leur formation. L'examen des priorités est essentiel, car on est frappé de la lourdeur de certaines enquêtes : multiplier les objectifs revient à compliquer le plan de sondage, augmenter la tâche sur le terrain, multiplier les enquêteurs, accroître les contrôles indispensables et à surcharger l'exploitation finale des documents numériques. L'Inde se signale à cet égard par la multiplicité de ses enquêtes mais il ne faut pas oublier que ce pays travaille sur de très grands ensembles, le coût relatif est diminué, de plus à Calcutta et Delhi des « laboratoires d'exploitations statistiques » constituent des outils extrêmement efficaces.

En Afrique, sauf lorsque l'investigation porte sur de petits ensembles et que l'on dispose de moyens puissants, il est préférable de prévoir des programmes d'enquêtes échelonnés dans le temps, de façon à ce que chaque campagne d'enquête ne soit pas trop lourde (1). Lorsque l'enquête porte sur un territoire entier, on peut penser comme en Nigeria utiliser des équipes qui « ratissent » le territoire au cours de plusieurs campagnes agricoles successives (2).

2.2.3. *Réalisation de l'enquête sur le terrain*

L'enquête ne peut être fructueuse et rentable que si elle est réalisée par des enquêteurs d'une ethnie voisine de celle de la zone inventoriée.

Pour une enquête d'une ampleur suffisante, on ne peut songer à utiliser des enquêteurs européens, leur emploi serait onéreux, l'enquête risquerait d'être entachée de biais non négligeables. En matière de superficie cultivée, par exemple le risque d'omissions de champs est considérable. Dans les études de budgets ruraux, les enquêteurs doivent vivre chez l'habitant et l'emploi systématique d'enquêteurs européens doit être exclu.

L'emploi d'un personnel africain et malgache rend obligatoire,
des liaisons méthodiques ;
un encadrement suffisant (un contrôleur pour 2 ou 3 équipes, un agent d'encadrement pour 4 à 6 équipes) ;
des contrôles fréquents pour déceler les mauvaises interprétations des instructions, les erreurs systématiques et pour s'assurer du maintien de la qualité générale du travail.

2.2.4. *Recensement et sondage*

La technique des sondages a pénétré lentement dans les territoires d'outre-mer. Les premiers essais datent de 1931 en Indochine pour dégager les renseignements sur le rendement du riz. En Afrique

(1) On prêtera évidemment toujours attention aux renseignements qui demandent peu de temps pour être obtenus (petit matériel, mobilier, par exemple) et qui peuvent constituer la source d'exploitations intéressantes.

(2) Bibliographie n° 11.

Noire française, les seules méthodes mises en œuvre étaient des méthodes d'estimation, basées sur les appréciations subjectives des techniciens et administrateurs responsables.

Les statistiques de superficie et de consommation demeuraient de qualité souvent fort médiocres et on pouvait surtout leur reprocher que, d'une année agricole à la suivante, il était impossible de savoir si les variations constatées concordaient avec la réalité, ou bien n'étaient seulement que le reflet de différences d'opinions successives.

Il faut citer également les efforts de chercheurs isolés qui établissaient des monographies de budgets ou de consommation, dont l'intérêt demeurait restreint en raison du très petit nombre des observations.

A partir de 1948, les efforts des services de statistiques ont été axés sur la diffusion de la méthode des sondages aléatoires. En effet, lorsque l'administration ne se contentait pas de recensement exhaustif et devait entreprendre des enquêtes objectives, elle avait pris l'habitude de choisir des villages échantillons ou villages types, qui n'étaient pas forcément représentatif de la zone étudiée, il en résultait généralement des distorsions dans les résultats, dont la gravité demeurait inconnue. De plus le nombre d'unités recensées était généralement faible et l'on avait plus affaire à des groupes de monographies qu'à des études d'ensemble.

Lentement l'idée a fait malgré tout son chemin.

que l'enquête doit être effectuée sur un échantillon ;

que cet échantillon doit être déterminé par des méthodes probabilistes et non par un choix « raisonné ».

qu'à ce seul prix, on peut définir un intervalle qui dans 95 % des cas en comprend la vraie valeur (1).

2.2.5. La documentation de base

Si la méthode des sondages a l'avantage d'être plus précise et plus économique, elle exige avant que ne débute l'enquête sur le terrain, une documentation de base à jour et adaptée aux besoins. Soit, pour illustrer cette recommandation, une enquête sur les investissements rizicoles. Il est nécessaire d'être en possession d'une liste exhaustive des villages. Pour chaque village on devra connaître :

— l'*ethnie dominante* des habitants, l'*ethnie* pouvant avoir une influence sur les pratiques culturelles ;

— la *population totale* avec la date la plus récente (avec indication de cette date) ;

— la *vocation agricole dominante* (dans le présent exemple) ; seraient éliminés d'office de la liste de villages (ou base de sondage) les villages où aucune riziculture n'est pratiquée.

On s'aperçoit par cet exemple, qui est un cas classique d'enquête,

(1) Exemple : Dans l'enquête de Bouaké, on a trouvé que le rendement à l'hectare de l'igname était égal à 12 t. Les calculs numériques ont montré que l'on a 95 chances sur 100 pour que l'intervalle $12 \text{ t} \pm 0,5 \text{ t}$ comprenne la vraie valeur.

qu'avant toute opération sur le terrain, la *tournee* des chefs de circonscriptions administratives s'imposera pour vérifier les documents rassemblés, éventuellement annoter les documents de base ou même les rétablir.

On a fait allusion précédemment à l'unité élémentaire qui doit être dénombrée, là encore la base de sondage devra en tenir compte. Si l'on a affaire à un habitat très dispersé, on aura intérêt à établir la liste des hameaux (cas du Fouta-Djallon), des groupements de cases (Soukala au Togo) ou des campements (Basse Côte-d'Ivoire). La méthode d'approche est liée très étroitement à la réalité matérielle.

2.2.6. *Le problème du dépouillement*

Un dernier problème de méthode est enfin celui du dépouillement.

Il n'a pas été rare dans le passé de se trouver dans la situation suivante :

Une enquête, correctement préparée et réalisée, ne peut faute de moyens ultérieurs être dépouillée.

Il est difficile de donner des normes à ce sujet, mais il n'est pas exagéré d'avancer que tous frais directs (documents de dépouillement, personnel supplémentaire, publication) et indirects (utilisations du personnel permanent et du matériel mécanographique) peuvent atteindre 50 à 60 % du coût de l'enquête sur le terrain.

Il est donc recommandé, lorsqu'on désire entreprendre une enquête sur la formation du capital rural, de dresser à l'avance le schéma des informations numériques recherchées, en distinguant les informations fondamentales des informations annexes qui en cas de difficultés budgétaires constitueraient une seconde tranche de travaux.

Pour ce qui concerne la présentation des résultats numériques il est très vivement recommandé, pour les principales valeurs recueillies, de calculer les erreurs aléatoires attachées à chacune de ces valeurs. Un chiffre publié non accompagné de la précision qui lui est attachée perd beaucoup de son intérêt. De plus, l'analyse des « composantes de l'erreur aléatoire » permet d'organiser les enquêtes ultérieures analogues de façon telle que la précision en soit accrue pour un même coût, ou qu'à précision égale le prix de revient soit moindre.

3. Les erreurs de méthodes

Les remarques précédentes conduisent à rappeler les erreurs de méthodes qui ont pu être commises dans le passé et qui illustrent les recommandations précédentes.

3.1. CHAMP DE L'ENQUÊTE

L'erreur à cet égard est de :

- réduire le nombre des points d'enquête ;
- de tenter par un choix dit raisonné, d'assurer la représentativité de l'échantillon ainsi créé.

Trois exemples peuvent être donnés du caractère illusoire des résultats obtenus :

— Une équipe mobile médicale (1) étudiait l'impaludation des enfants de différents villages. Or le nombre d'enfants examinés dans les petits villages était de l'ordre de 90 %, dans les gros villages de 15 %, c'est-à-dire que dans ces derniers les enfants des campements n'étaient pas examinés. Les données récapitulatives sur l'impaludation de l'ensemble n'étaient vraisemblablement pas représentatives.

— Dans une seconde enquête sur des budgets, quatre ménages sont seulement interrogés, il est bien certain que si l'étude n'est pas inutile du point de vue de l'approche des habitants, des mécanismes d'observation, pour ce qui concerne les résultats numériques obtenus, les résultats sont totalement inexploitablement et inextrapolables.

— Dans une troisième étude enfin, l'observateur retient un village dans la zone qu'il observe et dans le texte assure qu'il est bien représentatif ; après lecture du texte qui suit on s'aperçoit que :

la taille de ce village est double de la taille du village moyen de la zone ;

il est situé à côté d'installations industrielles ;

enfin la pénétration scolaire est plus accentuée.

Il est bien certain que, tant au point de vue démographique qu'au point de vue économique, ce village est très particulier.

Dans le document 5 d'autres exemples de telles erreurs sont donnés ; il faut les rejeter : seul un échantillon aléatoire de taille suffisante peut fournir des renseignements précis et représentatifs du domaine d'étude inventorié.

3.2. LES INTERROGATOIRES

Que ce soit en matière de recherche de superficie, d'investissement mobilier ou immobilier, ou de budget, il faut, dans la plus grande mesure possible, éviter l'interrogatoire et avoir comme ligne de conduite l'utilisation objective d'enquêteurs.

L'idéal serait de se passer du concours des habitants. La réalité est différente et l'on ne peut se passer des contacts avec les chefs de famille ou de concession, mais, dans ce cas, ces notables doivent jouer le rôle de guides et l'enquêteur devra transcrire ce qu'il visite, ce qu'il voit, ce qu'il mesure ou ce qu'il compte. On a constaté, lors d'enquêtes agricoles, au cours desquelles on demandait le nombre de paniers de semences utilisés, qu'on aboutissait souvent à des renseignements non cohérents, en raison de la méfiance, du manque d'intérêt ou de mémoire de la personne interrogée. Sur le plan des études sur l'habitat, il faut observer l'importance de la main-d'œuvre, les apports de matériaux et non demander aux chefs de case des évaluations globales.

(1) Bibliographie n° 5.

3.3. LES RECHERCHES RÉTROSPECTIVES

On appelle ici recherche rétrospective, toute recherche qui fait appel à la mémoire des enquêtés pour obtenir des renseignements quantitatifs soit cumulés, soit situés dans un intervalle de temps.

Ces recherches sont parfois indispensables (en démographie particulièrement), mais il faut les éviter autant que possible : la notion de calendrier est fort imprécise et l'on risque des mécomptes graves si en matière économique on y a recours trop souvent. En matière de budgets ruraux, essayer de demander les achats ou les dépenses durant les douze derniers mois, méthode qui a été utilisée par certains économistes, est une méthode très défectueuse qui conduit généralement à des déconvenues cruelles : préciser dans le passé une période, puis rechercher les événements intervenus durant cet intervalle n'est pas une opération intellectuelle simple et il se produit souvent ce que les Britanniques appellent « l'effet télescopique ».

En matière démographique on a noté, par exemple, que les personnes interrogées sur les événements intervenus (naissances, décès) dans les douze derniers mois avaient tendance à élargir cette période.

Il est aussi curieux de constater que, dans une même enquête, plusieurs tendances peuvent jouer dans des sens différents. En Guinée on avait tenté, afin de tester la méthode dans quelques familles, de demander les recettes et dépenses des douze derniers mois, on a constaté, *systématiquement*, que les habitants déclaraient des revenus inférieurs aux dépenses. Les dépenses étaient gonflées parce que les habitants, se rattachant instinctivement à une notion de budget type, déclaraient des dépenses effectuées en dehors de la période considérée, au contraire pour les recettes, les récoltes des femmes n'étaient pas comprises, on ne trouvait pas trace des prêts et certaines ressources étaient certainement non déclarées.

En matière de recherche rétrospective cumulée qui a donné lieu à certains mécomptes, on peut citer une enquête dans l'Ouest africain britannique en 1949-1950 sur le coût de la construction de cases et ce depuis 1920 ; on peut rester sceptique sur la valeur de la documentation réunie (1).

Si une observation permanente n'est pas possible, on pourrait alors songer à la variante suivante : un enquêteur ou une équipe d'enquêteurs est responsable d'un certain nombre de villages qu'il doit visiter régulièrement (au moins tous les deux mois, le rythme mensuel est préférable) ; au cours de ses passages successifs l'enquêteur interroge l'échantillon de ménages ou d'exploitations sur les événements intervenus depuis son dernier passage jusqu'à sa visite actuelle. Les enquêtés ayant eu leur attention attirée sur le carac-

(1) Un autre exemple d'erreur a été constaté dans l'enquête de Bongouanou pour une question portant sur le coût passé d'une case : on a constaté que la première réponse donnait quelquefois le montant de la somme qui avait été mise de côté pour la construction d'une maison. Ce n'est qu'en cherchant à rétablir le détail des diverses dépenses de matériaux ou de main-d'œuvre qu'on parvenait à rétablir le montant réel des dépenses totales effectuées.

tère périodique de ces interrogations sont alors plus à même de situer les faits dans le temps.

3.4. LE QUESTIONNAIRE

Un bon questionnaire est capital, sa qualité conditionne les résultats de l'exploitation finale.

En matière de recherches sur les investissements ou les budgets, on tombe généralement dans l'un des deux travers :

questionnaire global ;
questionnaire trop détaillé.

Un questionnaire est dit global lorsqu'il appelle des réponses déjà élaborées. Par exemple, comme dans le questionnaire prévu pour le recensement agricole mondial de 1950, une page du questionnaire village était consacrée à :

l'outillage,
les installations,
les approvisionnements.

Il est évident que l'enquêteur pour remplir ces rubriques devait auparavant interroger chaque chef de famille, inscrire les résultats sur une liste annexe, additionner les renseignements individuels et reporter les totaux. Comme le questionnaire global était seul centralisé, toute erreur d'observation ou de calcul, à moins de faute très grossière, était indiscernable. Le questionnaire doit être un *document* primaire sur lequel doivent figurer toutes les observations élémentaires, de telle manière que vérification et contrôle demeurent toujours possibles.

D'autre part, le questionnaire ne doit pas être trop détaillé. En matière de budgets ruraux par exemple (ceci n'est pas à confondre avec une enquête de consommation au cours de laquelle, au contraire, la liste exhaustive de tous les aliments consommés doit être dressée), il est inutile de multiplier les postes de dépenses, le questionnaire doit être rédigé par grande rubrique en détaillant les articles les plus importants. Dans l'hypothèse contraire, l'enquêteur se perd dans les détails, lasse l'informateur et, de toute façon, l'exploitation numérique recherchera les grands groupes et tout abus de détail sera inutile.

3.5. RECHERCHE D'UNE DIFFÉRENCE. L'ÉPARGNE

En matière d'investissements et d'appel aux capitaux privés, l'estimation de l'épargne est très utile, mais il faut prendre garde :

1° Que la *recherche* de l'épargne ne peut être qu'indirecte : c'est-à-dire en recherchant séparément les recettes R et les dépenses D.

2° Que les *erreurs d'observation* sur R et D peuvent s'ajouter (sous-estimation des recettes, surestimation des dépenses).

3° Que les erreurs aléatoires sur R et D se combinent de telle manière que, pour obtenir un écart significatif entre recettes et

dépenses, la différence entre ces deux termes doit être parfois importante. Ainsi, si revenus et dépenses moyennes sont connus avec une précision de 10 % et s'élèvent respectivement à 6.000 et 5.000 francs C.F.A. par mois, l'épargne calculée par différence ne sera généralement connue qu'avec une précision de 20 à 35 %.

4° Que dans les dépouillements numériques, à moins d'échanges monétaires à caractère usuraire très importants avec l'extérieur, le montant global durant le cycle annuel des prêts consentis doit être approximativement égal à celui des *dettes contractées*.

Si R est l'ensemble des revenus, non compris les dettes contractées (*dc*), et D l'ensemble des dépenses non compris les prêts consentis (*pc*), la thésaurisation est égale à :

$$(R + dc) - (D + pc)$$

En cas d'incertitude on posera :

$$dc = pc = \frac{dc + pc}{2}$$

On a ainsi une évaluation de l'épargne globale, qui doit s'assortir d'une étude sur la distribution de l'épargne qui consistera à examiner les répartitions des dettes et prêts individuels.

Le problème de l'interprétation des variations ou des différences est un problème statistiquement délicat et l'on peut déplorer de trop nombreuses études, qui insuffisamment étendues, ne permettent pas de considérer que les pourcentages calculés soient assez stables (% de dépenses par grand groupe, % d'investissements immobiliers, et cela calculé pour différentes classes du montant global des revenus ou des dépenses).

Tous les commentaires sont alors douteux en raison précisément du petit nombre d'observations dans chaque classe.

3.6. L'ENQUÊTE PILOTE

Une dernière remarque méthodologique concerne l'enquête pilote. Une précaution essentielle est de faire précéder l'enquête générale, d'essais préliminaires.

En nature de formation de capital africain qui exige une enquête quantitative rigoureuse, il est nécessaire de la compléter par une investigation à préoccupation sociologique et généralement qualitative. Le processus est identique pour les enquêtes d'« intention », un peu analogues à des enquêtes de marché. Pour prévoir les réactions de la population à telle ou telle forme de facilités des crédits, ou à telle mesure d'investissement public (action sur la production d'ouverture d'une piste, propagande en faveur d'engrais, d'insecticides, etc...), une enquête pilote s'imposera encore, mais une connaissance quantitative reste essentielle. Pour qu'elle soit orientée correctement, que les enquêtes fournissent des renseignements exploitables, il est indispensable qu'une enquête pilote ait permis de couvrir les lacunes ou les obscurités du questionnaire et les réactions des populations. Un exemple désormais classique est celui de

l'enquête au cours de laquelle on demandait à la traversée d'un bac aux passagers s'ils étaient commerçants ou non commerçants. Il était prévu dans les instructions que si l'enquêté appartenait à la première catégorie le questionnaire était terminé, et on interrogeait le passager suivant. S'il appartenait à la seconde catégorie une longue série de questions lui était réservée. La consigne n'a pas manqué de se répandre et un nombre anormalement élevé de passagers du bac se déclarèrent commerçants au passage du bac. Une enquête pilote préliminaire aurait évité cette aventure. Cet exemple est emprunté à une étude des mouvements migratoires, mais la nécessité d'une enquête pilote est valable dans tous les domaines de la recherche.

4. Recherches statistiques sur les superficies cultivées, les budgets et l'habitat en Afrique Noire

Plusieurs missions d'enquête statistique ont travaillé sur les sujets suivants :

- enquête agricole dans le cercle de Bouaké ;
- enquête niveau de vie dans la région de Bongouanou ;
- études pilotes sur 4 villages de Guinée ;
- enquête démographique et niveau de vie dans la vallée du Niari.

Nous emprunterons, à ces diverses enquêtes, leurs principales caractéristiques en rapport avec les recommandations précédentes :

- choix de l'unité élémentaire d'observations ;
- plan de sondage ;
- enquêteurs ;
- mesure des superficies et recherche des associations culturelles ;
- étude des budgets ruraux ;
- habitat et investissement mobilier.

4. 1. MESURE DES SUPERFICIES

a) *L'unité élémentaire d'observation est :*

— soit l'ensemble des champs d'une exploitation (Bongouanou) ;
— soit un ou plusieurs champs d'une exploitation. Dans ce cas, on demande à chaque exploitant le nombre total de ses champs (enquête pilote 1^{er} Secteur agricole de Côte-d'Ivoire, enquête rizicole en Haute-Guinée), et on déduit de l'ensemble des résultats numériques :

- le nombre moyen de champs par exploitant ;
- la superficie moyenne d'un champ ;
- la superficie totale cultivée.

b) *Deux méthodes de mesure ont été utilisées :*

L'enquêteur, muni d'une boussole, d'une planchette topographique portative et d'un ruban se rendait sur les lieux et reportait

directement le croquis de champ sur le papier calque fixé sur la planchette.

L'enquêteur, muni d'une boussole et d'un ruban, inscrivait des mesures successives (azimuth, distance entre 2 sommets successifs du polygone) sur un questionnaire et effectuait le croquis en salle. Ce second procédé permet de s'assurer que la « fermeture » du croquis est correcte et n'est pas truquée.

c) *Les plans de sondage :*

Ces derniers adoptés pour les calculs de superficie peuvent être assez variés. Toutefois un plan fréquemment utilisé consiste à créer un échantillon de villages, tel que chaque village a une probabilité de tirage proportionnelle à sa population. Dans chaque village tiré, on retient d'une manière aléatoire 4 ou 6 exploitations dont on recense tous les champs.

Autre procédé : établissement de la liste des champs du village et tirage direct des champs *sans passer par l'échelon exploitant*. Exemple : enquête riz Haute-Guinée. On peut enfin, par un pré-recensement, faire des listes de champs et tirer des blocs de champs contigus (enquête de Bouaké).

d) *La recherche des associations.*

Elle a été opérée en comptant les pieds ou poquets contenus sous un carré d'un arc. Ce carré est aléatoire, c'est-à-dire que l'emplacement d'un de ses sommets est déterminé à partir d'un point dont les deux coordonnées sont lues dans une table de nombres au hasard. Il est ainsi possible de calculer des densités moyennes en culture pure et en culture associée.

4. 2. BUDGETS RURAUX

La première enquête sur la structure des budgets ruraux, menée en Afrique Noire française s'est déroulée à Bongouanou de mars 1955 à février 1956.

En raison de la structure sociologique particulière de la population Agni, l'unité élémentaire était le *rectangle* (ensemble des cases dont l'ouverture est dirigée vers la même cour). Il aurait été arbitraire de considérer isolément les ménages appartenant à une même cour : les ménages échangent entr'eux des plats, l'exploitation agricole peut couvrir plusieurs ménages, enfin le budget capital est géré par un segment de lignage.

La période de douze mois a été divisée en trois intervalles de quatre mois et, durant une période donnée, un rectangle est observé durant sept ou quatorze jours consécutifs, l'échantillon de rectangle est modifié par tiers au bout de chaque période de quatre mois.

Pour la population Agni, l'échantillon comprenait 8 villages durant la première période, la population sur laquelle portaient les observations comprenant 2.422 personnes (soit 6,7 % du nombre total administratif des habitants de la subdivision).

Le budget était décomposé en huit principales rubriques :

I. Dépenses alimentaires.

II. Dépenses d'habillement.

- III. Dépenses de consommation courante (savon, pétrole, tabac, médicaments).
- IV. Dépenses de consommation de biens durables.
- V. Services (transports).
- VI. Dépenses d'exploitation agricole (manœuvres et outillage).
- VII. Investissements (construction, bijoux).
- VIII. Redevances (impôts, cotisations, etc...).

Les résultats pour la première période ont été les suivants :

Les résultats des deux autres périodes sont en cours de dépouillement.

Postes	Dépenses mensuelles	
	absolues par planteur Fr C. F. A.	relatives %
I	2.015	34,7
II	480	8,3
III	200	3,4
IV	1.183	20,4
V	374	6,5
VI	396	6,8
VII	459	7,9
VIII	696	12,0
Ensemble	5.803	100,0

La période étudiée se plaçant hors traite, il n'était guère instructif de comparer les revenus aux dépenses, la confrontation ne pouvant s'inscrire que dans le cycle total annuel.

4. 3. L'HABITAT ET LES INVESTISSEMENTS MOBILIERS

Deux enquêtes ont été effectuées sur ces sujets :

- enquête dans la subdivision de Bongouanou ;
- enquête dans la vallée du Niari.

4. 3. 1. Enquête Bongouanou

L'enquête a porté sur 9 villages, dont les plans ont été systématiquement dressés.

Après inventaire des occupants, il était possible d'obtenir : la composition du rectangle, les biens familiaux, la superficie moyenne du rectangle, décomposé en :

- superficie bâtie,
- pour habitation,
- pour cuisine,
- superficie de la cour centrale ;

le nombre de bâtiments et la superficie moyenne par genre de bâtiment.

La publication fournit d'autres renseignements sur :

- le nombre de pièces habitables,
- la dimension moyenne des pièces,
- la superficie habitée moyenne par personne,
- la superficie bâtie selon l'année et le type de construction,
- le coût de la construction en :
 - matériaux importés,
 - matériaux locaux,
 - main-d'œuvre.

Cette enquête démontre la possibilité d'une telle recherche, à la condition qu'elle soit systématique et entreprise par des enquêteurs familiarisés avec le milieu.

4. 3. 2. *Enquête dans la vallée du Niari*

Le domaine d'étude comprenait 1.501 villages dans les districts de Mouyouzdi, Mossendjo, Sibiti, Komono, Zanaga, Divenié, Kibangu, Madingou et Loudima.

Echantillon : 92 villages et 8 agglomérations. Dans chaque village inventaire d'une case sur 10, et recensement du petit équipement (matchette, fusil, bicyclette, pagne, lampe-tempête, phonographe, casque, couverture).

Parallèlement à l'enquête générale, 92 cases ont été mesurées pour déterminer le cubage moyen d'air par case, en liaison le nombre d'habitants par case.

CONCLUSION

En matière de formation et de variation du capital et des investissements africains en milieu rural, la recherche apparaît possible. En mettant en œuvre la méthode des sondages aléatoires, moyennant une préparation préalable et le strict respect des exigences de cette méthode, on dispose d'un outil puissant qui a rendu et devra rendre dans l'avenir des services inestimables. Mais devant la masse des travaux qui se présentent, il faut :

- fixer des priorités,
- coordonner les efforts.

Fixer des priorités parce qu'il n'est pas possible de tout appréhender à la fois. Sur les plans géographiques et économiques, il faudra préciser les ensembles dont l'intérêt est le plus grand, afin de parer au plus pressé ; mais ces ensembles devront être suffisamment étendus afin que la méthode des sondages s'applique et serve avec efficacité.

Il est peu rentable de vouloir inventorier 1.000 ou 2.000 personnes, ou 2 ou 3 villages, ou 10 budgets, c'est une perte de temps, de personnel et de crédits.

Il nous semble qu'en première urgence doivent être abordées les matières suivantes :

- Structure et caractéristiques de l'exploitation agricole.

- Budgets ruraux avec étude échelonnée sur douze mois.
- Habitats et investissements privés.
- Investissements publics.

Ces matières relèvent à la fois de l'enquête agricole et économique, aussi doit-on envisager l'abandon des errements anciens qui consistaient à envoyer un spécialiste seul glaner les renseignements disponibles dans un cadre d'enquête qui disparaissait après son passage.

Une coopération étroite entre administrateurs d'une part, statisticiens et spécialistes des sujets à étudier d'autre part, ces derniers ayant une vocation d'assistance technique évidente, doit permettre d'instaurer une politique de l'enquête statistique, dont le déroulement doit être continu, adapté aux nécessités et aux préoccupations administratives, sans cesser pour cela d'être scientifique, seule garantie de la valeur des résultats finaux.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

1. A. O. F. — Enquête nutrition niveau de vie (subdivision de Bongouanou 1955-1956) :
 - (1) méthodologie de l'enquête ;
 - (2) budgets familiaux, relevés agricoles ;
 - (3) démographie ;
 - (4) alimentation des Agni ;
 - (5) la population étrangère ;
 - (6) habitat.
2. A. O. F. — Etudes agricoles et économiques de quatre villages de Guinée Française.
3. A. E. F. — Enquête sociodémographique réalisée dans la région du Niari (avril-juillet 1954).
— Enquête sur un aspect du niveau de vie des populations de la Région de Bongouanou (1955).
4. Services des Statistiques des T. O. M. — Note sur l'étude du revenu national dans les pays tropicaux.
5. — Connaissance africaine et sondages.
6. — Le problème des statistiques agricoles en Afrique (Exposés à l'Ecole Supérieure d'Application d'Agriculture Tropicale).
7. Madagascar. — Comptes économiques sommaires pour 1953.
8. O. A. A. — La statistique agricole africaine.
9. Cours pour la formation de nutritionnistes. Introduction à la statistique.
10. Royaume Uni. — Statistics for Colonial agriculture.
— Methods of recording and estimating.
11. Nigeria. — Exploratory and pilot surveys in the Northern Region (1954).
- U. S. A. — American statistical Association :
 - septembre 1955 : Colonial Social accounting ;
 - Estimation of the Brazilian Coffee ;
 - Harvest by Sampling Survey.

INVESTIGATION METHODS CONCERNING THE SURVEY OF PRIVATE AND COLLECTIVE CAPITAL'S STRUCTURE IN AFRICAN RURAL AREAS

by

J. CAUSSE and G. THÉODORE

Administrators I. N. S. E. E.

SUMMARY

1° In the Overseas Territories *statistical data*, if any, are very unequal in value. Moreover a broad statistical and economic entity is working in terms of an « Economic Accountancy Department ».

The various economic branches of economic accountancy in underdeveloped territories, have been classified under four main headings :

- public accounts,
- concern accounts,
- private accounts (non african),
- foreign accounts (african).

However, owing to the lack of investigation means or to some difficulties, informations concerning description of capital or of national wealth are rare.

In the present study, the Authors are pointing out methods enabling to obtain certain numerical data concerning african rural areas and essential to a better knowledge of african capital variations.

The investigation methods bear on :

- the area of cultivated land per capita and utilization of numerical data obtained.
- rural incomes and returns,
- real estate capital,
- number of days'work.
- qualitative investigations in reference to the participation of local capital to investments.

Ultimately some examples are pointed out.

2° *Prevailing difficulties* specifically refer to :

- a) conception,
- b) method.

1° The main items are :
the areas planted with.

- a) Food crops, with variants.
- b) Shrub crops, commercial and others.
- c) cash crops, non arborescent (cotton) and.
- d) description of areas.
- e) Successive sowings.
- f) local prices and market prices for routine production.
minimum prices,
maximum prices.

In reference to real estate investments :

- minimum prices,
- maximum prices.

g) Budgets : They should be considered according to the unit referred to :

- farming unit = cultivated land belonging to the same holding,
- kitchen unit.
- budget unit.

2° Difficulties referring to methods are manifold. The main are :

1. — Determination of control, observation unit.
2. — Selection of items to be investigated.
3. — Practical applications in the field.
4. — Census and spot checking.
5. — Basic data.
6. — Analysis.

Choice decision will not be left to the individual, but according to items concerned, to basic groupe unit.

It is essential that priority to items should be weighed as the multiplication of the items complicates spot checking operations.

Investigations can only be successful and profitable if they are carried out by investigators originating from a zone akin to the one to be surveyed. As regards rural budgets, the investigating staff should live together with local people. Such staff should be supervised by technicians. Frequent controls are recommended.

Census and spot checking.

Before 1948, in Africa, valuation methods were often based on appraisements lacking accuracy and originating from technicians or administrators. Since then random spot checking has been adopted. Investigations are based on a sample determined by probability methods rather than by rational choice.

The spot checking method requires basic up to date data giving e.g. for each village of a survey list :

- dominant ethnics of inhabitants,
- population number,
- dominant crops cultivated.

In some cases it has been impossible to analyse well prepared investigations because of lack of means. It should be borne in mind that direct and indirect costs may be as high as 50 or 60 % of total investigation costs in the field.

Errors in method applied in the past refer to :

the range of investigation. In latter case the error consists in ;

— reducing the number of investigation points ;

— trying by a so called rational selection to ensure representativeness of the sample thus chosen.

Individual questioning should be avoided whenever possible, because of existing divergent opinions, mistrust, or lack of interest of persons referred to.

Retrospective investigations should not, when possible, be carried out, as the memory of people concerned is very often far from being trustworthy.

It is essential that the questionnaire should be adequate as the results achieved, in the final holding, are dependent from its appropriation.

In investigations referring to budgets or investments, global or too comprehensive questionnaires should be avoided. The questionnaire must be considered as a plain record including every elementary observation. On the other hand any investigation concerning consumption should be extensive.

Investigation of difference between incomings and expenses = savings.

One should bear in mind that :

1° Investigations in terms of savings can only be carried out indirectly, i. e. through separate examination of incomings and expenses.

2° Errors in observation are liable to pile up.

3° Contingent errors concerning incomings and expenses combine with one another.

4° In examining numeric data, the amount of loans granted should be equal the that of debts owed. Hoarding is equal to loans granted plus debts owed. In other words, it is the appraisal of global savings.

A pilot investigation should precede any general investigation.

Statistical research on cultivated areas, budgets and housing in Africa south of the Sahara.

Many investigations carried out in French Equatorial Africa and French West Africa provide the main features in relation with the above mentioned recommandations.

Conclusion

As regards formation and variation of African capital and investments the random spot checking method should prove to be very

helpful. Priority scale should be established and efforts coordinated.
It appears that priority should first be granted to :

- structure and features of holding,
 - rural budgets laid out over a twelve months' period,
 - housing and private investments,
 - public investments.
-

SECTEUR DE MODERNISATION DE LARA

par

M. GRAND-CLÉMENT

Directeur Technique de la Compagnie Française
pour le Développement des Fibres Textiles

Dans le cadre de la modernisation rurale entreprise par le Gouvernement du Cameroun, la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles a pris en charge un sous-secteur, qui représente l'unité géographique et humaine, susceptible d'être conduite vers un progrès agricole sous l'impulsion d'un agent européen.

Ce sous-secteur s'identifie avec le canton de Lara situé dans la région du Diamaré. Il est peuplé de 6.000 habitants de race Moundang.

L'action de la C. F. D. T., commencée en 1953 sur deux villages groupant 152 habitants, s'est étendue progressivement et intéresse pour la campagne agricole 1956-57 une population de 3.000 habitants environ. On pense que l'ensemble du canton aura en 1960 mis en pratique la formule de modernisation retenue.

Bien que cette expérience soit récente, il est néanmoins possible d'en dégager des éléments valables pouvant servir à toute action en milieu rural.

Sur la latitude de 10° nord, la région en cause reçoit en moyenne 8 à 900 mm d'eau en une seule saison de pluie s'étendant de mai à octobre.

Le cultivateur Moundang non islamisé, pratique traditionnellement un système de culture, dont les traits fondamentaux se retrouvent dans d'autres territoires d'Afrique aux mêmes caractéristiques climatiques.

Le chef possède la terre sur laquelle les occupants ont un droit d'usage. Ceux-ci cultivent du mil, du sorgho, des haricots, de l'arachide et du coton en petites parcelles individuelles, qui retournent à la jachère après trois, quatre ou cinq années de culture suivant leur fertilité et pour une durée variable qui a tendance à se réduire étant donné l'augmentation de la population.

Il faut noter cependant qu'aux environs immédiats des agglomérations qui groupent de 3 à 10 familles, il existe des terres dites « terres de saré » qui sont cultivées d'une façon permanente grâce aux détritiques divers et aux excréments du petit bétail. De même sur des terres alluvionnaires inondées en saison des pluies ou sur des

zones argileuses exondées mais se gorgeant d'eau et dénommées karal, il est pratiqué annuellement, en décrue, une culture de sorgho (mouskouari), ce sorgho, repiqué en octobre-novembre après le retrait des eaux, est récolté en janvier-février.

Le cultivateur ne possède pas de bovidés et travaille sa terre à la houe.

Avant d'entreprendre son action, la C. F. D. T. a procédé à une enquête afin de connaître exactement les conditions humaines, agromonomiques et économiques du milieu :

— population, index démographique, organisation sociale, appropriation des terres ;

— capital mobilier, immobilier et foncier ;

— superficie cultivée par famille ;

— rendement moyen des diverses cultures vivrières, besoins alimentaires, revenu ;

— calendrier agricole, nombre de journées de travail par nature de culture, à la fois dans le temps et pour chaque façon culturale ;

— relevé topographique, étude et carte pédologiques.

L'objectif étant d'augmenter à la fois la production et la productivité du paysan moundang, la C. F. D. T. entreprit d'asseoir progressivement le système cultural le plus intensif possible en proposant de nouvelles méthodes et en introduisant des moyens de travail supplémentaires.

REMEMBREMENT. ASSOLEMENT

Les chefs et les paysans acceptèrent de bon gré la division des superficies cultivables — mise à part les terres de saré et de karal — en 6 soles d'égale surface, car il avait paru raisonnable d'adopter un assolement mil-coton-mil-trois années de jachère. On avait ainsi dès le début le souci de mettre en place un système qui soit ordonné mais qui ne soit pas plus intensif que celui qui était alors en usage. En effet, on tenait compte essentiellement :

— des superficies indispensables à la satisfaction des besoins vivriers ;

— des moyens de travail traditionnels des paysans.

Toutefois ce système n'était pas fixé *ne varietur*, il devait être suffisamment *souple* pour évoluer vers une forme plus intensive de l'exploitation du sol au fur et à mesure que se faisait sentir, et sur les superficies et sur les rendements, l'influence heureuse de méthodes et de moyens de travail nouveaux.

Le cultivateur après une ou deux années d'observation manifesta effectivement le désir de cultiver une surface moindre en mil et supérieure en coton. On adopta donc l'assolement mil-coton-deux années de jachère, tout en regrettant de ne pouvoir disposer d'assez de terres, ainsi qu'il ressort des statistiques exposées plus loin, pour donner à chaque famille l'étendue optima qu'elle serait à même de cultiver dans de bonnes conditions.

Les parcelles à l'intérieur de chacune des soles en culture sont attribuées annuellement par le chef de village ou le chef de la terre

aux familles de la collectivité en fonction du nombre de leurs membres. Bien qu'aucune codification n'existe encore, il est admis que l'occupant d'une parcelle possède un droit de suite sur celle-ci.

On note dès maintenant une évolution dans les règles coutumières de tenure des terres corrélativement à l'action de modernisation. Le paysan prend conscience de la valeur du sol qu'il désire s'approprier pour lui et ses descendants. Sans doute l'évolution se fera-t-elle dans le sens d'une propriété familiale.

MÉTHODES DE CULTURE

Il s'agit d'introduire et de maintenir en milieu rural africain les méthodes de travail qui conditionnent toute agriculture productrice et conservatrice :

— la fertilisation des terres qui suppose l'existence d'un troupeau en demi-stabulation tout au moins, l'apport de paille des champs à l'étable et l'épandage du fumier sur les terres ;

— une bonne préparation du sol par le labour qui se substitue au léger houage traditionnel ;

— la constitution d'une réserve de fourrage ou de grains destinée à la nourriture des animaux de trait pendant la période de travail qui correspond à l'époque où les pâturages sont particulièrement secs ;

— de bonnes pratiques culturales : semis à bonne date, propreté des cultures.... ;

— la lutte phyto-sanitaire : cette pratique, effective contre le charbon des mils, est en cours de mise au point contre les parasites du cotonnier.

MOYENS DE TRAVAIL

Si on veut que le paysan africain cultive davantage et mieux, il faut qu'il puisse disposer de moyens de travail autres que la houe et que sa force manuelle, la solution en est dans la culture et le transport attelés.

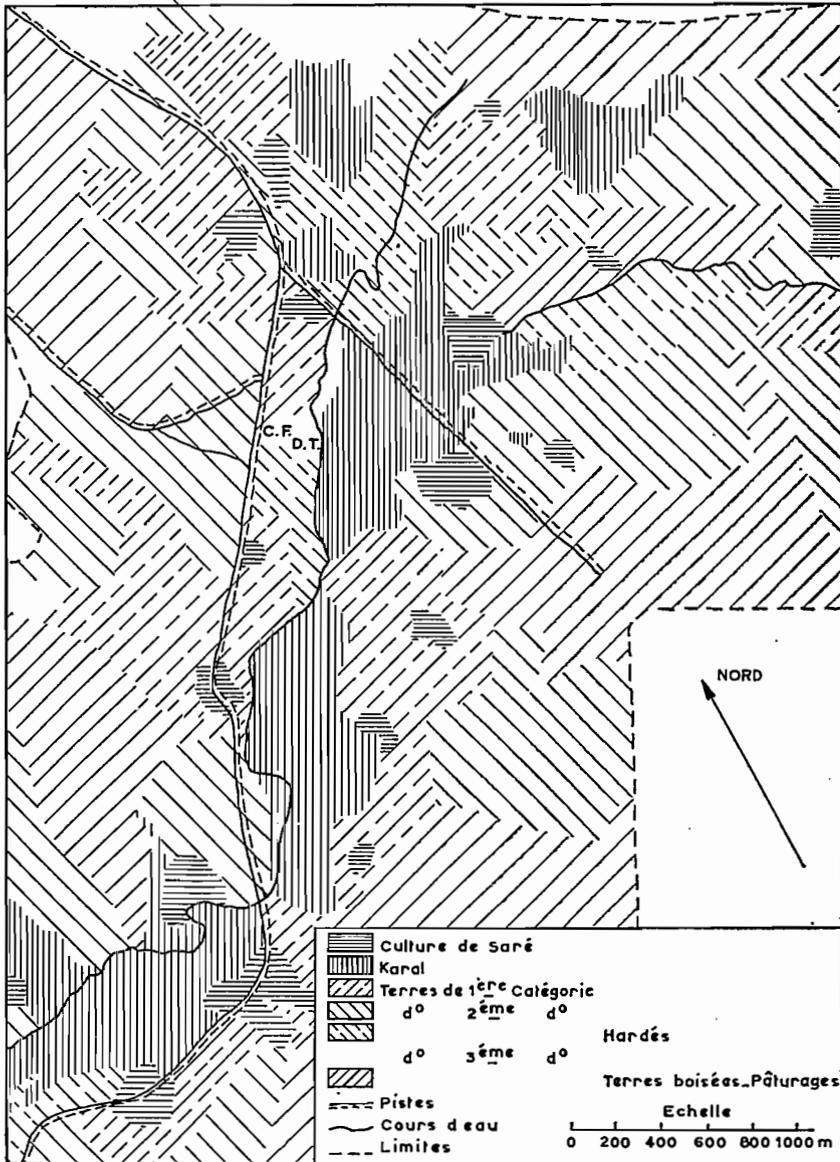
BESOINS ET PRODUCTION

Nous estimons que la collectivité doit tirer de son sol la totalité de ses besoins alimentaires. D'après les études d'un nutritionniste sur la population moundang, on estime ces besoins à 800 g de mil par adulte et 400 g de mil par enfant. Ces chiffres sont des équivalences mil car il entre dans le bilan alimentaire d'autres produits tels que : haricot, arachide, etc...

Nous donnons ci-dessous des statistiques se référant à la population de 1.814 habitants de la zone de Makkébi comprise dans le canton de Lara.

Les besoins vivriers de cette zone seraient de 420 tonnes de mil, qu'il convient de majorer de 20 % environ pour tenir compte d'une

fabrication raisonnable de bière, d'un léger appoint de nourriture pour les animaux et enfin d'une certaine marge dans les approvisionnements familiaux. Nous estimons donc que la collectivité doit produire 500 tonnes de céréales.



Sur la carte ci-jointe qui donne une idée précise de la dispersion de l'habitant dans la zone de Makkébi, sont délimités les sols d'après leur nature et leur vocation. On constatera que la densité de la population y est très élevée, car elle atteint 58 habitants au km² au

total et 130 habitants au km² de terres cultivables, en effet, 1.814 personnes dont 381 chefs de famille disposent de :

110 ha de terre de saré,
220 ha de terre de karal,
1.050 ha de terre en assolement,
<hr/>
1.380 ha

chaque famille disposerait donc en moyenne de 3,6 ha.

Voici quelle fut l'évolution des superficies effectivement mises en culture chaque année et des productions de 1950 à 1956.

Avant 1951 il n'existait pas de culture de produits commercialisables, si on fait abstraction de quelques dizaines d'hectares d'arachide destinés partiellement à la consommation familiale et d'un faible tonnage de mil qui s'écoulait sur les marchés coutumiers.

D'après l'enquête préalable, les besoins annuels en céréales provenaient de :

110 ha de terre de saré à	1.200 kg/ha = 130 t
220 ha de terre de karal à	550 kg/ha = 120 t
630 ha de terre en assolement à	400 kg/ha = 250 t
	<hr/>
	500 t

Il restait donc théoriquement :

$$1.050 - 630 = 420 \text{ ha de terre en jachère}$$

sur lesquels d'ailleurs étaient cultivés quelques dizaines d'hectares d'arachide.

En 1951 fut introduite la culture du coton à laquelle s'intéressa très vivement le cultivateur du canton de Lara. Il fût admis que la superficie ensemencée par famille serait limitée à 0,36 ha, ce qui représentait, pour la zone de Makkébi, 135 ha soit 56 tonnes de coton graine avec un rendement moyen de 420 kg/ha. Ainsi la superficie en jachère se trouvait réduite à moins de 300 ha, soit 30 % de la superficie totale.

Le système agraire était beaucoup trop intensif compte tenu des méthodes de travail et on aurait inmanquablement enregistré en moins de dix ans une baisse du rendement qui aurait conduit progressivement à la disparition de la culture cotonnière et à la stagnation du niveau de vie.

Actuellement la situation se présente ainsi : si les besoins vivriers restent inchangés à 500 tonnes base mil d'une part, les rendements ont déjà augmenté et, d'autre part, on a pu étendre à 1.120 ha la superficie des terres entrant en assolement, ceci en procédant à la récupération par sous-solage de 70 ha de terres dites « hardé », dont la compacité faisait obstacle au travail du sol à la houe, ce sous-solage représente un aménagement foncier, qui, nous l'espérons, doit être effectué une fois pour toutes.

Dans ces conditions, voici à quoi aboutit déjà l'action de modernisation dans la zone de Makkébi :

	Mil	Coton
110 ha de mil terre de saré à 1.500 kg/ha	165 t	—
220 ha de mil terre de karal à 600 kg/ha.....	130 t	—
1.120 ha de terre en assolement dont :		
280 ha de mil à 625 kg/ha	175 t	—
280 ha de coton à 600 kg/ha	—	168 t
560 ha en jachère	—	—
	<u>470 t</u>	<u>168 t</u>

REMARQUES :

1° La superficie des terres de saré accuse une légère tendance à l'augmentation mais nous n'en avons pas tenu compte ;

2° la production du mil de décrue a augmenté de 8 à 10 % à la suite du traitement des semences contre le charbon ;

3° l'augmentation du rendement en mil enregistrée sur les terres en assolement résulte à peu près uniquement des meilleures conditions de travail du sol car, jusqu'ici, les apports de fertilisant ont été assez faibles.

Au vu de ces chiffres, il existerait théoriquement un déficit de 30 tonnes de mil par rapport aux besoins alimentaires, mais ce tonnage provient actuellement de cultures faites en dehors du système agraire sur de petites parcelles en sol de type hardé le moins compact.

Dès la prochaine campagne nous récupérerons par sous-solage 180 ha supplémentaires de façon à porter à 1.300 ha la surface totale et à 325 ha les soles de mil et de coton.

REVENU

D'après ce qui précède, l'augmentation du revenu s'établit comme suit :

- par rapport à 1951 : 168 t de coton à 27 fr = 4.530.000 C.F.A.
- par rapport à 1953 : 168 t — 56 = 112 t à 27 fr = 3.024.000 C.F.A.

ce qui donne par famille un revenu majoré respectivement de 11.900 et 7.900 francs, avec la perspective de passer en 1957 à 13.750 francs du fait de l'extension des soles de mil et de coton.

Il est certain que ces sommes, bien que non négligeables, restent modestes. Toutefois, pour les apprécier il faut tenir compte :

1° que la zone de Makkébi est très peuplée et que, de ce fait, la superficie des terres cultivées par chaque famille reste en deçà des possibilités qui seraient les siennes grâce à l'appoint de matériel et d'animaux de trait ;

2° que l'augmentation du revenu argent ne saurait fléchir dans l'avenir alors que sans l'action de modernisation, comme nous l'avons signalé plus haut, les recettes provenant de la culture coton-

nière après 1951 se seraient progressivement amenuisées jusqu'à devenir nulles ;

3° que les rendements de mil et de coton sont plus constants sur sol labouré à la charrue que sur sol houé à la main, car la réussite des semis est moins sous la dépendance de l'irrégularité des pluies en début de saison et que la végétation du coton se prolonge plus avant après la cessation des pluies parce que, dans les deux cas, la terre possède un meilleur pouvoir d'emmagasinement et de rétention de l'eau ;

4° aux revenus indiqués ci-dessus il conviendra, dans un bilan précis, d'ajouter, d'ici quelques années, d'autres ressources provenant du croît du troupeau en cours de constitution, de l'élevage de quelques porcs, des produits de la basse-cour et plus tard encore de la production d'arbres fruitiers ;

5° enfin l'amélioration des moyens de travail et de transport est à l'origine de meilleures conditions de vie qui, elles ne peuvent se chiffrer.

ESTIMATION DU CAPITAL AUTOCHTONE

Nous avons évalué la valeur des biens mobiliers et immobiliers détenus pour la préparation de la zone de Makkébi :

a) Mobilier et immobilier :

1 case par adulte à	fr 1.500 × 910	1.365.000
1 silo à graines par adulte à	800 × 910	728.000
1 pierre à mil par femme à	125 × 530	66.250
5 assiettes par femme à	75 × 530	198.750
6 cuvettes par femme à	125 × 530	397.500
20 calebasses par femme à	30 × 530	318.000
8 jarres par femme à	100 × 530	424.000
1 mortier, 1 pilon pour 4 femmes	225 × 132	29.700
1 lit par adulte à	250 × 910	227.500
1 natte par adulte à	100 × 910	91.000
		<u>3.845.700</u>

b) Instrument de culture :

1 houe par adulte à	100 × 910	91.000
1 hache par homme à	150 × 380	57.000
		<u>148.000</u>

c) Cheptel vif :

52 chevaux à 15.000	780.000
36 bovins à 6.000	216.000
1.300 ovins et caprins à 600	780.000
83 ânes à 1.000	83.000
5.600 poulets à 50	275.000
	<u>2.134.000</u>

Propriété foncière :

Il n'est pas possible de chiffrer la valeur des terres, car elles ne font l'objet d'aucune transaction du fait de leur mode de propriété.

Le chiffre total des biens possédés par 1.800 individus s'élève donc à 6.127.700 francs C.F.A., il montre que cette population est très pauvre puisque chacun ne posséderait guère plus de 3.405 francs C.F.A.

AUGMENTATION DU CAPITAL

Pour asseoir l'action que nous avons entreprise il faudrait que la collectivité en question disposât de :

Instruments de culture :

380 charrues à 4.000 fr	1.520.000
760 animaux de travail à 6.000 fr.....	4.560.000
95 charrettes à 16.000 fr.....	1.520.000
Petit équipement (jougs, chaînes, houes, machettes, haches, fourches)	300.000
	<u>7.900.000</u>

Troupeau :

500 animaux (taureaux, génisses) à 4.000 fr.....	2.000.000
	<u>9.900.000</u>

Actuellement les cultivateurs de la zone de Makkébi n'ont pas encore terminé l'effort financier que justifie un équipement complet. Il n'existait à la fin du premier semestre 1956 que 250 animaux de travail.

Dans quel délai peut-on raisonnablement penser que doit être réalisé cet effort ? Pour cela il faut tenir compte :

1° Du temps nécessaire à l'extension, sur l'ensemble de la zone, des conditions nouvelles de travail car il importe évidemment que disparaissent ou s'estompent à la fois certaines coutumes et la routine paysanne. Nous admettons cinq à six ans. En ajoutant une année supplémentaire qui correspond au délai de remboursement des prêts, l'effort financier considéré porterait donc sur sept ans.

2° De l'intérêt qu'il y a de constituer la majeure partie du troupeau par le croît de celui-ci. On admet que 350 bêtes sont à acquérir à l'extérieur dont une centaine de vaches, ce qui réduit à 5.440.000 fr le total indiqué plus haut.

Ainsi la collectivité doit donc investir chaque année en moyenne :

$$\frac{5.440.000}{7} = 775.000$$

Pratiquement, nous avons enregistré à Makkébi les chiffres suivants :

1 ^{re} année	50.000
2 ^e année	600.000
3 ^e année	700.000

Il faut donc que, dans les années suivantes, les investissements représentent un million par an, ce qui est très plausible si l'on juge par les demandes d'achat de bœufs, de charrues et de charrettes enregistrées en 1956.

Si dans les sept années en cause, les rentrées d'argent provenant de la vente du coton s'élevaient à $4.530.000 \times 7 = 31.700.000$, c'est une part de 17 % qui, en moyenne, serait affectée aux investissements dans les trois premières années et de 22 % dans les quatre

dernières années les plus chargées, ce qui représente somme toute une proportion très raisonnable.

Si l'on considère maintenant comment les choses se passent à l'échelon familial, on constate que certaines familles, dirigées par un chef dynamique et clairvoyant, font un effort bien supérieur en engageant chaque année, au profit de leur équipement, 50 à 60 % de leurs recettes, alors que d'autres utilisent la totalité de leurs disponibilités à l'achat de biens de consommation.

FINANCEMENT

La C. F. D. T. prête sans intérêt des sommes n'excédant pas 11.000 francs par famille. Elle en exige le remboursement par moitié après les marchés de coton. En moyenne la durée des prêts n'excède pas dix-huit mois.

CHARGES FINANCIÈRES ANNUELLES

L'équipement étant supposé terminé, quelles sont les charges annuelles qui en résulteront pour la collectivité familiale ?

1° Amortissements :

1 charrue sur 6 ans	$\frac{4.000}{6} =$	666
1/4 de charrette sur 5 ans.....	$\frac{16.000}{4 \times 5} =$	800
		<u>1.466</u>
Petit outillage sur 3 ans	$\frac{780}{3} =$	260

2° Entretien annuel :

Un demi soc de charrue	}	300
Un demi talon de charrue			
			<u>2.026</u>

ce qui représente entre 1/5 et 1/6 des recettes annuelles provenant uniquement de la culture cotonnière.

INVESTISSEMENTS PUBLICS

C'est sur les fonds du FIDES que la C. F. D. T. assure le financement du sous-secteur de modernisation de Lara qui, rappelons-le, intéressera, en 1960, 6.000 habitants. Il est d'ailleurs possible qu'en période de fonctionnement régulier, c'est-à-dire lorsque la très grande majorité des cultivateurs aura adopté et mis en pratique l'ensemble des méthodes de travail recommandées, l'unité du sous-secteur sous la responsabilité d'un seul agent européen englobera 9.000 habitants par adjonction d'une partie du canton voisin.

Les investissements publics représentent (constructions de maisons pour le personnel, hangar, véhicules, matériel, travaux topographiques, investissements fonciers) environ 11.000.000. Il semble logique dans un calcul de rentabilité d'en prévoir l'amortissement en vingt ans.

Les dépenses de fonctionnement annuelles seront en marche normale de l'ordre de 3.000.000.

En se limitant même au seul canton de Lara, nous espérons que la production cotonnière atteindra rapidement 700 tonnes soit une valeur de 18.900.000 francs C.F.A., car certains villages disposent de plus de terres que la zone de Makkébi.

Bien que rien ne soit encore décidé quant au mode de financement des frais de fonctionnement, il n'est pas exclu que les Pouvoirs Publics prennent à leur charge 50 % de ceux-ci et que le complément soit mis à la charge des cultivateurs eux-mêmes. Toutefois, si les traitements phytosanitaires et l'application d'engrais (tourteaux de l'huilerie de Kaelé) se généralisaient, les frais en incomberaient totalement aux cultivateurs puisqu'ils trouveraient un supplément de revenu laissant, tous comptes faits, un bénéfice.

CONCLUSION

Si moderniser consiste à faire appliquer en milieu africain les principes universels de la bonne agriculture, en y adaptant les méthodes et les moyens qui ont fait leur preuve dans les pays du monde plus évolués, il serait sans doute imprudent d'en évaluer l'intérêt au vu d'un premier bilan basé sur les recettes et les dépenses, qui peuvent être dégagées de quelques années d'expérience. Il faudra suivre la progression des rendements, qui restent susceptibles d'assez fortes améliorations, ainsi que l'évolution d'une population purement paysanne vers une société plus diversifiée, pour situer exactement l'élévation des niveaux de vie.

**SECTEUR DE MODERNISATION DE LARA
(Cameroon)**

by

M. GRAND-CLÉMENT

Technical Supervisor C. F. D. T.

SUMMARY

In Cameroon, the « Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles (C. F. D. T.) » has taken over the Lara District in order to bring about progressive agriculture.

Its activity started in 1953 and has, by now, extended to about 3.000 inhabitants.

Investigations carried out before starting referred to :

— Population, Demographic index, social organisation, land tenure.

— Capital in terms of : Movable, Real estate, Land.

— Area cultivated by each family.

— Mean yield of the various feed crops, Food requirements, Incomes.

— Agricultural agenda, Number of days/work per crops.

— Topographic survey, Pedologic survey.

Aim = Increment of production and productivity.

Redistribution of Land-Rotation

Distribution of tillable areas with a rotation involving three crops : pennisetum — cotton — pennisetum and three years of fallowing. Modifications were introduced after observation period of a year or two i.e. : pennisetum — cotton — two years of fallowing.

For each crop land is granted annually to the families by the village chief.

Cultural methods

Introduction in African rural areas of cultural methods liable to ensure satisfactory crop production and soil conservation.

Working methods

Besides manual power and hoe, animal drawn tilling and transport implements should be introduced.

Needs and Production

A moundang adult requires about 800 grs of millet per day and a child 400 grs.

3 ha 60 of tillable land are available for each family, up to now, efforts have been tending towards an increment of land areas with rotation crops with out hindering cotton cultivation.

Income

Thanks to cotton crops the present total income, in cash, as compared to that of 1951 has increased by 4.530.000 francs C. F. A. and by 3.024.000 francs C. F. A. in relation to that of 1953 ; thus giving per family, respectively 11.900 francs C. F. A. and 7.900 francs C.F.A.

Evaluation of local capital in the Makkebe District

a) movables and Real estate	3.845.700
b) Agricultural implements	148.000
c) Live stock	2.134.000

Land estate

Non computable because of lack of transfers.

The population is poor. Each of its members owns no more than 3.405 francs C. F. A.

Increase in capital

If the action undertaken is to be successful over a prolonged period, the following should be made available to the community ;

agricultural implements	7.900.000
live stock	2.000.000
	<hr/>
	9.900.000

The financial last should be distributed every 7 years, i. e. 775.000 francs per annum.

Financing

The C. F. D. T. lends up to 11.000 francs, free of interest to each family. The loan is granted for a period under 18 months.

Annual financial burden

The equipment having been provided, it amounts to 2.026 francs per family, i. e. 1/5 th to 1/6 th of annual incomings.

Public investments

11 million francs provided by FIDES.

Operational expenses of the « Secteur de Modernisation » under normal conditions = 3 million francs per annum.

Cotton production, in the Lara district, will soon reach 700 tons, i. e. 18.900.000 francs C. F. A.

APERÇU SOMMAIRE SUR LES BUDGETS DE PLANTEURS AU CAMEROUN

par

H. MARTICOU

Ingénieur de l'agriculture d'Outre-Mer

La présente esquisse a pour but de mettre en évidence : d'une part les éléments constituant les recettes et les dépenses des budgets des planteurs dans les différents secteurs du Territoire, de tenter d'évaluer l'importance de ces budgets et d'autre part, si cela s'avère possible, d'examiner quelle fraction de ces revenus est mobilisée pour l'amélioration de la production agricole.

Les sources de ce travail sont constituées par les rapports annuels de l'Inspection Générale de l'Agriculture et des Agronomes Régionaux, qui chaque année effectuent des enquêtes au cours desquelles ils relèvent des budgets de planteurs. Ces sources ne constituent pas une base de travail absolument valable, pour les motifs suivants :

1° Il est certain que le choix de ces planteurs n'est pas aléatoire. Ils sont toujours connus des agents agricoles, et ils acceptent librement de fournir les renseignements qui leurs sont demandés. Il faut donc admettre *a priori*, que c'est une classe évoluée qui fait l'objet de ces sondages annuels et qu'elle ne constitue pas un échantillon représentatif de la masse paysanne camerounaise.

Il est également utile de signaler qu'aucun contrôle des déclarations des intéressés n'est possible, notamment sur le chapitre des dépenses.

Néanmoins elles peuvent être acceptées pour dégager une première impression de la structure de l'ensemble.

En effet :

1° Une similitude difficile à nier ressort, à la fois de l'opinion des observateurs et des chiffres recueillis, en ce qui concerne la structure de l'économie familiale des divers planteurs d'une zone donnée.

2° Puisque ces déclarations sont faites sans contrainte on peut supposer qu'elles ne sont pas volontairement faussées. Un pseudo-contrôle des recettes peut être effectué : l'agent qui recueille les renseignements connaît la superficie et l'état des plantations ; il peut en déduire si les recettes sont en concordance avec leur possibilité de production.

Les éléments de ces enquêtes ont été présentés sous trois formes :

1° En annexe on peut trouver, pour chaque planteur, un tableau où figurent son adresse, sa race, sa situation de famille et les divers éléments de son budget tels qu'ils sont consignés dans les rapports annuels des Agronomes Régionaux (1).

2° Les enquêtes portent sur cinq années de 1951 à 1955. Cinq tableaux reprennent les éléments des annexes en les classifiant. Une ligne est accordée à chaque planteur. Le numéro d'ordre dans ces tableaux est le même que celui qui figure dans les annexes précitées (1).

3° Un tableau unique reprend l'ensemble des cinq tableaux précédents. Dans ce tableau, pour le classement des planteurs, il a été tenu compte de deux facteurs (1) :

- a) le secteur agricole d'origine ;
- b) la situation de famille et notamment le nombre de femmes.

Il n'a pas été tenu compte de l'année à laquelle le budget a été relevé.

Tous les chiffres sont exprimés en francs C.F.A.

Les renseignements suivants, recueillis dans le bulletin de la statistique générale (4^e trimestre 1955), montrent que les cours des principaux produits, s'ils n'ont pas eu des variations négligeables, sont néanmoins assez peu différents pour qu'il n'ait pas été jugé utile d'indexer tous les chiffres par rapport à une année de base.

PRIX MOYEN FOB DES PRODUITS EXPORTÉS DU TERRITOIRE

Produits	Moyenne annuelle				
	1951	1952	1953	1954	1955
Arachides décortiquées.....	28,1		32,2	32,0	36
Bananes fraîches	18,13	18,6	16,2	16,1	16,1
Cacao en fèves	119,7	116,7	117,6	165,4	146,2
Café Arabica	199,7		230,1	267,8	241,5
Café Robusta.....	166,5		183,5	203,6	154,7
Coton.....	92,2	149,1	123,5	143,2	143,7

Durant cette période on pourra noter la baisse enregistrée sur les cours des bananes fraîches et du café Robusta et la grande mobilité des cours du cacao ; cela tient aux fluctuations du marché mondial, plus qu'à des variations de la valeur du franc C.F.A.

RECETTES

L'examen même très superficiel du tableau de récapitulation générale oblige à scinder les budgets par groupes correspondant aux secteurs agricoles, tant à cause du volume du budget moyen que

(1) Note de la Rédaction : L'impression de cette importante documentation n'ayant pu être effectuée, celle-ci peut être obtenue au Centre Technique d'Agriculture Tropicale, 45 bis, avenue de la Belle-Gabrielle, à Nogent-sur-Marne (Seine).

de l'origine des recettes principales. Dans ces conditions et sans tenir compte des effectifs familiaux, on peut établir les résultats suivants :

	Secteur centre	Secteur est	Secteur ouest	Secteur nord	Secteur maritime
Budget moyen	79.600	53.000	155.000	8.600	62.800
Principales recettes	Cacao	Cacao	Banane Café	Coton Mil	Cacao, cult. vivrière
Pourcentage de ces recettes dans le budget	91 %	57 %	74 % 10 %	26 % 30 %	17 % 47 %

Ainsi les principales sources de recettes sont constituées par la vente du cacao, de la banane, du coton, des produits vivriers, du café ou du mil ; mais, en dépit de cette apparente diversité, si l'on considère un secteur agricole déterminé, on constate l'existence de monocultures régionales ; le cas le plus typique étant le secteur central où le cacao entre pour 90 % dans la totalité des revenus. En conséquence, ces budgets représentent des ensembles très fragiles soumis aux fluctuations des cours mondiaux.

	Revenu d'une famille	Revenu moyen par adulte
<i>Secteur centre :</i>		
Famille à une femme	69.000	34.500
Famille à deux femmes	93.700	31.200
Famille à trois femmes	—	—
Famille à quatre femmes ou plus	65.200	11.500
<i>Secteur est :</i>		
Famille à une femme	33.800	15.300
Famille à deux femmes	29.500	9.800
Famille à trois femmes	35.300	8.800
Famille à quatre femmes ou plus	107.700	12.900
<i>Secteur ouest :</i>		
Famille à une femme	353.000	176.600
Famille à deux femmes	69.600	29.800
<i>Secteur maritime :</i>		
Famille à une femme	55.933	28.000
Famille à deux femmes	76.700	25.500
<i>Secteur nord :</i>		
Famille à une femme	3.170	1.580
Famille à deux femmes	11.500	3.800
Famille à quatre femmes ou plus	18.800	1.700

La diversité dans l'origine des ressources suivant les secteurs agricoles s'accompagne d'une différence très sensible dans le total

des recettes. On passe en effet d'un revenu moyen minimum de 8.600 francs dans le secteur nord à un maximum de 150.000 francs dans le secteur ouest ; et encore trouverait-on des chiffres plus élevés si, dans ce secteur, on ne considérait que les planteurs de banane de la région du Mungo.

Il ne semble pas qu'il y ait de corrélation entre l'importance de la famille et le volume global du budget, témoin le tableau ci-dessus, établi par secteurs en considérant les budgets des planteurs qui ont le même nombre de femmes.

Il n'a été tenu compte pour établir ce tableau que des cas où l'on disposait pour un secteur agricole donné de quatre budgets au moins de planteurs ayant le même nombre de femmes, quelle que soit l'année à laquelle le budget ait été relevé.

Ces tableaux montrent donc que, pour un secteur donné, les ressources de deux familles sont comparables entre elles quel que soit son effectif, sauf pour les familles à nombre de femmes très élevé.

En conséquence le revenu individuel en monnaie diminue avec l'accroissement de la famille. Cela tient essentiellement au fait que les cultures vivrières, qui ne représentent qu'un apport d'argent minime, sauf dans le Secteur Agricole Maritime, sont à la charge des femmes tandis que les cultures industrielles, source essentielle des recettes, sont l'apanage de l'homme, le nombre de ses femmes n'augmentant pas ses capacités propres de travail.

DÉPENSES

Les deux rubriques de dépenses, les plus souvent mentionnées et présentant les chiffres les plus importants, sont celles qui concernent les frais d'habillement et de literie et les dépenses diverses. L'examen des dépenses diverses montre que celles-ci sont lourdes surtout quand le planteur s'est marié et qu'il a versé une dot à sa belle famille ; à côté des dots, les dépenses courantes de cette rubrique sont l'achat de matériel ménager et de produits pour la vie courante (pétrole, allumettes, savon...).

Le solde entre les recettes et les dépenses est quelquefois négatif : c'est que le planteur a utilisé des économies qu'il avait réalisées l'année précédente. Quand ce solde est élevé, il a généralement une destination précise ; il s'agit dans bien des cas de l'achat de tôles pour la couverture de la case, ou de la constitution d'une nouvelle dot. Il ne saurait que difficilement être question de modifier cette situation, la première destination correspondant à un désir normal de l'individu d'améliorer ses conditions matérielles d'existence, la seconde étant conforme à la tradition.

Les besoins dans l'ensemble sont proportionnés aux ressources. La plupart des postes de dépenses sont en étroite corrélation avec le volume des recettes à l'exception du réemploi d'une partie des revenus au titre de frais d'exploitation de la plantation. Les rubriques matériel agricole et main-d'œuvre demeurent souvent vierges. C'est dire que l'on se trouve au sein d'une économie agricole s'apparentant plus à la cueillette qu'à la production rationnelle.

La plupart des dépenses sont destinées à une amélioration du

niveau de vie concrétisée par un meilleur habitat ou par l'acquisition de signes extérieurs de richesse s'alliant ou non à la satisfaction d'un plaisir immédiat.

On ne constate pratiquement jamais d'investissements sur la plantation dont les effets se manifesteraient sur une longue période. Il y aurait lieu, par une propagande utile, d'orienter les ressources vers des buts durables et productifs ; les petits appareils de défense des cultures et les pesticides en sont un exemple particulièrement intéressant.

**

Il faut reconnaître que, si les frais d'exploitation sont souvent nuls, de nombreuses productions ne sont susceptibles de recevoir qu'un apport très partiel de la part de la mécanisation à l'exception de la protection phytosanitaire. L'état actuel de la production ne permet guère d'envisager la vulgarisation de techniques modernes comme l'utilisation des engrais :

— les engrais minéraux seraient entraînés par le lessivage abondant de sols pratiquement dépourvus de matières organiques ou profiteraient autant aux plantes adventices, que le désherbage manuel ne saurait éliminer en totalité, qu'aux plantes dont on attend une production ;

— les engrais verts ne sont pas davantage utilisables ; leur enfouissement réclame l'existence de moyens mécaniques que le budget du planteur ne peut supporter.

Par ailleurs la plupart des productions nécessitent au moins une phase des opérations culturales purement manuelle (récolte dans le cas du cacao, du café, du palmier, de la banane), elles ne supporteraient pas la mécanisation intégrale, possible techniquement mais non économiquement : c'est le cas de l'arachide dont le revenu/hectare ne s'accommode à l'heure actuelle au Cameroun que de la culture manuelle ou très partiellement mécanisée.

D'autres facteurs limitent l'intervention mécanique. En effet, qui dit mécanisation dit investissements fonciers. Ordinairement le planteur n'est pas propriétaire de la terre qu'il cultive et ses cultures, sauf les cultures arbustives, sont itinérantes. La surface des jachères peut représenter huit ou dix fois la surface effective des cultures d'une année.

C'est donc des zones considérables qu'il lui faudrait aménager. On conçoit que, dans ces conditions, il se contente d'user son sol et laisse à la nature le soin de reconstituer les réserves que la culture a épuisées.

Pour promouvoir l'évolution de l'agriculture au Cameroun il ne faut pas chercher à brûler les étapes et vouloir transposer dans ce pays les méthodes des agricultures des pays tempérés. D'une part les ressources des planteurs ne le supporteraient pas et, d'autre part, la mécanisation pour être efficace doit être généralisée à l'ensemble des opérations culturales, or cette dernière condition n'est pas toujours réalisée ou réalisable.

*

**

C'est vers des solutions peu coûteuses qu'il faut s'orienter : ceci explique le succès de la matchette qui est devenu l'outil à tout faire : pas cher, son entretien ne coûte pas un sou et elle peut durer très longtemps. Un progrès s'accomplit actuellement : dans des plantations de cacaoyer de plus en plus nombreuses on lui adjoint l'éche-nilloir et le sécateur.

En conséquence il importe que, les tentatives à entreprendre en vue d'améliorer, au niveau du planteur, l'agriculture camerounaise soient avant tout dominées par le souci de mettre en évidence des solutions peu onéreuses, les seules que le budget du planteur moyen soit en mesure de supporter.

BRIEF INSIGHT ON THE BUDGETS OF CAMEROON FARMERS

by

H. MARTICOU

Overseas Agriculture Engineer

SUMMARY

The present study stresses, on the one hand the items constitutive of incomings and expenses of farmers in various districts and attempts on the other hand to appraise the fraction of income mobilised for the improvement of crops production.

Amongst the sources, from which these data have been recorded, are the Annual Reports from the « Inspection Generale de l'Agriculture » in Cameroon.

The various items of this survey are presented under three different aspects.

1° Individual table for each farmer.

2° Recapitulative tables for five years 1951-1955.

3° Single overall recapitulative table making allowance for price fluctuations of commodities.

Mean family budget is the following :

Central districts	Eastern districts	Western districts	Northern districts	Coastal districts
79.600	53.000	155.000	8.600	62.800

Preceding variations are due to the origin of incomings.

There does not seem to be any correlation between the size of the family and that of total budget.

One of the tables shows some families with one or more wives and gives the mean income per adult member. Such income reduces gradually with the increment of the family.

The heaviest costs are those referring to clothing, bedding and sundries.

Sometimes, the balance between incomings and expenses shows to be negative, i. e. that the preceding year's savings have had to be drawn on.

The greater part of expenses go the improvement of living standard. Investments in the farm itself are rare, in terms of long term achievements. Inorganic fertilizers and green manure are seldom used. Mechanization is of little importance. Moreover, the African farmer, does not as a rule own the land he cultivates.

All things considered as in the above survey, the trend should be towards inexpensive solutions.

NATURE ET IMPORTANCE DES CAPITAUX AUTOCHTONES PRIVÉS DANS L'ÉCONOMIE RURALE A MADAGASCAR

par

M. MOREAU

Ingénieur en chef des services d'Agriculture Outre-Mer
Inspection générale de l'Agriculture à Madagascar

L'investissement des capitaux autochtones privés dans l'économie rurale est fonction des systèmes de culture existants, qui peuvent être définis comme étant les modes suivant lesquels l'homme intervient par son travail et ses capitaux dans l'œuvre de production.

A ces systèmes de cultures correspondent d'ailleurs des états sociaux différents.

LES SYSTÈMES DE CULTURE

Les systèmes de culture rencontrés à Madagascar peuvent se rattacher aux trois groupes classiques rappelés ci-après :

I. — Les groupes physiques où l'action de l'homme sur le développement des productions végétales ou animales est nulle ou très faible, à savoir :

- le système forestier,
- le système pastoral.

II. — Les groupes andro-physiques, où le développement des productions est assuré par une action purement mécanique de l'homme (préparation du sol, ensemencements, récolte, etc...), soit :

- le système alternatif ou semi-pastoral,
- le système continu.

III. — Les groupes andro-ctyques, où l'intervention de l'homme est à la fois de l'ordre physique, comme ci-dessus, et des ordres chimiques et biologiques (apport d'éléments fertilisants, amélioration des espèces).

En fait, la distinction entre ces trois groupes n'est pas nette et cette division n'est pas statique. Les systèmes de culture s'imbriquent parfois à l'intérieur des grandes régions naturelles d'une façon complexe et leur étude ne peut aboutir à définir pour ces régions que des tendances générales, toutefois utiles à connaître.

LES RÉGIONS NATURELLES

On peut distinguer à Madagascar neuf grandes régions naturelles, à savoir :

1° *Région Nord*, comprenant les districts d'Ambanja, Anbilobe, Diego-Suarez et Vohémar de la Province de Majunga, de Sambava, Andapa et Antalaha de la Province de Tamatave (Circonscription autonome d'Antalaha).

Bien dotée en vallées fertiles et terres volcaniques, c'est une zone de pluies tropicales en toutes saisons le long de la côte Est et dans la vallée de la Mahavavy et du Sanbirano.

Les principales productions autochtones sont :

a) En cultures continues :

— le riz sur 66.000 hectares,

— les cultures pérennes sur 29.600 hectares, soit :

Cocotiers	2.200 ha
Caféiers	23.900 —
Vanille	2.400 —
Girofle	1.100 —
Poivre	dispersé 130 t

b) En cultures discontinues 18.900 hectares, soit :

Maïs	3.400 ha
Haricots	500 —
Arachides	1.300 —
Manioc	9.700 —
Patates	3.200 —
Canne à sucre	800 —

c) Productions animales :

Bovins	475.000 têtes
Ovins	150 —
Caprins	14.000 —
Porcins	16.000 —

d'où les caractéristiques suivantes :

— 5,06 ha de cultures continues pour 1 ha de cultures discontinues,

— 4,27 têtes de bétail (non compris les pores) par hectare de culture.

2° *Région Nord-Ouest*, comprenant les districts de la province de Majunga autres que ceux inscrits dans la zone Nord.

Pluviométrie abondante pendant la saison chaude, mais nécessité de l'irrigation pendant la saison fraîche sur les terres exondées.

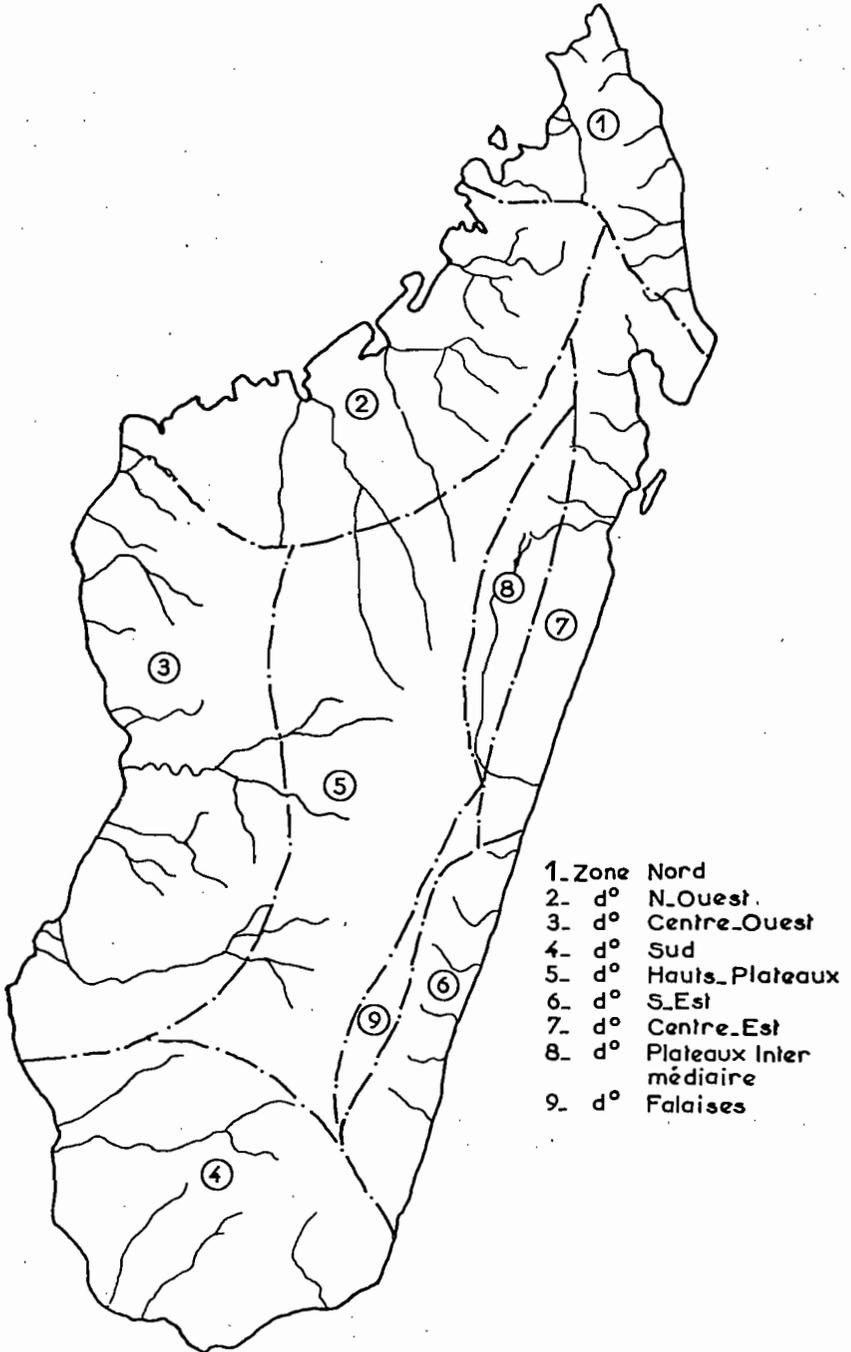
Les principales productions autochtones sont :

a) En cultures continues :

— le riz sur 132.500 hectares dans les vallées,

— les cultures pérennes sur 3.000 hectares, soit :

Cocotiers	750 ha
Caféiers	2.250 —



b) En cultures discontinues 39.900 hectares, soit :

Maïs	6.000 ha
Haricots	500 —
Arachides	2.200 —
Manioc.....	20.500 —
Patates	5.700 —
Canne à sucre	4.900 —
Tabac	100 —

c) Productions animales :

Bovins	1.485.000 têtes
Caprins	13.500 —
Ovins	850 —
Porcins	13.800 —

d'où les caractéristiques suivantes :

— 3,39 ha de cultures continues pour 1 ha de cultures discontinues,

— 8,54 têtes de bétail (non compris les porcs) par hectare de culture.

3° *Région Centre-Ouest*, comprenant l'ensemble des districts de la Circonscription autonome de Morondava dans la province de Tuléar.

Climat chaud avec des précipitations diminuant du Nord au Sud et rendant nécessaire l'irrigation.

Les principales productions autochtones sont :

a) Cultures continues :

— le riz sur 33.600 hectares (pas de cultures pérennes).

b) Cultures discontinues 41.750 hectares, soit :

Maïs	10.000 ha
Haricots, pois du Cap	12.500 —
Arachides	2.300 —
Manioc.....	10.000 —
Patates	6.000 —
Canne à sucre	800 —
Tabac	150 —

c) Productions animales :

Bovins	643.800 têtes
Caprins	15.700 —
Ovins	1.000 —
Porcins	23.100 —

d'où les caractéristiques suivantes :

— 0,80 ha de cultures continues pour 1 ha de cultures discontinues,

— 8,76 têtes de bétail (sauf porcins) par hectare de culture.

4° *Région Sud*, comprenant les districts de la province de Tuléar, sauf ceux de la Circonscription autonome de Morondava.

Climat sec donnant naissance à une végétation spéciale en dehors des vallées principales de l'Onilahy et du Mandrarc.

Les principales productions autochtones sont :

a) En cultures continues :

- le riz sur 31.100 hectares dans les vallées,
- (pas de cultures pérennes).

b) En cultures discontinues 116.600 hectares, soit :

Maïs	19.900 ha
Haricots, pois du Cap	28.700 —
Arachides	4.800 —
Manioc.....	32.300 —
Patates	29.500 —
Canne à sucre	1.400 —

c) Productions animales :

Bovins	1.721.600 têtes
Caprins	414.600 —
Ovins	282.200 —
Porcins	21.400 —

d'où les caractéristiques suivantes :

— 0,26 ha de cultures continues pour 1 ha de cultures discontinues,

— 16,37 têtes de bétail (sauf porcins) pour 1 ha de cultures.

5° *Régions des Hauts-Plateaux du Centre*, correspondant aux provinces de Fianarantsoa, sauf districts côtiers, et Tananarive.

Climat tropical d'altitude avec une saison sèche et froide nettement marquée amenant un arrêt dans la végétation.

De nombreuses vallées ramifiées, généralement fertiles, séparées par des collines fortement érodées et stériles.

Les principales productions autochtones sont :

a) En cultures continues :

- le riz sur 209.000 hectares,
- les cultures pérennes sur 900 hectares (caféiers Arabica).

b) En cultures discontinues 186.300 hectares, soit :

Maïs	25.000 ha
Haricots divers	25.900 —
Arachides	6.200 —
Manioc.....	67.500 —
Patates	39.100 —
Pommes de terre	21.500 —
Tabac.....	1.150 —

c) Productions animales :

1.335.000 bovins (dont 10.000 laitières).
800 caprins.
57.500 ovins.
156.000 porcins.

d'où les caractéristiques suivantes :

— 1,12 ha de cultures continues pour 1 ha de cultures discontinues (maximum atteint),

— 3,90 têtes de bétail (sauf porcins) pour 1 ha de cultures.

6° Région Sud-Est, correspondant aux districts côtiers (côte Est) de la province de Fianarantsoa.

Climat chaud et humide, sensiblement le même que celui de la région Centre-Est.

Population laborieuse en expansion.

Les principales productions autochtones sont :

a) En cultures continues :

Le riz en rizières irriguées.....	67.000 ha
cultures pérennes	31.400 ha (caféiers)

b) En cultures discontinues 90.000 hectares, soit :

Riz de montagne (tavy)	22.000 ha
Maïs	2.000 —
Haricots divers.....	1.800 —
Arachides	1.000 —
Manioc.....	43.500 —
Patates	19.700 —

c) Productions animales :

Bovins	335.600 têtes
Porcins	18.700 —

d'où les caractéristiques suivantes :

— 1,09 ha de cultures continues pour 1 ha de cultures discontinues,

— 1,78 tête de bétail (sauf porcins) par hectare de cultures.

7° Région Centre-Est, composée des districts côtiers de la province de Tamatave, sauf ceux de la Circonscription autonome d'Antalaha.

Chaud et humide, boisée.

Population peu active.

Les principales productions autochtones sont :

a) En cultures continues :

Le riz en culture irriguée	30.000 ha
Cultures pérennes	56.400 —
Caféiers.....	37.100 hectares
Vanille	200 —
Girofle	19.100 —

b) En cultures discontinues 45.500 hectares, soit :

Riz de montagne (tavy)	25.000 ha
Maïs	1.900 —
Haricots divers.....	600 —
Manioc.....	8.800 —
Patates	6.000 —
Canne à sucre	3.200 —

c) Productions animales :

Bovins	130.400 têtes
Porcins	3.300 —

d'où les caractéristiques suivantes :

— 2,11 ha de cultures continues pour 1 ha de cultures discontinues,

— 0,91 tête de bétail (sauf porcins) pour 1 ha de cultures.

8° *Région des falaises Sud-Est*, formant le premier contrefort des montagnes sur la côte Est de la province de Fianarantsoa et correspondant sensiblement aux districts d'Ifanadiana et de Fort-Carnot.

Très boisée, relief extrêmement tourmenté, humide et chaude.

Les principales productions autochtones sont :

a) En cultures continues :

Riz	2.000 ha
Cultures pérennes	7.000 ha (caféiers)

b) En cultures discontinues : 22.000 hectares, soit :

Riz de montagne (tavy)	9.200 ha
Cultures vivrières diverses	12.800 —

c) Productions animales :

Bovins	17.800 têtes
Porcins	750 —

d'où les caractéristiques suivantes :

— 0,40 ha de cultures continues pour 1 ha de cultures discontinues,

— 0,57 têtes de bétail (sauf porcins) pour 1 ha de cultures.

9° *Région du plateau intermédiaire Centre-Est*, formant les deux districts d'Ambatondrazaka et de Moramanga de la province de Tamatave et composée de la grande plaine rizicole de l'Alaotra et de la vallée du Mangoro ; altitude moyenne de 750 mètres ; climat se rapprochant de celui des Hauts-Plateaux centraux.

Les principales productions autochtones sont :

a) En cultures continues :

Le riz	53.400 ha
Le caféier	1.800 —

b) En cultures vivrières discontinues : 4.000 hectares.

c) Productions animales :

Bovins	238.700 têtes
Porcins	12.100 —

d'où les caractéristiques suivantes :

— 13,72 ha de cultures continues pour 1 ha de cultures discontinues,

— 4,05 têtes de bétail (sauf porcins) par hectare de cultures.

*
**

CARACTÉRISTIQUES DES NEUF RÉGIONS PRINCIPALES

Régions	ha cultures continues	têtes de bétail	Dominantes
	ha cultures discontinues	ha de cultures	
Région Nord	5,06	4,27	système continu
— Nord-Ouest	3,39	8,54	id.
— Centre Ouest	0,80	8,76	système semi-pastoral
— Sud	0,26	16,37	système pastoral
— Hauts Plateaux du Centre	1,12	3,90	système continu
— Sud-Est	1,09	1,78	id.
— Centre Est	2,11	0,91	id.
— falaises Sud-Est ...	0,40	0,57	système forestier
— intermédiaire	13,72	4,05	système continu
Moyennes du territoire ...	1,35	5,40	

I. Nature des capitaux privés

A. — CAPITAUX FONCIERS

1° Sol naturel et améliorations foncières

La superficie de Madagascar étant de 592.000 km², la répartition du sol naturel selon ses vocations peut, très approximativement, s'établir comme suit :

— cuirasses latéritiques, sols stériles, etc., inutilisables	9 % =	53.300 km ²
— forêts et bois	20 % =	118.400 —
— pacages	62 % =	367.000 —
— terres arables	9 % =	53.300 —

Les terres arables sont actuellement cultivées sur le quart de leur étendue, soit : 1.300.000 hectares.

On peut dire que, d'une façon générale, l'augmentation des superficies cultivées sera, dans l'avenir, subordonnée à la réalisation d'améliorations foncières importantes nécessitant des moyens puissants, dont la plupart sont hors de la portée des cultivateurs isolés et justiciables de l'action de la puissance publique ou des collectivités, sur fonds d'emprunt. Il s'agit là d'un phénomène bien connu, les terres les plus faciles à mettre en valeur ayant été les premières occupées.

Les améliorations foncières existantes, réalisées avec des capitaux autochtones privés, sont concentrées sur les seules terres du système de culture continu, représentant sensiblement 730.000 ha dont :

600.000 ha de rizières aménagées plus ou moins parfaitement, 130.000 ha de plantations arboricoles.

Le capital utilisé a été essentiellement le capital travail humain s'aidant d'outils simples, « l'angady » ou bêche malgache, le coupe-coupe, et la hachette.

Les plus fortes améliorations ont porté sur la rizière tant pour les opérations de planage que pour l'irrigation. A cet égard, les rizières en gradin du Betsileo (Hauts-Plateaux du Centre-Sud) sont un modèle du genre.

Le planage des terres à rizière a été l'œuvre de l'individu ou du groupe familial, par contre les travaux hydro-agricoles d'irrigation, de protection contre les crues des fleuves, de drainage ont, pour la plus grosse part, été réalisés par les communautés villageoises coutumières tels les « Fokonolona ».

Dans une plus faible proportion, qui ne paraît pas dépasser quelques milliers d'hectares, on peut également porter au titre des améliorations foncières l'amendement des sols tourbeux de rizières par l'apport de terres, presque exclusivement minérales, des « tanety » (collines plus ou moins latéritisées) avoisinantes.

En ce qui concerne les cultures pérennes des régions Nord, Centre et Sud-Est, les améliorations foncières apportées au sol naturel ont consisté principalement, à l'origine, en un simple défrichement de la forêt sans grand soucis du maintien de la fertilité du fonds. Ce n'est que depuis quelques années et sous l'influence de l'Administration, que des travaux anti-érosifs ont été entrepris. Travail effectué uniquement à l'échelon individuel avec la seule main-d'œuvre familiale.

2° Bâtiments

Les exploitations rurales étant de faible étendue (de 1 à 3 ha en moyenne), les bâtiments d'exploitation sont très peu importants sinon inexistants (régions pastorales). Construits en matériaux légers, le plus souvent de la main même des exploitants, leur durée ne dépasse guère quelques années, ils doivent être refaits périodiquement.

A signaler toutefois les greniers à semences (qui souvent en pays Betsiléo sont constitués par des silos souterrains dont l'orifice est camouflé pour éviter les vols), plus soignés et souvent collectifs dans le Sud.

En particulier, pas ou peu d'étables dignes de ce nom permettant d'abriter les animaux contre les intempéries et de réserver le fumier, mais de simples « parcs » sommairement clôturés, où le bétail est rassemblé la nuit par crainte des vols.

B. — CAPITAUX D'EXPLOITATION

- 1° capitaux mobiliers,
- 2° capitaux circulants,
- 3° capitaux de réserve.

1° *Capitiaux mobiliers*

Le cheptel mort est, d'une façon générale, très insuffisant en nombre et en variété.

Les instruments de préparation du sol tels charrues et herses sont d'introduction récente, l'outil traditionnel étant l'« angady » (bèche malgache), qui s'utilise par percussion (effort des bras et du tronc sans le secours du pied). Il est vrai qu'un adjuvant, constitué par le piétinage opéré par les troupeaux de bœufs en rizière préalablement inondée, a palié et palie encore en de nombreuses régions le manque d'instruments aratoires.

L'introduction de la charrue pose d'ailleurs la question de son entretien et de sa réparation, car les artisans ruraux du fer sont rares dans les campagnes et peu qualifiés. Toutes les charrues utilisées actuellement proviennent exclusivement de l'importation ; il en est de même des dents de herse, dont le montage sur châssis en bois est toutefois assuré par les artisans locaux.

Pour les quelques 700.000 chefs de famille rurale et les 1.300.000 hectares de culture autochtone, à peine compte-t-on 20.000 charrues dont 3.000 brabant et 2.100.000 « angady » (3 par famille).

Les instruments de récolte sont encore constitués par l'« angady » en ce qui concerne les racines ou les tubercules et par un couteau droit, à tranchant lisse ou dentelé, dont la lame ne dépasse pas 20 à 25 cm, utilisé pour la récolte du riz.

Le matériel de transport (charrettes à bœufs, traineaux) ne dépasse pas, en quantité, quelques dizaines par village et les charrettes sont presque uniquement utilisées pour les transports de produits de village à village. Le problème des transports à l'intérieur des exploitations se pose donc pour véhiculer fumiers et litières.

Les instruments de conditionnement des récoltes se ramènent en riziculture à des objets de vannerie-sparterie, le battage s'effectue à la main par percussion sur des billots de bois ou par dépiquage sous le pied des bœufs.

Le décortilage du café s'effectue encore au pilon, avec toutefois depuis quelques années, grâce à l'action des équipes de démonstration du fonds de soutien du café, un usage sans cesse croissant de groupes décortiqueurs mécaniques collectifs.

L'équipement des régions caféicoles en claies de séchage surélevées, fixes ou mobiles, a également marqué un gros progrès dans le même laps de temps.

Le cheptel vif est important en nombre mais très mal exploité, tant pour ses produits propres que pour la culture : 6.300.000 bovins, 450.000 caprins, 340.000 ovins, 265.000 porcins.

La distinction classique du cheptel vif en animaux de travail, de rente et mixte n'est guère applicable à Madagascar, tout au moins en ce qui concerne les bovins. En effet, le zébu est encore considéré, dans les régions soumises au système de culture pastoral ou semi-pastoral, comme un animal de sacrifice et surtout de richesse visible.

C'est ainsi qu'en 1955, en tant que cheptel de rente, les statistiques du Service de l'Élevage donnent :

1° pour les abattages :

261.300 bovins, dont 1.870 veaux, pour un troupeau de 6.300.000 têtes (4,1 %) 15.340 ovins pour un troupeau de 340.000 têtes (4,5 %).
7.900 caprins pour un troupeau de 450.000 têtes (1,8 %).
94.060 porcs pour un troupeau de 265.000 têtes (35,4 %).

2° pour les exportations sur pied :

4.618 bovins.
57 caprins.
55 ovins.

3° pour la production de la laine :

4,465 t de laine de mouton pour un troupeau lainier de 15.000 têtes,
13,718 t de laine mohair (chèvres mohair) pour un troupeau lainier de 13.685 têtes.

2° *Capitaux circulants*

Les fourrages engrangés, hormis la paille de riz et les fanes de quelques végétaux, sont pratiquement inutilisés, le bétail trouvant sa pâture sur pied. Les capitaux engagés à ce titre sont donc nuls.

L'emploi des engrais en culture autochtone reste encore peu usité et se limite pratiquement à la région des Hauts-Plateaux centraux.

L'engrais le plus répandu est le fumier de parc, pulvérulent, obtenu sans litière sur les enclos où sont parqués les bœufs ; soumis sans protection à l'action du soleil et lessivé par les pluies, sa valeur est faible.

Un gros effort de propagande des Services de Vulgarisation Agricole est actuellement en cours pour la construction d'étables fumières avec distribution de primes en argent et en nature (ferures, clous), il remporte un net succès. Cet effort est toutefois limité à la satisfaction des besoins en fumier des cultures, sur la base de 4 tonnes de fumier par animal (bœuf) et par an et de 200 kg de litière par tonne de fumier.

Quant aux engrais complémentaires, le tonnage utilisé n'excède pas, pour l'ensemble de l'île, 2.500 tonnes annuellement, dont les trois quart sous forme de phosphates naturels.

Là encore, les capitaux investis sont insignifiants par rapport à la valeur de la production.

Les semences constituent, évidemment, la plus grosse part, en valeur, des matières premières utilisées. C'est ainsi que pour la rizière il est utilisé, selon les méthodes employées (repiquage ou semis direct), de 50 à 150 kg de paddy par hectare, soit, en moyenne, 100 kg par hectare et, pour les 700.000 hectares mis en culture annuellement (y compris rizières à deux récoltes annuelles), 70.000 tonnes de semences (Il est exporté 50.000 tonnes de riz par an correspondant à 100.000 tonnes de paddy.)

L'effort reporté sur les pépinières par les planteurs autochtones et pour la principale culture pérenne, le caféier, est faible, la Puisseance Publique ayant pris à son compte, à titre de propagande et pour la vulgarisation des meilleures variétés, la charge des pépinières (fonds de soutien du café). A signaler toutefois que les Foko-

nolona (communautés villageoises) participent fréquemment à la préparation et à l'entretien des pépinières dans le but de marquer, semble-t-il, leur droit de propriété sur les plants distribués. Les dépenses engagées par l'Administration prennent alors l'allure d'une subvention.

9.266.000 plants, issus de pépinières collectives, ont été distribués en 1955, correspondants, sur la base de 80 % de reprise à la plantation, à 9.200 à 9.300 hectares* de plantation (densité de 800 pieds à l'hectare — caféiers *canephora*). On peut considérer comme pratiquement nulle en valeur le coût des semences utilisées (3 grains de café pour l'obtention d'un plant définitif pouvant produire annuellement, pendant vingt ans, cinq cents grammes de café).

3° *Capitaux de réserve*

Les capitaux d'amortissement, qui représentent la partie des améliorations foncières et du cheptel, qui a repris la forme de numéraire et se trouve incluse dans le prix de vente des produits, n'apparaissent pas nettement dans les exploitations autochtones où aucune comptabilité n'est tenue. Ils se confondent avec les capitaux de roulement, aussi les citons nous pour mémoire.

Les capitaux de roulement, qui permettraient aux cultivateurs de payer les dépenses de culture sans être dans l'obligation de vendre leur production dès la récolte sont, en règle quasi-générale, très peu importants. Il est, au contraire, de pratique courante d'emprunter sur récolte pendante auprès des prêteurs traditionnels, en l'occurrence les boutiquiers de villages asiatiques (indous et chinois) collecteurs de produits locaux. Il s'agit d'ailleurs davantage de prêts nécessaires à la subsistance de l'individu et de sa famille que d'avances aux cultures.

**

C. — CAPITAL TRAVAIL

1° *Caractères généraux*

La grande majorité des exploitations agricoles autochtones étant de petite étendue (1,5 ha en moyenne), le travail est fourni par l'exploitant et sa famille. Pour l'ensemble de l'île, le travail salarié est l'exception, la pratique du métayage étant de règle pour les plus grandes propriétés, il ne se rencontre, sous forme de travail saisonnier, que pour la rizière (labour, repiquage, récolte).

Encore faut-il noter que les travaux saisonniers sont très souvent exécutés sous forme de prêt de travail, l'entraide entre membres des Fokonolona ou du groupe familial (clan) étant de règle en de nombreuses régions (ce qui est l'occasion de petites fêtes).

En fait, le travail salarié en milieu autochtone est limité à la zone rizicole proche de Tananarive et pour quelques milliers d'hectares seulement.

2° *Code du travail*

Nous signalons, pour mémoire, la loi du 15 décembre 1952 instituant un code de travail dans les territoires d'outre-mer et son

arrêté d'application à Madagascar, en date du 18 janvier 1954, fixant les modalités d'application de la loi en ce qui concerne la durée du travail dans les exploitations agricoles. Cette législation ne trouve pas, en effet, son application en agriculture autochtone puisque, comme indiqué précédemment, le salariat n'y est que l'exception.

Notons cependant que la durée normale du temps de travail des salariés agricoles est fixée à 2.400 heures par an, soit 300 jours à huit heures décomptés par mois de 25 jours.

3° *Quantité de travail*

La quantité de travail fournie par les cultivateurs autochtones et leur famille est loin d'atteindre les normes précitées du code du travail.

C'est ainsi qu'en riziculture, spéculation qui absorbe le plus de main-d'œuvre, on compte par hectare de rizières repiquées et irriguées 197 jours de travail et à peine 100 jours pour les rizières de semi direct.

La culture de l'arachide absorbe 160 jours de travail, celle du pois du Cap 50 jours.

Or, l'étendue moyenne d'une exploitation en zone rizicole étant de 1 ha 1/2, dont 3/4 d'ha de rizières et 3/4 de cultures sèches, on aboutit, dans le cas le plus chargé, à 240 jours de travail par an pour une famille de trois travailleurs.

Dans le cas de cultures pérennes, telles les plantations de caféiers, l'exploitation type comptant une moyenne de 500 pieds (0,6 ha) et 1/4 d'hectare de cultures sèches, le nombre de journées de travail est inférieur à 100 jours par an.

II. **Propriété, constitution et acquisition des capitaux**

L'étude de la propriété, de la constitution et de l'acquisition des capitaux autochtones privés conduit, en première instance, à celle des collectivités rurales malgaches groupant la population.

La première organisation, connue sous nom de Fokonolona, date du règne du roi Andrianampoinimerina (1794-1810) et intéressait l'Imerina.

Pris dans son sens le plus étendu, le mot « Fokonolona » peut désigner aussi bien une tribu, une caste, une famille ou une division de la tribu ou de la caste. Aujourd'hui, on entend par Fokonolona l'ensemble de la population, satisfaisant à une certaine condition d'âge, vivant habituellement sur un territoire limité formant la commune malgache ou « Fokon-tany ».

Le Fokonolona, qui n'était à l'origine que le développement de la famille ou d'un groupe de familles issues d'un aïeul commun, constituait la base de la Société Imerina. Il avait à sa tête un « mpiadidy », ou Chef de village élu, qui s'occupait de la gestion des affaires de la communauté sous le contrôle et les directives des ray amandreny », pères et mères, anciens et notables, qui formaient l'assemblée délibérative de la communauté.

Sous le contrôle des agents royaux, les « vadin-tany », le Fokonolona était chargé, en dehors des tâches d'administration générale, de faire assurer le travail de la terre et l'entretien des digues et canaux d'irrigation.

Le roi se déclarait maître et propriétaire du pays et imposait le travail à ses sujets comme une obligation sociale, car, disait-il :

« L'ensemble de mes sujets constitue l'Imerina, le sol m'appartient ainsi que le pouvoir... »

« ... Je vais diviser le sol en « hetra » (parcelles), à raison d'un « hetra par homme. Chacun de mes sujets disposera de ressources pour satisfaire la faim de son ventre ; il devra en conséquence me servir puisque je lui aurai assuré les moyens d'existence. »

« ... Ne permettez pas que les herbes folles envahissent le sol de mon royaume, car je n'ai plus à l'heure présente d'autre ennemi que la famine, par conséquent, quiconque laisse les mauvaises herbes envahir le sol pouvant porter des récoltes est un sujet que je refuse. »

« ... À vous, chefs du peuple, de surveiller ceux qui dorment en plein jour et restent chez eux au lieu de courir au travail, car si vous ne les frappez pas et restez indifférents devant leur paresse, c'est vous qui serez leurs complices et je vous frapperai comme ayant favorisé l'inaction dans ce pays. »

Ainsi donc, les terres de culture étaient partagées en lots individuels, mais les autres terrains étaient mis à la disposition des Fokonolona qui en réglementaient l'usage, c'était en particulier :

les forêts,
les terrains de pacage,
les étangs ou marais,
les terrains incultes,

où chacun pouvait couper le bois pour construire sa case, faire pâturer son bétail, pêcher ou cueillir les « fruits sauvages ».

Il était interdit aux détenteurs d'un « hetra » de quitter sa concession ; celle-ci ne pouvait faire l'objet d'une vente définitive ou « varo-maty », sauf par voie de justice et cette vente ne pouvait être faite au profit d'étrangers au Fokonolona (par la suite à d'autres personnes que des mérina agréées par le conseil) ; toutefois elle pouvait servir de gage à un prêt d'argent selon les stipulations d'un contrat de vente à réméré dit « fevi-vavany » ; elle n'était donc transmissible que par héritage et sous la clause formelle de ne pas être morcelée entre les ayants droits.

À côté des hetra se constituèrent par la suite des propriétés foncières libres de toute entrave, créées par ceux qui défrichaient, cultivaient et habitaient avec l'autorisation du conseil de la collectivité, une terre neuve située hors des périmètres d'un allotissement. En outre les souverains Imériniens qui se succédèrent au pouvoir provoquèrent la formation de sorte de fiefs en donnant de grands domaines en récompense de services exceptionnels rendus à la couronne. Un plein droit de propriété s'attachait à ces domaines ou « Lohombi-Tany » transmissibles par héritage et par vente : leur exploitation était confiée à des esclaves, les « Andevo » qui tra-

vaillaient une parcelle de terrain à charge de fournir une partie de la récolte à leurs maîtres.

Dans les autres régions de l'île, à l'intérieur des groupes techniques, les institutions sociales ou politiques n'avaient pas le même développement qu'en Imerina. Le village demeurait toutefois le centre de la vie sociale, tous ses habitants étaient unis par des liens de parenté étroits et, à l'intérieur de ces groupements, les chefs réglaient les questions communes et le sol restait la propriété du clan ou de la tribu.

L'Administration française devait, passées les toutes premières années de son installation, tenir le plus grand compte de l'organisation des Fokonolona ; le régime existant en Imerina fut non seulement maintenu mais sa réglementation se développa (décret de 1902). Allant plus loin, un décret datant de 1904 autorisait le Gouvernement Général à étendre progressivement l'organisation des Fokonolona aux autres régions de Madagascar en l'adaptant à la situation et aux coutumes particulières de leurs populations.

Les textes du début du siècle sont aujourd'hui remplacés par un décret du 9 novembre 1944 et différents arrêtés d'application.

CONDITION JURIDIQUE DE LA PROPRIÉTÉ FONCIÈRE

Lors de l'établissement du protectorat français sur Madagascar, le statut juridique de la propriété foncière en Imerina avait sombré dans la confusion. Bien que la transmission des biens individuels à un tiers s'effectuât régulièrement par héritage ou par vente, l'absence d'enregistrement des droits de propriété donnait lieu à de nombreux procès. Pour établir la propriété d'une parcelle les juges se contentaient de simples témoignages ; la construction d'une case conférait un droit sur la terre voisine ; celle d'un mur ou d'une barrière sur la parcelle enclose, un tombeau était, pour les héritiers, le meilleur argument contre les contestations. Mais le plus difficile était de déterminer les droits de chacun des héritiers.

Aussi faut-il attendre la loi malgache du 9 mars 1896 avalisée par le Résident Général pour définir les bases juridiques stables de la propriété.

Loi du 9 mars 1896. — Cette loi portait attribution générale à la couronne, sous certaines réserves citées ci-après, de l'ensemble des terres du royaume. Comme la République française, lors du rattachement de Madagascar à la Métropole, a hérité des droits de la couronne les dispositions de la loi valaient attribution à l'Etat français de toutes les terres non attribuées.

La loi de 1896 réservait aux habitants la jouissance des parcelles sur lesquelles ils avaient bâti, où ils avaient l'habitude de cultiver jusqu'au jour de sa parution. C'est encore aujourd'hui à cette possession ou exploitation antérieure à 1896 que l'on se rapporte le plus souvent pour reconnaître les droits des intéressés. Enfin, cette loi créait une conservation de la propriété foncière chargée, dans

des formes à déterminer ultérieurement, de l'immatriculation des immeubles, de la constitution des titres de propriété, de la conservation des actes relatifs aux immeubles immatriculés et de l'inscription des droits et charges sur ces immeubles. Les biens immatriculés étaient inviolables (sauf expropriation dans les formes légales).

Ainsi donc, la loi de 1896 (complétée par un décret du 4 février 1911) permet à un candidat à la propriété titrée de faire immatriculer le terrain qu'il occupe en prouvant, s'il y a contestation, qu'il est propriétaire (ou qu'il la prescrit par 30 ans), c'est le procédé dit de *l'immatriculation directe*.

La procédure de l'immatriculation directe, d'ailleurs facultative, sauf dans certains cas dont l'énumération déborderait du présent exposé, n'ayant pas paru suffisante pour permettre à l'autochtone d'accéder rapidement à une propriété régulière, un décret du 25 août 1929 a institué une seconde manière d'y parvenir, désigné par le nom de « cadastre indigène ».

Décret du 25 août 1929. — Il présente les caractéristiques essentielles suivantes :

— alors que la procédure d'immatriculation directe est facultative, celle instituée par le décret est obligatoire ;

— alors que la procédure d'immatriculation directe se fait à l'initiative du possesseur de droit, celle instituée par le décret est à l'initiative de l'Administration ;

— alors que la procédure d'immatriculation directe se fait par immeuble, celle du décret de 1929 se fait, en principe, par canton ;

— alors que l'immatriculation directe est constatée, s'il n'y a pas d'opposition, par le Service des Domaines, la procédure du décret de 1929 prévoit, dans tous les cas, l'intervention d'un tribunal spécial, dit *tribunal terrier* ;

— alors que les droits sur les immeubles immatriculés directement sont matérialisés par le régime du livre foncier, les droits sur les immeubles objets du décret de 1929 sont matérialisés par une matrice foncière spéciale.

La présomption de propriété joue en faveur de l'« indigène » contre qui les opposants, sans en excepter l'Etat français, doivent établir le cas échéant la preuve contraire. Cette présomption résulte « des droits de l'occupant indigène, qui... les tenant de lui-même ou de ses ancêtres, a détenu ou cultivé un fonds d'une manière directe et continue ».

Notons enfin que, pour permettre à l'autochtone qui a acquis la propriété de la garder, voire pour l'y obliger, les immeubles qui ont été titrés sous le régime du décret de 1929 restent inaliénables et insaisissables pendant trente ans, sauf dérogations accordées par zone, temporairement ou définitivement par le Haut-Commissaire.

Par ailleurs, un décret du 21 mars 1955 permet d'hypothéquer les terres en question dans certaines conditions et à certains établissements désignés par le Haut-Commissaire.

ALIÉNATION DU DOMAINE PRIVÉ DE L'ÉTAT

Un décret en date du 28 septembre 1926 ayant pour objet de réglementer le domaine à Madagascar indique comment il peut être aliéné au profit des personnes, à savoir :

les réserves indigènes,
les concessions.

Le Haut-Commissaire peut, aux termes du décret de 1926, constituer, par arrêté, des zones territoriales tant urbaines que rurales réservées à la subsistance et aux besoins des populations autochtones.

Ces zones, dites *réserves indigènes*, font l'objet d'un droit de jouissance gratuit au profit des collectivités autochtones intéressées et ce droit peut, après mise en valeur constatée, être converti *au profit de chacun des membres de la collectivité* en un droit de pleine propriété. Les terres ainsi acquises ne peuvent être, pendant trente ans, aliénées qu'entre membres de la collectivité, sauf autorisation spéciale de l'Administration, elles sont insaisissables pendant le même temps.

Le procédé d'accession à la propriété par aliénation du domaine privé connu sous le nom de *concession* est ouvert à tous les citoyens français, quel que soit leur statut, et aux malgaches. Seuls sont exclus les étrangers soumis au régime du décret du 21 juin 1932.

Mais pour pouvoir bénéficier d'une concession, il est nécessaire de justifier de moyens suffisants pour la mise en valeur rationnelle des terres domaniales demandées ; l'Administration conserve en outre la faculté d'apprécier l'opportunité de l'attribution de la terre et reste seule juge des motifs de refus.

Les terres domaniales mises ainsi à la disposition de la colonisation font l'objet, soit de baux de dix-huit ans au maximum, soit de baux emphytéotiques d'une durée de dix-huit à cinquante ans, soit de concession à titre onéreux ou à titre gratuit, soit de ventes amiables ou aux enchères, soit d'échanges, soit de transactions de toute nature autorisées par le droit commun.

*

**

Sans entrer dans plus de détails, nous pouvons donc résumer que la majeure partie des terres cultivées par l'autochtone est composée de propriétés individuelles de droits ancestraux occupées sans titres ou avec titre de propriété. A ces biens s'attachent le plus souvent des clauses restrictives de libre disposition tant légales que coutumières (inaliénabilité, insaisissabilité définitive ou temporaire...).

Plus libres sont les propriétés achetées au Service des Domaines ou reçues en concession.

On notera également que les cultivateurs autochtones attachent une importance très variable selon les régimes à la possession d'un titre régulier de la propriété et même à la propriété du sol, si la jouissance leur en est laissée librement. C'est le cas notamment des régions pastorales ou semi-pastorales du Sud et de l'Ouest, où seules

les parcelles cultivées autour des cases sont appropriées, alors que les terrains de parcours sont partagés entre les « clans » et constituent ainsi autant de propriétés collectives.

III. Importance des capitaux

a) *Superficie globale des terres cultivées.* — Elle s'élève à 1.320.000 hectares se décomposant comme suit :

Cultures arboricoles	120.000 ha
Rizières fixes	624.300 —
Cultures nomadisantes	575.700 —
	<hr/>
	1.320.000

b) *Cheptel vif global.* — Il comprend :

Bovins	6.392.900 têtes
Caprins	458.600 —
Ovins	341.700 —
Porcins	265.150 —
Basse-cour (poules, canards, oies, dindons)	5.000.000 —

c) *Revenus globaux* (d'après la comptabilité de Madagascar 1953)

Produits	Tonnage	Valeur en millions fr. C. F. A.
Paddy	1.150.000 t	13.225
Maïs	70.000 t	700
Canne à sucre	150.000 t	300
Manioc	600.000 t	3.000
Pois et haricots	32.000 t	640
Café	37.500 t	5.250
Vanille	330 t	280
Poivre	120 t	60
Girofle	6.000 t	1.200
Pommes de terre, patates	460.000 t	2.700
Autres légumes		1.000
Tabac brut	900 t	200
Autres produits végétaux		400
Viandes	85.000 t	4.330
Produits laitiers	600.000 hl	1.200
Œufs	200.000.000	1.200
		<hr/>
		35.685

d) *Consistance et revenus de l'exploitation moyenne.*

Madagascar comptant 700.000 exploitations familiales de 5 personnes et demie en moyenne, *l'exploitation moyenne théorique* comporterait donc :

- 0,1724 ha de cultures arboricoles,
- 0,8920 ha de rizières irriguées fixes,
- 0,8224 ha de cultures sèches nomadisantes,

au total 1,8868 ha de cultures auxquelles il convient d'ajouter, pour avoir la superficie globale de l'exploitation appropriée, 1 ha environ de jachères où les cultures sèches nomadisent, soit une étendue moyenne de la propriété de 2,900 ha.

Son cheptel vif comprendrait :

9,13	têtes de bovins,
0,65	— de caprins,
0,48	— d'ovins,
0,38	— de porc.

Son revenu propre tiré des cultures et de l'élevage serait de :

35.685.000.000	
<hr/>	= 50.978 francs C.F.A.
700.000	

La quantité de travail fournie sur l'exploitation serait de :

sur rizières	135 jours
sur cultures arboricoles	20 jours
sur autres cultures	85 jours
surveillance du troupeau	100 jours
(1 gardien pour 3-4 familles)	
	<hr/>
	340 jours

En réalité, revenu et travail sont plus élevés que ceux indiqués ci-dessus pour la famille considérée, les principales sources nouvelles étant :

- le pilonnage du riz,
- l'artisanat familial,
- la pêche et la cueillette des « fruits sauvages ».

Pilonnage du riz. — Sur les 1.150.000 tonnes de paddy produites et figurant au tableau comptable ci-dessus, 1.000.000 de tonnes sont pilonnées dans les exploitations, d'où un gain d'argent à raison de 1.300 francs la tonne et de 700.000 exploitations, de 1.857 francs par exploitation ou soixante jours de travail (30 francs par jour).

Artisanat familial. — Sous forme de sparterie, rabanes, l'équivalent de trente-cinq jours de travail à 30 francs, soit 1.050 francs.

Pêche et cueillette des fruits sauvages. — L'équivalent de soixante jours de travail à 30 francs, soit 1.800 francs.

Le revenu de l'exploitation moyenne théorique serait donc de :

sur cultures et élevage	50.978 fr C.F.A.
sur industries familiales	4.707 — —
	<hr/>
au total	55.685 fr C.F.A.

e) *Capitaux de l'exploitation rurale moyenne théorique.*

α) *Capitaux fonciers :*

Sol et améliorations foncières :

0,1724 ha cultures arboricoles à .	40.000 fr =	6.896 fr
0,8920 ha rizières à	25.000 fr =	22.300 —
1,8224 ha autres terrains à	10.000 fr =	18.224 —
		<hr/>
		47.410 fr

Bâtiments :

3 cases, appentis, parc, étables, clôtures. 22.000 fr
69.410 fr

β) *Capitaux mobiliers* :

Cheptel mort 2.200 fr
Cheptel vif 55.000 fr
Capitaux circulants 8.200 fr
65.400 fr

γ) *Capital travail* :

495 journées, dont 100 jours de gardiennage des troupeaux et 155 jours à l'artisanat et à la cueillette (ou pêche) des « fruits sauvages ».

f) *Rémunération des capitaux* :

Capitaux fonciers, 5 % de 69.410 fr 3.470,50
Capitaux mobiliers, 8 % de 65.400 fr 5.232,50

8.703,00

La rémunération du capital travail est égale au revenu global, soit 55.685 francs, diminué :

1) de la rémunération des capitaux fonciers et circulants, soit 8.703 francs ;

2) des avances faites aux cultures ou capitaux circulants, soit 8.200 francs.

D'où une rémunération de 495 journées de travail absorbées par l'exploitation moyenne de :

$$55.685 - (8.703 + 8.200) = 38.782 \text{ francs}$$

soit la journée de travail à 78,34 fr en moyenne.

*
**

ESTIMATION GLOBALE DES CAPITAUX AUTOCHTONES PRIVÉS
DANS L'ÉCONOMIE RURALE A MADAGASCAR

Sur les bases définies précédemment on aboutit aux données ci-après :

I. — *Capitaux fonciers* :

a) Sol et améliorations foncières 33.187 millions C.F.A.
b) Bâtiments et clôtures 15.400 —

48.587 —

II. — *Capitaux mobiliers* :

a) Cheptel mort 1.540 —
b) Cheptel vif 38.500 —
c) Avances aux cultures 5.740 —

45.780 —

III. — *Capital travail* 27.147 —

Grand total 121.514 millions C.F.A.

On remarquera l'importance du cheptel vif, soit 38.850 millions, par rapport au total capital foncier, capital mobilier, soit 94.637 millions, d'où un rapport :

$$\frac{\text{cheptel vif}}{\text{capitaux fonciers et mobiliers}} = 0,4114 \text{ (41,15 \%)}$$

Cette importance s'explique du double fait déjà mentionné :

— importance des terres à pacages dont le troupeau est le seul à pouvoir tirer parti :

36.700.000 ha de pacages,
1.300.000 ha de terres cultivées ;

— caractère de richesse visible du troupeau, les économies individuelles ou familiales s'investissant pour la plus grande part sous forme d'achat de bétail.

I. — Nature of private capital

A. — REAL ESTATE CAPITAL

1° *Natural soil and land improvement :*

Madagascar covers an area of 592.000 hectares, which may be divided into :

non cultivable soils	9 %
forest land	20 %
natural grazing land	62 %
tillable land	9 % out

of which only 1/4 th is cultivated giving a total of 1.3 million hectares.

Improvements to the land achieved with local capital bear on 730.000 hectares. The capital invested is represented by labour principally applied to rice fields.

2° *Buildings :*

The farm buildings are of little importance and the existing ones are not very valuable.

WORKING CAPITAL

1° *Movable capital :*

Number and variety of dead stock is insufficient — Few ploughs (20.000) — Transport material practically absent (oxencarts) — up to date equipment for the treatment of coffee only exists in very small number.

In terms of quantity live stock is numerous (6.300.000 bovines) but poorly husbanded.

2° *Circulating capital :*

Except rice straw, fodders are hardly used and fertilizers are but rarely applied (kraal manure).

Seeds account for the greatest part of circulating capital : 70.000 tons for 700.000 hectares.

The emphasis laid on the setting up of coffee nurseries should be pointed out. However, if compared to the plantations in actual production their value remains low.

Reserve capital :

Sinking funds cannot be easily detected in holdings where book-keeping is unknown and remain merged with floating capital of small importance if any at all.

C. — LABOUR. CAPITAL

Labour (capital) is generally applied to family holdings. Wage earners are only employed in the Tananarive rice belt.

The amount of labour units achieved per capita of non wage earners is often less than 100 days per annum.

II. — Tenure, constitution and mobilisation of capital

Ownership of land is sometimes of old date in the « Fokonolona » of the Imerina where it is well organised. This type of tenure has been extended to the greater part of the Island by the French Administration.

Legal basis of ownership has been established by law the 9/3/1896, and by acts, in 1911 and 1929, enforcing registration and creating land tribunals and state owned land.

Transfer of state owned land may occur in terms of reserves for the communities and of grants.

Most of the land cultivated by local farmers consists in individual holdings in terms of customary rights.

III. — Importance of capital

- a) Area of cultivated land = 1.320.000 hectares.
- b) Live stock bovines = 6.390.000 heads
 goats, sheep, hogs = 1.000.000 heads
 Poultry = 5.000.000 heads.
- c) Amount of total income = 35.685 million C.F.A. francs.

D. — COMPOSITION AND INCOME OF A MEDIUM HOLDING

1° Area = 2.900 hectares, of which 1.900 hectares are cultivated and the rest left in fallow.

2° Live stock = 9.13 heads of bovines, 1,5 heads of goats, sheep and hogs.

3° Income, solely from stock breeding and crops : 50.978 francs C.F.A.

4° Labour supplied = 340 days, not included rice pounding, fishing and home work amounting to 155 days representing : 4.707 francs, thus giving a total of 55.685 francs C.F.A.

5° Theoretical working capital :

Land	69.410 fr C.F.A.
Movable	65.400 fr C.F.A.

Return on this capital 8.700 francs C.F.A.

Return on labour capital amounts to 38.782 francs giving 78.34 francs per days/work according to the preceding, total estimation of indigenous private capital in Madagascar is distributed as follows :

Land capital	48.587 millions fr C.F.A.
Movable capital	45.780 — —
Labour capital	27.147 — —

Total

121.514 millions fr C.F.A.

Live stock is very important. Family savings are invested in the acquisition of live stock.

UNE EXPÉRIENCE DE CRÉDIT MUTUEL AGRICOLE AU CAMEROUN SOUS TUTELLE FRANÇAISE,

par

M. CHRISTOL

Administrateur en Chef de la France d'Outre-Mer

Le thème choisi du présent symposium porte sur « les capitaux autochtones et leur mobilisation dans l'économie rurale » et, dans son titre II, prévoit une étude de la « mobilisation des capitaux » par le truchement du « Crédit Mutuel » ; il rentre bien dans ce cadre de donner quelques renseignements sur une expérience de Coopérative de Crédit Mutuel Africain, qui fonctionne depuis 1955 dans la chefferie de Bafou, région de Dschang au Cameroun sous tutelle française. Mais, avant d'analyser comment fonctionne cette coopérative, il convient sans doute de décrire très brièvement l'organisation du Crédit Agricole au Cameroun ainsi que les principaux obstacles rencontrés.

I. — INSTITUTIONS DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL

a) Des institutions comprenant : un organisme central, établissement public doté de l'autonomie financière, administré par des fonctionnaires chargés d'orienter la politique du Crédit, de coordonner et de contrôler l'activité des caisses secondaires ou filiales.

Appartiennent à ce type : le Crédit Agricole de l'A. O. F. institué en 1931, le Crédit Agricole de l'A. E. F., ainsi que le Crédit Agricole de Madagascar créé en 1939.

b) Des caisses autonomes organisées sur des bases purement mutualistes (et ne possédant généralement pas de centrale).

Appartient à ce type la Caisse de Crédit Agricole Mutuel du Cameroun créée en 1942.

II. — CRÉDIT A L'AGRICULTURE PAR LES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

Ces sociétés, qui ont la qualité de commerçant, ont été constituées dans le cadre des pouvoirs conférés au Ministre de la France d'outre-mer par la loi du 30 avril 1946 tendant à l'établissement, au financement et à l'exécution du Plan d'équipement et de développement des territoires d'outre-mer.

Au Cameroun, le Crédit du Cameroun a été institué le 25 mai 1949 avec siège à Douala. Son capital est actuellement de 300.000.000 de

francs C.F.A. provenant de la Caisse Centrale de la France d'outre-mer et du Territoire du Cameroun.

III. — LES SOCIÉTÉS AFRICAINES DE PRÉVOYANCE, DE SECOURS ET DE PRÊTS MUTUELS AGRICOLES (S.A.P.)

Organisées au Cameroun par le texte de 1937, ces S.A.P. appartiennent à un type mixte. Dirigées au départ par des fonctionnaires, alimentées par les cotisations obligatoires de tous les cultivateurs et éleveurs de statut africain de la Région, elles ont pour objectif principal de contribuer à l'amélioration des conditions de vie des paysans.

IV. — LES COOPÉRATIVES AGRICOLES

Régies par un texte de 1955, ce sont des sociétés civiles particulières, à capital et personnel variables.

Jusqu'en 1952, le fonctionnement de cette organisation a montré les principaux inconvénients suivants, outre certaines insuffisances de moyens financiers :

— l'insuffisance de cadastre et le petit nombre de terrains immatriculés, l'indivision coutumière des champs villageois ne permettaient pas l'individualisation des propriétés ou très peu et entraînaient l'obtention de garanties hypothécaires réelles ;

— l'éloignement des centres, l'éparpillement des propriétés, le peu de valeur intrinsèque des terrains à usage purement agricole, la mise en exploitation sommaire, ne donnaient que peu de valeur vénale à un terrain servant de garantie, même avec une possibilité réelle de prise d'hypothèque ;

— la complication de la juridiction, les liens familiaux enchevêtrés ou inconnus empêchaient dans bien des cas le recouvrement de la créance par les voies de droit ordinaires ;

— une réglementation parfois un peu difficile à comprendre et à appliquer par des autochtones ruraux ;

— enfin, parfois, le manque de sérieux de bénéficiaires de prêt qui n'investissaient pas les sommes reçues et gaspillaient ou détournaient les fonds de leur emploi prévu.

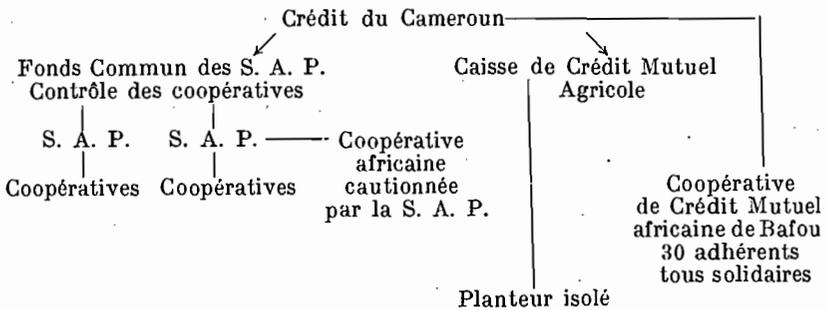
Toutes ces raisons ont fait que le Crédit Agricole a surtout fonctionné dans les milieux qui offraient le plus de garanties réelles, c'est-à-dire les colons européens. Une expérience de 1947, de larges crédits à des coopératives privées africaines, s'étant soldée par de sérieux déboires, il convenait d'organiser le Crédit Agricole sur des bases nouvelles, où sa diffusion pouvait se faire jusqu'au niveau du villageois africain avec le maximum de simplicité et de garanties.

En 1953, un protocole était signé entre le Crédit du Cameroun et la Caisse Centrale de Crédit Agricole Mutuel du Cameroun. Il y était convenu que les demandes de prêts formulées par les adhérents de la Caisse seraient instruites par le Directeur de la Caisse au point de vue technique, examinées ensuite par le Conseil d'administration de la Caisse, puis transmises au Crédit du Cameroun avec la caution de la Caisse. Le Crédit du Cameroun conservait sa liberté d'accorder

ou de refuser le crédit. De cette manière, la Caisse mettait en œuvre son indiscutable compétence technique tandis que le Crédit du Cameroun apportait son organisation financière et des fonds importants.

En même temps, l'organisme centralisateur des sociétés de prévoyance se tournait également vers le Crédit du Cameroun pour obtenir des fonds substantiels. Le Fonds Commun des Sociétés de Prévoyance s'est ainsi constitué en relai entre le prêteur, qui est le Crédit du Cameroun, et l'emprunteur que sont les différentes sociétés de prévoyance du Territoire, le Fonds Commun servant de fonds de garantie aux prêts demandés par les différentes S. A. P., dont la comptabilité est supervisée précisément par le Service de contrôle du Fonds Commun.

Un schéma fera rapidement comprendre le fonctionnement de cette organisation qui a permis un démarrage réel de la diffusion du Crédit Agricole dans les milieux autochtones.



Quelques chiffres montrent la progression des crédits agricoles accordés aux planteurs africains.

(en millions de frs C. F. A.)

	Coopératives et S. A. P.			Prêts avec caution C. C. A. M. C.		Prêts directs du Crédit du Cameroun		Total européens	Total africains	Total général
	Coopératives européennes	Coopératives africaines	S. A. P.	Prêts agricoles européens	Prêts agricoles africains	Prêts agricoles européens	Prêts agricoles africains			
1949-1950	3	0,5	10	—	—	8	5,1	11	15,6	26,6
1950-1951	10	38,7	67	—	—	4,5	8,2	14,5	113,9	128,4
1951-1952	5	40	25,5	—	—	7,7	3,7	12,7	69,2	81,9
1952-1953	5,5	37	125	8	3,1	2,8	1,8	16,3	166,9	183,2
1953-1954	—	35	222,7	26	8,1	—	—	26	265,8	291,8
1954-1955	—	60	228,6	20,2	12,5	12,8	5	33	306,1	339,1
	23,5	211,2	678,8	54,2	23,7	35,8	23,8	113,5	937,5	1.051
	913,5			77,9		59,6				

La progression d'ensemble est continue et les crédits affectés aux autochtones sont en proportion de plus en plus élevés. Pour une population active agricole de 600.000 paysans et éleveurs, la proportion est encore faibles certes, mais elle progresse régulièrement surtout depuis 1952.

Malgré cette situation favorable dans l'ensemble de l'extension du Crédit Agricole et considérant que l'action des Sociétés de Prévoyance avait un caractère essentiellement collectif, que celle de la Caisse de Crédit Mutuel Agricole ne profitait finalement qu'à une minorité de colons africains et européens, le Crédit du Cameroun a proposé la création d'organismes décentralisés issus des producteurs, techniquement contrôlés, avec le moins de frais possibles.

C'est en imposant des conditions rigoureuses que le Crédit du Cameroun proposait la création de la Coopérative de Crédit Mutuel de Bafou étant entendu qu'elle assumait les risques de financement qui en découlaient.

La Coopérative de Crédit Mutuel de Bafou était constituée le 2 mars 1955.

Plutôt que d'exposer des principes, analysons comment fonctionne réellement cette coopérative.

Le caractère primordial de cette coopérative est son caractère mutualiste intégral. Chaque adhérent est responsable solidairement non seulement des engagements de la Société, mais également des engagements des autres membres (coopératives du type Raiffeisen). Cette solidarité implique évidemment une société de personnes peu nombreuses, domiciliées dans le même village et se connaissant bien.

A Bafou, à quelques kilomètres de Dschang, 30 personnes (maximum imposé par le Crédit du Cameroun) ont constitué une telle société.

Les adhérents, originaires du même quartier de la chefferie, sont des planteurs de caféiers Arabica.

Ils semblent avoir très bien compris le sens de leur responsabilité solidaire pour l'avoir pratiquée comme la plupart des africains et notamment des bamiléés (il existe peu d'immeubles ou de camions possédés par des bamiléés, qui n'appartiennent en fait à une « Société » occulte mais parfaitement organisée).

La coopérative a été organisée légalement selon les règles du droit français. Le décret du 2 février 1955 portant statut de la coopération limitant — en son article 9 — la responsabilité de chaque sociétaire à cinq fois le montant des parts de capital social dont il est titulaire ; chaque adhérent à la Mutuelle a signé un engagement de caution solidaire en faveur des sociétaires ayant bénéficié d'un prêt du Crédit du Cameroun.

La responsabilité des sociétaires vis-à-vis des engagements de la Société n'exclut nullement la signature de caution solidaire entre les individus.

Le montant de la part sociale a été fixé à 20.000 francs C.F.A., 38 parts ont été souscrites représentant un capital de 760.000 francs déposé au Crédit du Cameroun en garantie des prêts accordés aux adhérents.

Un conseil d'administration de cinq membres a été élu ; les fonctions d'administrateur ne sont pas rémunérées. Cette société n'a pas de frais généraux.

Un conseil d'administration reçoit les demandes d'emprunt des membres et les présente à l'assemblée générale qui, à la majorité relative, décide l'octroi ou le rejet de la garantie de la Société, laquelle garantie entraîne, par acte séparé, la caution de tous les membres. Il y a lieu de noter que l'assemblée générale a refusé de donner au conseil d'administration délégation pour accorder les cautions.

Le procès-verbal de l'assemblée générale, seul document qui doit être reporté sur un registre selon un modèle déterminé, est transmis au Crédit du Cameroun.

Il est important de signaler qu'aucun représentant de l'Administration ou du Crédit du Cameroun n'assiste aux réunions du conseil d'administration ou de l'assemblée générale de la Coopérative, qui est et doit demeurer une société privée et libre de toute tutelle.

Le Crédit du Cameroun procède alors à une enquête technique sur les demandes agréées par la Coopérative.

L'enquête porte sur l'état des plantations et l'objet du crédit. Ce dernier a pour but l'achat d'engrais, l'extension de plantations, la construction d'aires de séchage de café et de petits hangars de stockage.

A l'occasion de ces expertises et en accord avec l'Agronome Régional, des conseils sont donnés aux planteurs (plantations selon les courbes de niveau du terrain, arrachage des cultures intercalaires trop serrées, arbres de couverture, etc...).

Aucune demande agréée par la Coopérative n'a, jusqu'à présent, dû être réduite par le Crédit du Cameroun ; il est vrai que ces demandes sont passées au crible par les intéressés eux-mêmes ; c'est ainsi que plusieurs demandes, dont celle du président, ont été notablement réduites par l'assemblée générale.

Le Crédit du Cameroun avait donné son accord pour prêter en fait aux membres de la Coopérative 10 fois le montant du capital social, fixé à 760.000 francs. 29 crédits variant de 100.000 à 600.000 francs et totalisant 7.125.000 francs ont été accordés et versés.

Dans toute la mesure du possible, les fonds d'emprunt sont versés en nature (engrais notamment).

L'échéance de février 1956 a été versée intégralement par la Coopérative de Bafou avec 15 jours d'anticipation.

Trois autres coopératives de même type ont été créées en février 1956 à Foto, Banga et Mintsué, toutes trois en pays bamiléké.

Les sociétaires sont certainement mieux placés que quiconque pour connaître la moralité et la solvabilité des emprunteurs habituels. De même, ces sociétaires, surtout en milieu africain, seront en mesure par des pressions coutumières, mieux que le Crédit du Cameroun ou un agent d'exécution, d'inciter l'emprunteur défaillant à honorer des engagements qui sont également les leurs.

Cette formule a soulevé un très grand intérêt tant dans la région Bamiléké que dans les autres régions du Territoire. Elle est susceptible d'un très grand développement, en particulier dans les régions dont les structures traditionnelles sont encore vivaces.

Une trentaine de coopératives de Crédit Mutuel sont actuellement en gestation. Cette multiplication va nécessiter la création d'un organisme, situé à mi chemin entre les villageois eux-mêmes et le Crédit du Cameroun, avec un renforcement des moyens d'enquête technique préalable. Il reste également à procéder aux expériences dans les milieux africains en voie de transformation pour adapter le système de garantie aux mentalités non traditionnelles. Cette adaptation donnera lieu sans doute à quelques déboires qu'il faut accepter — bien que les banquiers n'y tiennent pas beaucoup — pour modifier le cas échéant les méthodes.

Dans les pays sous-développés d'Afrique, les difficultés d'aide financières aux cultivateurs proviennent de diverses origines.

En admettant que le cultivateur, isolé dans son coin de jungle, ait compris l'intérêt qu'il y a pour lui d'obtenir — par le truchement d'un crédit financier — les matériels et les matériaux qui pourraient augmenter sa production totale ou sa productivité (et le fait de lui faire admettre ces conceptions est déjà un immense problème), il faut que sa mentalité accepte l'idée de rembourser sur un temps plus ou moins long l'aide reçue.

Les garanties réelles, que peut offrir à un banquier un lopin de terre enfoui dans la brousse sont illusoire étant donné que la notion de propriété — au sens européen du terme — ne correspond pas aux usages locaux.

Quelles que soient la structure des organismes de crédits, leur alimentation en crédit, leurs liaisons réciproques, leur organisation interne, etc..., le véritable problème se trouvera toujours au niveau du paysan lui-même, cultivant une parcelle de la terre africaine au rendement faible et incertain. C'est en partant de cette donnée de base, en étudiant la mentalité du cultivateur, ses modalités d'association avec ses voisins, son mode d'appropriation du sol, ses façons d'améliorer lentement son travail, qu'on trouvera peu à peu les moyens d'adapter les notions occidentales du crédit bancaire agricole aux données réelles de la vie paysanne africaine. Toute autre façon de procéder peut paraître artificielle, surajoutée et ne pourra donner que des mécomptes malgré le souci humain qui peut l'animer.

Le système simpliste de Procuste, s'il était peut-être rentable pour obtenir des crédits, ne l'est certainement pas pour en accorder !

Ce qui donne un très grand prix à l'expérience de la Coopérative de Crédit Mutuel de Bafou, à nos yeux, c'est précisément le fait qu'on a utilisé très étroitement des modalités africaines de crédit — la « Société » d'argent du type bamiléké pour y accrocher un mode de financement occidental.

Il est probable que cette formule ne réussira pas sans modifications profondes dans d'autres races du sud Cameroun et qu'il faut

dra rechercher des modalités différentes adaptées aux habitudes de pensée sociale des villageois.

Il était néanmoins intéressant que les distingués participants à ce symposium aient connaissance d'une expérience menée par un organisme bancaire qui n'a pas hésité — malgré les risques financiers qu'il courait — à ouvrir une voie nouvelle au Cameroun.

AN EXPERIMENT ON AGRICULTURAL MUTUAL CREDIT CARRIED OUT IN CAMEROON UNDER FRENCH ADMINISTRATION

by

M. CHRISTOL

Senior Administrator French Overseas Territories

SUMMARY

Credit organizations, to the benefit of Cameroon agriculture, include :

- 1° Agricultural Mutual Credit Institutions.
- 2° Governmental Societies (« Crédit du Cameroun »).
- 3° African Provident Societies (S.A.P.).
- 4° Agricultural cooperatives.

In 1953, in consequence of the drawing up of a protocol, the « Crédit du Cameroun » could finance the loans that had been examined by the agricultural mutual Credit Society. Similarly the Common Fund Bank of the Provident Societies was used as go between by the borrowers (Provident Societies) and the « Crédit du Cameroun ». The latter proposed to create a decentralized organisation formed by the producers. The Mutual Credit Cooperative of Bafou. This cooperative in which the responsibility of all members is pledged, is an entirely mutualist type. Its members number 30 ; the organization is based on French Law. The registered part is worth 20.000 francs. The shares number 38 which makes a registered capital of 760.000 francs. The « Crédit du Cameroun » granted a 7.125.000 francs credit to this entirely private society, with an independant Board of directors (5 members), whereas, statutably, a sum amounting up to 10 times the registered capital can be borrowed.

Three other cooperatives belonging to this type were created at the beginning of 1956 in Foto, Bangay and Mintsué.

This type of society, based on the bringing together of people belonging to the same class, seems to be marked out for a wide future.

**NOTE SUCCINCTE SUR DEUX EXPÉRIENCES
D'ÉVOLUTION DE L'ÉCONOMIE RURALE EN A.O.F.
(SÉNÉGAL ET HAUTE-VOLTA)**

par

M. GAUDY

Ingénieur en Chef de l'Agriculture outre-Mer

1°) SECTEURS DE PAYSANNAT DU SÉNÉGAL

a) *Principe de l'action.*

Le principe général, qui commande cette action en milieu rural africain, est la recherche des moyens propres à accroître les ressources du milieu rural considéré, afin qu'un jour ce milieu puisse produire lui-même les capitaux nécessaires à son propre développement.

b) *Implantation des Secteurs.*

On a choisi, pour mettre en place ces Secteurs, des Cantons aussi homogènes que possible offrant des conditions psychologiques favorables et situés dans la zone arachidière du Sénégal. La plupart d'entre eux se trouve dans la région de Thiès.

Dans ces Cantons on a choisi quelques villages sur lesquels l'action débute. Ces villages sont pour la plupart producteurs de semences d'arachides sélectionnées offrant ainsi des conditions plus favorables. Dans ces villages, en effet, les producteurs sont déjà habitués à une certaine discipline de production.

Dans cette région les terres sont exploitées collectivement. L'étendue des cultures est assez variable mais il semble que la superficie cultivée en arachide doit être voisine de 2.000 ha pour que l'action puisse avoir un support suffisant.

Les terres cultivées font tout d'abord l'objet d'un relevé topographique aussi précis que possible. On utilise souvent dans ce but des photographies aériennes prises à une époque favorable. Ce relevé doit conduire à un véritable cadastrage des terres. Afin de faciliter l'intervention technique et notamment celle des engins mécaniques, un remembrement est envisagé et d'ailleurs en cours dans certains villages.

c) *Encadrement du producteur.*

Cet encadrement est un facteur essentiel de réussite. L'agent d'encadrement est d'origine métropolitaine, diplômé d'une école

d'agriculture. Il est secondé par des agents africains. Le principe essentiel est de faire vivre l'agent d'encadrement en contact aussi étroit que possible avec les producteurs. C'est pourquoi l'agent demeure dans le village le plus central de la zone intéressée par l'action en cours. De cette manière l'agent d'encadrement connaît bien le milieu rural auquel il s'adresse, il est également mieux connu des cultivateurs. C'est le moyen le plus sûr d'obtenir la confiance indispensable.

Cette proximité de l'agent d'encadrement fait que ce dernier joue un rôle non seulement technique mais également moral et social.

Il est indispensable d'envisager certaines évolutions de l'état de choses actuel. C'est ainsi que l'agent d'encadrement, qui est actuellement strictement administratif, devra un jour être pris en charge par le milieu rural lui-même. D'autre part cet agent, actuellement européen par manque d'agents africains, devra, aussi rapidement que possible, être remplacé par un agent africain ayant les mêmes qualifications techniques.

d) *Les actions techniques.*

Dans les zones intéressées ont été groupées toutes les actions techniques susceptibles d'accroître la production tout en conservant à la terre son potentiel de fertilité. Les principales actions sont les suivantes :

— Distribution de *semences sélectionnées*. Cette action est en cours depuis longtemps au Sénégal, où des variétés et formes adaptées aux diverses conditions locales étaient déjà distribuées.

— Utilisation des *fongicides* sur les semences.

— Respect d'un *assolement* comportant des soles d'arachide, de mil-grain et d'engrais vert.

— Utilisation des *engrais minéraux* suivant des formules adaptées aux conditions locales. Pour lancer ce mouvement il n'est demandé aux cultivateurs que le paiement du 1/4 du prix de l'engrais.

— Utilisation des *engrais verts*, constitués soit par du mil soit par la végétation spontanée. L'enfouissement est fait mécaniquement avec du matériel léger, notamment Ferguson, moyennant paiement d'une redevance par le cultivateur.

— Développement de la *culture attelée* avec utilisation du bœuf pour remplacer les chevaux dont le nombre s'avère insuffisant. Des centres de dressage de bœufs ont été créés.

— Vulgarisation de *petit matériel agricole* : semoirs attelés, herse, charrettes, houes, etc..., afin de comprimer certains postes de travail qui empêchent l'extension des cultures ou contraignent le cultivateur à négliger certains travaux.

— *Protection des sols*, notamment par reboisement et établissement de haies brise-vent.

Ces actions techniques sont complétées sur d'autres plans :

— Etablissement de puits, construction de magasins, de silos, etc. Ces derniers en particulier doivent jouer un rôle important pour

la réalisation de réserves vivrières propres à faciliter la soudure entre deux récoltes.

— Aide à la commercialisation des récoltes afin de soustraire le producteur à certains intermédiaires peu scrupuleux et obtenir de meilleurs prix. Cette action doit également atténuer les effets des prêts usuraires dont peut être victime le producteur.

e) *Organismes supports de l'action.*

Ce support est notamment constitué par les Sociétés Mutuelles de Production Rurale (S.M.P.R.), qui sont des organismes collectifs dans lesquels les producteurs sont appelés à jouer un rôle essentiel. Ces organismes coopératifs possèdent diverses sections intéressant la production, la commercialisation, le crédit.

À l'intérieur de la S. M. P. R. on cherche à créer dès que possible des *coopératives villageoises* qui permettent d'intégrer plus étroitement les producteurs à l'action en cours.

Ces coopératives et même les secteurs de production des S.M.P.R. sont directement animées par l'agent d'encadrement dont l'action peut être fort importante.

Ces organismes permettent à la collectivité intéressée de bénéficier plus aisément des prêts notamment du Crédit Agricole, qu'il s'agisse de prêts de campagne, les plus fréquents, ou de prêts à moyen et plus rarement long terme. La coopérative offre alors une garantie collective de plus grande valeur que la plupart des garanties individuelles.

f) *Coût de l'opération.*

Les dépenses *d'investissement* ont été estimées à 3.000.000 de fr C.F.A. Elles comprennent notamment le logement de l'agent d'encadrement, les véhicules, le puits, le magasin, etc...

Les dépenses *de fonctionnement* sont estimées à 1.000.000 de fr C.F.A. par an.

g) *Résultats.*

Il faut noter que cette organisation est récente.

Il ne peut être question de juger une action agricole sur un temps très court, deux à trois ans généralement.

On peut en moyenne compter sur une augmentation des rendements de l'ordre de 100 kg à l'hectare. Le remboursement des frais de fonctionnement peut être estimé à 25 à 30 kg d'arachide à l'hectare en moyenne.

Ces chiffres ont cependant été assez souvent dépassés, mais dans tous les cas l'opération est payante si on ne considère que les frais de fonctionnement.

On pourrait valoriser les récoltes en spécialisant ces secteurs dans la production de semences sélectionnées. En effet, dans ce cas, le contrôle technique est plus facile et les récoltes sont vendues à un cours plus élevé.

Par l'éducation progressive du cultivateur, il faut amener ce dernier à intervenir de plus en plus fréquemment. Si la confiance existe, il le fait d'ailleurs volontiers. Cette intervention doit porter à la fois sur la gestion et sur le financement.

2° FERMES PILOTES DE HAUTE-VOLTA

Alors que l'action conduite au Sénégal porte sur des terres exploitées collectivement, en Haute-Volta on s'adresse à des individus.

a) *Principes de l'action.*

On cherche également à accroître les ressources du cultivateur, mais en créant des exploitations individuelles destinées à servir d'exemples.

Les cultivateurs sont groupés pour une saison de culture dans une station locale, à Kamboinsé, où ils participent à tous les travaux de l'exploitation. Ils effectuent notamment des travaux qui leurs sont peu familiers, plus particulièrement en riziculture.

b) *Implantation.*

Les fermes, de 4 hectares chacune, sont établies dans divers villages répartis sur l'ensemble du territoire. Chaque exploitation doit suivre un assolement quadriennal. Elle est complétée par des parcelles permettant le cas échéant la création de rizières, de jardins maraîchers, de vergers.

c) *Encadrement.*

Il est constitué à la base par un moniteur africain fixé au village et contrôlé par des agents du Service de l'agriculture. Le moniteur doit être en mesure d'intervenir à tous moments.

d) *Les actions techniques.*

Nous retrouvons ici les actions citées plus haut : semences sélectionnées, assolement avec une sole de coton fumée, engrais verts, culture attelée, etc...

Chaque ferme donnée au cultivateur comprend une maison d'habitation, un abri pour les animaux, un abri pour le matériel, une fosse à fumier, un silo à fourrage. Tous ces bâtiments sont réalisés en matériaux du pays : briques de terre, toits de terre, etc...

Un petit matériel vient compléter les bâtiments : charrue, herse, charrette ou train de roue, une paire de bœufs.

L'ensemble de la dotation est estimé à 140.000 francs C.F.A. en moyenne.

e) *Supports de l'action.*

Ce sont les organismes coopératifs locaux qui servent de support à l'action et notamment les Sociétés Mutuelles de Production Rurale et les Sociétés Indigènes de Prévoyance.

Il est envisagé de faire plus tard des Coopératives de producteurs lorsque les fermes seront suffisamment nombreuses.

Les résultats sont assez variables suivant les régions.

La principale difficulté paraît être l'intégration dans un milieu, où l'exploitation des terres est collective, de fermiers à agriculture fixée, individuelle. Dans certains cas le milieu a réagi défavorablement. Mais en général, la réaction est favorable et de nombreuses demandes ont été enregistrées.

CONCLUSION

Il faut bien retenir que l'une comme l'autre de ces actions ont encore un caractère expérimental. Mais ces expériences sont conduites dans la réalité des faits agricoles.

Il ne peut être également question de songer à généraliser ces actions car leur prix de revient est élevé et aucun budget ne pourrait en supporter les frais. Il s'agit d'aider le milieu rural au départ et l'amener progressivement à prendre conscience de ses propres possibilités. En même temps, les techniques et moyens d'action divers sont mis au point. On peut espérer que ces actions amèneront peu à peu les cultivateurs à dégager eux-mêmes les ressources nécessaires pour assurer les investissements indispensables à l'évolution de l'agriculture africaine.

**A SHORT NOTE ON TWO EXPERIMENTS
ON THE EVOLUTION OF RURAL ECONOMY IN A.O.F.
(Senegal and Haute-Volta)**

by

M. GAUDY

Senior Agricultural Officer French Overseas Territories

SUMMARY

Peasant areas in Senegal

Districts were chosen, as homogeneous as possible, and in these districts, villages were chosen as starting-points of the action. The land is collectively cultivated. The most interesting acreage amounts up to about 2.000 ha. The producer's supervising by european agriculture officers and african agents is a factor of success. Their's must be not only a technical part but a moral and social one. As far as possible the european officer should be in future replaced by an african agent.

The technical action deals with the distribution of selected ground-nut seeds, the use of fungicides on seeds, the enforcing of crops-rotation including ground-nut, sorghum and manure crop, the utilization of fertilizers and manure, the increased use of draught-animals for cultivation, the popularization of the minor agricultural implements, soil protection and retrimbering. These technical actions are completed with the creation of wells, the building of silos, the assistance to crops commercialization.

The institutions supporting these actions are the Rural Protection Mutual Societies (S. M. P. R.) which are collective institutions. In particular they allow the collectivity to avail themselves of the agricultural credit loans.

The investment-expenses incurred for these operations were estimated 3 million francs C.F.A. They include : housing of the officer, vehicules, stores and so on. The working expenses were estimated 1 million francs C.F.A. This was recently organized. An average yield-increase of 100 kg per hectare can be expected.

Pilot-farms in Haute-Volta

Here the action is not directed towards communities but individuals.

In scattered villages, farmings are created ; each of them stretches over 4 ha and includes lands for a four-course rotation, and a few plots for rice-fields, fruit-trees plantations and so on.

The basic supervising is provided by an african instructor. The technical actions are similar to those undertaken in peasant-districts.

The whole of the grant is estimated 140.000 francs C.F.A.

The local cooperative organizations support the action, especially the Rural Production Mutual Societies and the Native Provident Societies.

The main problem is the integration of individual farmings into a collective cultivation milieu.

BIBLIOGRAPHY ON NATIVE SETTLEMENT SCHEMES AND COMMUNITY DEVELOPMENT IN AFRICA

May 1955 (*)

CONTENTS

- 1.0. — GENERAL.
- 2.0. — BRITISH AFRICA.
 - 2.1. — Nyassaland.
 - 2.2. — Nigeria.
 - 2.3. — Gambia.
 - 2.4. — Sierra Leone.
 - 2.5. — Swaziland.
 - 2.6. — Basutoland.
 - 2.7. — Kenya.
 - 2.8. — Uganda.
 - 2.9. — Tanganyika.
 - 2.90. — Northern and Southern Rhodesia.
 - 2.901. — Sudan.
- 3.0. — BELGIAN CONGO AND RUANDA URUNDI.
- 4.0. — FRENCH AFRICA.
 - 4.1. — North Africa (Algeria, Morocco, Tunisia).
 - 4.2. — French West Africa.
 - 4.3. — French Cameroons.
 - 4.4. — French Equatorial Africa.
 - 4.5. — Madagascar.
- 5.0. — PORTUGUESE AFRICAN TERRITORIES.
- 6.0. — UNION OF SOUTH AFRICA.

1.0. — General

- 1. ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE. — *Mission d'études des structures économiques des collectivités indigènes de l'Algérie et des Territoires d'outre-mer. — Création d'un Institut d'économie rurale africaine.* — J. O. Ass. Un. Fr., Doc. Annexe n° 274, 1951, séance du 27-11, p. 311.
- 2. BECKETT (W. H.). — *Rural development in British West Africa.* — Incidi, 28 th Study Session, 1953. Br. in-8°, 10 p., bibl. 8 réf.
- 3. C. G. O. T. — *La mécanisation du paysannat africain, la culture de Parachide en association.* — Paris (siège), sd. (1953 ?). Br. in-4°, 15 p. + 5 p. en annexe, tabl., phot., h. t., fig.
- 4. CLÉMENT (J.). — *Etude relative au paysannat indigène.* — Joss, Conf. Intern. Afr. sur l'Economie Indigène rurale, du 17 au 27 nov. 1949. Br. in-fol., 19 p., bibl. comm. (B.E. 10).

(*) Documents réunis par le BUREAU INTERAFRICAIN DES SOLS.

5. COLONIAL OFFICE. — *Notes on some agricultural development schemes in Africa* (Notes sur quelques projets de développement agricole en Afrique). London (siège), 1951, 89 p.
6. FRANÇOIS (Robert P.). — *Les conditions du développement de la production agricole outre-mer*. — *Marchés Coloniaux*, n° 443, 1954, 8 mai, p. 1333-1336.
7. GOUROU (Pierre). — *Les enseignements d'une expérience agricole en pays équatoriaux : Anfreville*, 1952, 12 p., 1 c. — Bordeaux, les Cahiers d'Outre-Mer, n° 23, 6^e année, juillet-septembre 1953, p. 232-243.
8. GUELIATI (A.). — *L'expansion du paysannat*. — France d'Outre-Mer, n° 289, 1953, déc., p. 39-41, photos.
9. HASWELL (P.). — *Notes on the application of mechanized agricultural methods in a rural community*. — Indigenous rural economy conference, Gambia. Br. in-fol. 6 p. (U.K. 1).
10. *Institutions destinées à encourager le développement économique et social des communautés rurales*. — Indigenous rural economy conference. Index of papers submitted by French delegation. (s.d.). Br. in-fol. 19 p.
11. JOURNAL OFFICIEL. — *Assemblée de l'Union Française. Rapport tendant à inviter le gouvernement à prendre toutes dispositions susceptibles d'aider à l'évolution de l'agriculture autochtone*. — Séance du 17 oct. 1950.
12. *Notes on some agricultural development schemes in Africa and Aden* (1st Revise). London, Colonial Office, 1953, April, 94 p. dactyl., tabl.
13. POSSOZ (E.). — *Droits fonciers. Paysannat et lotissements indigènes*. — *Prob. Afr. Centrale*, 1951, n° 12, p. 115-131. Ref. in *Africa*, 1952, Jan., p. 95.
14. RICHARD-MOLARD (Jacques). — *Plaidoyer pour une nouvelle paysannerie en Afrique Noire*. — *Présence Afr.* 13, 1952, p. 170-179.

2.0. — English Africa

2.1. — Nyassaland

15. *Nyassaland. — Maize Farms*. — In « *Notes on Agric. Develop. Schemes* » (Col. Off.), 1953, p. 73-75.

2.2. — Nigeria

16. CHADWICK (E. R.). — *Community development in south-eastern Nigeria*. — *Nigerian Field* 1951, July, p. 113-123, phot.
17. ITA (Eyo). — *Community farms in Nigeria*. — *Times*, 1952, 30 June — anal. in *Col. Review*, 1952, sept., p. 194.
18. *Nigeria. — Short notes on community development in the western region of Nigeria*. — *Community Dvlt. Bull.* 1951, déc., p. 17-19.

2.3. — Gambia

19. GAMBLE (D. P.). — *Economic conditions in two mandinka villages (Kerewan and Keneba)*. — (*Interim reports on an investigation financed from colonial development and welfare funds and by the Government of the Gambia*). — Londres, Colonial Office, s.d. vol. 106 p.

2.4. — Sierra Leone

20. *Sierra Leone. — Soil conservation and land use in Sierra Leone*. — Freetown, Gov. Print., 1951, in-fol. 124 p.

2.5. — Swaziland

21. *Swaziland. — Development of the economy of African village. — Communities in Swaziland Indigenous rural economy conference. Br. in-fol. 3 p.*

2.6. — Basutoland

22. *Basutoland. — The village unit in Basutoland. — Indigenous rural economy conference. Br. in-fol. 3 p.*

2.7. — Kenya

23. *Development of the African village unit in Kenya. — Indigenous rural economy conference. Br. in-fol. 5 p. (V.K. III).*
24. *Kenya. — Groups farms for Kenya natives. — The Farmer's Weekly, 1950, 13 déc., p. 55, traduction B.I.S.*
25. *Kenya. — Report of committee on agricultural credit for Africans. — Nairobi, Government printer, 1950. Br. in-8°, 91 p.*

2.8. — Uganda

26. PURSEGLOWE (J. W.). — *Kigez : Resettlement. — The Uganda Journal Afr. Admin. 1950, n° 2, sept. Br. in-8°, 139, 152. Bibl., photos (tiré à part) et in JI of African administration, 1951, January, n° 1, p. 13-31.*

2.9. — Tanganyika

27. MALCOLM (D. W.). — *Sukumaland. An african people and their country. A study of land use in Tanganyika. — London, Oxford Un. Press. 1953, 1 vol. in-8°, XVIII, 224 p., h. t., photos, Glossary bibl.*
28. *Tanganyika. — Development of the village unit in Tanganyika. — Indigenous rural economy conference. Br. in-fol. 7 p. (U.K. VI).*
29. *Tanganyika. — Report of the development of Mbulu district. — Dar es Salaam, Gov. Print. 1951. Br. in-8°, 13 p. tabl. + 1 carte h. t. en coul.*

2.90. — Northern and Southern Rhodesia

30. ALLAN (W.). — *The resettlement of native populations in Northern Rhodesia. — In : C. R. de la semaine agric. de Yangambi du 26-2 au 5-3-1947, p. 808, communic. n° 94.*
31. ALVORD (E. D.). — *Amongst african peasant farmers. — Bull. Agr. Congo Belge, 1949, n° 3, p. 2468-2476 (Conf. Afr. des Sols, Goma) (comm. n° 135).*
32. *Rhodesia (Northern). — African peasant group farming. — In notes on some agric. Develop. Schemes... (Col. Office), 1953, April, p. 69-70.*
33. *Rhodesia (Northern). — Improved african farming scheme. — In notes on some agric. develop. schemes... (Col. Office, 1953, April, p. 72-73.*
34. *Rhodesia (Northern). — Development of the village unit in northern Rhodesia. — Indigenous rural economy conference. Br. in-fol. 9 p.*
35. THOMSON (H. H.). — *Peasant farming project in the eastern province of northern Rhodesia. — Community Devel. Bull. 1951, juin, p. 48-51.*

2.901. — Sudan

36. PERGUSON (H.). — *The zande scheme. — Reprinted from Emp. Cott. Gr. Rev., 1949, 26 ppp., 109-121.*

3.0. — Belgian Congo and Ruanda Urundi

37. BAPTIST (A. G.). — *Matériaux pour l'étude de l'économie rurale des populations de la cuvette forestière du Congo Belge.* — (Data for the study of rural economy of populations living in the forest basin of the Belgian Congo). Bruxelles, I.N.E.A.C., 1951. Br. in-4°, 63 p., bibl.
38. BALLEGEER (L.). — *Le paysannat indigène. Expériences entreprises à la station I.N.E.A.C. à Gandajika.* — Bull. Cepsi (Elisabethville), 1946-47, p. 37-49.
39. BECKERS (H.). — *Le fonds du bien-être indigène.* — Bruxelles, Editions Universitaires. Br. in-8°, 28 p.
40. BECKMAN (E.). — *Mission Anti-érosive (M.A.E.). Rapport des exercices 1951-1952 (Congo Belge).* — (*Anti-érosive Mission (M.A.E.). — Report for 1951-1952 (Belgian Congo).*) — Bull. Agric. Congo Belge, 1954, n° 1, févr., p. 27-64, fig., tabl.
41. BRIXHE (A.). — *Un essai de stabilisation des groupements agricoles indigènes au Congo Belge. Les lotissements agricoles du Nord Sankuru.* — Coton et Fibres Trop., 11, 7, 1, 1947, p. 3.
42. BRIXHE (A.). — *Les lotissements agricoles du Nord Sankuru.* — C.E.P.S.I., Elisabethville, 1947.
43. BRUENS (F.). — *Note sur les parcellements en territoire d'Aketi.* — Bull. Agr. Congo Belge, 1952, n° 1, p. 37.
44. CHAMBON (R.) and LERUTH (A.). — *Monographie des Bena Muhuno. Territoire de Kongolo. District du Tanganyika.* — Bull. Agric. du Congo Belge, 45, 3, 1954, p. 519-598.
45. CLÉMENT (J. M.). — *L'agriculture dans le district du Sankuru. Réflexions sur son développement.* — Bull. Agric. Congo Belge, 1953, avril, p. 269-318, tabl., photos, cartes.
46. CLÉMENT (J. M.). — *Note sur les lotissements agricoles du Nord Sankuru.* — In : C. R. de la Semaine Agric. de Yangambi, du 26 fév. au 5 mars 1947, p. 784-789 (communic. n° 62).
47. *Congo Belge.* — *Paysannats indigènes.* — Léopoldville, Direction Générale de l'Agriculture, s.d.
48. *Congo Belge.* — *Paysannats Turumbu. Rapport annuel 1951 (1952).* — Yangambi (Serv. Agron. local, dir. agric.), 1952, 2 br., fig., tabl., photos.
49. *Congo Belge.* — *Gouvernement général. Enseignement agricole. Le paysannat.* — Léopoldville, siège, s.d. Br. in-4°, 32 p., photos, fig.
50. *La contribution du plan décennal au développement des paysannats indigènes.* — Congopress, 1951, n° 90, p. 1898-1899.
51. *Coopératives et paysannat indigènes.* — Ass. Ints. Coloniaux Belges, 1952, 1^{er} déc., p. 371-373.
52. CORBISSIER (F.). — *La propriété foncière et le paysannat indigène chez les indigènes d'origine Barega.* — Probl. Afri. Centrale, 6-19, 1953, p. 6-15, pl. illi.
53. DUBOIS (Georges). — *Paysannat indigène.* — Joss, Confér. Intern. Afri. sur l'Economie Indigène rurale du 17 au 24 novembre 1949. Br. in-fol. 16 p., bibl. communication Be 3.
54. DUBOIS (Georges). — *Politique agricole en milieux ruraux au Congo Belge.* — Soc. Belge Etudes et Expansion, II., 141, 1950, p. 401-406 et in Bull. Agric. Congo Belge n° spécial, vol. XLIII, 1952, p. 29-37, photos.
55. ELOY (J.). — *Les lotissements agricoles et le paysannat dans le district du Maniema (Congo Belge).* — Bull. Agr. Congo Belge, vol. XLIV, n° 6, 1953, déc., p. 1249-1289, fig., tabl., cartes h. t.
56. GILLE (Albert). — *Du technique à l'humain.* — Bull. Agr. du Congo Belge, vol. XLIII, numéro spécial, 1952, p. 263-267.
57. GODDING (Robert). — *Propriété foncière, paysannat et bétail (Congo Belge).* — Revue Col. Belge, 1952, 1^{er} avril, p. 249-250, photos.
58. GUILLARD (J.). — *Le paysannat Turumbu.* — Yaoundé, Serv. des Eaux et Forêts, 1952. Br. in-4°, 8 p. dactyl.

59. HELLEBUYCK (W.). — *Note guide pour la visite du paysannat Turumbu* (Congo Belge). — In C. R. « Craceus », 1952, déc. 15-18, annexe VI, 7 p.
60. HENRY (J.). — *Les bases théoriques des essais de paysannat indigène entrepris par l'I.N.E.A.C. au Congo Belge*. — Conf. Intern. Afric. sur l'Économie Indigène rurale, du 17 au 24 nov. 1949. — Br. in-fol. 21 p., communication (B.E. 11).
61. HEYSE (Th.). — *Notions générales sur le régime foncier du Congo Belge et du Ruanda Urundi*.
62. JURION (F.). — *L'organisation de l'agriculture indigène*. — Note pour le Conseil de la province de Stanleyville, 1945, mai (non publié).
63. KEEN (B. A.). — *Economic and social aspects of cooperative and collective farming systems*. — Bull. Agr. Congo Belge, 1949, p. 2451-2455.
64. KELLERMANN, BORDIER, MULLENDER. — *Rapport de la mission effectuée au Congo Belge du 21 août au 7 septembre 1952. La modernisation de l'agriculture africaine au Congo Belge*. — Brazzaville, Direct. Génér. des Serv. Econ. et du plan, Service colonisation et paysannat, 1952. Br. in-4°, 44 p. ronéot.
65. KEVERS (G.). — *Monographie des groupements Mugabo-Mumoso en territoire de Kabare*. — Bull. Agric. Congo Belge (1952), vol. XLIII, n° 4, p. 967-978, carte, phot.
66. KOLLASCH (A. N. L.). — *Notes succinctes sur un programme agricole d'un centre minier*. — In : C. R. de la Semaine Agric. de Yangambi, du 26 fév. au 5 mars 1947, p. 774-777, communic. n° 59.
67. LE BUSSY (Roger). — *Les expériences de paysannat indigène au Congo Belge*. — Problèmes économiques, 1954, mars, 23, n° 325, p. 12-15 et Bull. bimestriel de la Sté Belge d'Études et d'Expansion, n° 157, 1953, août-octobre.
68. LHERMITTE (L.). — *Evolution*. — L'Actualité congolaise. Édition B, n° 8, p. 1-3, Étude du paysannat indigène du Congo Belge.
69. MISSION ANTI-ÉROSIVE. — *Monographie des groupements Mumoso-Mubago* (Kivu, Congo Belge). — Bruxelles, Ministère des Colonies, 1952, in-8°, 141 p., tabl., cartes h. t., photos.
70. *Le paysannat indigène à Gandajika*. — In : C. R. de la Semaine Agric. de Yangambi, du 26 fév. au 5 mars 1947, p. 778-782 (communic. n° 60).
71. MALENGREAU (G.). — *Les lotissements agricoles au Congo Belge*. — Rapport de mission. — (Parcelling out of agricultural land in the Belgian Congo). Report by a mission. Bruxelles, Georges Van Campenhout. Br. in-8°, 92 p., fig., phot.
72. MARZORATI (A.). — *Le développement de l'économie indigène au Congo Belge*. — Bull. bimestr. Soc. Belge Et. et Expans., 51, 153, 1952, p. 794-796.
73. MONCHEUR (Ch.). — *Au Congo Belge, Le paysannat indigène*. — France Outre-Mer, 1952, oct., p. 28.
74. MULLER (J.). — *Paysannat et coopérative Turumbu*. — (Peasant communities and Cooperative associations of Turumbu). Bruxelles, I.N.E.A.C. (1951). Br. in-fol. 8 p. dactyl.
75. MULLER (J.), VERVIER (F.). — *Paysannat et coopérative Turumbu*. — Bull. Inf. INEAC, 1953, n° 2, p. 115-122.
76. NOYEN (J.). — *Effets de la protection des jachères sur les rendements des cultures en paysannat indigène*. — Bull. Inform. INEAC, vol. III, n° 6, déc. 1954, p. 233-236.
77. NOYEN (J.). — *Quelques remarques sur le paysannat résultant d'observations faites dans les groupes pilotes du district de Kabinda*. — Bull. C.E.P.S.I., 1950, n° 13, p. 98-107.
78. *Les paysannats indigènes de la plaine de la Ruzizi* (Rudipress). — Serv. 1950, n° 6, p. 239-241.
79. PINXTEN (K.), BRUYNS (L.). — *Inlandse Boerenbedrijven (Entreprises agricoles indigènes)*. — Zaïre, 5, 5, 1951, mai, p. 451-473.
80. POELMANS (René). — *Les nouveaux paysans de la Ruzizi*. — Pages Congolaises, 1952. Ed. B, n° II, 3 p.

81. *Quelques réalisations du paysannat indigène au Maniema.* — La Revue Coloniale Belge, n° 222, 1^{er} janv. 1955, p. 18, phot.
82. RAINGEARD (J.). — *Le paysannat indigène au Congo Belge, Essai de la station I.N.E.A.C. de Gandajika.* — Coton et fibres trop., III, I, 1948, p. 29.
83. SAINT-MARTIN (de). — *Le paysannat indigène et l'I.N.E.A.C.* — Voyage d'inspection du Gouverneur Général. Léopoldville, Consulat Général de France au Congo Belge. Br. in-8°, 4 p.
84. SLADDEN (George E.). — *Evolution probable du paysannat indigène au Congo Belge.* — Confér. intern. africaine sur l'économie rurale, du 17 au 24 novembre 1949. Br. in-fol., 11 p. + 2 p., fig., communication (B.E. 2).
85. SOYER (L.). — *L'activité de l'I.N.E.A.C. dans les territoires du Ruanda-Urundi en 1952.* — I.N.E.A.C., vol. II, n° 4, 1953, août.
86. SOYER (L. P.). — *Etudes relatives au paysannat indigène entreprises à la station de Gandajika (Lomani).* — In : C. R. de la Semaine Agric. de Yangambi, du 26 fév. au 5 mars 1947, p. 789-799, commun. n° 76.
87. STANER (P.). — *Rapport sur le cultivateur indigène au Congo Belge.* — Congrès col. national, 1947, VI^e session, octobre (1948).
88. THIRY (N.). — *Note sur la conduite d'un paysannat.* — Bull. Agric. du Congo Belge, vol. XLIII, numéro spécial, 1952, p. 243-262.
89. THOMAS (R.). — *À propos des lotissements agricoles du Nord Sankuru.* — In : C. R. de la Semaine Agricole de Yangambi, du 26 fév. au 5 mars 1947, p. 809-815, bibl. (commun. n° 98).
90. TONDEUR (G.). — *Une expérience d'économie rurale coopérative au Congo Belge (Luberizi, Territoire d'Uvira, District du Kivu).* — Bull. Agr. Congo Belge, vol. XLIII, numéro spécial, 1952, p. 219-242, carte.
91. VERRIER (F.). — *Des questions politiques et sociales dans le paysannat Babua.* — Bambesa, réunion I.N.E.A.C., 1949 (non publiée).
92. WUYTS (A. L.). — *Possibilités de stabilisation des populations de la Haute-Lulua.* — In : C. R. de la Semaine Agricole de Yangambi, du 26 fév. au 5 mars 1947, p. 765-773.
93. CARTE (H. T.). — *Congo Belge. Paysannats indigènes. Cultures annuelles ; cultures pérennes.* — In l'Agric. au Congo Belge et au Ruanda-Urundi de 1948 à 1952.

4.0. — French Africa

4.1. — North Africa (Algeria-Morocco-Tunisia)

94. BARBUT (Marcel). — *Colonisation et paysannat en Algérie.* — Rev. Agric. de l'Afrique du Nord, 52^e année, n° 1798, 1954, janv. 15, p. 57-60.
95. BARBUT (Marcel). — *Colonisation et paysannat en Algérie.* — C. R. Acad. Agric. 1954, n° 2, p. 102-105.
96. BARBUT (Marcel). — *L'évolution de l'agriculture et de l'élevage traditionnel en Afrique du Nord.* — Conférence faite au Cercle franco-musulman d'Alger (mars 1951). Br. 284. Direction Générale de l'Agriculture, Service de l'Inspection, Alger.
97. BARBUT (Marcel). — *Le problème agricole algérien.* — Encyclopédie mens. d'Outre-Mer, Document n° 20, 1953, juill., 8 p.
98. *Les bases d'action des S. M. P.* — Etudes préliminaires. Première série. S. M. P. n° 1 à 8. Rabat, Sté d'Etudes économiques, sociales et statistiques s.d. cartes.
99. CAPOT-REY (Robert). — *Transformations récentes dans une tribu du sud oranais.* — Annales de géographie, 1952, mars-avril, p. 138-142, ph. h. t.
100. *La défense des sols dans les secteurs d'améliorations rurales.* — Bull. rens. agric., Etudes Documents, Tech. Algérie, janv. 1954, vol. I, n° 1, p. 1-12.

101. DUMONT (René). — *Etude des modalités d'action du paysannat au Maroc*. — Study of the methods of action of peasant communities in Morocco.
102. FRANCE. CONSEIL ÉCONOMIQUE. — *Organisation du paysannat nord-africain*. — Rapport présenté au nom du Conseil Economique, par M. Jean Lamy. — J. O. Conseil Economique, Avis et Rapports, 1953, 29 janv., p. 13-14 (annexe III).
103. GREILSAMMER (René). — *Les problèmes financiers du paysannat (au Maroc)*. — Rabat, Sté d'Études économiques sociales et statistiques, 1950. Br. in-8°, 47 p., tabl.
104. HOLSTEIN (Robert). — *Une expérience de paysannat dans le Hodna. Le S.A.R. de Bou R'Tem*. — Barika (Dépt. de Constantine), Sté Indigène de Prévoyance, 1953, 28 fév., 13 p. ronéot., 16 phot. h. t., 1 carte et tabl. h. t.
105. JAMBARDAN (Robert). — *Les débuts de la modernisation rurale. S.M. P.I. Béni-Mellal. S.M.P. Dkrissa*. — Rabat, Soc. d'Études Economiques, sociales et statistiques, 1948. Br. in-8°, 40 p., photos, carte. Cahiers de la Modernisation rurale, n° 6.
106. JAMBARDAN (Robert). — *S.M.P. n° 7. Tafilalet*. — Rabat, Sté d'Études Economiques, sociales et statistiques, 1948. Br. in-8°, 29 p.
107. *L'avenir rural français en Afrique du Nord en péril. Quelques réflexions sur le paysannat*. — Rev. Agric. Afr. Nord, n° 1783, 1953, oct. 2, p. 1105-1108.
108. LE PRÉVOST (Jacques). — *Deux secteurs de rayonnements. Ouest Massa. SMPI et Ben Ahmed. SMP 19*. — Rabat, Sté d'Études Economiques, sociales et statistiques, 1948. Br. in-8°, 43 p., photos.
109. LE PRÉVOST (Jacques). — *Le secteur de modernisation du paysannat des Ait Ayache. Sejaa S.M.P. n° 8*. — Rabat, Sté d'Études Economiques, sociales et statistiques (s.d.). Br. in-8°, 35 p., phot.
110. LE PRÉVOST (Jacques). — *Les secteurs du Guigou Skoura et Alnis. S.M.P. n°s 12 et 26*. — Rabat, Sté d'Études Economiques, sociales et statistiques, 1947. Br. in-8°, 62 p.
111. *Le paysannat marocain se développe sur le plan économique et social*. — Bull. d'Inf. du Maroc, 1951, n° 14, p. 247-248.
112. MALLINJOUD (Ed.). — *Le paysannat et la colonisation au Maroc*. — Rev. Intern. des produits coloniaux et du matériel colonial, n° 241, 1949, oct. (copie 3 p. dactyl.).
113. MASPETIOL (Roland). — *Les secteurs d'améliorations rurales et leur rôle dans le développement économique de l'Algérie*. — C. R. Acad. Agri., 1954, n° 2, p. 52-55, bibl.
114. MONTAGNE (Robert). — *Le relèvement rural en Afrique du Nord*. — Incidi, 28° session d'études, 1953. Br. in-8°, 7 p.
115. MOUILLIER (Henri). — *Données pratiques sur la création et les modalités d'action des secteurs de modernisation du paysannat*. — Rabat, Centrale d'Équipement Agricole du Paysannat, s.d. Bulletin Technique de la Modernisation rurale au Maroc, n° 2. Br. in-8°, 51 p. (1949).
116. MOUILLIER (Henri). — *Etude sur l'évolution au Maroc* (Study concerning the evolution of peasant communities in Morocco). — Rabat, Sté d'Études Economiques, sociales et statistiques (S.D.). Br. in-8°, 38 p. (Cahiers de la modernisation rurale, n° 10).
117. *Le paysannat algérien. Résultats de l'activité des S.A.R. au 31 décembre 1952*. — Alger, Serv. d'Information, Documents algériens, série économique n° 100, 1953, 30 mai (tabl. statist.).
118. *Le paysannat marocain se développe sur le plan économique et social*. — Bull. Inf. du Maroc, 1951, n° 14, p. 27-28.
119. TUNISIE. — *Sous-direction des affaires foncières. Propriété rurale et paysannat*. — Enc. mens. d'outre-mer, 1952, nov., p. 328-330.

4.2. — *French West Africa*

120. GAUDY (M.). — *Facteurs affectant la production agricole en A.O.F.* — Indigenous rural economy conference. Index of papers submitted by French delegation. Br. in-fol. 13 p. (F.R. 20 A.O.F.).
121. KONATE (D.). — *Le paysan Sérére et la modernisation agricole.* — Bull. Centre Rech. Agron. Bambey (Sénégal), n° 8, p. 14-19.
122. PÉLISSIER (Paul). — *Les paysans du Sénégal* (Thèse princ. Bordeaux cl. études Mr. Papy). Ref. in Bull. Ann. Géographique français, 1953, janv.-fév., p. 54.
123. CAMEROUN. — Bureau des Sols. — (Projets de l'inspection générale de l'agriculture prévus pour le plan quadriennal). — Yaoundé, siège, 1954, 12 août (lettre adressée par M. Curis au Dr. du B.I.S.).
124. GUILLARD (Joanny). — (Notes sur le sous-secteur du Touponri). — Garoua, Eaux et Forêts, 1954, 4 notes dactyl.
125. *L'effort de développement agricole du Cameroun sera confié à des secteurs de modernisation.* — Marchés coloniaux, n° 444, 1954, 15 mai, p. 1397-98.

4.4. — *French Equatorial Africa*

126. A. E. F. — *Haut Commissariat de la République Française. Service de l'Information. Les paysannats en A.E.F.* — Braz. Service de l'Information, s.d. Br. in-fol. 11 p. ronéot.
127. A. E. F. — *Le paysannat cotonnier dans le centre Oubangui.* — Bull. Documentation A.E.F., 1952, n° 161, p. 1-3.
128. A. E. F. — *Les paysannats en A.E.F.* — Bull. d'A.E.F., 126, 1954, 1-7.
129. A. E. F. — *Le regroupement des villages au Gabon.* — Marchés Col., 1950, n° 264, p. 2915.
130. A. E. F.-Moyen-Congo. — *Réponse au questionnaire relatif à la conférence interafricaine de Joss.* — Indigenous rural economy conference. Index of papers submitted by French delegation (s.d.). Br. in-fol. 4 p. (F.B. 38 A.E.F.), communication.
131. BALANDIER (Georges). — *Problèmes économiques et problèmes politiques au niveau du village Fang (Gabon).* — Confér. Intern. Africaine sur l'Economie rurale, du 17 au 24 novembre 1949. Br. in-fol. 13 p., communication (F.R. 40 A.E.F.).
132. BOYER (J.), BUSCH (J.). — *Station de Gambo.* — Boukoko, 1951. Br. in-4°, 13 p. dactyl., carte.
133. MULLENDER (Jacques). — *Les améliorations de l'agriculture traditionnelle par l'encadrement des cultures et la création des paysannats.* — Bull. Soc. A.E.F., 1953, n° 163, p. 13-17, voir aussi Encyclopédie mensuelle outre-mer, 1953, août, p. 91-92 (A.E.F.).
134. *Le paysannat cotonnier dans le centre Oubangui.* — Bull. Hebd. d'A.E.F., Agr. Fr. Press, 1952, 16 juillet, et in Chronique Outre-Mer, 1952, août-sept., p. 44-45.
135. *Les paysannats.* — Encycl. Mens. O.-M., IV, 51, novembre 1954, p. 305-308, phot.
136. SAUTTER (G.). — *Les programmes de développement rural en A.E.F.* — La Haye, I.N.C.I.D.I., document de travail pour la 28^e session d'études, 1953, 7-10 sept. Br. in-8°, 8 p.
137. TISSERANT (Ch.). — *L'agriculture dans les savanes de l'Oubangui.* — (Agriculture in the Ubangui savannahs). — Bull. Institut d'Etudes Centrafricaines, n° 6, 1953, p. 207-273.

4.5. — *Madagascar*

138. *A propos de la modernisation du paysannat malgache.* — Bull. de Madagascar, 1952, 16 oct., p. 16-20.
139. ARBOUSSET (Francis). — *Les collectivités autochtones rurales à Madagascar.* — Penant, Paris, 1951, avril, p. 29-38, et mai, p. 39-55, réf. in Africa, 1952, janv., p. 94.

140. BARGUES (Robert). — *Collectivités rurales autochtones modernisées*. C. R. A. M. Discours prononcé par M. R. BARGUES le 9 mai 1952, à l'occasion de l'ouverture de la Session du Conseil Supérieur du Paysannat Malgache. — Bull. de Madagascar, 1952, n° 57, p. 3-11.
141. BARGUES. — (1953) *La modernisation du paysannat quitte le stade expérimental*. — Bull. Madag., 1953, mai 1^{er}, p. 6-11.
142. BUGAUD (Jacques). — *La modernisation du paysannat à Madagascar*. — Chroniques d'Outre-Mer, 1954, juin, p. 5-10, tabl., photos.
143. BUGAUD (Jacques). — *La modernisation du paysannat malgache*. — Marchés Coloniaux, n° 440, 1954, 17 avril, p. 1075-1077, photos.
144. *Champ d'activité des collectivités rurales autochtones modernisées*. — Madagascar Info. Tananarive, 1952, mai 15, p. 6-7, analyse in Agr. Trop., 1952, n° 5, p. 530.
145. *Les collectivités autochtones rurales à Madagascar*. — Civilisations, 1, 2, 19-20, 1951, avr.
146. *Les collectivités autochtones rurales à Madagascar*. — Civilisations, INCIDI, 1951, vol. I, n° 2, p. 19-24.
147. C. R. A. M. — *Collectivités rurales autochtones modernisées (Madagascar) et kolkhoses*. — Bull. Madagascar, 1951, n° 37, p. 19-21.
148. *La C.R.A.M. de Soanindrarinny*. — Bull. Madagascar, 1953, 1^{er} mars, p. 10-12.
149. GALTIER (P.). — *Le paysannat. La modernisation des collectivités malgaches*. — Bull. Soc. Belge Etudes et Expansion, 1952, mai-juin-juillet, n° 1516.
150. HENRY (J.). — *Les bases théoriques des essais de paysannat indigène, entrepris par I.N.E.A.C., au Congo Belge* (non publié).
151. ISNARD (H.). — *La modernisation du paysannat malgache*. — INCIDI, 28^e session d'études, 1953. Br. in-8°, 7 p.
152. KNAPF (E.). — *Les questions agricoles dans les paysannats Babua*. — Bambesa, réunion I.N.E.A.C., 1949 (non publiée).
153. *Madagascar. — Bilans provinciaux, 1952. Province de Majunga*, par M. Henrion. — Bull. Madag., 1952, 1^{er}-16 déc., p. 63-76 :
 - le reboisement ;
 - les collectivités autochtones.
154. *Madagascar. — Bilans provinciaux, 1952. Province de Tananarive*, par M. Guerde. — Bull. de Madagascar, 1952, 1^{er}-16 déc., p. 14-31.
155. *Madagascar. — Champ d'activité des collectivités rurales autochtones modernisées*. — Madagascar, Info. 1952, n° 39, p. 6-7.
156. *Madagascar. — Conseil Supérieur du Paysannat*. — Bull. Madagascar, 1952, n° 57, p. 12-14.
157. *Madagascar. — C. R. A. M. d'Andilamena. Etude sommaire et projet de mise en valeur*, décembre 1953. — Station Agron. Alaotra, 1953. Br. in-4°, 65 p., carte h. t., tabl.
158. *Madagascar. — Décret n° 51-780 du 14 juin 1951 tendant à réaliser à Madagascar la modernisation du paysannat autochtone*. — J. O. de la R. F. 1951, 19 juin, p. 6408 et réf. in Agronomie Tropicale, 1951, n° 9-10, p. 556.
159. *Madagascar. — Inspection générale de l'agriculture. La collectivité agricole d'Ambohimandroso*. — Tananarive, 1952, 18 juill. (lettre adressée au B.I.S. par l'Inspecteur Général de l'Agric. M. E. Marcari).
160. *Madagascar. — La modernisation du paysannat*. — Bull. de Madagascar, 1952, 1^{er} oct., p. 16-24.
161. *Madagascar. — La province de Fianarantsoa. Espoir de demain*. — Bull. de Madagascar, 1952, n° 50, p. 3-11.
162. *Madagascar. — La province de Majunga*. — Bull. de Madagascar, 1951, n° 46-47, p. 3-36.
163. *Modernised rural native communities in Madagascar*. — Civilisations, 1953, n° 1, p. 107-109.
164. MOUREAUX (C.). — *Rapport sur la collectivité rurale d'Andoharanomaitso*. — Mém. Inst. Scient. Madagascar, Série D, t. V, 1953, p. 173-191, tabl., carte.

166. PERRIER (Maurice) et DOBELMANN (Jean-Paul). — *Le rôle de la station agricole de Marovoay dans l'économie agricole de l'ouest malgache*. — Marchés col., 1951, oct., 27 p., p. 2832-2835.
167. REBUFAT (Charles). — *Note sur le régime de la réserve indigène dans l'ouest de Madagascar*. — Indigenous rural economy conference. Index of papers submitted by French delegation (s.d.). Br. in-fol. 7 p. (F.R. 34 Madagascar).
168. REY (Georges). — *L'organisation du paysannat à Nagagasesi*. — France Outre-Mer, 1954, avril, p. 13-15, fig.
169. RAMAINTY (Marcel), RAMANAMPAMA (Joseph). — *Le paysannat malgache a trois ans*. — Bull. de Madagascar, n° 101, octobre 1954, p. 888-904, photos.

5.0. — *Portuguese African Territories*

170. BARBOSA (Ilidio). — *Une expérience de colonisation indigène en Angola*. — Le Colonat de Caconda, Luanda, Serv. de l'Agric., 1949. Br. in-fol. 6 p.

6.0. — *Union of South Africa*

171. DAVIDSON (R. L.). — *Rural development in South Africa*. — INCIDI, 28 th Study, session 1953. Br. in-8°, — p., bibl., 3 réf.
 172. ELLIS (H.). — *Successful experiment in peasant farming*. — The Farmer's Weekly, 1952, July 16, p. 53-55, fig.
 173. VAN DEN BERG (D. G.). — *Soil conservation and land utilization in the native areas of South Africa*. — Civilisations, IV, n° 3, 1954, p. 375-383 (résumé en français).
-

**LISTE DE RÉFÉRENCES SUR LES CAPITAUX
AUTOCHTONES ET LEUR MOBILISATION DANS
L'ÉCONOMIE RURALE.**

Août 1956 (*)

I. — Nature et importance des capitaux autochtones.

Ouvrages généraux

1. CONFÉRENCE AFRICAINE DE L'ÉCONOMIE RURALE INDIGÈNE. — *Contribution à l'étude du problème de l'économie rurale indigène au Congo Belge*. — Communications présentées par la Délégation Belge à la Conférence Africaine de l'Économie rurale indigène à Joss, Nigeria, nov. 1949, numéro spécial du Bull. Agr. Congo Belge, vol. XLIII, 1952, in-8°, 267 p.
2. FRANKEL (Herbert). — *The economic impact on underdeveloped societies*. — Oxford, Basil Blackwell (Broad Street), 1953 (s.p.), 15 s.
3. INCIDI. — *Compte rendu de la XXVI^e session*, tenue à Paris les 12, 13, 14 et 15 mars 1951. — Bruxelles, INCIDI, 1951, 1 vol. in-8°, 454 p.
Étude des divers modes de soutien des plans de développement cultural, économique et social des territoires insuffisamment développés.
4. INCIDI. — *Programmes et plans de relèvement rural en pays tropicaux et subtropicaux. Comptes rendus de la XXVIII^e session*, tenue à La Haye les 7, 8, 9 et 10 septembre 1953. Bruxelles, Incidi, 1953, 1 vol. in-8°, 404 p.
5. O. E. C. E. — *Les investissements dans les Territoires d'Outre-Mer, en Afrique au sud du Sahara*. — Paris, O.E.C.E., 1951, 1 vol. in-8°, 110 p., tabl.
6. NURKSE (Ragnar). — *Problems of capital formation in underdeveloped countries*. — Oxford, Basil Blackwell, 1953 (ouvrage).
 - I. — The size of the market and the inducement to invest.
 - II. — Population and capital supply.
 - III. — The standard of living and the capacity to save.
 - IV. — External sources of capital.
 - V. — Commercial policy and capital formation.
 - VI. — Recent trends in the theory of international capital movements.
 - VII. — Action on the home front.

a) CAPITAL TRAVAIL

7. BRIEY (P. de). — *La productivité du travailleur africain*. — Problém. Eco., n° 407, 18 oct. 1955, p. 1-9 (45 réf.).
8. C. C. T. A. — *Conférence Interafricaine du Travail* (4^e réunion, Beira, 1955). — Londres, C.C.T.A., s.d. Br. in-8°, 77 p. (rapports T. 4).
9. CHAULEUR (Pierre). — *Le problème de la main-d'œuvre en Côte d'Ivoire demande une transformation progressive mais profonde des conditions de travail*. — Marchés Col., 1951, n° 258, p. 1161-1166, cartes, tabl.

(*) Documents réunis par le BUREAU INTERAFRICAIN DES SOLS.

10. *Conférence Africaine du Travail* (2^e Session, 1950, juillet, Elisabethville). — Bull. C.E.P.S.I., 1951, n^o 16, p. 9-58.
11. *Considérations sur le problème de la main-d'œuvre indigène au Congo Belge*. — L'actualité Congolaise, Edition B, n^o 4, p. 1-4.
12. DECARY (Raymond). — *Groupements de travail collectifs* (Madagascar). — Encyclopédie coloniale et maritime, 1951, sept., p. 252-254.
13. FEARN (Hugh). — *Population as a factor in land usage in the Nyanza province of Kenya colony*. — East African Agric. J., vol. XX, n^o 3, janv. 1955, p. 198-201, tabl.
14. FRANCERIES (G.). — *Les déplacements de main-d'œuvre dans les territoires d'Afrique Centrale Britannique*. — L'Afrique et l'Asie, 1951, n^o 15, p. 31-42.
15. GALANT (F. G.). — *A survey of the labor required in the production of some important crops in different provinces of the Philippines*. — The Philippine JI of Agr. (Manille), 1950, 3^e et 4^e trim., p. 297-309, tabl.
16. INSTITUT INTERAFRICAIN DU TRAVAIL. — *Productivité et politique sociale au Congo Belge. Information*. — Bamako, siège, 1954. Br. in-4^o, 15 juin, 2 p. ronéot.
17. AUX JOURNÉES D'ÉTUDES INTERNATIONALES AFRICAINES DE GAND. — *La valorisation du travail en Afrique*. — La Revue Coloniale Belge, n^o 240, 1^{er} octobre 1955, p. 673-679, phot., tabl.
18. KOETTLITZ (L.). — *Etude de l'amélioration du rendement de la main-d'œuvre indigène en général et à l'U.M.H.K. en particulier*. — Congrès Scient. Elisabethville, 1950, comm. n^o 15, p. 141-152.
19. MAEFERT (Jean-Claude). — *Contribution à l'étude du prix de revient de la main-d'œuvre agricole*. — Agriculture, n^o 169, juin 1955, p. 157-160, graph., tabl.
20. *Main-d'œuvre, salaires et productivité au Congo Belge* (I et II). — Bull. Banque Centrale Congo, 4^e année, n^o 9, p. 337-351, et n^o 11, p. 441-458, fig., tabl.
21. MOTTOULLE (L.). — *Contribution à l'histoire des recrutements et emplois de la main-d'œuvre indigène dans les territoires du Comité spécial du Katanga*. — Congrès Scient. Elisabethville, 1950, comm. n^o 24, p. 282-296.
22. PEYREGA (Jacques). — *Rapport de synthèse sur les travaux de la Commission consultative du plein emploi de la main-d'œuvre en Algérie*. — Bouzareah, I.R.E.S.A., s. d. Br. in-4^o, 57 p. ronéot., tabl.
23. RICHARDS (Audrey I.). — *Economic development and tribal change, a study of immigrant labour in Buganda*. — Cambridge, W. Heffer and Sons Ltd, 301 p.
24. ROSENFELD (Oreste). — *Le problème de la main-d'œuvre en A. E. F.* — Marchés Coloniaux, 1951, n^o 276, p. 513-514.
25. SCOTT (Peter). — *Migrant labor in southern Rhodesia*. — Geograph. Review, vol. XLIV, n^o 1, 1954, jan., p. 29-48, tabl., phot., plates graphiques, cartes.
26. TOP (William). — *La valeur du travail des salaires africains*. — In : Présence africaine, n^o 13, 1952, p. 251.
27. WENES (G.). — *Quelques notes sur l'évolution et la préparation de la main-d'œuvre au Congo Belge*. — Congrès Scient. Elisabethville, 1950, comm. n^o 97, p. 1015-1027.

b) IMPORTANCE DES CAPITAUX

28. COMITÉ DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Rapport du groupe social d'experts chargés de l'étude de l'élevage. — 13 oct. 1950, O.E.C.E., Paris, oct. 1950. Br. in-4^o, 101 p.
29. COMITÉ DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER. — Groupe d'experts chargé d'étudier les besoins de l'agriculture en pâturages et en eau, dans les territoires africains situés au sud du Sahara. Projet de rapport du groupe d'experts. — O.E.C.E., 1951. Br. in-4^o, 123 p.

30. MALCOLM (D. W.). — *Sukumaland, an African people and their country, a study of land use in Tanganyika*. — Resettlement, p. 131-142.
31. PEDRAZA (G. J. W.). — *Land consolidation in the Kikuyu areas of Kenya*. — J. Afric. Adm., vol. VIII, n° 2, April 1956, p. 82-87. Superficie des terres cultivées par individu.
32. TOTHILL (J. D.). — *The problem of land fractionation*. — In : Agriculture in the Sudan, p. 210-221.

c) *Les investissements publics et privés, impôts et taxes*

33. CARBON (L. de). — *L'investissement et les problèmes du développement économique dans les territoires africains*. — Prob. Econ., 1952, 25 nov., p. 1-7. Voir aussi Cah. Econ., 1952, juin-juill. Structure des investissements, p. 3. Le rôle du capital public. Coopération du capital public et du capital privé.
34. CONGO BELGE. — *Impôts sur les revenus*. — Bull. Banque du Congo Belge, 1952, fév., p. 65-72.
35. DELVAL (J.). — « *Reconversion* » des plans d'investissements Outre-Mer. — L'Afrique et l'Asie, 1953, n° 23, p. 35-44.
36. *Dix années d'investissements publics français dans les Territoires d'Outre-Mer*. — Problèmes Economiques, n° 447, 24 juillet 1956, p. 1-7, tabl., et l'Economie, 10 mai 1956.
37. FANGEAT (M.). — *Les problèmes financiers et fiscaux du plan d'équipement des départements d'Outre-Mer*. — Industries et Trav. d'Outre-Mer, 2^e année, n° 11, 1954, oct., p. 593-599, phot., tabl.
38. F. A. O. — *Les investissements internationaux à des fins agricoles dans les régions insuffisamment développées*. — F.A.O., Bull. Mens. Econ. et Stat. Agric., vol. II, n° 11, 1953, nov., p. 1-8.
39. FRANCE. MINISTÈRE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER PRÉSIDENTE DU CONSEIL. — *La situation économique et la mise en valeur de l'Afrique Equatoriale Française*. — La Documentation Française, Notes et Etudes Documentaires, n° 1461, 9 avril 1951, p. 1-66 (Série Outre-Mer, XXXIV). Le problème des investissements, finances publiques, monnaie et crédit, réalisations sociales.
40. FRENCH AFRICA. — *The problem of private investments*. — L'Economic, 1950, suppl. au n° 254. Br. in-12, 63 p., cartes.
41. KOHN (Paul). — *Une note sur les investissements publics dans le domaine agricole*. — Bull. Mens. Econ. et Stat. Agric., 1952, oct., p. 4-6, tabl.
42. LEDUC (Prof. Gaston). — *L'utilisation des ressources locales dans le financement du développement économique de l'Outre-Mer* (avec application aux territoires d'Outre-Mer de l'Union Française). — Communication faite au Congrès d'Achimota, 14-17 avril 1953. — Civilisation, vol. III, n° 3, 1953, p. 331-342.
43. MELONER (Franz). — *Le problème de l'intégration des économies européennes et indigènes au Congo Belge*. — Bull. Doc. Techn. Agric., 10^e année, n° 35, p. 47-52.
44. *Les perspectives de développement de l'économie congolaise*. — Bull. de la Banque Centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, n° 3, mars 1956, p. 109-115, tabl. — Investissement de capitaux.
45. *Le plan de modernisation et d'équipement des pays d'Outre-Mer de l'Union Française*. — Bull. d'Inform. de la France d'Outre-Mer, 1950, n° 141, anal. in : Civilisation, 1951, n° 2, p. 104-107.
46. *Le premier plan de modernisation et d'équipement : résultats, investissements et financement*. — Problèmes économiques, n° 304, 1953, 27 oct., p. 1-6, tabl.
47. *Les projets de réformes économiques de caractère foncier et agricole en Algérie*. — Marchés Coloniaux du Monde, n° 517, samedi 8 oct. 1955, p. 2693-2695.
48. SALLER (R.). — *L'Outre-Mer et le problème général des investissements publics en 1951*. — Marchés Coloniaux, 1950, n° 266, p. 2988-2989.

49. SANTERNE (Paul). — *L'O.E.C.E. porte un jugement assez pessimiste sur les investissements en Afrique au sud du Sahara.* — Marchés Coloniaux, 1952, n° 321, p. 5-7. — Comparaison des modes de financement dans les territoires français et britanniques.
50. *Situation actuelle et avenir des finances locales dans les T.O.M.* — Union Française et Parlement, 1950, n° 15, p. 30-31.
51. TUNLEY (H. A. L.). — *Revenue from land and crops.* — In : Agriculture in the Sudan, p. 198-209. — Taxation-direct taxes and local administration. Indirect taxes commercial undertakings.

II. — Mobilisation des capitaux.

a) Crédit agricole. Fonds de soutien. Banques

1) OUVRAGES

52. C. C. T. A. — *Conferencia inter-africana do bemestar rural.* — Primeira reuniao, Lourenço-Marquês, sept. de 1953 (Conf. inter-africaine sur le bien-être rural, 1^{re} session, Lourenço-Marquês, sept. 1953). — Lisboa, Ministerio do Ultramar, 1953, 1 vol. in-8°, 207 p.

2) ARTICLES ET BROCHURES

53. *Additional rural credit facilities.* — S.A.A.U. Exploring ways and means of supplementing land Bank Assistance (Union of South Africa). — The Farmer's Weekly, 1951, oct. 24, p. 47.
54. A. E. F. — *Caisse de soutien du coton de l'A.E.F. (les disponibilités de la).* — Marchés Coloniaux, 1953, mars 14, p. 841.
55. A. O. F. — *Le crédit agricole mutuel.* — Indigenous rural economy conference. Index of papers submitted french delegation. Br. in-fol. 7 p., 1949, août (F.R. 7 A.O.F.), communication.
56. A. O. F. — *Le Grand Conseil de l'A.O.F. propose une réforme des coopératives, des sociétés de prévoyance et du crédit agricole.* — Marchés Coloniaux, n° 396, 1953, 13 juin, p. 1765-1766.
57. BECKERS (H.). — *Le fonds du bien-être indigène.* — Zaire, octobre 1951, p. 1.28.
58. BINNS (Bernard O.). — *Crédit agricole pour les petits exploitants.* — F.A.O., siège, 1952, Sec. Br. in-4°, 33 p.
59. BLAISDELL (Thomas), BANER (E. K.), ERDMAN (H. E.), DAVIS (I. F.). — *Farm credit in under developed areas.* — A summary report of the international conference on agriculture and cooperative credit. — Washington (DC), Foreign operations administration, 1953, 80 p.
60. BRADFORD (J. E. S.). — *Survey and registration of african land units in southern Rhodesia.* — Journal of African Administration, vol. VII, n° 4, October 1955, p. 167-168. Allocation of land and registration of rights.
61. CORBION (P.). — *Le crédit agricole indigène au Congo Belge.* — Joss, Conf. Intern. afric. sur l'Economie Indigène rurale, du 17 au 24 nov. 1949. Br. in-fol. 2 p.
62. CRÉDITS AGRICOLES. — *L'actualité congolaise, les crédits en faveur des Congolais* (1952). Edition B, n° 75, p. 1.
63. F. A. O. — *Comité international de l'alimentation et de l'agriculture.* — Rapport sur l'Etat de l'Agriculture, 1953, pp. 71 b, 81 b. Afrique Noire, Madagascar. — Territoires d'Outre-Mer, Régime foncier, crédit agricole.
64. FIDES. — *Les crédits d'équipement public.* — Conseil de la République, Débat du 26 avril, Marchés Coloniaux, 1951, n° 286, p. 1319-1320.

65. *Financial assistance to farming community* (Assistance financière aux sociétés agricoles dans l'Union de l'Afrique du Sud). — *Farming in S. Africa*, vol. 30, n° 350, May 1955, pp. 246-251.
66. FONDS DU BIEN-ÊTRE INDIGÈNE (F.B.I.). — Rapports de gestion et comptes de l'exercice 1949 (1950). — Bruxelles, Br. Montoyer (1949-1950), 2 br. in-8°, 52 p. et 66 p., phot., cartes h. t., tabl.
67. GISCARD D'ESTAING (Ed.). — *Le processus de l'enrichissement*. — Le Crédit dans l'évolution de l'Union Française, France Outre-Mer, n° 283, 1953, mai, p. 41.
68. JARRE (Ch. J.). — *Les caisses de soutien dans les territoires d'Outre-Mer*. — Union Française et Parlement, 1952, oct. Extraits Marchés Coloniaux, 1953, 7 fév., p. 49.
69. JAIN (A. P.). — *Economic policy of the Government of India with special reference to agriculture, land and rural credit*. — *Agr. Situation in India*, 10, 7, 1955, p. 510-519.
70. Kenya. — *Report of committee on agricultural credit for africans*. — Nairobi, Gov. Print., 1950, 1 bd. in-8°, 91 p., tabl.
71. *Land bank for natives recommended*. — *The Farmer's Weekly*, 1951, May, 2 p., 49 trad. Paris B.I.S., 1951.
72. LEMBORELLE (Antoine). — *Le fond du bien-être indigène*. — Joss Conf. Intern. africaine sur l'économie indigène rurale, du 17 au 24 novembre 1949. Br. in-fol. 8 p., communication.
73. Madagascar. — *Le crédit à la production*. — Bull. Madagascar, 1950, n° 20, p. 18-26. Organisation et fonctionnement du crédit agricole, etc...
74. MARRAMA (Vittorio). — *Le crédit agricole dans les pays insuffisamment développés*. — F.A.O., Bull. Mens. Econ. et Stat. Agric., 1952, sept., p. 7-9.
75. OTTENBERG (S.). — *Improvement associations among the Afikpo Ibo* (Les associations d'amélioration parmi les Afikpo de l'Ibo). — *Africa*, vol. XXV, n° 1, janv. 1956, p. 1-28, 17 réf. — Ces associations sont principalement des organisations de prêt, bien que quelques-unes s'occupent de programmes de construction, décernent des bourses et se chargent d'autres activités.
76. PANOUILLOT (Claude). — *Les problèmes du crédit et les problèmes monétaires. Le financement du Plan*. — Marchés Coloniaux, 1951, n° 270, p. 95-96.
77. POMPON (L.). — *Crédit agricole et zones sous développées*. — *Economie rurale*, n° 28, avril 1956, p. 17-20.
78. *Le rôle des sociétés de prévoyance et de production rurale dans le développement de l'action rurale*. — Marchés Coloniaux du Monde, n° 537, samedi 25 février 1956, p. 562.
79. *Le rapport du fonds du bien-être indigène*. — *La Revue Coloniale Belge*, n° 250, 1^{er} mars 1956, p. 150-151, phot.
80. *Les sociétés indigènes de prévoyance de secours et de prêts mutuels agricoles*. — Indigenous rural economy conference. Index of papers submitted by French delegation, 1949. Br. in-fol. 14 p.
81. SPALL (W. H.). — *A system of provision of credit for African Farmers Uganda*. — *Trop. Agric. (Trinidad)*, vol. 33, n° 3, July 1956, p. 176-181.
82. STAUBER (J. T.). — *How bank credit builds farm income ; loans for soil conservation pay dividends*. — *Norvest Bauker*, 1951, sept., p. 20-21, and p. 47.
83. SWYNNERTON (R. J. M.). — *A plan to intensify the development of African agriculture in Kenya*. — Nairobi, Gov. Print., 1954, 75 p.
84. TOURNEUR (Marcel). — *Le crédit agricole à Madagascar* (Tananarive, Crédit Agricole) (s.d.). Br. in-fol. 7 p. + 1 p. (F.R. 35 Madagascar).
85. UNION OF SOUTH AFRICA. — *Report of the commission to inquire into co-operation and agricultural credit*. — Cape Town, Cape Times LDT, 1934. Br. in-fol. 207 p.

b) Coopératives

1) OUVRAGES

86. *Basutoland. — Department of agriculture. Report (annual), for the year 1953. — Maseru, siège (1954). Br. in-8°, 63 p., tabl., photos.*
87. *Le mouvement coopératif en territoires tropicaux arriérés. — Symposium ; Gent (Belgique), 15-18 sept. 1952, Mededelingen van de Landbouwhogescholen de Opzoekingsstations van de Staat the Gent, vol. XVIII, n° 1, 1953, mars, 304 p., bibl.*
88. *Swaziland. — Livestock and agricultural. — Dept. Annual report 1947 (1952) (Bremersdorp), Gov. Print. 6 Br. in-fol.*
89. *Uganda. — Department of agriculture. — Annual report of the department of Agriculture for the year ended 31 st, December, 1949, Entebbe, Gov. Print. 1951. Br. in-8°, 45 p.*
90. WILLAERT (M.). — *Les coopératives indigènes au Congo Belge. — In : Congrès Scientifique Elisabethville, 1950, vol. VI, p. 80-88.*

2) ARTICLES ET BROCHURE

91. ADAMA LAO. — *Les coopératives du Sénégal. — Saint-Louis, Gvt. Gén. Direction Gén. des Services Economiques, 1948, 2 nov. Br. in-fol., 14 p.*
92. ADAMS. — *The cooperatives movement in South Africa (Le mouvement coopératif en Afrique du Sud). — Fmg. in S. Afr., 1952, March, p. 105-107.*
93. AUGUSTO DA SILVA. — *Ensaio de estudo da introducao, na Guine Portuguesa, das cooperativas agricolas. — Boletim cultural da Guiné Portuguesa, vol. IX, n° 34, Avril 1954, p. 417-428, tabl.*
94. CHAULEUR (Pierre). — *Structures économiques nouvelles. — Encycl. Mens. O. M., vol. 5, fasc. 56, avril 1955, p. 162-165, photo.*
Il fallut envisager une réforme du crédit en tenant compte des impératifs traditionnels. Le paysan noir ne peut disposer de sa terre, seule la communauté possède le sol. Cet obstacle conduisit le Haut Commissaire de l'A.O.F. à préconiser une formule de crédit coopératif substituant des garanties collectives aux garanties individuelles.
95. *Cooperation in the french overseas territories. — Industry and Labour, 14, 5, 1955, p. 256-260.*
96. *Co-operatives in the french colonies. — Colonial Development, n° 15, 1953, Autumn, p. 12-15, photos.*
97. DU PLESSIS (C. Van H.). — *Financial problems of agricultural co-ops. — Fmrs. S. Afr., 1952, July 9, p. 59.*
98. F. A. O. — *Les coopératives d'épargne de crédit et de vente dans les pays insuffisamment développés. Rome, F.A.O., 1955.*
99. HUSAIN (Dr. S. A.). — *The importance of thrift in the village community. — Agriculture Pakistan, vol. IV, n° 3-4, 1953, p. 209-215, phot., tabl.*
100. INSTITUT INTERAFRICAIN DU TRAVAIL (I.L.I.). — *Mutual aid societies in Kivu (Belgian Congo) and Ruanda-Urundi (Les mutualistes au Kivu et au Ruanda Urundi). — Bamako, I.L.I., 20 April 1955. 2 br. in-4°, 4 p. and 5 p. ronéot. (Information circ. n° 3).*
101. LAMBERT (F.) and SHEARER (G.). — *Cooperative mission to Sierra Leone. — Off. Colonial Publications, 1949, 11 p. (n° 99).*
102. LAMBERT (F.), SHEARER (G.). — *Report on the cooperative mission to Sierra Leone. — Colony and Protectorate of Sierra Leone, 150. Br. in-fol., 11 p.*
103. LEDUC (Gaston). — *L'Afrique Noire possède-t-elle une vocation coopérative. — Marchés Coloniaux du Monde, n° 396, 1953, 13 juin, p. 1769-1771.*

104. LOUWES (H. D.). — *Use of revolving capital plan by co-operative associations.* — Rome, F.A.O., 1951, October. Br. in-4°, 20 p., bibl. (11 réf.) (Paper n° 15).
105. LUZ FILHO (F.). — *Cooperation, agricultural credit and colonization.* — Coop (Bahia), 9 (85), p. 7-8, Dec. 1950 (In Portuguese).
106. MACARI. — *Le développement du mouvement coopératif au Sénégal.* — Saint-Louis, Serv. de l'Agric., 1949, 12 août. Br. in-fol., 9 p.
107. Madagascar. — *Collectivités rurales autochtones modernisées.* — Bull. de Madagascar, 1951, n° 29, p. 24-25.
108. MERTENS (S. J.). — *Les coopératives indigènes au Congo Belge.* — Louvain, XXIII^e Semaine de Missiologie, 1953, p. 188-189.
109. MOURRUAU (F.). — *La coopération peut-elle sauver l'agriculture indigène ?* — Rythmes du Monde, n.s. 2, 2, 1954, p. 129-137.
110. Nigeria. — *Cooperative societies.* — Annual report of the registrar of cooperative societies for the year ended 31 st., March 1951, s.l.n.d., 30 p.
111. Nyasaland. — *Cooperative development.* — Annual Report of the Commissioner for. Year 1950, 10 p.
112. Oubangui-Chari. — *La gestion des coopératives en Oubangui-Chari.* — Marchés Coloniaux du Monde, 1952, 15 mars, p. 764-765.
113. ROBINSON (Kenneth). — *Les sociétés de prévoyance en A.O.F.* — J. African Adm., oct. 1950. Br. in-4°, 9 p.
Organisation et activités de ces sociétés de prévoyance et des nouveaux organismes destinés à les remplacer.
113. RUET (Charles). — *Les coopératives peuvent-elles prospérer parmi les populations d'Outre-Mer.* — Paris, l'Afrique et l'Asie, n° 26, 2^e trimestre 1954, p. 47-53.
114. SANDIFORD (K.). — *Cooperative beginning in the Sudan.* — Reviews of International Cooperation, vol. 46, n° 3.
115. SINCLAIR-KENT (D. F.). — *For the small holder. Co-operative could cut costs of production.* — Farmer's Weekly, November 2, 1955, p. 39, 41.
116. Soudan. — *Le mouvement coopératif.* — Marchés Coloniaux, 1951, n° 305, p. 2500.
117. *Structures économiques nouvelles. Les secteurs coopératifs pilotes se sont heureusement substitués au Sénégal à des coopératives prématurées.* — In Encyclo. O. M., 6^e année, vol. V, fasc. 56, avril 1955, p. 162-165, phot.
118. Tanganyika. — *Cooperative societies.* — Annual Report on Cooperative development, 1950, 1952, 2 br., 14 p., map.
119. TONDEUR (G.). — *La coopérative de service, instrument de progrès rural au Congo Belge.* — Bull. Soc. Belge Etud. Expans., LIII, 162, p. 715-21 (1954).
120. Transvaal. — *Co-operative trust farms in Letabo district.* — The Farmer's Weekly, 1951, April 18, p. 17.
121. Union of South Africa. — *An historical review of the co-operative movement in South Africa.* — (Pretoria, s.d.). Br. in-fol., 27 p. dactyl., pl. stat. h. t.

c) Garanties

122. *Fodder bank co-op ready for establishment.* — Farmer's Weekly, 17 nov. 1954, p. 41.
123. RAY (P. K.). — *L'assurance-récolte et les problèmes posés par son application dans les pays insuffisamment développés.* — Bull. Mens. F.A.O., vol. IV, n° 6, juin 1955, p. 1-9, tabl.
124. RAY (P. K.). — *L'assurance-bétail et les problèmes posés par son application dans les pays insuffisamment développés.* — F.A.O., Bulletin mensuel Economie et Statistiques Agricoles, vol. IV, n° 3, mars 1955, p. 1-7.

BIBLIOGRAPHY ON NATIVE SETTLEMENT SCHEMES AND COMMUNITY DEVELOPMENT IN AFRICA

(Supplement to the list established May 1955, Août 1956) (*)

1.0. — General

1. ANCIAN (G.). — *La modernisation du paysannat dans les Territoires d'Outre-Mer.* — Notes et Etudes Documentaires, n° 2129, 21 janv. 1956, 24 p. Série Outre-Mer, XCIV, série sociale, LXII.
2. DELAVIGNETTE (Robert). — *L'organisation communale villageoise.* — Rythmes du Monde, n. s. 2, 2, 1954, p. 90-103.
3. PLACCA (J.). — *Promotion sociale du paysannat.* — Rythmes du Monde, n. s. 2, 2, 1954, p. 104-10.
4. ROSSIN (M.). — *Agriculture traditionnelle et agronomie moderne en Afrique Noire.* — Rythmes du Monde, n. s. 2, 2, 1954, p. 111-28.
5. *Selected list of periodicals on or related to community organization and development.* — Unesco, Education clearing house. Education for community development, a selected bibliography, p. 40-45.

2.0. — British Africa

2.1. — Nyasaland

6. *Department of agriculture. Village lands improvement on African trust land.* — Zomba, Department of Agriculture, 21 st February 1955. Br. in-fol., 4 p. dactyl.

2.2. — Nigeria

7. LEDUC (Gaston). — *Les leçons pour le paysannat africain de l'expérience manquée du Niger.* — Agricultural project. — Marchés Coloniaux, n° 511, 27 août 1955, p. 2333-2334 et p. 2337.
8. *Nigeria. — Ministry of social development and surveys.* — Note : Social development in the eastern region. — Kaduna, Ministry of social development and surveys (1955). Br. in-fol., 36 p. dactyl.
9. PRIOR (Kenneth H.). — *Rural training at Asaba.* — Nigeria, 47, 1955, p. 184-212, ill.

2.7. — Kenya

10. DEY (Sushil). — *The village exchange.* — Community development bulletin, vol. VII, n° 1, December 1955, p. 11-14.
11. GOUROU (Pierre). — *Une paysannerie africaine au milieu du XX^e siècle : Les Kikuyu et la crise Mau-Mau.* — Cah. d'O.-M., 7, 28, oct.-déc. 1954, p. 317-41.
12. HUGUES (O. E. B.). — *Villages in the Kikuyu country.* — Journal of African Administration, vol. VII, n° 4, October 1955, p. 170-174.

(*) Documents réunis par le BUREAU INTERAFRICAIN DES SOLS.

13. *Kenya-Makueni settlement scheme*. — In notes on some Agric. development schemes (Col. Office), 1953, April, p. 3-5.

2.8. — *Uganda*

14. *Busoga farms*. — In notes on some agricultural development schemes... (Col. Office), 1953, April, p. 75-77.
15. *Kigezi resettlement scheme*. — In notes on some agric. development schemes (Col. Offic.), 1953, April, p. 79-80.

2.9. — *Tanganyika*

16. *Unesco associated projects. X. — Community development in the Pare district of Tanganyika, 1950-54*. Quart. bull. fundam. and adult Education, 7, 4, 1955, p. 160-167.

2.90. — *Northern and Southern Rhodesia*

17. *Rhodesia (Northern). — Commissioner for native development*. — Annual report for the year 1954. — Lusaka, Government Printer, 1955. Br. in-fol., 15 p., tabl.

2.901. — *Sudan*

18. SCHIPPE (P. de) and BATWELL (B. L.). — *Preliminary study of the Nyanwara system of agriculture* (Etude préliminaire du système agricole des Nyanwara). — Africa, vol. XXV, n° 4, oct. 1955, p. 321-351, 7 réf.

2.902. — *Gold Coast*

19. BATTEN (T. R.). — *Impressions of West African community development*. — Corona, 7, 6 June, 7, July, 1955, p. 216-19, 262-5.
20. *Gold Coast. — Department of social welfare and community development*. — Report 1946-1951. — Accra, Department of social welfare and community development, 1953. Br. in-4°, 92 p., phot., carte, tabl.
21. *Gold Coast. — Department of social welfare and community development*. — Annual report for the year 1953. — Accra, Department of social welfare and community development, 1954. Br. in-fol., 19 p., phot., carte, tabl.
22. *Gold Coast. — Department of social welfare and community development*. — Annual report for the year 1954, 27 p., ill.

3.0. — *Belgian Congo and Ruanda Urundi*

23. BREBANT (Victor). — *La commune agricole, cellule de bien-être rural*. — Problèmes d'Afrique Centrale, 2° trim. 1955, n° 28, p. 86-94, phot.
24. DE COENE (R.). — *Agricultural settlement schemes in the Belgian Congo* (Plans d'établissements agricoles au Congo Belge). — Trop. Agric. Trin., vol. 33, n° 1, janv. 1956, p. 1-12, fig., 10 réf.
25. DRACHOUSOFF (V.). — *Activité du groupe d'économie rurale*. — Comptes rendus de la 2° Conférence Interafricaine des Sols, Léopoldville, 9-14 août 1954, p. 836-842, tabl. (tiré à part).
26. MARTIN (R.). — *Les paysannats en Afrique Centrale*. — Agron. Trop. (Nogent), vol. XI, n° 3, mai-juin 1956, p. 361-377, fig., phot.
27. PAUQUET (Edgar). — *La culture du riz en région Itimbiri* (Rice cultivation in the Itimbiri region). — Bull. Agric. Congo Belge, vol. XLVI, n° 5, oct. 1955, p. 985-1016, tabl., fig., 4 réf.
28. STANER (P.). — *Les paysannats indigènes du Congo Belge et du Ruanda Urundi*. — Rev. Col. Belge, 10° année, n° 242, 1^{er} nov. 1955, p. 756-758, phot.

29. STANER (P.). — *Les paysannats indigènes du Congo Belge et du Ruanda Urundi* (Native settlement schemes in the Belgian Congo and Ruanda-Urundi). — Bull. Agric. Congo Belge, vol. XLVI, n° 3, juin 1955, p. 465-551, phot., tabl., 44 réf.
30. *Les terriens de Bambesa*. — L'Actualité Congolaise, édition B, n° 215, p. 1-3.
« Les paysannats répondaient aux impératifs ».
31. TONDEUR (G.). — *Le paysannat indigène dans le programme de la M.A.E.* (Native settlement schemes under the M.A.E. (Anti-erosion mission) programme). — Bull. Agric. Congo Belge, vol. XLVI, n° 4, août 1955, p. 853-892, phot., tabl. (résumé en flamand).

4.0. — French Africa

4.1. — North Africa (Algeria-Morocco-Tunisia)

32. COFFER (Paul). — *Une réalisation française au Maroc : le paysannat*. — Agriculture, juill.-août 1956, 19^e année, n° 181, p. 213-216, phot.
33. *Les cultures annuelles dans le cadre des S.A.R.* — Bulletin de renseignements agricoles (Algérie), n° 24, déc. 1955, p. 213-223.
34. CUNY (Gérard). — *Le paysannat tunisien en 1954*. — Tunis, Bull. écon. et social de la Tunisie, n° 91, août 1954, p. 51-65, ill.
35. GUELLATI (A.). — *L'expansion du paysannat*. — France Outre-Mer, n° 289, 1953, déc., p. 39-41, phot.
36. KILLIAN (Ch.). — *Mesures prises par le secteur d'amélioration rurale* (Measures taken by the secteurs d'amélioration rurale) (Algerian rural development services). — Bull. Inst. Désert d'Égypte, t. V, n° 1, janv. 1955, p. 9-15.
37. PARANT (Roger). — *Le paysannat*. — Encyclopédie mensuelle d'Outre-Mer, vol. V, fasc. 60-61, août-septembre 1955, p. 346-349.
38. *Le paysannat algérien*. — Résultats de l'activité des S.A.R. (Secteurs d'améliorations rurales) au 1^{er} janvier 1955, n° 115 (mai 1955) du Service d'Information du Cabinet du Gouverneur Général de l'Algérie.
39. *Le paysannat algérien. Vers la rénovation de l'agriculture traditionnelle par les sociétés agricoles de prévoyance et leurs secteurs d'améliorations rurales*. — Bulletin des Engrais, n° 368, nov. 1954, p. 6-7.

4.2. — French West Africa

40. A. O. F. — *Ouverture de la session extraordinaire 1955 du Grand Conseil*. — Les Cahiers de l'Afrique Occidentale Française, n° 34, 1^{er} juillet 1955, p. 5-10.
41. GLETANOU. — *La palmeraie dahoméenne et l'aide au paysannat*. — France Outre-Mer, n° 318, mai 1956, p. 34-37, 63, phot.
42. Haute-Volta. — *Service de l'Agriculture. Fermes pilotes*. — Ouagadougou, Service de l'Agric. (1956), 4 p. in-4°, dactyl.
43. Soudan. — *Service de l'Agriculture. Centre d'éducation technique agricole de la région de M^e Pesoba*. — Bamako, Service de l'Agric. (1956), 3 br. in-4°, 17 + 14 + 6 p. dactyl., tabl., graph.

4.3. — French Cameroons

44. Cameroun. — *Inspection générale de l'Agriculture. — Région agricole Nyong et Sanaga*. — Rapport campagne 1954-55. — Yaoundé, Inspection Générale de l'Agric. (1955). Br. in-4°, 96 p., tabl., cartes.
45. GUILLARD (J.). — *Le sous-secteur de modernisation rurale du pays Toupouri (Golonpoui)*. — Garoua, Eaux et Forêts, 20 novembre 1955. Br. in-4°, 4 p. ronéot.

46. *Le petit équipement rural en région Bamoun.* — Chroniques d'Outre-Mer, n° 13, mars 1955, p. 15-21, phot.
47. *Rural development in the Cameroons under French trusteeship.* — Industry and Labour, 13, 1, 1955, p. 22-23.

4.4. — French Equatorial Africa

48. A. E. F. — *Trois années d'expérience des paysannats.* — Chroniques d'Outre-Mer, n° 23, mars 1956, p. 46-52, phot.
49. BOLOGNA (Luigi Maria). — *Nota sul « paysannat » di Kusindoro (A.E.F.).* — Rivista di Agricoltura subtropicale e tropicale, anno XLIX, n° 10-12, Ottobre-Dicembre 1955, p. 294-297.
50. MULLENDER (J.). — *Le paysannat en Afrique Equatoriale Française* (juin 1955). — Brazzaville, Direction Génér. des Services Economiques et du Plan. — Service de la Colonisation et du Paysannat, s.d. Br. in-4°, 14 p. ronéot.
51. *Les paysannats en A.E.F.* — Brazzaville, Gouvernement Général, Service de l'Information, s.d. Br. in-fol., 11 p. ronéot.
52. SAUTER (Gilles). — *Notes sur l'agriculture des Bakamba de la Vallée du Niari* (Notes on the agriculture of the Bakamba, of the Niari Valley). — Bull. Inst. Et. Centrafic, nouvelle sér., n° 9, 1955, p. 67-105.

4.5. — Madagascar

53. BAILLY (C. V.). — *Peut-on créer à Madagascar des zones de prospérité?* (Can prosperous zones be created in Madagascar?). — Bull. bimestr. Soc. Belge Et. et Expans., 53, 163, 1954, p. 954-958.
54. *Les collectivités autochtones rurales.* — In Bulletin de Madagascar, n° 114, novembre 1955, p. 988-989.
55. GOUROU (Pierre). — *Milieu local et colonisation réunionnaise sur les Plateaux de la Sakay* (Centre-Ouest de Madagascar). — Les Cahiers d'Outre-Mer, n° 33, janvier-mars 1956, p. 36-57, phot., fig., cartes, p. 48-52 : les problèmes de l'utilisation du sol.
56. HENRION. — *Bilans provinciaux* (Province de Majunga). — Bull. Madagascar, mars 1955, p. 231-256.
57. *Les travaux du Conseil Supérieur du Paysannat* (Madagascar). — In : Marchés Colon. du Monde, n° 523, 19 nov. 1955, p. 3217.

BIBLIOGRAPHIE COMPLÉMENTAIRE

Congo Belge, Ruanda Urundi *

Octobre 1956

- CORBION (P.). — *Le crédit agricole indigène au Congo Belge* (Communications Confér. afric. Econ. rurale indigène, Jos, novembre 1949). — Edit. : Bull. Agric. Congo Belge, numéro spécial, vol. XLIII, 1952, p. 53-56.
- WILLAERT (M.). — *Les coopératives indigènes au Congo Belge* (Communications Confér. afric. Econ. rurale indigène, Jos, novembre 1949). — Edit. : Bull. Agric. Congo Belge, numéro spécial, vol. XLIII, 1952, p. 85-124.
- CLÉMENT (J.). — *Etude relative au paysannat indigène* (Communications Confér. afric. Econ. rurale indigène, Jos, novembre 1949). — Edit. : Bull. Agric. Congo Belge, numéro spécial, vol. XLIII, 1952, p. 135-158.
- ROUSSEL (J.). — *Déontologie coloniale* (Pour l'Elite des Blancs et l'Elite des Noirs). — Edit. : Universitas, Louvain, 1949, 324 p.
- ROBERT (J. L.). — *Monographie agricole du District du Lac Léopold-II (L'agriculture actuelle. Son avenir)*. — Edit. : Bull. Agric. Congo Belge, Bruxelles, vol. XLIII, n° 9, sept. 1952, p. 617-696.
- SAMUEL (P.). — *Agriculture Equatoriale Bantoue et Agriculture Européenne*. — Edit. : Bull. Agric. Congo Belge, Bruxelles, vol. XI, n° 3, sept. 1950, p. 579-662.
- R. P. MATHIEU RENIER. — *La question sociale et l'élevage du bétail Ndama sur les plateaux du Kwanga*. — Edit. : Bull. Agric. Congo Belge, Bruxelles, vol. XLIV, n° 6, déc. 1953, p. 1202-1231.
- GRETILLAT (E. H. S.). — *Notes sur les régions propices à l'élevage et les pâturages dans le District du Kwango*. — Edit. : Bull. Agric. Congo Belge, Bruxelles, vol. XLIV, n° 6, déc. 1953, p. 1232-1248.
- VAN DAELE (E.). — *L'agriculture indigène dans la région de Beni-Lubero (Kivu-Nord)*. — Edit. : Bull. Agric. Congo Belge, Bruxelles, vol. XLVI, n° 2, avril 1955, p. 231-250.
- INCIDI. — *Développement d'une classe moyenne dans les pays tropicaux et subtropicaux*. — Edit. : C. R. 29^e session, Londres, sept. 1955.
- (B. 417). BERTIEAUX (R.). — *Les classes moyennes au Congo Belge*. — Edit. : C. R. 29^e session, Londres, sept. 1955, p. 193-212.
- (B. 74). VAN DER KERKEN (G.). — *La politique coloniale belge*. — Edit. : Zaire, Anvers, 1943, 238 p.
- MINISTÈRE DES COLONIES (Bruxelles) et GOUVERNEMENT GÉNÉRAL (Léopoldville). — *L'agriculture au Congo Belge et au Ruanda-Urundi de 1948 à 1952*. — Edit. : Min. des Colonies, Bruxelles, 1954, 220 p.
- GROUPE D'ECONOMIE RURALE (Léopoldville). — *L'évolution de l'agriculture indigène dans la zone de Léopoldville*. — Edit. : Bull. Agric. du Congo Belge, Bruxelles, vol. XLV, n° 5, oct. 1954, p. 1125-1220.
- DRUET (R.). — *Economie des élevages au Congo Belge et au Ruanda-Urundi*. — Edit. : Bull. Agric. du Congo Belge, Bruxelles, vol. XLV, n° 4, août 1954, p. 987-1011.

* Documents réunis par le BUREAU INTERAFRICAIN DES SOLS.

- (B. 1694). DE WAREN (Edm.). — *Etudes des problèmes agricoles des pays chauds en vue de les intégrer dans le cadre d'une politique agricole mondiale, le pouvoir productif des pays chauds et les besoins de leurs produits dans le monde.* — Edit. : Roma Tipografia, arte bella stempa, Roma, 1939.
- (B. 1904). CORNET (R. J.). — *Katanga.* — Edit. : Cuypers, Bruxelles, 1946, 392 p.
- (B. 1942). *Onze Kolonie en de Kolonisatie.* — Edit. : Kolon. Univ. Centrum, Brussel (Standaard Boekhandel).
- (B. 1977). DEHOUX (Em.). — *Le problème de demain. L'effort de paix du Congo Belge* (Colonat Blanc et Paysannat Indigène). — Edit. : Stoops, Bruxelles, 1946, 400 p.
- (B. 1978). DEHOUX (Em.). — *Sur le chemin de la colonisation.* — Edit. : Stoops, Bruxelles, 1947, 244 p.
- (B. 1987). RUWET (Maj.). — *Rapport sur les évolués.* — Edit. : Congrès Colonial National, 1948, p. 203-225.
- (B. 2059). MOTTOULLE (L.). — *Notions élémentaires de politique sociale et médicale.* — Edit. : Cuypers, Bruxelles, 1948, 102 p.
- (B. 2078). MARVEL (Tom). — *Le nouveau Congo.* — Edit. : Cuypers, Bruxelles, 1948, 359 p.
- (B. 2081). Congrès Colonial National, 6^e session, 1947 (Commissions diverses). — Edit. : R. Louis, Bruxelles, 1948.
- (B. 2116). MINISTÈRE DES COLONIES. — *La collaboration des indigènes au développement économique de l'Afrique.* — Journées d'Et. Internat. africaines, Gand, 1954. — Ministère des Colonies, Bruxelles, 1954, 229 p.
- (B. 2217). BECKERS (H.). — *Le rôle social de l'ingénieur au Congo Belge.* — Edit. : Centenaire Assoc. Ingén. Ecole de Liège, Congrès 1947, p. 15-22.
- (B. 2217). RUWET (A.). — *L'enseignement professionnel indigène au Congo Belge.* — Edit. : Centenaire Assoc. Ingén. Ecole de Liège, Congrès 1947, p. 23-26.
- (B. 2217). CLERFAYT (A.). — *La distribution d'eau au Congo Belge.* — Edit. : Centenaire Assoc. Ingén. Ecole de Liège, Congrès 1947, p. 95-110.
- (B. 2238). JACOBS (V.). — *La déficience des colons au Congo. La situation des indigènes et des colons sous le régime actuel.* — Edit. : Imif, Bruxelles, 1938, 40 p.
- (B. 2241). JACOBS (V.). — *Colonisation au Congo Belge. Aperçu d'ordre social et économique* (1939). — Edit. : La Vie Econom. et Sociale, Anvers, 1939, 54 p.
- (B. 2242). PERRIER (G. D.). — *Les Belges au Congo* (De Belgen in Congo). — Edit. : Fonds Colonial de Prop. Econom. et Sociale, Bruxelles, 1948 (?), 40 p.
- (B. 2370). DOMONT (J.). — *Elite Noire.* — Edit. : Impr. Courrier d'Afrique, Léopoldville, 1953, 140 p.
- (B. 2367). GILLAIN (J.). — *Le service vétérinaire au Congo Belge. Le rôle du vétérinaire colonial*, 1949, 31. p. — Edit. : IV^e Congrès Nat. de Méd. Vétérinaire, Bruxelles, 1949, p. 339-360.
- (B. 2467). DEHOUX (Em.). — *L'Afrique Centrale à la croisée des chemins.* — Edit. : Stoops, Bruxelles, 1950, 223 p.
- (B. 2555). COLLEAUX (L.). — *Améliorations foncières.* — Edit. : Encyclopédie du Congo Belge, Bieleveld, Bruxelles, 1950, t. III, p. 13-47.
- (B. 2555). VANDENPUT (R.) et VAN DEN ABEELE (R.). — *Le Congo économique.* — Edit. : Encyclopédie du Congo Belge, Bieleveld, Bruxelles, 1950, t. III, p. 383-394.
- (B. 2555). RUWET (A.). — *Le Congo industriel.* — Edit. : Encyclopédie du Congo Belge, Bieleveld, Bruxelles, 1950, p. 395-422.
- (B. 2555). DE RAECK (H.). — *Le régime des terres au Congo Belge et au Ruanda-Urundi.* — Edit. : Encyclopédie du Congo Belge, Bieleveld, Bruxelles, 1950, t. III, p. 627-646.

- (B. 2555). ORBAN (P.). — *Louage des services au Congo Belge*. — Edit. : Encyclopédie du Congo Belge, Bieleveld, Bruxelles, 1950, p. 691-708.
- (B. 2555). GILLE (A.). — *La politique indigène du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*. — Edit. : Encyclopédie du Congo Belge, Bieleveld, Bruxelles, 1950, t. III, p. 709-747.
- (B. 2555). VAN HOVE (J.). — *L'œuvre d'éducation au Congo Belge et au Ruanda-Urundi*. — Edit. : Bieleveld, Bruxelles, Encyclopédie du Congo Belge, t. III, 1950, p. 749-790.
- (B. 2629). OLBRECHTS (Fr. M.). — *L'activité africaniste belge dans le domaine des Sciences de l'Homme en 1949*. — Edit. : Zaïre, Bruxelles, 1950, 16 p.
- (B. 2640). PATENOSTRE (Marc). — *L'œuvre civilisatrice des Belges au Congo*. — Edit. : Comité de la Civilisation Chrétienne au Congo Belge, Bruxelles, 1950, 95 p.
- (B. 2854). CORNELIS (H. A. A.). — *Koloniale politiek*. — Edit. : Economica-Documentatie, oct.-déc. 1951, n° 2-3, p. 58-68.
- (B. 2866). *Commission du Colonat* (Réunion du 11 au 16 mai 1953). — Edit., Bruxelles, 1953, 63 p.
- (B. 2889). *L'opinion publique coloniale devant l'assimilation des indigènes*. — Edit. : Fédacol, Bruxelles, 1951, 145 p.
- (B. 2913). DOUCY (Asth.) et FELDHEIM (P.). — *Problèmes du travail et politique sociale au Congo Belge*. — Edit. : Librairie Encyclopédique, Bruxelles, 1952, 156 p.
- (B. 2967). VERGER (P.). — *Congo Belge*. — Edit. : Librairie Générale, Bruxelles (1952), 150 p.
- (B. 3194). INSTITUT SOCIAL : SOLVAY. — *L'enseignement à dispenser aux indigènes dans les territoires non autonomes*. — Edit. : Librairie Encyclopédique, Bruxelles (1950), 180 p.
- (B. 3086). INSTITUT SOCIAL : SOLVAY. — *Compte rendu des Journées Inter-universitaires d'Etudes Coloniales*, 29-30 déc. 1952. — Edit. : Université Libre de Bruxelles, 1953, 96 p.
- (B. 3094). BERTIEAUX (R.). — *Aspects de l'industrialisation en Afrique Centrale*. — Edit. : Institut des Relat. Internation., Bruxelles, 1953, 318 p.
- (B. 3128). D'YDEWALLE (Ch.). — *Le Congo, du fétiche à l'uranium*. — Edit. : Cuypers, Bruxelles, 1953, 277 p.
- (B. 3171). INCIDI. — *Programme et plan de relèvement rural en pays tropicaux et subtropicaux*, 1953, 415 p. (Bruxelles).
- (B. 3171). STANER (P.). — *Congo Belge et Ruanda-Urundi*, 1953, 11 p. (Bruxelles).
- (B. 3182). a) C. I. D. — *L'action sociale au Congo Belge et au Ruanda-Urundi*, Bruxelles, 135 p.
- (B. 3182). b) C. I. D. — *Sociale Actie in Belgisch-Kongo en in Ruanda-Urundi*, Bruxelles, 135 p.
- (B. 3331). VAN HOVE (J.). — *L'esprit de la politique indigène belge*. — Edit. : Marchés Coloniaux du Monde, Paris, nov. 1953, 5 p.
- (B. 3399). KLEIN (W. C.). — *Belgisch Congo*. — Edit. : Schakels, n° 93, 1^{er} oct. 1955, N. N. G. 18 ('s Gravenhage), 74 p.
- (B. 3428). DE THIER (F. M.). — *Le centre extra-coutumier de Coquilhatville*. — Edit. : Inst. de Soc. Solvay, Bruxelles, Etudes Coloniales, fasc. II, 44 p.
- (R. 187). BRUYÈRE (M.). — *Contribution à l'étude des habitations pour indigènes au Congo Belge*. — Edit. : Cepsi, Elisabethville et Bruxelles, n° 18, 1952, 194 p.
- (R. 187). DEROEPE (F.). — *Rationele Bouw in Belgisch Congo*. — Edit. : Cepsi, Elisabethville et Bruxelles, n° 18, 1952, p. 195-293.
- (Bmc. 26.271). — *Rapport sur les travaux de la Commission pour l'étude de l'éducation des masses indigènes*. — Edit. : Ass. Int. Industriels au Congo, Léopoldville, 1945, août-sept., 90 p.
- (Bmc. 6.661/1). INST. DE SOCIOLOGIE SOLVAY. — *Les problèmes de l'économie indigène au Congo Belge*. — Edit. : Revue de l'Inst. de Sociologie, 1954, n° 1, 15 p. (Bruxelles).

- (R. 414). POSSOZ (E.). — *Droits fonciers. Paysannats et lotissements indigènes.* — Edit. : Problèmes d'Afrique Centrale, Anvers, n° 12, 1951, p. 115-131.
- (R. 3084). CONGRÈS COLONIAL NATIONAL. — *Le peuplement européen au Congo Belge.* — Edit. : Bruxelles, 27 juin 1953, 253 p.
- (B. 2855). a) ETUDES ECONOMIQUES. — *La situation économique du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, 1952 (idem. 1953, 1954 et 1955).* — Edit. : Ministère des Colonies, Dir. des Etudes Economiques, Bruxelles, 310 p. (377 p., 427 p. et 397 p.).
- (B. 2855). b) ETUDES ECONOMIQUES. — *Economie du Congo Belge et du Ruanda-Urundi en graphiques, 1950-1955.* — Edit. : Ministère des Colonies, Dir. des Etudes Economiques, Bruxelles, 1956, 33 p.
- (B. 2855). c) ETUDES ECONOMIQUES. — *Les investissements au Congo Belge.* — Edit. : Ministère des Colonies, Dir. des Etudes Economiques, Bruxelles, 1955, 92 p.
- (B. 2855). d) (Ces 2 publications — de même en flamand) : *De Econom. Toestand van B-C en v. R-U.* et *De Econom. van B-C en v. R-U. in Grafieken.*
- (B. 3.427). ZISCHKA (A.). — *Afrique, complément de l'Europe.* — Edit. : P. Laffont, Paris, 1952, 287 p.
- (Bmc. 28.242). BERTIEUX (R.). — *Aspects de l'industrialisation en Afrique Centrale,* Bruxelles, 1953, 318 p.
- F. A. O. — *Les coopératives d'épargne, de crédit et de vente dans les pays insuffisamment développés.* — Edit. F. A. O., Rome, août 1955, Progrès et mise en valeur, n° 34, 67 p.
- (B. 3250). O. E. C. E. — *Les investissements privés américains en Europe et dans les Territoires d'Outre-Mer.* — Edit. : O. E. C. E., Paris, mai 1953, 46 p.
- (B. 3135). MIREAUX (Em.). — *L'organisation du crédit dans les Territoires d'Outre-Mer.* — Edit. : Recueil de Sirey, Paris, 1954, 150 p.
- LOUWES (H. J.). — *L'utilisation d'un capital tournant par les coopératives.* — Edit. : F.A.O., Rome, Progrès et mise en valeur, n° 15, 1954, 17 p.
- (B. 3331). MARCHÉS COLONIAUX. — *Congo Belge, 1955,* déjà cité.
- WIGNY (P.). — *Les richesses du Congo.* — Edit. : Marchés Coloniaux, 1955, p. 3057-61.
- MASOUM (M.). — *Les investissements et leur financement.* — Edit. : Marchés Coloniaux, 1955, p. 3072-74.
- (B. 2555). VERRIEST (G.). — *Organisation financière du Congo Belge et du Ruanda-Urundi.* — Edit. : Bieleveld, Bruxelles, Encyclopédie du Congo Belge, t. III, p. 555-626.
-

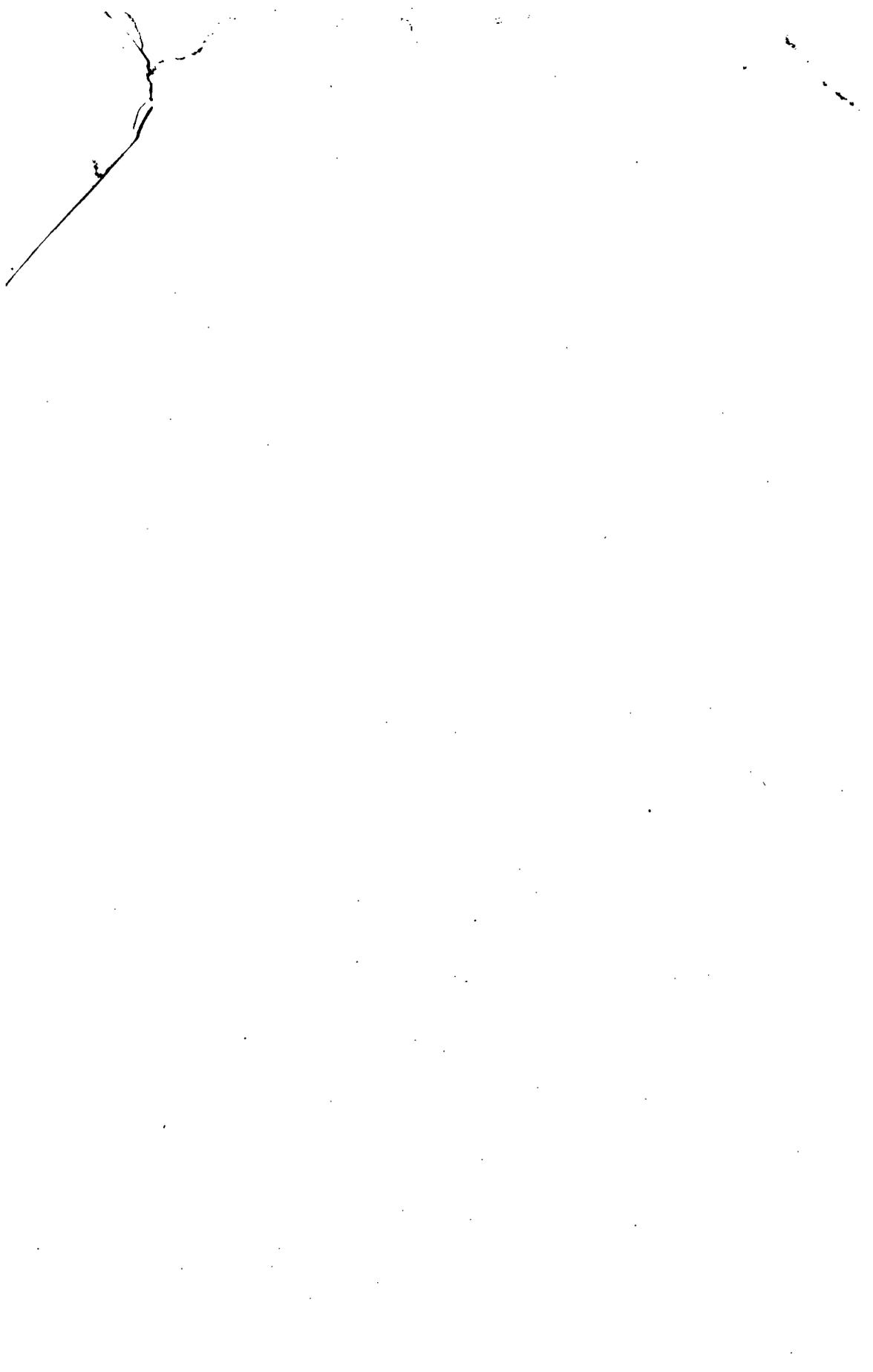


TABLE DES MATIÈRES

	Pages
INTRODUCTION, par M. JUGLAS, ancien Ministre, Directeur de l'O.R.S.-T.O.M.	5
DISCOURS D'OUVERTURE par M. le Gouverneur Général PIGNON, Représentant du Ministre de la France d'Outre-Mer, et par M. ROSSIN, Directeur de l'Agriculture, de l'Élevage et des Forêts au Ministère de la F. O.-M., Président	7
RÉSOLUTIONS. RECOMMANDATIONS	12
DISCOURS DE CLÔTURE par M. L. O. J. de WILDE, Professeur à l'Institut Supérieur Agronomique de l'Etat à Gand, et M. ROSSIN	15
COMMUNICATIONS.	
<i>Belgique :</i>	
L. O. Y. de WILDE. — Nature et mobilisation des capitaux fonciers autochtones	21
J. LEFEBVRE. — Les capitaux autochtones et leur mobilisation en économie rurale africaine	40
<i>Grande-Bretagne :</i>	
K. D. S. BALDWIN. — Some problems of autochthonous capital formation in British West Africa (with particular reference to Western Nigeria)	51
B. J. SURRIDGE. — The use of cooperative societies in rural areas in underdeveloped countries for the mobilization of local capital	62
<i>Hollande :</i>	
E. DE VRIES. — Capital formation and investment in peasant agriculture	69
L. H. HUIZENGA. — Level of living and capital formation (a discussion with special reference to Java)	78
<i>Union Française :</i>	
A. E. F. (Services du Gouvernement Général). — 1) Etude sur la capitalisation autochtone en Afrique Equatoriale. — 2) Enquête sur un aspect du niveau de vie des populations de la région de Bangassou. — 3) Une formule de participation locale aux dépenses d'investissements publics en Afrique Equatoriale Française	91
A. ANGLADETTE. — Revenu et capitalisation en riziculture malgache	118
J. BINET. — Mobilisation des capitaux dans l'économie rurale du Sud-Cameroun	141
M. BUISSON. — Etude monographique faite sur une zone restreinte du Lac Alaotra	156
J. CAUSSE et G. THÉODORE. — Méthodes d'enquête en matière de recherches sur la structure des capitaux privés et collectifs en milieu rural africain	171

G. GRAND-CLÉMENT. — Secteur de modernisation de Lara	196
H. MARTICOU. — Aperçu sommaire sur les budgets de planteurs au Cameroun	209
M. MOREAU. — Nature et importance des capitaux autochtones privés dans l'économie rurale à Madagascar	216
M. CHRISTOL. — Une expérience de crédit mutuel agricole au Cameroun sous tutelle française	240
M. GAUDY. — Note succincte sur deux expériences d'évolution de l'économie rurale en A. O. F. (Sénégal, Haute-Volta)	248
BUREAU INTERAFRICAIN DES SOLS ET DE L'ÉCONOMIE RURALE. — 1) Bibliography on native settlement schemes and community development in Africa, May 1955. — 2) <i>idem.</i> , supplément, août 1956. — 3) Liste des références sur les capitaux autochtones et leur mobilisation dans l'économie rurale, août 1956	255